

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES EFFETS DE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE
SUR LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE
DES JEUNES DE LA RUE À MONTRÉAL

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN INTERVENTION SOCIALE

PAR
ANNIE LAROUCHE

FÉVRIER 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce projet aurait été impossible sans l'implication des 10 jeunes qui ont répondu à mon invitation et qui ont généreusement partagé un pan de leur vie avec moi, parfois difficile à raconter. Plusieurs organismes m'ont aidée pour leur recrutement : Dans la rue, la Clinique des jeunes de la rue du CLSC des Faubourgs, L'Anonyme, L'Auberge communautaire du Sud-Ouest, la Clinique Droits Devant du RAPSIM, le Refuge des jeunes, le BCJ, CACTUS Montréal, la Maison Tangente.

Je remercie spécialement mon directeur de recherche, Michel Parazelli, pour son soutien dans ma démarche et surtout pour la confiance qu'il m'a témoignée et les occasions qu'il m'a fournies d'évoluer au sein du milieu de la recherche.

Je suis reconnaissante à l'égard de ma collègue et amie Annamaria Colombo, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur les jeunes de la rue et sur la recherche, mais surtout de faire mes premiers pas dans les colloques et les publications scientifiques.

De même, je tiens à souligner l'apport de la Fondation UQAM et de la Faculté des sciences humaines pour les bourses qui m'ont été octroyées; ces aides financières m'ont permis de me concentrer sur mon projet.

Je remercie mon conjoint pour sa patience, ses encouragements, son soutien indéfectible et sa compréhension à l'égard de mes longues heures de travail.

Enfin, je ne remercierai jamais assez mes parents qui m'ont toujours soutenue, encouragée et poussée à me dépasser. Sans eux, je ne serais jamais parvenue si loin!

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| LISTE DES FIGURES..... | vii |
| LISTE DES TABLEAUX..... | viii |
| RÉSUMÉ | ix |
| INTRODUCTION | 10 |
| 1. L'énoncé du problème..... | 10 |
| 2. L'objet de la recherche..... | 11 |
| 3. L'état de la question | 12 |
| 4. Les objectifs de l'étude | 13 |
| 5. Les hypothèses de recherche | 15 |
| 6. Le cadre théorique et les choix méthodologiques | 15 |
| 7. La structure de ce mémoire | 16 |

PREMIÈRE PARTIE PROBLÉMATIQUE

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 1 | |
| ÉTAT DES CONNAISSANCES | 19 |
| 1.1 La catégorie sociologique des jeunes de la rue | 19 |
| 1.1.1 Les jeunes de la rue et les pratiques illicites | 22 |
| 1.2 La gestion urbaine et la pénalisation du social..... | 24 |
| 1.2.1 La revitalisation urbaine du centre-ville-est de Montréal | 24 |
| 1.2.2 La tolérance zéro | 26 |
| 1.2.3 La pénalisation du social..... | 28 |
| 1.3 Les effets de la prison | 29 |
| 1.3.1 Le stigmate de la prison et la professionnalisation de la délinquance..... | 30 |
| 1.3.2 Les effets psychologiques de l'incarcération | 32 |

| | |
|--|----|
| 1.3.3 La pauvreté et l'itinérance : des facteurs aggravants | 33 |
| 1.4 La socialisation et la construction identitaire..... | 35 |
| 1.4.1 Les théories centrées sur l'institué | 35 |
| 1.4.2 Les théories centrées sur l'instituant | 37 |
| 1.4.3 Les théories centrées sur une dialectique institué/instituant | 41 |
| 1.4.4 Les enjeux de l'incarcération pour la construction identitaire des jeunes de la rue... | 43 |
| CHAPITRE 2 | |
| CADRE THÉORIQUE | 46 |
| 2.1 L'expérience carcérale | 46 |
| 2.2 La gestion relationnelle de soi..... | 48 |

DEUXIÈME PARTIE
RECHERCHE EMPIRIQUE :
LES EFFETS DE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE SUR LA CONSTRUCTION
IDENTITAIRE DES JEUNES DE LA RUE À MONTRÉAL

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 3 | |
| CHOIX MÉTHODOLOGIQUES | 58 |
| 3.1 Les objectifs et indicateurs..... | 58 |
| 3.2 Le type de recherche | 65 |
| 3.2.1 Les méthodes de collecte des données | 68 |
| 3.3 Notre échantillon..... | 70 |
| 3.3.1 Nos critères de sélection..... | 70 |
| 3.3.2 Le recrutement | 71 |
| 3.3.3 La présentation de notre échantillon | 72 |
| 3.4 Les considérations éthiques..... | 77 |
| 3.5 La méthode d'analyse | 77 |
| 3.5.1 Les idéaux-types des rapports à l'incarcération | 79 |
| 3.5.2 Le travail de construction identitaire..... | 82 |
| CHAPITRE 4 | |
| LES RAPPORTS À L'INCARCÉRATION DES JEUNES DE LA RUE..... | 86 |
| 4.1 La présentation des résultats | 86 |

| | |
|---|-----|
| 4.2 L'incarcération inéluctable..... | 87 |
| 4.2.1 L'aboutissement de la galère..... | 87 |
| 4.2.2 La routine d'enfermement..... | 92 |
| 4.2.3 L'inéluctabilité et la répétition..... | 97 |
| 4.3 L'incarcération parenthèse..... | 100 |
| 4.4 L'incarcération bifurcation..... | 110 |
| 4.4.1 Un changement de mode de vie..... | 110 |
| 4.4.2 Un changement de « carrière »..... | 124 |
| 4.5 Synthèse des rapports à l'incarcération..... | 130 |
| CHAPITRE 5 | |
| LES TRANSFORMATIONS IDENTITAIRES CHEZ LES JEUNES DE LA RUE SUITE À L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE..... | 132 |
| 5.1 La construction identitaire à travers le récit de son parcours..... | 132 |
| 5.2 Les effets de l'incarcération inéluctable sur la construction identitaire..... | 133 |
| 5.2.1 L'identité assignée..... | 133 |
| 5.2.2 L'identité engagée..... | 140 |
| 5.2.3 L'identité désirée..... | 146 |
| 5.2.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération inéluctable..... | 149 |
| 5.3 Les effets de l'incarcération parenthèse sur la construction identitaire..... | 150 |
| 5.3.1 L'identité assignée..... | 151 |
| 5.3.2 L'identité engagée..... | 154 |
| 5.3.3 L'identité désirée..... | 158 |
| 5.3.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération parenthèse..... | 161 |
| 5.4 Les effets de l'incarcération bifurcation sur la construction identitaire..... | 162 |
| 5.4.1 L'identité assignée..... | 163 |
| 5.4.2 L'identité engagée..... | 166 |
| 5.4.3 L'identité désirée..... | 171 |
| 5.4.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération bifurcation..... | 173 |
| 5.5 Synthèse des transformations identitaires chez l'ensemble des groupes..... | 174 |
| 5.5.1 L'identité assignée : l'importance du regard des autres..... | 174 |

| | |
|---|-----|
| 5.5.2 L'identité engagée : au cœur du travail de construction identitaire | 175 |
| 5.5.3 L'identité désirée : des rêves réalistes..... | 175 |
| 5.5.4 Et la prison dans tout ça? | 176 |
| CHAPITRE 6 | |
| LES AUTRES EFFETS DE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE..... | 178 |
| 6.1 La professionnalisation de la délinquance | 178 |
| 6.2 La pauvreté et l'itinérance comme facteurs aggravants..... | 180 |
| 6.3 Les effets psychologiques | 182 |
| 6.4 Un obstacle à la sortie de rue | 183 |
| 6.5 La construction sociale du multirécidivisme..... | 185 |
| CHAPITRE 7 | |
| DISCUSSION | 187 |
| CONCLUSION | 191 |
| APPENDICE A | |
| GRILLE D'ENTRETIEN | 195 |
| APPENDICE B | |
| QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE..... | 198 |
| APPENDICE C | |
| FORMULAIRE DE CONSENTEMENT | 200 |
| BIBLIOGRAPHIE | 202 |

LISTE DES FIGURES

| Figure | | Page |
|--------|---|------|
| 2.1 | La gestion relationnelle de soi..... | 52 |
| 2.2 | Les modes de gestion relationnelle de soi..... | 54 |
| 2.3 | Modèle théorique de la construction identitaire de Bajoit | 55 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | | Page |
|---------|---|------|
| 2.1 | Les logiques du sujet..... | 53 |
| 3.1 | Variables associées aux indicateurs de tensions existentielles..... | 60 |
| 3.2 | Variables associées aux indicateurs du travail de construction identitaire..... | 61 |
| 3.3 | Variables associées aux indicateurs de positions identitaires..... | 63 |
| 3.4 | Portrait des répondants..... | 73 |
| 3.5 | Grille d'analyse des idéaux-types des rapports à l'incarcération..... | 80 |
| 3.6 | Grille d'analyse des tensions existentielles..... | 83 |
| 3.7 | Grille d'analyse du travail de construction identitaire..... | 83 |
| 4.1 | Idéaux-types des rapports à l'incarcération..... | 131 |

RÉSUMÉ

Cette recherche se penche sur les effets de la gestion répressive actuelle à l'égard des jeunes de la rue à Montréal, menant de plus en plus à des séjours d'incarcération, souvent pour des motifs non criminels tels que le défaut de paiement d'amende. L'objectif principal de cette étude est de comprendre les effets que l'expérience carcérale peut avoir sur la construction identitaire de ces jeunes. Cette recherche qualitative est basée sur 10 entretiens semi-directifs centrés sur l'expérience carcérale de jeunes vivant ou ayant vécu la rue pendant une période d'au moins six mois. Tous les répondants ont fait un séjour ou plus en prison, d'au minimum un mois, pour des motifs relatifs à leur vie de rue. Un questionnaire rempli par l'ensemble des répondants a complété la collecte de données.

Notre hypothèse est que l'expérience carcérale a un impact sur la construction identitaire du jeune de la rue qui est amené à se repositionner sur le plan identitaire afin d'arriver à concilier de manière plus satisfaisante ses besoins de reconnaissance sociale et d'accomplissement personnel et de parvenir le plus possible à une consonance existentielle. Notre analyse s'appuie principalement sur la théorie de la gestion relationnelle de soi de Bajoit (1997, 2000, 2003, 2004) et sur les travaux de Chantraine (2004), Kokoreff (2004) ainsi qu'Otero, Poupart et Spielvogel (2004). Elle a permis de voir comment les transformations identitaires varient selon le rapport de l'individu à sa détention, allant du maintien de l'identité pré-incarcération au repositionnement identitaire majeur. Trois types de rapports ont été identifiés chez les répondants : l'incarcération inéluctable, marquée par une routine d'enfermement et la vie de rue; l'incarcération parenthèse, marquée par une toxicomanie enveloppante et la prostitution; et l'incarcération bifurcation, marquée par un changement de mode de vie ou de « carrière ». Enfin, des effets sur d'autres plans que l'identité ont été relevés dans les récits des répondants.

Mots clés : jeune de la rue, incarcération, prison, construction identitaire, identité.

INTRODUCTION

Cette introduction offre un aperçu de la logique de la démarche de recherche que nous avons adoptée, c'est-à-dire que s'y retrouvent synthétisées les principales composantes de cette démarche préalable à l'étape empirique, soit l'énoncé du problème, l'objet de la recherche, un état de la question, les objectifs de l'étude et nos hypothèses, et la méthodologie retenue. Chacune de ces composantes sera élaborée en détails dans les prochains chapitres de ce mémoire.

1. L'énoncé du problème

« Les sans-abri ne sont bienvenus nulle part. » Cette phrase de Peter Yeomans, lorsqu'il était conseiller municipal et directeur de la sécurité publique à la Ville de Montréal (cité par Cauchy, 2004) semble bien refléter l'orientation répressive que prend la gestion urbaine de la marge dans plusieurs villes du monde et, notamment, à Montréal.

En effet, la revitalisation urbaine du centre-ville de Montréal et la lutte aux incivilités nous fournissent, depuis les années 1990, plusieurs manifestations d'un conflit social qui oppose les populations marginalisées à plusieurs acteurs de la scène urbaine : autorités policières et agents de surveillance, gestionnaires urbains, acteurs économiques, résidants. Rappelons, entre autres, les descentes policières au carré Berri¹ pour en évacuer les itinérants et les jeunes de la rue en 1996 et 1997 (Bousquet, 1998; Charest, 2003), le conflit entre les prostituées et les résidants du Centre-sud en 2000 (Myles, 2000) et, plus récemment, les difficultés associées à la localisation des organismes communautaires travaillant auprès des

¹ Maintenant appelé parc Émilie-Gamelin suite à un changement de statut impliquant des modifications à la réglementation.

populations marginalisées (CACTUS, 2005) et la fermeture des parcs la nuit pour en interdire l'accès aux itinérants (Côté, 2006). Face aux problèmes sociaux et aux plus démunis de notre société se dessine une intervention répressive qui contribue à la judiciarisation des personnes marginalisées (Bellot *et al.*, 2005). À ce sujet, Laberge *et al.* (1998 : 14) soulignaient que :

Si l'itinérance ne s'est jamais définie en dehors de la déviance, les tendances récentes à associer la catégorie à une multitude de risques sociaux, tout comme les réponses sociales mises en œuvre pour gérer ces risques, redessinent le rapport de l'itinérance au système pénal et à la délinquance.

Les travaux de plusieurs auteurs montrent que les jeunes de la rue n'échappent pas à cette criminalisation de leur simple occupation de l'espace public² (Parazelli, 1997, 2002; Bousquet, 1998; Bellot, 2000a, 2001; Colombo, 2008). Or, ces auteurs soutiennent que la rue, bien qu'elle comporte son lot de risques, peut constituer un lieu de socialisation, par la marge, pour certains jeunes ayant fui un contexte familial ou institutionnel violent ou incohérent à leurs yeux. Leur occupation de certains lieux urbains s'inscrirait dans une quête identitaire à partir de laquelle ils tenteraient de s'approprier par la suite une position moins marginalisée au sein de la société.

Bref, ce recours accru à l'incarcération comme moyen de « gestion » de la situation des jeunes de la rue pose des questions sur le plan de la construction du problème associé aux jeunes de la rue et sur la détérioration potentielle de leurs efforts d'insertion par la marge.

2. L'objet de la recherche

Ce mémoire vise à approfondir les connaissances sur la judiciarisation des jeunes de la rue et, plus particulièrement, sur l'incarcération qui peut en résulter. Notre intérêt pour ce sujet est

² Le terme « espace public » est utilisé, dans ce mémoire, pour désigner l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous, soit qu'ils n'appartiennent à personne, soit qu'ils relèvent du domaine public, et non selon sa conception habermassienne.

né de notre expérience professionnelle à titre d'intervenante sociocommunautaire et de coordonnatrice d'une maison d'hébergement pour jeunes sans-abri où nous avons pu constater directement certains effets de cette criminalisation sur ce groupe de jeunes. Ils avaient souvent des problèmes d'ordre judiciaire, les plaçant dans une situation plus vulnérable et constituant un obstacle à leur sortie de rue. Le nombre de jeunes vivant des situations semblables et les motifs derrière les constats émis et les arrestations semblaient indiquer qu'il y avait un réel conflit les opposant aux autorités policières. Notre préoccupation tient aux effets à long terme de cette judiciarisation.

Globalement, nous nous intéressons à la dimension symbolique de l'incarcération en tant qu'exclusion de la société telle que comprise par Taboada Leonetti (1994). Cette dimension concerne le développement de l'identité à travers un ensemble de représentations sociales, de normes et d'interactions qui définissent et légitiment la place de l'individu dans la société : « [...] l'idéal de moi social qui se définit à travers un système de normes à suivre, sous peine de rejet, de stigmatisation et de dévalorisation de la part de la société » (Taboada Leonetti, 1994 : 61). En ce sens, nous voulons comprendre comment le jeune de la rue fait sens de son ou ses incarcérations et comment il se construit comme sujet à travers cette expérience où il est confronté à l'attribution sociale d'une image négative de lui-même. Plus précisément, nous cherchons à répondre à la question suivante : quels sont les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue?

3. L'état de la question

Nous avons pu constater à travers nos différentes lectures que, bien que la judiciarisation et l'incarcération des jeunes de la rue touchent beaucoup de jeunes et semblent être en hausse, à Montréal comme dans plusieurs autres grandes villes à travers le monde, peu d'études ont été faites à ce sujet. Nous avons repéré des travaux sur la judiciarisation de l'itinérance (Laberge *et al.*, 1998; Landreville, Laberge et Morin, 1998; Thomas, 2000; Charest, 2003; Bellot *et al.*, 2005), mais aucune recherche qui concerne particulièrement les jeunes de la rue. Nous pensons que ces derniers sont à distinguer de la population itinérante, même si ces études peuvent quand même nous renseigner à divers égards. D'autres recherches concernent les

effets de la prison sur les détenus en général, mais ne distinguent pas les jeunes de la rue des autres détenus et, souvent, la question identitaire ne représente qu'une faible part de ces recherches (Cooke, Baldwin et Howison, 1990; Lemire, 1990; Rostaing, 1997, 2006; Combessie, 2001; Chantraine, 2003, 2004). Enfin, certains auteurs tels que Parazelli (1997, 2000a, b, 2002), Charest et Gagné (1997), Bousquet (1998), Bellot (2000a, 2003, 2005), Colombo et Parazelli (2002) et Colombo (2008) ont soulevé l'importance grandissante de la question de la criminalisation des jeunes de la rue, mais sans avoir analysé en profondeur le lien avec la construction identitaire. L'originalité de notre projet de recherche tient dans la combinaison de ces trois éléments : jeunes de la rue, incarcération et construction identitaire. Nous pensons qu'il est important d'aborder cette question puisque les transformations identitaires de ces jeunes résultant de leur passage en prison risquent de se refléter sur leur trajectoire sociale à court, moyen et long termes.

Nous sommes d'avis que les questionnements qui sous-tendent notre projet de recherche sont essentiels dans le contexte de gestion urbaine actuel qui tend à accentuer la précarité et les parcours d'exclusion des personnes marginalisées. Il importe de se questionner sur l'impact des mesures de contrôle et de pénalité puisqu'elles peuvent être déterminantes pour la trajectoire sociale de ces personnes. De plus, l'absence d'études sur cet aspect précis de la judiciarisation des jeunes de la rue ne rend que plus pertinent le thème de notre recherche. Évidemment, nous ne pouvons prétendre à la généralisation de nos résultats, notre échantillon étant trop limité et donc non représentatif. Malgré cela, cette étude apporte sa contribution à l'avancement des connaissances en fournissant des pistes de réflexions et de résultats quant à une réalité bien concrète pour nombre de personnes marginalisées.

4. Les objectifs de l'étude

L'objectif général de cette recherche est de comprendre les effets de l'incarcération sur la construction identitaire des jeunes de la rue, à partir des transformations et des repositionnements identitaires qui surviennent à la suite de l'expérience carcérale. Ces jeunes sont-ils amenés à se repositionner socialement et à envisager l'adoption d'un nouveau mode

de vie correspondant davantage aux normes sociales dominantes? Ou, au contraire, adoptent-ils une nouvelle identité déviante et s'engagent-ils dans une « carrière criminelle »? Quel chemin prennent-ils afin de pallier ce qui pourrait être un déni de reconnaissance sociale induit par le passage en prison? Quelles stratégies identitaires mettent-ils à contribution afin de conserver une image de soi positive? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles nous désirons répondre à travers ce projet de recherche.

D'une part, les études sur la prison nous fournissent plusieurs éléments qui penchent en faveur d'une expérience sociale particulière menant à des repositionnements identitaires, des pertes matérielles et affectives, des problèmes psychologiques, des difficultés liées à la réinsertion, etc. Elles témoignent aussi de la pauvreté et de l'itinérance comme étant des facteurs aggravants dans la situation du détenu, avant, pendant et après l'incarcération. Cependant, ces effets diffèrent d'une personne à l'autre, entre autres selon le type de rapport qu'elles entretiennent avec l'enfermement.

D'autre part, les recherches sur la socialisation nous apprennent que l'identité personnelle n'est jamais permanente, mais qu'elle relève d'un processus dynamique dans lequel interviennent les relations aux autres et aux institutions, le statut de l'individu, ses expériences antérieures, le contrôle socioculturel (les normes sociales dominantes) et la situation dans laquelle il se trouve. L'expérience carcérale pourrait constituer un point de bifurcation, une rupture biographique dans le travail de construction identitaire. Les tensions induites par une dissociation des trois sphères constitutives de l'identité personnelle (assignée, engagée et désirée) pousseraient l'individu à « travailler » sur l'une ou plusieurs de ces sphères identitaires dans le but d'obtenir à la fois un sentiment d'accomplissement personnel, de reconnaissance sociale et de consonance existentielle (Bajoit, 1997).

D'après ces informations, nous poursuivons les sous-objectifs suivants :

1. identifier quel type de tension existentielle ou identitaire l'expérience carcérale fait vivre à l'individu;
2. analyser le travail de (re)construction identitaire des jeunes de la rue suite à l'expérience carcérale;

3. identifier les transformations potentielles des positions identitaires des jeunes de la rue qui résultent de l'expérience carcérale.

5. Les hypothèses de recherche

En regard des études consultées, nous formulons l'hypothèse que l'expérience carcérale, qui représente une forte tension existentielle pour l'individu, favorise un repositionnement identitaire du sujet qui cherche à concilier ses trois sphères identitaires afin d'atteindre les sentiments de reconnaissance sociale, d'accomplissement personnel et de consonance existentielle. Il pourra s'agir, par exemple, de réviser son identité désirée en laissant tomber ses projets de carrière; de modifier son identité engagée en se « professionnalisant » dans la délinquance; ou, encore, de travailler son identité assignée en s'impliquant dans les programmes offerts en prison afin de répondre aux injonctions pénales et sociales.

En cela, nous pensons que, bien que la prison puisse s'avérer une expérience traumatisante qui marque l'individu, celui-ci conserve une certaine marge de manœuvre dans la négociation de son identité. Cela dit, selon la façon dont l'identité est reconstruite, le parcours de l'individu en sera affecté différemment. Nous sommes d'avis que nous obtiendrons des résultats diversifiés pour chacun des répondants, mais que nous relèverons aussi des éléments convergents.

6. Le cadre théorique et les choix méthodologiques

Notre recherche se situe dans un cadre théorique précis : la sociologie de l'expérience et du sujet inspirée de Dubet (1994, 1995). D'abord, nous considérons le passage en prison comme une expérience carcérale, c'est-à-dire une expérience extrême, composée d'une triple expérience : une prise en charge institutionnelle enveloppante; une remise en cause identitaire; et une atteinte à la dignité (Rostaing, 2006). La notion d'expérience, liée au concept d'expérience sociale, renvoie à éprouver le monde et expérimenter le réel, à être

actant et agi. Le qualificatif carcéral permet de distinguer cette expérience particulière des expériences sociales « normales ». Ensuite, pour comprendre l'influence de l'incarcération des jeunes de la rue sur leur construction identitaire, l'utilisation du modèle de gestion relationnelle de soi de Bajoit (1997) est pertinent puisque cette approche prend appui sur la capacité des individus à être sujet dans un contexte où existent des institutions de socialisation, des réseaux de sociabilité et des rapports sociaux qui agissent *sur* et *avec* ces individus. La construction identitaire est alors vue surtout comme une subjectivation de l'individu plutôt qu'une simple socialisation déterminée et déterminante.

Afin d'explorer et de circonscrire la nature dynamique du lien entre l'expérience carcérale et la construction identitaire, nous devons recourir à une méthodologie qualitative qui tienne compte à la fois de la dimension temporelle et du lien intérieur-extérieur de la prison, ainsi que du sens donné à cette expérience par le sujet et sa marge de manœuvre dans la construction de son identité. En concordance avec cet objectif de sens et de perspective dynamique, nous avons opté pour une approche biographique, le récit de vie thématique centré autour de l'expérience carcérale (Vikeman, cité dans Mayer *et al.*, 2000). À partir d'un découpage avant, pendant et après l'incarcération, il est possible, dans une certaine mesure, d'exposer les repositionnements identitaires, examinés à la lumière d'une grille d'analyse élaborée à partir de la théorie de Bajoit sur le travail de construction identitaire.

7. La structure de ce mémoire

Composée de deux chapitres, la première partie de ce mémoire porte sur la problématique ainsi que sur les éléments théoriques qui nous ont servi à développer notre projet. Dans le premier, il sera question de l'état des connaissances dans les domaines liés à notre sujet de recherche. Nous verrons ce que les auteurs ont écrit sur cette problématique, en abordant quatre thématiques précises : la catégorie sociologique des jeunes de la rue; la gestion urbaine et la pénalisation du social; les effets de la prison; la socialisation et la construction identitaire. Le deuxième chapitre expose notre cadre théorique qui inclut le concept d'« expérience carcérale » et la théorie de la gestion relationnelle de soi.

La deuxième partie concerne la recherche empirique et comprend quatre chapitres. Le chapitre trois repose sur les aspects méthodologiques de notre étude et inclut les objectifs et indicateurs, le type de recherche, l'échantillon, les considérations éthiques et la méthode d'analyse. Les trois chapitres suivants portent sur les résultats que nous avons subdivisés de la façon suivante : le chapitre quatre traite des rapports à l'incarcération, le chapitre cinq présente les transformations identitaires à la suite de l'expérience carcérale et le chapitre six aborde les autres effets de l'incarcération. Enfin, au chapitre sept nous concluons notre analyse avec une courte discussion sur nos résultats avant de clore notre mémoire.

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE

CHAPITRE 1

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Dans cette section, nous présenterons différents écrits relatifs à notre projet de recherche. Elle est divisée en quatre sections distinctes : d'abord, nous tenterons de définir la catégorie sociologique des jeunes de la rue. Puis, il sera question de la gestion urbaine en tant qu'instrument de contrôle social et de la pénalisation du social qui en découle, en discutant de la revitalisation du centre-ville-est de Montréal et du courant de pensée et d'action appelé « tolérance zéro ». Ensuite, nous présenterons divers effets de la prison sur les détenus, qu'il s'agisse du stigmate de la prison qui peut mener à une professionnalisation de la délinquance, de la pauvreté et l'itinérance comme facteurs qui aggravent la situation du détenu avant, pendant et après l'incarcération ou des effets psychologiques de la détention. Enfin, nous ferons un survol de certaines théories de la socialisation afin de comprendre comment l'identité se construit.

1.1 La catégorie sociologique des jeunes de la rue

Le phénomène des jeunes de la rue est relativement récent à Montréal. Apparu dans les années 1980, il peut être associé, d'une part, à des facteurs d'ordre structurel tels que la précarisation de l'emploi et la montée du chômage à la suite de la crise économique, l'éclatement de la famille traditionnelle et l'effritement du tissu familial et communautaire, la violence familiale, des critères d'admission à l'aide sociale discriminatoires à l'égard des jeunes de moins de trente ans et une crise du logement locatif (Beauchemin, 1996). Viennent décupler l'impact de ces facteurs structurels des facteurs de vulnérabilité individuels, comme

l'absence de ressources, la toxicomanie ou la maladie (Mercier, cité dans Beauchemin, 1996 : 105). D'autre part, le phénomène est associé à la fragilisation du lien social liée à la montée de l'individualisme. Comme le rappelle Franssen (1997), le passage de la société traditionnelle à la société dite moderne a favorisé une montée de l'individualisme en ce sens que l'éclatement des normes associé à l'impératif de réalisation personnelle a mené au développement d'individus, c'est-à-dire d'êtres autonomes et créatifs parce qu'ils doivent bricoler eux-mêmes leur identité. Historiquement, l'individu n'a jamais été aussi libre de choisir son groupe d'appartenance, son projet de vie, aussi peu asservi aux normes sociales et familiales, mais paradoxalement, jamais il n'a été autant soumis à la reconnaissance sociale selon le modèle de réussite véhiculé par la société de marché. Cette tension traverse non seulement les individus, mais aussi les institutions de socialisation (famille, école, milieu de travail, etc.) qui nagent, elles aussi, dans un océan d'incertitude. Dans ce contexte, plusieurs jeunes voulant fuir une violence familiale ou institutionnelle sont contraints à choisir³ de vivre de la rue, expérience à travers laquelle ils tentent de se (re)construire comme sujets de leur vie et de s'accomplir en tant qu'individus autonomes selon l'impératif de réalisation personnelle (Parazelli, 1997, 2002, 2006; Bellot, 2001; Colombo, 2008). Il s'agit donc d'une double inscription, à la fois individuelle et sociale.

Mais comment distinguer les jeunes de la rue des autres catégories de jeunes associés à la rue, comme les jeunes de gang de rue, les prostitués ou les fugueurs? Car, d'une part, certains jeunes de la rue peuvent faire des expériences de prostitution, de fugue et même d'appartenance à un gang. Et, d'autre part, parce que la catégorie « jeunes de la rue » est définie de façon variable, lorsque définie, selon les recherches et leur objet, ainsi que selon leur pays d'origine, d'où l'absence de consensus et l'impossibilité de les dénombrer avec exactitude (Beauchemin, 1996; Parazelli, 2002; Agence de santé publique du Canada, 2006).

Pour Parazelli (2000a), c'est le rapport sociosymbolique que les jeunes de la rue entretiennent avec la rue qui permet de les distinguer. Celle-ci devient le point de repère central pour leur

³ Par ce concept de « choix contraint », Parazelli (1997) cherche à mettre en évidence l'ambivalence de l'appropriation de la rue par ces jeunes.

construction identitaire par l'appropriation de certains lieux auxquels ils s'identifient, souvent selon les prégnances d'abandon, de rejet et d'incohérence qu'ils diffusent.

Parler des jeunes de la rue [...] implique que ces jeunes ont un rapport intime d'appartenance symbolique et dynamique à la rue qui peut varier d'intensité (de la passion à la dépression en passant par l'indifférence) et de polarité (de l'euphorie à la dysphorie) tout au long de leur passage : de l'entrée à la sortie (que cette entrée-sortie soit linéaire ou en alternance avec les lieux institués; Parazelli, 2002 : 48).

À cet égard, Parazelli (1997) précise que l'on parle de jeunes *de* la rue et non *dans* la rue, celle-ci étant prise en compte au-delà d'un lieu où vivent les jeunes, mais plutôt comme un mode de vie et un milieu d'appartenance.

Selon Gilbert et Lussier (2007), à ce rapport à l'espace s'ajoute le rapport au mouvement :

Itinérance, errance, sans domicile fixe, les diverses appellations de la problématique témoignent du mouvement qui s'y retrouve. Par le fait même, comme dans le terme de « jeunes de la rue », c'est également la notion d'espace qui est ciblée. En outre, la « marginalité » réfère à la fois à l'espace et au mouvement, en insinuant une distance par rapport à une soi-disant normalité ou, selon le vocabulaire courant, en témoignant d'une trajectoire divergente par rapport à la ligne droite (Gilbert et Lussier, 2007 : à paraître).

Gardant à l'esprit ces éléments ainsi que les facteurs explicatifs soulignés plus haut, nous retenons, pour cette étude, la définition élaborée par la Table de concertation jeunesse/itinérance du centre-ville (citée dans Labelle et Levac, 2007 : 18) :

Nous entendons par « jeunes de la rue », la population âgée entre 12 et 30 ans qui habite, fréquente ou transite dans le centre-ville et sa périphérie; qui a un mode de vie lié à l'espace public qui est utilisé comme habitat et/ou lieu d'activités économiques et/ou espace de socialisation; qui présente des conditions de vie difficiles telles que la pauvreté, la désaffiliation sociale, l'instabilité résidentielle, les problèmes de toxicomanie et de santé physique et mentale; et enfin, qui subit une forte répression sociale et policière se traduisant par la judiciarisation.

Au-delà de cette catégorisation générale, soulignons qu'il ne s'agit pas d'un phénomène linéaire, mais dynamique et complexe, et que les jeunes de la rue forment une population très hétérogène, malgré des éléments communs. Par exemple, ces jeunes adoptent des styles

culturels variés et développent diverses activités associées au milieu de la rue, comme la quête, la vente de drogue, la prostitution, le vol et le *squeegee*⁴ (Parazelli, 2006).

À Montréal, leur nombre est estimé entre 4 000 et 10 000 (Labelle et Levac, 2007). En ce qui concerne leur judiciarisation, Bousquet (1998) indiquait qu'au Québec, 80 % d'entre eux avaient déjà été arrêtés par la police, alors que l'étude SAJR⁵ de l'Agence de santé publique du Canada (2006) estimait qu'entre 1999 et 2003, plus de la moitié des jeunes de la rue du Canada avait été incarcérée.

1.1.1 Les jeunes de la rue et les pratiques illicites

Beauchemin (1996) a relevé, dans sa recension des écrits sur l'itinérance des jeunes, que cette condition de vie est associée à une multitude de risques : pour la santé physique et mentale, en termes de victimisation, d'activités criminelles, d'exclusion et de stigmatisation, et de perpétuation de cette condition à l'âge adulte. En ce qui concerne les activités criminelles, puisque les jeunes de la rue ont moins de possibilités pour subvenir à leurs besoins, il est probable qu'ils y aient recours.

Ensuite, comme nous le verrons plus loin, on observe davantage d'interventions coercitives à l'égard des jeunes de la rue par les autorités policières qui pénalisent de plus en plus leurs stratégies de survie (comme le *squeegee*, la quête et la prostitution) et leur occupation de l'espace public (par le biais de règlements municipaux notamment). D'ailleurs, le problème rapporté le plus fréquemment par les intervenants lors d'une étude sur la situation des jeunes de la rue à Montréal est la relation (harcèlement, émissions de constats d'infraction) avec les forces policières et le service de sécurité de la Société de transport de Montréal (Accès équité, 2007).

4 Pratique consistant à nettoyer les pare-brises des voitures arrêtées au feu rouge en échange d'une rémunération.

5 Surveillance accrue des jeunes de la rue.

À cet égard, Laberge et Landreville (2000) soutiennent que l'application du droit pénal n'est pas un donné existant en soi, mais un construit sociojuridique dans lequel un « événement-problème-protagonistes » devient une « affaire-victime-accusé ». Sur ce plan, le cadre normatif, les représentations sociales, le type de relation entre les parties et le pouvoir relatif des acteurs jouent un rôle majeur dans la signification des événements et dans le choix des modalités du contrôle social. Les itinérants, les marginaux et les jeunes de la rue sont donc très vulnérables à la solution pénale, surtout lorsque leur accès à un espace privé est restreint⁶. De la décision de pénaliser s'ensuit la stigmatisation de la personne dorénavant considérée comme délinquante.

Selon Bellot (2000a), ce virage répressif peut, d'une part, contraindre les jeunes de la rue à adopter des stratégies de survie plus risquées et, parfois, illégales. En d'autres mots, « le cadre des opportunités et des contraintes dans la rue va définir en partie les pratiques de prise de risque » (Bellot, 2005 : 84). D'autre part, en réaction à l'injustice ressentie et à la stigmatisation liée à la judiciarisation, l'engagement dans les activités délinquantes peut être une stratégie de valorisation identitaire et signifier le passage vers une certaine réussite sociale et financière (Bellot, 2001; voir aussi Chantraine, 2004 et Carra, 2005). L'auteure souligne que les activités criminelles ne constituent pas la première stratégie à laquelle ces jeunes ont recours : « Derrière le processus d'engagement dans des activités criminelles, il y a l'image de la construction de la vulnérabilité que la société, au mieux ne parvient pas à enrayer, au pire, renforce en punissant des stratégies de débrouillardise comme le *squeegee* » (Bellot, 2001 : 246).

Selon McCarthy et Hagan (1991), qui ont étudié les liens entre l'itinérance et la criminalité chez 390 jeunes itinérants de Toronto, ces derniers auraient commis plus de délits après leur départ de la maison et leur criminalité aurait augmenté avec le temps passé dans la rue. Il importe de souligner que la nature des délits et leur gravité sont très variables, allant de la

⁶ Parce que plusieurs comportements sont illégaux lorsque exercés en public (comme dormir, se laver, consommer de l'alcool), il est très difficile, voire impossible de survivre sans transgressions en l'absence d'espace privé (Laberge et Landreville, 2000).

consommation de marijuana, aux vols de moins de cinq dollars, à l'extorsion et aux voies de fait.

Bellot (2001) explique cet engagement accru dans les activités criminelles, d'une part, par la dégradation de la situation et des conditions de vie des jeunes à cause d'une certaine chronicité de la rue et, d'autre part, par la dépendance aux drogues qui dépasse le produit seul pour devenir une dépendance au monde social de la drogue.

Quoi qu'il en soit, on observe une interpénétration de la vie de rue et des pratiques illicites, difficiles à dissocier. De plus, le contexte dans lequel les jeunes de la rue se trouvent peut en amener certains à glisser davantage dans la délinquance et à s'engager plus sérieusement dans le milieu criminel. Toutefois, nous éviterons de parler de jeunes délinquants, car même s'ils peuvent avoir plus ou moins recours à des activités illégales pour survivre dans la rue, cela n'est qu'un des éléments de leur parcours marqué d'abord par la rue. Il ne s'agit pas d'un investissement professionnel, leur vie n'étant pas centrée sur les activités criminelles, mais celles-ci sont liées à la consommation de drogues et à la survie.

1.2 La gestion urbaine et la pénalisation du social

Cette section est consacrée à l'exploration des changements sur le plan de la gestion de la marginalité dans l'espace public afin de comprendre comment et pourquoi ils s'opèrent et ils se traduisent dans la situation des jeunes de la rue.

1.2.1 La revitalisation urbaine du centre-ville-est de Montréal

Selon certains auteurs (Parazelli, 2000b; Colombo et Parazelli, 2002), la revitalisation du centre-ville de Montréal, qui a pris son essor durant les années 1990, s'inscrit dans un processus de « réhabilitation » du centre-ville en vue de le rendre compétitif sur la scène mondiale, comme on peut l'observer dans d'autres villes ailleurs dans le monde (Lees, 2003). Cette politique de revitalisation urbaine privilégie une occupation de l'espace axée sur le

tourisme⁷, les investissements économiques, la culture et les habitations résidentielles de luxe, tout en refusant son occupation par les populations marginales et marginalisées.

D'après Mercier, Parazelli et Morin (1999 : 216), les projets de revitalisation viseraient à faire surgir un « imaginaire » de prospérité, de plaisir, de culture par les « prégnances esthétiques que l'espace géographique diffuse ». Or, la simple présence de personnes marginalisées dans l'espace public propage, au contraire, des prégnances de décadence urbaine et donc d'« encombrement sociosymbolique » au redéveloppement urbain (Parazelli, 2000b). Cette opposition entre deux « images sociales », nommée « choc urbain des imaginaires » par Mercier et ses collaborateurs, engendre des conflits de cohabitation entre les personnes marginalisées et les autres acteurs de la ville (résidents, commerçants, promoteurs immobiliers, etc.). Or, historiquement, les personnes marginalisées ont investi le secteur est du centre-ville depuis la fin du XIX^e siècle, époque à laquelle s'y est développé le « *Red Light* » de Montréal (Parazelli, 2000b).

Selon Charest (2003), ces changements dans la gestion de l'espace peuvent être attribués à l'augmentation de la visibilité de l'itinérance associée au développement de nouvelles formes de débrouillardise telles que le *squeegee*. Les projets de revitalisation urbaine s'accommodant mal de la présence de marginaux dans l'espace public, une opposition résulterait de son utilisation différenciée. Face à ce conflit de cohabitation, les gestionnaires urbains ont recours à diverses stratégies, allant de changements dans l'aménagement de l'espace (Parazelli, 2002), aux modifications de règlements municipaux (Bellot, 2000a; Thomas, 2000), puis à la judiciarisation des « indésirables » qui occupent l'espace public (Landreville, Laberge et Morin, 1998; Charest, 2003; Bellot *et al.*, 2005). Peu importe la stratégie utilisée, l'objectif demeure le même : disperser, évacuer, bref invisibiliser les personnes marginalisées.

⁷ Par exemple, en 2004, le Comité exécutif de la Ville adoptait un budget de 3.2 millions de dollars afin de redorer l'image de la rue Sainte-Catherine prétextant la venue des Jeux gais en 2006 (Rodrigue, 2004).

1.2.2 La tolérance zéro

La seule présence de personnes marginales, et plus particulièrement de jeunes, dans l'espace public semble dégager un sentiment d'insécurité (Laberge *et al.*, 1998; Bellot, 2000a; Charest, 2003; Parazelli, 2002). À cet égard, des mesures dites de « tolérance zéro » sont entreprises pour évacuer de l'espace public tout ce qui est perçu comme un danger potentiel afin de disposer d'un environnement urbain sécuritaire.

Le courant de pensée et d'action de la tolérance zéro s'appuie sur la théorie de la vitre brisée (*Broken Windows*) développée en 1982 par Wilson et Kelling, selon laquelle le sentiment d'insécurité, qui émane de l'incapacité des habitants à faire respecter des règles de « bon voisinage », ouvre la porte à la délinquance; l'état détérioré d'un quartier témoignerait d'une absence de lois, d'où le début d'une spirale menant à une délinquance plus grave. Précisons que cette théorie met de l'avant l'importance des liens sociaux de proximité et non pas celle d'une police répressive face aux incivilités, moyen que les politiques de tolérance zéro favorisent d'emblée (Roché, 2002). En effet, Bellot et Morselli (2003) montrent que la tolérance zéro se fonde clairement sur la coercition en ayant recours aux acteurs pénaux et judiciaires pour contrôler les pratiques sociales et assurer l'ordre. Comme le souligne Wacquant (2003 : 38), ces politiques, pourtant basées sur des prémisses discutables (sentiment d'insécurité plutôt que dangers avérés), permettent de justifier des pratiques agressives et discriminatoires de « nettoyage de classe » des rues et « contribuent puissamment à légitimer le basculement vers la gestion pénale de l'insécurité sociale que génère partout le désengagement économique et social de l'État ».

Plusieurs auteurs soutiennent que la popularité de la notion de tolérance zéro, exportée des États-Unis vers plusieurs pays européens (Mary, 2003; Wacquant, 2003), Sud-Américains (Pedrazzini, 2005) et le Canada (Bellot et Morselli, 2003), s'inscrit dans la radicalisation du discours sur le sécuritarisme devenu la priorité d'intervention⁸. Cela entraînerait les politiques

⁸ À cet égard, pensons à la façon dont le gouvernement conservateur canadien a décidé d'investir massivement dans les domaines militaire, policier et pénal. Pour lire un discours du Premier Ministre Stephen Harper sur les plans du gouvernement fédéral pour combattre le crime, voir <<http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1088>>.

de lutte contre l'insécurité à déborder largement du champ criminel (Mary, 2003; Pattegay, 2003), d'où découleraient deux enjeux majeurs : l'élargissement de la notion de criminalité à celle de risque, de désordres et d'incivilités, et la redéfinition du travail policier vers une orientation plus préventive. Ces enjeux mèneraient à un durcissement des réponses pénales envers une partie de la population devenue un « eux » menaçants pour un « nous » menacés (Bellot et Morselli, 2003).

Bien que Montréal⁹ ne souscrive pas officiellement à une politique de tolérance zéro à l'égard des jeunes de la rue, les pratiques policières semblent certes s'y inscrire (Bellot, 2000a). Par exemple, il ne s'agit pas simplement de pénaliser les comportements illégaux tels que le trafic de drogues, mais aussi les stratégies de survie telles que le *squeegee*, la quête et la prostitution ainsi que l'occupation et l'utilisation de l'espace public. Par ailleurs, les recherches de Parazelli (1997, 2002) et de Bellot (2000a, 2003) démontrent que les jeunes de la rue font clairement partie des personnes menaçant l'ordre social qu'on estime nécessaire de neutraliser. D'une part, Bellot (2003 : 180) note que le regard réducteur de la société face aux jeunes de la rue « légitime la mise en œuvre d'un processus de régulation sociale visant à protéger l'ordre social contre la menace que fait peser la présence de ces jeunes dans l'espace public et à les faire sortir de la rue le plus vite possible ». D'autre part, Parazelli (2000a : 5) souligne que la représentation répressive dépeint le jeune de la rue « comme un délinquant dont la présence collective et les aspects transgressifs sont perçus comme autant de nuisances publiques qu'il faut arrêter, disperser et/ou évacuer ». En ce sens, Laberge *et al.* (1998) soutiennent que la représentation de l'itinérance s'est modifiée, surtout depuis les années 1980. Ils notent une tendance à l'associer à la dangerosité et, plus particulièrement, à la notion de risque, d'où la nécessité de mettre en place une gestion particulière de cette « clientèle » afin d'éviter tout danger.

⁹ En comparaison, par exemple, à l'Ontario ou à la Colombie-Britannique qui ont adopté des lois provinciales à l'égard de la présence d'itinérants, de mendiants et de *squeegees* dans l'espace public, appelées les Safe Streets Acts.

Plus concrètement, les orientations du *Projet d'optimisation de la police de quartier* face aux incivilités, adopté en octobre 2003 par le Service de police de la Ville de Montréal, ont retenu notre attention. On peut y lire, d'une part, l'augmentation de la visibilité policière dans les zones ciblées pour la présence d'incivilités et de la priorité donnée à la lutte aux incivilités. D'autre part, on note l'ajout de 26 nouvelles incivilités aux codes d'appel existants, dont la présence dérangeante d'itinérants, de mendiants, de « *squeegees* », de prostitué(e)s et le regroupement de jeunes sur la voie publique (SPVM, 2003 : 9). Mitchell (1997), qui a observé des lois similaires dans plusieurs villes des États-Unis, les qualifie de lois « anti-itinérance » : en définissant les comportements acceptables dans l'espace public, de telles lois suppriment les espaces où vivent les itinérants et, en contrecoup, les personnes elles-mêmes, qui n'ont de place nulle part.

Afin de mesurer l'ampleur de la judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal, Bellot *et al.* (2005) ont analysé les constats d'infraction aux règlements municipaux qui leur ont été remis entre 1994 et 2004, soit 22 685 constats pour 4036 personnes, dont 300 mineurs. Leur analyse a soulevé trois constats très révélateurs de la gestion répressive actuelle : 1) le nombre de constats émis a quadruplé en dix ans; 2) dans 72 % des cas de non-paiement d'amende, il y a recours à l'emprisonnement; et 3) il y a une explosion des coûts pour les personnes itinérantes et pour le système pénal. Soulignons que l'augmentation la plus marquée a été observée chez les jeunes de 18 à 24 ans.

1.2.3 La pénalisation du social

Cette pénalisation d'un phénomène social nous rappelle la pensée de Foucault (1975) dans *Surveiller et punir*, qui voit dans la pénalité une manière de gérer les illégalismes qu'il traduit par la dissymétrie des classes, c'est-à-dire le traitement différentiel des classes sociales par la loi et le système de justice (voir aussi Chantraine, 2004). La déviance ne serait pas une caractéristique des individus, mais un rapport de pouvoir dans lequel la norme est définie à partir de ce qui est hors-norme et sert à maintenir un rapport de domination dans un but de normalisation et de contrôle, l'exclusion servant à délimiter l'anormalité. Cet espace qu'est

l'exclusion met donc en lumière le rapport entre le centre et les marges. Les petits illégalismes (ce que sont plusieurs des infractions imputées aux jeunes de la rue) sont définis par Foucault (1975 : 333) « non point comme les marges nécessaires de la société, mais comme le grondement central de la bataille qui s'y déroule ».

Pour Lamoureux (2001 : 29), ceci remet « en cause fondamentalement la citoyenneté », et ce, au niveau juridique, au niveau des appartenances et au niveau de l'accroissement des inégalités et de l'exclusion. En ce sens, Laberge *et al.* (1998 : 94) concluent leur étude en ces termes très démonstratifs:

[...] du déploiement d'une réglementation de l'espace public urbain qui, sans cibler ouvertement l'extrême pauvreté et l'itinérance, vise implicitement l'exclusion de cet espace des manifestations publiques de ces problématiques sociales. Ces contradictions, sur le plan de l'intervention sociale, soulèvent ainsi la question de l'harmonisation des politiques publiques et ce, en regard des principes fondamentaux de citoyenneté et de démocratie.

D'ailleurs, pour Burrington (cité dans Thomas, 2000 : 308), « le concept de citoyen doit être fondé sur l'accessibilité de façon non stigmatisante à l'espace public ».

1.3 Les effets de la prison

La prison, objet sociologique toujours au cœur de débats idéologiques, est étudiée depuis des décennies sous plusieurs angles – structurel, fonctionnel, relationnel... – et selon différents desseins – abolitionniste, réformiste, scientifique... –, études qui mènent très souvent au constat de son échec. Échec par rapport à ses finalités, mais qui s'accompagne toutefois de son maintien dans l'histoire comme instrument privilégié de la répression (Foucault, 1975; Lemire, 1990; Chantraine, 2004). Cet échec est imputé au fait que la prison ne réduirait pas le taux de criminalité, au contraire, elle provoquerait la récidive des détenus, fabriquerait des délinquants et favoriserait le développement d'organisations criminelles, sans oublier le coût direct engendré par l'institution elle-même et le coût indirect associé à la production de la délinquance (Foucault, 1975). C'est dire que la prison aurait son lot d'effets négatifs, malgré lesquels :

Les tenants des théories dites de la « tolérance zéro », ou, en pratique, de *l'intolérance sélective* visant à pallier les dommages collatéraux de l'accentuation des inégalités sociales, ont balayé l'émoi humaniste qui forgeait la critique sociale de la prison, et imposent, petit à petit, un choix de société. Le champ d'action du système pénal et le panel punitif ne cessent de s'étendre et deviennent, plus que jamais, une composante essentielle des sociétés modernes (Chantraine, 2004 : 2).

Cette section sera consacrée aux effets de la prison sur les détenus que nous avons retenus de différentes études à cause de leur pertinence pour notre objet de recherche.

1.3.1 Le stigmatisme de la prison et la professionnalisation de la délinquance

Peu importe la durée de la détention, celle-ci imprime sur le détenu la marque d'un stigmatisme (Rostaing, 1997). Même s'il ne s'agit que de quelques jours, l'individu se retrouve coupé de son milieu et placé dans un autre, caractérisé par la contrainte, l'exclusion du reste de la société et la promiscuité. L'image de l'individu, qui se trouve confinée à celle de délinquant, ne se limite pas à la période d'incarcération, mais peut s'étendre au-delà des murs et supposer d'importantes capacités d'adaptation lors du retour en société.

Selon Goffman (1968), un stigmatisme peut amener soit à une condition d'individu discréditable, lorsque le stigmatisme n'est pas nécessairement connu ou visible, soit à une condition d'individu discrédité, si le stigmatisme est connu ou visible. Dans ce dernier cas, pour les détenus, l'identité sociale peut être longtemps restreinte à ce statut, ce qui a un effet certain sur leurs possibilités de réinsertion sociale (emploi, famille...). Pour une personne qui présente plusieurs difficultés (toxicomanie, itinérance, passé lourd, etc.), la situation est d'autant plus difficile lorsque s'ajoute l'incarcération; la sortie de prison « [...] se heurte alors au dur constat d'un cumul de handicaps, au sein duquel chaque tentative pour réduire l'emprise de l'un est détruite par l'acuité de l'autre » (Chantraine, 2004 : 68). Cela peut être le cas, notamment, des jeunes de la rue qui vivent des problèmes de toxicomanie, de pauvreté, d'instabilité résidentielle, etc. L'incarcération peut être considérée comme un facteur d'aggravation de leur situation, inefficace en termes d'aide et même anéantit leurs efforts pour s'en sortir. De ce fait, elle peut contribuer à la mise en forme de trajectoires d'exclusion à travers les processus de désignation et de stigmatisation (Chantraine, 2004).

La professionnalisation de la délinquance peut représenter une façon de se sortir de cette impasse, effet notable du passage en prison souvent relevé dans les études, d'où l'expression populaire selon laquelle « la prison est l'école du crime ». Lié à la condition d'individu discrédité, l'engagement dans une délinquance plus sérieuse peut s'avérer une stratégie valorisante qui permet de renverser les effets négatifs associés au stigmate de délinquant. Comme en témoigne Chantraine (2004 : 80),

Assumer son statut de délinquant, adopter une démarche professionnelle, devenir l'élite d'un milieu spécifique, éventuellement adopter une vue politique radicale sur la société, développer le sentiment d'une vie hors norme, vont constituer des alternatives aux rapports de causalité ambigus, à l'écartement durable du marché de l'emploi, au casier judiciaire, aux trous biographiques créés par des enfermements prolongés.

C'est ce dont témoignait l'étude sur les jeunes délinquants de Carra (2005) dans laquelle elle a constaté que la délinquance peut devenir une stratégie identitaire pour les jeunes des banlieues françaises en réaction à l'exclusion et à la stigmatisation dont ils font l'objet.

De plus, les phénomènes de « connexité délinquante » (Chantraine, 2004 : 252; aussi Lemire, 1990), qui font partie intégrante de la prison, assurent le développement de complicités délinquantes futures et l'apprentissage de techniques délinquantes, ce qui ouvre la voie à une carrière délinquante.

Évidemment, reste toujours le choix de la délinquance au détriment d'une autre voie plus ou moins en accord avec les normes sociales prescrites. Cependant, Hughes (cité dans Chantraine, 2004 : 92) soulève l'idée que plus une personne évolue dans un sens, plus les choix donnés à cette personne sont limités par les décisions précédentes et ne laissent qu'une perspective de choix contraints : choix de revenir à un statut négatif; de ne plus tirer avantage du nouveau statut; de retourner à une vie plus « misérable » parce que placé dans une condition d'individu discrédité, etc.

1.3.2 Les effets psychologiques de l'incarcération

Pour presque tous les individus, l'expérience carcérale – du moins la première – constitue un basculement dans un monde social étranger et une coupure radicale du monde social connu. Cette situation peut s'avérer difficile, et ce, pour différentes raisons. Selon Cooke, Baldwin et Howison (1990 : 55-66), plusieurs aspects sont à considérer pour comprendre les difficultés psychologiques vécues par le détenu. D'abord, il y a la perte de contrôle et de choix, même en ce qui concerne les comportements les plus banals tels qu'ouvrir les portes et les lumières. Cette perte de contrôle, souvent vécue comme humiliante et/ou angoissante, peut provoquer diverses réactions de colère, d'impuissance, de perplexité, etc. Puis, il y a évidemment la perte de liens significatifs. Ces liens peuvent être maintenus par les visites, les appels téléphoniques et le courrier, mais ils peuvent aussi être rompus temporairement ou définitivement en réaction au délit ou à l'emprisonnement. Lorsque des événements particuliers se produisent à l'extérieur – par exemple, la maladie d'un parent, le mariage d'une sœur, la naissance de son enfant –, les frustrations et le sentiment d'impuissance sont encore plus importants et les répercussions peuvent se poursuivre au-delà de la libération à cause du sentiment de ne pas ou ne plus « faire partie » de la réalité des personnes à l'extérieur. Une troisième difficulté vécue par les détenus est l'absence de stimulation. Le temps ne revêt pas la même signification en prison qu'à l'extérieur (voir aussi Chantraine, 2004). Le peu d'activités disponibles et la routine carcérale semblent avoir des effets sur les capacités cognitives du détenu qui peut trouver plus ardu de réfléchir et résoudre des problèmes, difficultés aussi liées à l'environnement restrictif et à la perte de contrôle et de choix. Une autre perte identifiée par les auteurs, plus importante dans le cas des détenus plus jeunes, est celle de modèles positifs, qui peut se répercuter dans la professionnalisation de la délinquance dont nous avons discuté plus haut.

Selon Cooke, Baldwin et Howison (1990), ces éléments peuvent occasionner cinq désordres sur le plan psychologique. Notons d'abord l'anxiété. Bien que nous vivions tous de l'anxiété à certains moments de notre vie, les détenus ont moins de moyens pour y faire face, ce qui peut résulter en comportements bizarres, agressifs ou autodestructeurs. Un autre désordre est la dépression, qui peut survenir en même temps que l'anxiété. Encore une fois, ce sont les options limitées pour y faire face qui affectent les réactions. Le suicide peut être l'une de ces

réactions, mais n'y est pas nécessairement lié. Il semblerait que certains moments de l'incarcération soient plus propices à un passage à l'acte (détention préventive et début de la sentence), puisque le détenu est dans une situation de plus grande vulnérabilité. Souvent, mais pas nécessairement, des actes d'automutilation peuvent être liés à l'anxiété et au suicide. Enfin, les auteurs soulignent le manque de communication et le retrait en réponse au choc ressenti à l'entrée dans ce monde étranger, et à la peur et la méfiance à l'égard des autres détenus et des agents de surveillance. Ce manque d'interaction peut conduire à l'augmentation de l'anxiété et aux comportements nommés ci-haut. Précisons que ces différentes difficultés se présentent à des degrés variables selon les capacités d'adaptation de la personne, la longueur et le lieu d'exécution de la peine, le soutien du réseau extérieur, etc.

Bref, l'incarcération peut constituer une expérience traumatisante et une épreuve « [...] par rapport à la norme sociale de conformité, épreuve qui implique la privation de liberté mais aussi le suivi des règles collectives, des privations matérielles, des frustrations et la perte de droits ou d'autonomie » (Rostaing, 2006 : 34). La prison modifie radicalement les liens sociaux et les « réseaux de sociabilité » et, donc, affaiblit le sentiment d'appartenance à un groupe à partir duquel l'individu peut situer son identité (par rapport à ce groupe et à la société) et qui peut le valoriser (Taboada Leonetti, 1994 : 59). Cet affaiblissement des liens sociaux fragilise en retour le lien qui unit l'individu à la société et qui assure la cohésion sociale. Suivant cette mise à l'écart, l'incarcération constitue aussi une forme de désignation qui intervient dans la représentation sociale de l'individu et la façon dont il négocie son identité sociale (Bellot, 2000b). La prison étant « [...] réservée aux "vrais délinquants", elle accélère largement un processus de désaffiliation qui prédispose ensuite au retour en prison, venant "confirmer" le diagnostic initial » (Chantraine, 2003 : 376).

1.3.3 La pauvreté et l'itinérance : des facteurs aggravants

Un élément qui pèse sur les effets de l'incarcération est la condition de pauvreté. Non seulement celle-ci mène souvent à des détentions plus longues, mais l'incarcération, dans laquelle tout se paie, participe à un « processus d'aggravation de l'appauvrissement des plus pauvres » (Chantraine, 2004 : 241). N'étant plus admissibles aux prestations de sécurité du

revenu, les personnes qui ne bénéficient pas d'un soutien familial ou autre et qui n'avaient pas d'argent en réserve ne peuvent accéder aux denrées souvent essentielles de la cantine. Cette situation, source d'humiliations, de tensions et de délits intramuros, exacerbe les inégalités sociales. À cela s'ajoutent, pour les individus qui ont peu de soutien de l'extérieur, moins de permissions de sortie, moins de libérations conditionnelles et plus de peines pour non-paiement d'amende. Enfin, comme en témoigne l'étude de Marchetti (citée dans Combessie, 2001 : 94), les détenus sont, en général, plus démunis à leur sortie de prison qu'à leur arrivée.

Laberge *et al.* (1998) se sont penchés plus particulièrement sur les conséquences de l'incarcération pour les personnes itinérantes. Étant donné leur situation déjà très détériorée, plusieurs agents du système pénal jugent sans conséquence leur incarcération. Par contre, les auteurs soulignent que la prison stigmatise davantage ces personnes à cause de l'absence ou du peu de mécanismes de neutralisation et affirment qu'un ensemble de mesures discriminatoires à leur égard ont cours avant, pendant et après l'incarcération¹⁰. Leur étude révèle plusieurs conséquences néfastes de l'incarcération sur cette population, devenant une deuxième forme d'exclusion : les bris dans le réseau social; le traitement différentiel en prison menant à des temps de détention plus longs; l'obstacle du casier judiciaire dans l'obtention de logement, d'emploi et de services; la reconstruction de l'identité comme déviante; la détérioration de la situation personnelle (perte de logement, de biens matériels, des prestations d'aide sociale...); et les retours multiples en détention. Foucault (1975) constatait les mêmes effets du système carcéral qu'il considérait comme des facteurs de production de la délinquance.

¹⁰ Voir aussi Chantraine (2004) qui parle de la désignation sociale, selon des caractéristiques socioéconomiques, qui précède la prise en charge pénale.

1.4 La socialisation et la construction identitaire

Les théories relatives à la socialisation devraient nous permettre de rendre compte de la façon dont l'identité est construite, ce qui est au cœur de notre questionnement. Les concepts liés à la socialisation et à la construction de l'identité sont multiples et utilisés dans plusieurs champs disciplinaires : sociologie, anthropologie, travail social, psychologie, psychanalyse et même dans le langage courant. Les théories de la socialisation et de l'identité sont souvent interpellées à cause de leur articulation entre l'individuel et le collectif (Dutrénit, 1993). Par conséquent, l'étendue de leur utilisation et leur caractère polysémique complexifient leur analyse exhaustive.

Afin de tracer un portrait général des théories existantes, nous en présenterons certaines en reprenant la structuration de Charmillot (2000) qui les catégorise selon l'orientation théorique privilégiée pour penser la socialisation, soit celles centrées sur l'institué, celles centrées sur l'instituant et celles centrées sur la dialectique institué/instituant. Les théories centrées sur l'institué concernent celles qui partent du principe que la socialisation est déterminée (par la société, la culture, l'éducation) et consiste en l'intégration des normes dominantes sous peine d'exclusion du corps social. Les théories centrées sur l'instituant font référence à celles centrées sur la place du sujet dans la socialisation en mettant en évidence les conduites individuelles. Enfin, les théories centrées sur la dialectique institué-instituant reconnaissent la double dynamique selon laquelle la socialisation inclut des structures de socialisation et la capacité de l'individu à leur donner sens et y réagir.

1.4.1 Les théories centrées sur l'institué

Les théories structuro-fonctionnalistes et culturalistes s'appuient principalement sur deux paradigmes sociologiques : d'une part, le paradigme de l'intégration, selon lequel l'individu est socialisé par l'intériorisation des normes sociales dont la transgression est sanctionnée, l'amenant à se soumettre et à reproduire l'ordre social; et, d'autre part, le paradigme de l'aliénation, centré sur les mécanismes de pouvoir et de domination qui socialisent

négativement l'individu en un être soumis et aliéné par la stigmatisation et le contrôle social (Franssen, 1997).

Une importante théorie fonctionnaliste de la socialisation est celle développée par Durkheim selon laquelle « l'éducation est la socialisation méthodique de la jeune génération » (cité dans Dubar, 2002 : 24), par la transmission intergénérationnelle contrainte des modèles culturels. Cette contrainte, fondée sur l'autorité et le sentiment du sacré, limite les possibilités de réalisation personnelle, tout en assurant l'ordre social. La socialisation a donc une fonction intégrative par l'intériorisation des normes, valeurs et règles de la société (Dubet, 1990; Dutrénit, 1993; Charmillot, 2000; Dubar, 2002). Selon Durkheim, les pathologies sociales constituent des ratés du processus de socialisation, soit une mauvaise intégration à la société ou une forme de dérégulation normative. D'ailleurs, son livre *Le suicide* a longtemps servi de modèle pour l'analyse de la délinquance juvénile selon lequel la socialisation du délinquant fait défaut et limite sa capacité à freiner ses désirs et réguler ses comportements (Dubet, 1990). Pour Durkheim, la nature biologique de l'homme et sa raison menacent l'ordre social parce qu'elles ne sont pas régulées; c'est par la socialisation que la réconciliation entre l'homme et la société est assurée.

Plus exclusives à l'itinérance¹¹, deux théories fonctionnalistes ont retenu notre attention à cause de la charge négative de la terminologie utilisée : la désocialisation et la désaffiliation, qui semblent définir l'itinérant comme « socialement mort » (Damon, 2003). D'abord, le concept de désocialisation émanant de la psychologie et développé par Vexliard (cité dans Damon, 2003) présente les itinérants comme insensibles à leur sort, ayant des comportements incohérents et incapables de rationalité. Cette notion fait état de l'aboutissement d'un processus menant à la « dislocation de l'identité et la désagrégation des capacités d'action » (Damon, 2003 : 59), état pathologique et définitif. Le processus est envisagé comme involutif plutôt que dynamique. Pour sa part, le concept de désaffiliation, popularisé par Castel (1994), est tiré de sa construction théorique de « zones de cohésion sociale » et fait référence au

¹¹ Bien que nous distinguons les jeunes de la rue des itinérants, il peut être utile de présenter certaines théories concernant l'itinérance puisque les jeunes de la rue y sont souvent associés.

décrochage de certains individus, mesuré par l'absence de participation à une activité de production (travail) et de liens relationnels. Ici aussi, l'individu est considéré « hors social » et l'intervention privilégiée est une prise en charge de la personne dans une perspective de (ré)insertion en vue de combler le vide social. Selon cette vision, la désaffiliation n'est pas définitive, mais fait état de l'évolution (ou plutôt de la désintégration) des liens sociaux. Damon (2003) critique ces deux concepts d'abord parce qu'ils ne sont pas saisis en termes de mouvements dialectiques socialisation/désocialisation ou affiliation/désaffiliation, ce qui permettrait une compréhension dynamique et évolutive des phénomènes identitaires et sociaux. Ensuite, ils ignorent l'inscription de ces personnes dans des réseaux de sociabilité hors des institutions traditionnelles ainsi que la capacité d'action des personnes. Pour l'auteur, il ne s'agit pas de conditions psychiques ou psychologiques particulières de la personne, mais plutôt des conditions dans lesquelles la socialisation est possible. De plus, comme tout être social, les personnes itinérantes « agissent en réciprocité, en fonction de motivations, d'idées et d'appréciation de la situation » (Damon, 2003 : 62).

Bien que comportant des éléments d'analyse intéressants pour notre objet de recherche, nous sommes d'avis que les théories structuro-fonctionnalistes ne rendent pas compte de certains aspects fondamentaux du processus de socialisation. D'abord, l'individu n'est pas considéré en tant qu'acteur, mais plutôt comme subissant l'effet de facteurs sur lesquels il n'a pas ou peu de contrôle, comme si la socialisation n'était qu'une forme de « dressage », excluant les possibilités de réalisation du sujet. De plus, l'individu est isolé de son contexte : on ignore ses interactions avec les différentes parties de la société. Enfin, ces théories ont une certaine vision holiste de la société qui demeure partielle face à nos sociétés dites « de modernité avancée » dans lesquelles le pluralisme normatif s'associe à l'impératif de réalisation personnelle.

1.4.2 Les théories centrées sur l'instituant

Généralement issues du courant interactionniste, l'argument de fond de ces théories est que les actions humaines se comprennent mieux en termes de la signification que l'acteur leur donne plutôt qu'en termes de conditions biologiques, psychologiques ou sociales

préexistantes. Ces significations sont créées à un certain point par l'individu lui-même, mais dérivent principalement de ses interactions avec les autres. Ces théories sont centrées sur la place du sujet dans la socialisation et mettent en évidence les conduites individuelles.

Pour Berger et Luckman (1986), la socialisation fait partie d'une construction sociale de la réalité comprise comme un processus dialectique en trois phases: l'extériorisation, l'objectivation et l'intériorisation. D'abord, l'extériorisation correspond à la projection de l'individu dans le monde par son activité mentale et physique, d'où la société est vue comme un produit humain. Ensuite, l'objectivation fait référence à l'imposition des produits de l'activité humaine aux individus en tant que réalités différentes d'eux. Enfin, l'intériorisation, séquence dans laquelle intervient la socialisation, est la réappropriation par les individus des réalités devenues extérieures, donc l'apprentissage et l'intégration de ces significations sociales. « Plus précisément, l'intériorisation dans le sens général est la base, premièrement, d'une compréhension des semblables et, secondement (*sic*), d'une appréhension du monde en tant que réalité sociale » (Berger et Luckman, 1986 : 178). Cette appréhension résulte d'une « prise en charge » par l'individu du monde dans lequel il vit avec d'autres, donc dans lequel chacun participe à l'existence de l'autre. Ces auteurs distinguent la socialisation primaire, où l'enfant éprouve la socialisation principalement via la famille et devient membre de la société, de la socialisation secondaire, regroupant tous les processus ultérieurs par lesquels l'individu déjà socialisé est introduit à de nouveaux secteurs objectifs de la société, comme l'école et le milieu du travail. Soulignons que les auteurs ne conçoivent pas la socialisation primaire comme un simple apprentissage, mais impliquant une forte charge émotionnelle à la suite de l'identification aux autres significatifs sans laquelle la socialisation ne pourrait s'accomplir. Il s'agit d'une dialectique d'identification (identité objectivement attribuée)/auto-identification (identité subjectivement appropriée) qui prend place à l'intérieur d'un monde social spécifique.

Dès lors, « la socialisation n'est jamais totale ni terminée » (Berger et Luckman, 1986 : 188) et se poursuit dans la socialisation secondaire où d'autres connaissances et rôles propres à des sphères institutionnelles ou « sous-mondes » sont acquis sur une base instrumentale par une identification mutuelle. Généralement, la socialisation secondaire est plus artificielle puisqu'elle n'a pas une charge émotionnelle aussi forte, qu'elle n'agit pas sur *le* monde, mais

sur *une partie* du monde et ne remet donc pas en question la totalité de la réalité subjective. Par contre, il y a des cas extrêmes, nommés « alternations », où la totalité de la réalité subjective est transformée, où l'individu change de monde. Pour Berger et Luckman (1986 : 214), l'alternation commande une resocialisation s'apparentant à la socialisation primaire par l'identification affective caractéristique de l'enfance, mais différente parce qu'impliquant un bris et une altération de la réalité subjective. La condition première de réussite de l'alternation est la présence d'une « structure de plausibilité », c'est-à-dire d'autres significatifs auxquels l'individu s'identifiera afin de construire une nouvelle réalité. « Socialement, cela signifie une concentration intense de toute l'interaction significative à l'intérieur du groupe qui incarne la structure de plausibilité et particulièrement sur le personnel à qui est assigné le devoir de socialisation » (Berger et Luckman, 1986 : 215). L'incarcération peut-elle être vue comme menant à l'alternation, l'individu changeant radicalement de monde? Et si oui, de quelle façon se fera la resocialisation, quelle sera la structure de plausibilité à laquelle la personne s'identifiera?

La théorie de l'étiquetage (*Labelling Theory*) de Becker (1963) est l'une des réponses possibles à ces questions. Cette théorie, qui prend appui sur le modèle de socialisation développé par Mead, suppose que le fait d'identifier un individu comme délinquant peut l'amener à occuper ce statut et à remplir le rôle qui lui est associé. Partant des notions d'ajustement et d'action collective de Mead, Becker explique comment « [...] les individus cherchent à ajuster leur ligne de conduite sur les actions des autres perçues ou attendues » (cité dans Digneffe, 1993 : 240). L'auteur a proposé un modèle séquentiel selon lequel l'identité se construit à la suite d'engagements dans des groupes déviants organisés. Plus l'individu s'engage dans ces groupes, plus il est stigmatisé par la société (processus d'attribution de l'identité), ce qui l'amène à s'engager davantage dans ces groupes et à modifier son image de soi (processus d'appropriation de l'identité). Notamment, l'attribution d'une étiquette de délinquant favoriserait le développement d'un sentiment d'appartenance au groupe déviant puisque la réaction sociale consistant à étiqueter l'individu provoque une altération du soi de cet individu et un rétrécissement de tous ses autres attributs dans le regard de la société. À travers ses interactions avec le groupe déviant, la perception et les attitudes de l'individu vis-à-vis du contrôle social se transforment, d'où une perte de son efficacité

suite à l'acquisition d'un ensemble de rationalisations et de justifications à l'égard de ses comportements (Becker, 1963).

Bien que d'origine interactionniste, Dubet (1990) insiste sur le risque de glissement de la théorie de l'étiquetage vers une stricte intériorisation de rôles déviants qui évacue l'apport de l'individu en termes de choix et de responsabilité, ce qui reviendrait à une approche fonctionnaliste de la socialisation. Il est évident que dans sa lignée interactionniste, les interprétations du sujet sont au cœur de la théorie de l'étiquetage, ce qui explique la réorganisation continuelle des représentations de l'action du sujet qui découlent de ses interactions avec les autres (Digneffe, 1993).

Aussi inscrit dans une perspective centrée sur le sujet, l'individualisme méthodologique met l'accent sur les conduites individuelles plutôt que leurs significations. Pour Boudon (cité dans Dutrénit, 1993), la socialisation constitue un processus adaptatif dans lequel l'individu tente de s'ajuster à une situation donnée par des stratégies individuelles. Selon cette théorie, issue du courant utilitariste et s'articulant autour du paradigme de la compétition, l'individu est un être rationnel dont l'action sociale est motivée par la poursuite de ses intérêts personnels dans une logique de marché (coûts/bénéfices) au moyen de stratégies adaptées (Franssen, 1997). L'apport de l'individualisme méthodologique est de tenter de rendre opérationnelle une théorie du sujet, l'analyse devant se faire à partir des stratégies individuelles et leur distribution afin de comprendre et prévoir ce qui peut arriver. Celles-ci doivent être saisies par l'entremise des individus qui sont responsables de leurs comportements, choisis selon les avantages qu'ils pensent pouvoir en tirer (Dutrénit, 1993).

Pour sa part, Crozier (cité dans Dutrénit, 1993 : 123), dans son analyse de l'acteur et du système, montrait comment « changer c'est changer la nature du jeu, développer à la fois de nouvelles capacités et de nouvelles règles », où les énergies de l'acteur et du système doivent être combinées afin d'éviter les blocages et frustrations. Selon cette perspective, l'identité est liée au groupe d'appartenance, mais construite selon une rationalité subjective dans laquelle l'individu demeure libre de choisir (son groupe d'appartenance, ses valeurs, ses possibilités d'agir) selon ses exigences personnelles et les rétributions offertes (Dutrénit, 1993). Le lien

entre l'individu et son groupe est donc de nature utilitariste et instrumentale parce qu'il est orienté vers la recherche d'une fin (Charmillot, 2000).

Bien que cette approche soit pertinente pour comprendre les stratégies déployées par les individus pour arriver à leurs fins, nous pensons que cette théorie mise trop sur le caractère rationnel des actions humaines et fait fi de leurs dimensions affectives, symboliques et inconscientes. Que se passe-t-il lorsque l'individu fait face à des situations fortement chargées émotionnellement telles que l'incarcération? D'autre part, les limites attribuées aux théories centrées sur l'instituant concernent leur caractère partiel en limitant l'analyse aux seules actions individuelles et en négligeant le poids de l'histoire, que ce soit en termes d'institutions ou de rapports sociaux de force qui prédéterminent les contenus et les conditions d'exercice des conduites des acteurs individuels (Charmillot, 2000). Néanmoins, elles ouvrent la perspective du changement social par la capacité des individus à être créatifs dans leurs réponses face aux impératifs de la vie sociale.

1.4.3 Les théories centrées sur une dialectique institué/instituant

La socialisation ne peut être saisie sans l'inclusion des structures de socialisation qui construisent une image de l'action humaine et de la capacité de l'individu à y donner sens, s'en distancier et y réagir. Comme le dit Dubet (1990 : 69) :

L'idée d'acteur social implique le refus de l'unité de la socialisation. Il ne peut y avoir d'acteur que si la socialisation relève de processus et de logiques différents dans les failles desquelles, justement, il est possible de penser l'autonomie d'un acteur, sa marge d'initiative.

Si on veut penser l'individu en termes de sujet, il faut dépasser les antinomies classiques du monde théorique et proposer une conciliation des logiques déterministe et interactionniste : l'individu doit être réintroduit au cœur de l'action sociale. Dubet (1990 : 63-64) soulève trois caractéristiques de l'action sociale à la base de la socialisation du sujet :

- elle ne répond pas à un principe unique que ce soit en termes d'intégration, d'adaptation, de soumission ou de rationalité instrumentale. Elle n'est ni homogène, ni unidimensionnelle;
- elle n'est pas isolée, mais toujours une relation sociale;
- elle fait sens pour l'acteur puisqu'elle s'inscrit dans un contexte culturel, mais aussi parce qu'il peut s'en distancier, y réfléchir et en rendre compte.

Un détour en psychologie culturelle est intéressant pour comprendre la socialisation dans les sociétés industrialisées. Vinsonneau (2000) définit la socialisation comme les modifications produites lors de situations sociales dans les rapports de l'individu avec son environnement et avec lui-même, selon les significations culturelles propres au groupe social dans lequel évolue le sujet et auxquelles il est confronté. L'industrialisation ayant provoqué des transformations structurelles, les sociétés dites modernes présentent une multiplicité de valeurs, représentations, savoirs, etc., ainsi qu'une diversification des activités, ce qui a eu pour effet de multiplier l'existence de sous-groupes sociaux et donc de « subcultures ». Dans ce contexte, la société ne peut que proposer des principes généraux de conduites et de valeurs, ce qui mène à ce que l'auteure nomme une « socialisation-cadre » dans laquelle l'existence des subcultures permettrait de « se poser comme sujets “émergés” face à des éléments culturels qu'ils peuvent traiter comme des objets de conscience, en les manipulant à leur convenance personnelle » (Vinsonneau, 2000 : 29) et de ce fait, choisir entre différentes socialités et construire eux-mêmes leur « projet de socialisation ».

Rappelons que, d'un point de vue historique, nous sommes passés d'un modèle fondé sur la raison sociale à un modèle fondé sur l'autoréalisation autonome (Bajoit, 1997, 2004; Franssen, 1997), d'où le passage du concept de socialisation à celui de subjectivation. Franssen (1997 : 36) souligne toutefois que :

De même que toute socialisation (faire acquérir des normes, intérioriser un modèle social) est une subjectivation (en se socialisant, en se disciplinant, l'individu devient sujet), toute subjectivation (effectuer un travail sur soi, être réflexif, se construire, développer son authenticité) est une socialisation (correspond à un modèle social).

Le pluralisme normatif actuel justifie donc la nécessité de recourir à une sociologie de l'expérience qui tient compte à la fois des réseaux de sociabilité, des rapports sociaux et du bricolage identitaire des individus. Le caractère holiste des théories structuro-fonctionnalistes ne tenant plus la route et la seule prise en compte de la subjectivité de l'individu n'étant pas suffisante pour comprendre l'origine de cette signification, l'articulation entre ces dimensions devrait amener un éclairage plus complet du processus de socialisation. D'abord, la perspective même de sujet s'inscrit dans un enjeu de rapports sociaux : l'émergence du sujet est en relation avec un modèle de normativité dont « le pouvoir d'assujettissement s'effectue aussi au travers des techniques de gestion de soi, et du discours que l'on tient sur soi » (Franssen, 1997 : 41). Ensuite, le sujet n'est jamais totalement déterminé; il a une capacité d'autodétermination. Il faut se préoccuper à la fois de comment le sujet *est* construit et comment le sujet *se* construit ou, comme il le dit, « la vie que je me fais à partir de la vie qu'ils me font » (Franssen, 1997 : 42).

Bref, l'individu ne se limite pas à l'image que la société lui renvoie (identité attribuée), mais y donne sens et y réagit par un travail réflexif, émotionnel, corporel et somatique, conscient ou inconscient et non seulement stratégique. C'est de l'histoire subjective derrière la trajectoire sociale dont il est question : comment l'individu se raconte.

1.4.4 Les enjeux de l'incarcération pour la construction identitaire des jeunes de la rue

Selon Monnet (1998), la définition de l'espace public et la production d'espaces symboliques sont principalement le privilège des autorités publiques et économiques qui, dans une certaine mesure, concourent à la définition de la société même. Selon l'auteur, on ne peut ignorer l'aspect symbolique de l'espace, car c'est précisément le sens qui lui est donné qui le rend appropriable et intelligible. De même, Vant (1986 : 102) affirmait que l'organisation de l'espace selon, entre autres, les règles qui la régissent, exprime un certain ordre social qui indique à chacun sa place dans la société et, par le fait même, son identité. De là, le rapport à l'espace peut devenir symbole de marginalisation, comme c'est le cas pour les jeunes de la rue de Montréal où la rue est perçue comme un espace d'autodestruction et d'errance, et les

jeunes qui y vivent comme « un frein sociosymbolique au redéveloppement [du] secteur [centre-ville-est] » (Parazelli, Morin et Mercier, 2003 : 4).

Comme nous l'avons vu au point 1.1, l'occupation de l'espace par les jeunes de la rue ne relève pas du hasard, mais plutôt d'une quête identitaire dans une perspective de « socialisation marginalisée » (Parazelli, 1997), c'est-à-dire que « [...] l'espace de la rue serait le point d'organisation de leurs pratiques précaires de recomposition identitaire » (Parazelli, 2002 : 135). L'espace jouerait un rôle central dans la construction identitaire de ces jeunes, la rue devenant le cadre de socialisation. Pour son analyse, Parazelli utilise le concept d'objet transitionnel, développé par Winnicott, qui a pour fonction de pallier le sentiment d'abandon. Bébé, l'individu entretient un rapport fusionnel au monde dans lequel il ne reconnaît pas sa fragilité. Puis, faisant face aux absences plus ou moins fréquentes et prolongées de l'adulte significatif, il adopte un comportement de compensation dans l'objet (nounours, doudou), afin de se repositionner dans le monde. En ce sens, la rue est saisie comme un espace transitionnel où les jeunes peuvent se sentir exister et se reconstruire comme « sujet social ». Pour l'auteur, ce concept implique l'idée de réciprocité des relations, de confiance et fiabilité, et de potentiel d'indétermination des règles. Bref, des lieux peuvent être appropriés collectivement par ces jeunes, où « [...] un imaginaire social se développe à travers des valeurs de liberté, d'indépendance et d'affirmation de soi dans une perspective de réalisation de soi et d'autonomie en retrait (parfois partiel) du monde institué » (Parazelli et Colombo, 2006 : 90).

La recherche de Colombo (2008) sur les sorties de la rue des jeunes à Montréal confirme et actualise ces analyses. À travers leur appropriation des lieux urbains, certains jeunes ayant connu des situations familiales où ils ne se sentaient pas suffisamment reconnus poursuivent leur construction identitaire afin de prendre leur place au sein de la société. Toutefois, les mesures répressives pour évacuer ces jeunes des espaces auxquels ils s'identifient tendent plutôt à discréditer leurs efforts d'insertion par la marge qu'à les reconnaître en tant que tels (Colombo et Parazelli, 2002). Ce type d'intervention contribuerait donc à « dé-structurer leur potentiel de socialisation » et à affecter lourdement leur processus de construction identitaire (Parazelli, 2000a : 41).

En ce qui concerne l'expérience carcérale, Rostaing (2006 : 36) souligne que l'identité personnelle est toujours menacée en prison et que son maintien ou sa reconstruction exigent des stratégies particulières. La négociation d'une identité plus valorisante se joue dans la relation à l'autre : réseau extérieur à la prison, personnel de la prison, codétenus. Étant donné le peu de possibilités d'action à l'intérieur des murs, les individus font référence à d'autres formes d'expériences ou statuts occupés avant l'incarcération. Lorsque ces statuts ou expériences antérieurs avaient un caractère négatif, on peut supposer que l'identité personnelle ne va plus de soi et qu'il peut devenir difficile, voire impossible pour certains d'envisager une autre identité que celle de délinquant. Par exemple, chez les jeunes de la rue incarcérés, l'identité personnelle étant déjà engagée dans un processus de réélaboration, il est possible qu'elle se fige dans cette attribution sociale négative.

Par ailleurs, Parazelli (2000a, 2002) et Bellot (2000a, 2003) suggèrent d'autres effets de la judiciarisation et de l'incarcération des jeunes de la rue : la perte de contact avec d'autres formes d'intervention, la création de rapports d'opposition avec la société, l'obligation d'adopter des stratégies de survie plus risquées, la difficulté d'insertion (emploi, logement, école...) et la déstabilisation du travail d'accompagnement et de prévention des travailleurs de milieu.

En somme, nous retenons de la construction identitaire qu'elle est un processus dynamique dans lequel l'identité se forme et se transforme à travers les interactions entre le sujet et les autres et le regard de l'autre auquel le sujet demeure libre d'accepter ou de rejeter l'identité qui lui est attribuée. Ce processus s'inscrit dans un cadre de socialisation comprenant des enjeux de rapports sociaux, des dispositifs de socialisation et des réseaux de sociabilité. Les différentes stratégies identitaires mises de l'avant par le sujet sont élaborées en fonction de la situation d'interaction afin de maintenir une image positive de lui-même.

Maintenant que nous avons fait un tour d'horizon des différents écrits relatifs à notre objet d'étude, nous exposerons le cadre théorique dans lequel nous avons choisi de situer notre recherche.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre a pour objet le cadre théorique dans lequel nous situons notre recherche. Rappelons que nous nous intéressons à la construction identitaire des jeunes de la rue ayant vécu un épisode d'incarcération. Il s'agit donc, d'une part, de proposer en quoi l'incarcération se pose comme un incident critique dans le parcours de l'individu pouvant influencer la construction de son identité et, d'autre part, de définir le modèle théorique à partir duquel nous tenterons de comprendre les transformations identitaires qui s'ensuivent.

D'emblée, précisons que notre recherche s'inscrit dans la sociologie de l'expérience et du sujet, c'est-à-dire une sociologie qui s'éloigne des paradigmes fonctionnaliste et structuraliste et qui admet une conception de l'individu en tant que sujet et acteur « soumis à une épreuve dans laquelle il doit donner sens et unité à une expérience qui n'en possède pas *a priori* » (Dubet, 1995 : 112), par le travail qu'il réalise sur lui-même.

2.1 L'expérience carcérale

Comme nous le verrons dans la prochaine section, Bajoit (2003) considère que le travail de construction identitaire, quoique continu, est à son paroxysme lorsque l'individu vit de fortes tensions existentielles, c'est-à-dire qu'il y a une divergence importante entre les trois sphères constitutives de son identité (assignée, engagée et désirée). En quoi l'incarcération produit-elle une tension existentielle? Rappelons ce que Rostaing (2006) disait de la prison : pour la plupart des gens, le passage en prison est vécu comme une épreuve sur plusieurs plans, une

expérience traumatisante. Nous retenons de cette auteure la notion d'« expérience carcérale » afin d'expliquer pourquoi la prison provoque un changement identitaire. À partir de la notion d'expérience qui renvoie à éprouver le monde et expérimenter le réel et donc à « comprendre, interpréter, agir et réagir à une situation sociale particulière » (Rostaing, 2006 : 39), elle a défini le concept d'expérience carcérale. Pour l'auteure, il s'agit d'une expérience extrême telle que définie par Pollak (cité dans Rostaing, 2006 : 39), c'est-à-dire une expérience très différente d'une expérience sociale normale en ce qu'elle se compose d'une triple expérience :

1. celle d'une prise en charge institutionnelle enveloppante : organisation contraignante, cadre spatiotemporel précis, promiscuité, perte d'autonomie, déresponsabilisation, subordination permanente, etc.;
2. celle d'une remise en cause identitaire : stigmatisation de l'individu comme délinquant qui peut induire un changement dans sa perception de lui-même, dans la perception des autres à son égard et dans la façon dont il est traité;
3. celle d'une atteinte à la dignité : conditions de détention difficiles, absence d'intimité, fouilles corporelles, etc.

L'expérience carcérale deviendrait la condition principale de l'individu, le statut qui prédomine les autres. Toutefois, Rostaing (1997, 2006) souligne que même si les détenus sont appropriés par ce système contraignant, ils demeurent des acteurs ayant une certaine marge d'autonomie. Bien que celle-ci soit limitée par les contraintes institutionnelles, elle n'implique pas que des adaptations secondaires, mais aussi des logiques d'action permettant de négocier leur identité. Le concept d'expérience carcérale permet donc de parler de sujets et d'acteurs, non seulement d'individus déterminés par l'institution, ainsi que de rendre compte de la pluralité des expériences, des sens donnés aux actions, des stratégies de négociation et de leurs capacité réflexive; bref de voir qu'ils ne se réduisent pas à leurs rôles ou statuts. De plus, ce concept insiste sur la perspective dynamique de l'incarcération, à travers la dimension temporelle, les transformations identitaires et les logiques d'action; expérience temporaire qui se conjugue avec d'autres expériences, d'où la « porosité des frontières entre les mondes du dedans et les mondes du dehors » (Rostaing, 2006 : 43). Ces dimensions du

temps et de la relation intra/extramuros de la notion d'expérience carcérale nous invitent à examiner l'incarcération comme un passage, une transition, un état provisoire – même s'il peut se multiplier – dans le parcours de l'individu, d'où l'importance d'une analyse avant, pendant et après pour en saisir les continuités, les transformations et les ruptures sur le plan identitaire.

2.2 La gestion relationnelle de soi

Notre cadre théorique doit nous permettre de saisir les positions identitaires pré et postincarcération ainsi que le travail de construction identitaire qui induit le repositionnement du sujet. Nous nous appuyerons sur le modèle de construction identitaire de Bajoit (1997, 2000, 2003, 2004), aussi nommé gestion relationnelle de soi, pour comprendre comment les jeunes de la rue font face à l'expérience carcérale à partir de leur façon de gérer leurs attentes identitaires et les attentes sociales. La pertinence de ce modèle théorique repose sur le fait qu'il rend compte du travail de construction identitaire du sujet lorsqu'il est soumis à des tensions existentielles (Bajoit, 2003 : 109).

Selon Bajoit (1997 : 114), « l'être humain est sujet quand il met en œuvre sa capacité de gérer les tensions entre ce que les autres attendent de lui et ce qu'il attend de lui-même, et qu'il se constitue ainsi en individu et acteur dans la société ». Cette conception du sujet implique différents éléments de socialisation :

- la sociabilité (les attentes sociales mises en évidence par les institutions sociales) est apprise à travers les relations sociales;
- la socialisation, même si c'est un processus largement inconscient, fait aussi appel à la conscience de l'individu puisqu'un contrôle social se déploie par conviction, autorité, récompense, etc.;
- cette conscience permet à l'individu de refuser de répondre aux attentes sociales;

- à partir des attentes auxquelles il choisit de répondre se façonnent ses attentes personnelles : il se construit comme individu;
- la disparité entre les attentes sociales et ses propres attentes génère des tensions existentielles;
- à travers la gestion de ces tensions, il met en pratique sa capacité de sujet;
- il justifie ses choix en référant à des normes, des représentations et des valeurs qui lui dictent comment être sujet (agir sur lui) et acteur (agir sur les autres).

À cela, Bajoit (1997) ajoute certaines précisions : d'abord, l'individu ne peut s'empêcher d'être sujet parce que sa conscience l'amène à pouvoir refuser de se soumettre au social. Ensuite, être sujet est inhérent au processus de socialisation selon les modalités culturelles de la société dans laquelle l'individu est socialisé. Puis, il n'est pas nécessairement question d'unité du projet identitaire puisque l'image de soi s'adapte tout au long de la vie. Enfin, être sujet est fondamentalement paradoxal puisque c'est la possibilité de s'affranchir des contraintes sociales en devenant sujet et acteur, mais le *comment* est dicté culturellement et socialement.

Cette gestion des tensions existentielles correspond à la construction identitaire et l'identité personnelle en est le résultat toujours provisoire et évolutif. Bajoit (2003 : 102-104) a identifié trois sphères constitutives de l'identité personnelle :

1. **L'identité désirée** : c'est ce que l'individu voudrait être et devenir, les projets identitaires qu'il voudrait réaliser, l'image qu'il a de ce qu'il devrait faire pour s'épanouir et s'accomplir. Il y a quatre « types » de projets identitaires :
 - les projets qu'il a réalisés ou qu'il réalise et pour lesquels il reçoit l'approbation des autres (procurent un sentiment d'accomplissement personnel et de reconnaissance sociale);
 - les projets qu'il réalise contre les attentes des autres (amènent un déni de reconnaissance qui peut être source de tension existentielle);

- les projets auxquels il a renoncé de façon temporaire ou définitive à cause de raisons personnelles (manque de ressources, choix antérieurs, contexte personnel, etc.), tout en faisant encore partie de ses désirs de réalisation (d'où un déni d'accomplissement personnel);
 - les projets auxquels il a renoncé involontairement parce que les « autres » les lui interdisent (entraînent un sentiment de déni de reconnaissance et d'accomplissement).
2. **L'identité assignée** : c'est ce que l'individu pense que les autres attendent de lui, ce qu'il pense devoir faire pour être reconnu par les autres comme il voudrait l'être. Parmi les attentes que l'individu peut percevoir chez les autres, il y a :
- les attentes auxquelles il répond à travers ses projets identitaires (procurent un sentiment d'accomplissement et de reconnaissance);
 - les attentes auxquelles il répond, mais contre son gré, qui ne correspondent pas à son identité désirée (amènent peut-être la reconnaissance sociale, mais aussi un déni d'accomplissement personnel);
 - les attentes auxquelles il ne répond pas, même s'il y adhère, à cause de raisons personnelles (choix, contraintes, etc.; peuvent favoriser plus ou moins un sentiment de déni de reconnaissance et/ou d'accomplissement);
 - les attentes auxquelles il choisit de ne pas répondre parce qu'il n'y adhère pas ou parce qu'elles sont plus ou moins significatives pour lui (peuvent procurer un sentiment de déni de reconnaissance).
3. **L'identité engagée** : c'est ce que l'individu est et devient vraiment, les engagements identitaires qu'il a pris envers lui-même et qu'il est en train de réaliser concrètement dans ses conduites, par ses relations avec les autres, par ses logiques d'action. Il y a quatre types d'engagements identitaires :

- des engagements qui correspondent à la fois à ses attentes (ses projets) et à celles des autres (procurent reconnaissance et sentiment d'accomplissement);
- des engagements qu'il réalise contre les attentes des autres, parce qu'ils correspondent à ses propres attentes (favorisent un sentiment d'accomplissement personnel, mais non de reconnaissance);
- des engagements qu'il réalise pour satisfaire aux attentes qu'il perçoit des autres, mais qui contreviennent à ses propres projets (amènent un sentiment de reconnaissance, mais accompagné d'un déni d'accomplissement);
- des engagements qu'il réalise malgré lui et malgré les attentes des autres (n'amènent ni reconnaissance, ni sentiment d'accomplissement).

Le but ultime de l'individu est de concilier ses trois sphères identitaires : avoir de l'estime pour lui-même et des autres pour ce qu'il s'est engagé à faire et fait de sa vie. À travers ce travail continu de construction de son identité, l'individu cherche à atteindre trois sentiments (Bajoit, 2003 : 100).

1. **Le sentiment d'accomplissement personnel** : l'harmonisation de son identité engagée avec son identité désirée.
2. **Le sentiment de reconnaissance sociale** : l'harmonisation de son identité engagée avec son identité assignée.
3. **Le sentiment de consonance existentielle** : l'harmonisation de son identité désirée avec son identité assignée.

La figure 2.1 présente le modèle de gestion relationnelle de soi de Bajoit.

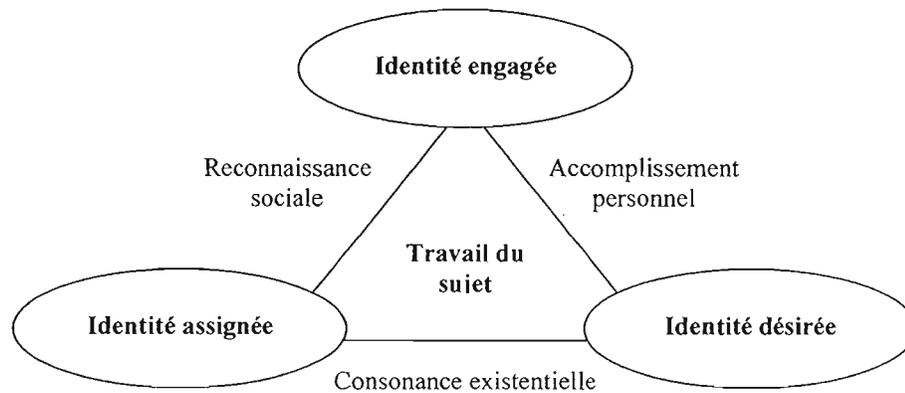


Figure 2.1 La gestion relationnelle de soi. (Source : Bajoit, 2003 : 110.)

L'individu ne parvient jamais à atteindre ces trois sentiments parfaitement, ni de façon définitive. C'est pourquoi, à travers cet effort permanent et continu pour concilier ses formes d'identité, l'individu ressent inévitablement à certains moments un sentiment d'incomplétude, d'insatisfaction et de souffrance que l'auteur appelle tension existentielle. Il distingue trois types de tensions (Bajoit 2003 : 100-102).

1. **Sujet dénié** : l'individu ne parvient pas à concilier son identité engagée avec son identité assignée, ce qui l'amène à souffrir d'un déni de reconnaissance sociale.
2. **Sujet divisé** : l'individu ne parvient pas à concilier son identité engagée et son identité désirée, ce qui l'amène à vivre un déni d'accomplissement personnel dans lequel il s'empêche de réaliser ses propres attentes identitaires.
3. **Sujet anémique** : l'individu n'arrive pas à concilier son identité assignée avec son identité désirée, d'où la souffrance attribuée à une dissonance existentielle. Ses attentes ne sont pas reconnues par les autres, mais il ne parvient pas plus à intégrer les contraintes instituées par les normes sociales.

L'analyse de Bajoit (2003) se fait donc à partir de deux axes : la gestion des attentes identitaires et la gestion du contrôle socioculturel. D'abord, en réaction à l'opposition entre

les attentes sociales et ses attentes personnelles, l'individu peut épouser deux attitudes opposées : soit renoncer à ses propres attentes et les remplacer par de nouvelles qui correspondent mieux aux attentes sociales; soit persévérer dans l'atteinte de ses attentes propres. Évidemment, la ligne de démarcation n'est pas toujours aussi claire et la personne peut croire qu'elle va dans un sens tout en allant véritablement dans l'autre. Face au contrôle socioculturel, il peut aussi embrasser deux attitudes opposées : soit une attitude hétéronome, qui revient à voir le contrôle socioculturel comme une injonction normative à suivre ou à contourner, sans la contester; soit, au contraire, une attitude autonome, où la réflexivité du sujet l'amène à questionner, à se distancier et à mettre en doute la légitimité du contrôle et sa propre sujétion face à ce contrôle. La combinaison de ces quatre attitudes a donné lieu à quatre grandes logiques du sujet que l'on peut voir dans le tableau 2.1 qui suit.

Tableau 2.1

Les logiques du sujet

| Logiques du sujet (modes de gestion relationnelle de soi) | Mode de gestion du contrôle socio-culturel Hétéronomie | Mode de gestion du contrôle socio-culturel Autonomie |
|--|---|---|
| Modes de gestion des attentes identitaires Renoncer et changer (composer avec le social) | Sujet adaptateur | Sujet novateur |
| Modes de gestion des attentes identitaires Persister (s'imposer au social) | Sujet instrumental | Sujet critique |

Source : Bajoit, 1997 : 122.

Plus tard, Bajoit (2003) a enrichi son modèle en y intégrant les buts visés par le travail de construction identitaire (besoins de reconnaissance sociale et d'accomplissement personnel), ce qui a résulté en neuf modes de gestion relationnelle de soi ou logiques du sujet, que l'on peut voir à la figure 2.2 qui suit.

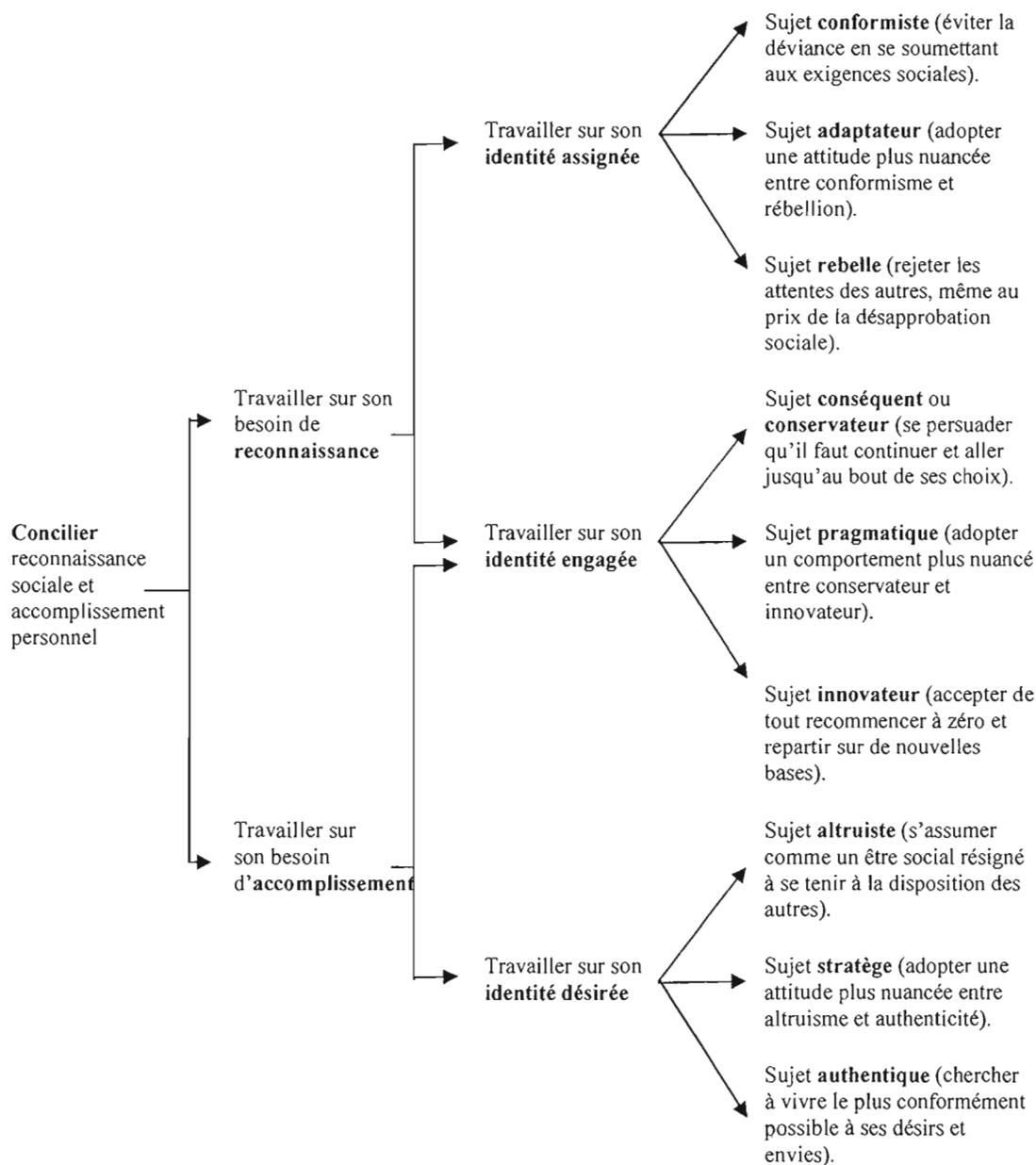


Figure 2.2 Les modes de gestion relationnelle de soi. (Source : Bajoit, 2003 : 120.)

Il faut retenir de ces différentes logiques du sujet qu'elles ne sont pas absolues, mais, au contraire, que la gestion relationnelle de soi est la capacité de les articuler selon la situation donnée. De plus, il ne s'agit pas de catégories fixes et limitatives, mais de repères à partir desquels les façons de gérer différentes situations peuvent être saisies et comparées. Malgré cela, il semble que chaque personne soit caractérisée davantage par une de ces logiques dans sa façon d'être acteur et sujet de sa vie.

En somme, la gestion des tensions existentielles amène l'individu à reconstruire son identité personnelle de façon continue en s'attachant à ses attentes identitaires (travail d'individuation : construction de l'individu) et en s'engageant à les réaliser (travail de réalisation : construction de l'acteur). La figure 2.3 qui suit résume le modèle que nous venons de présenter.

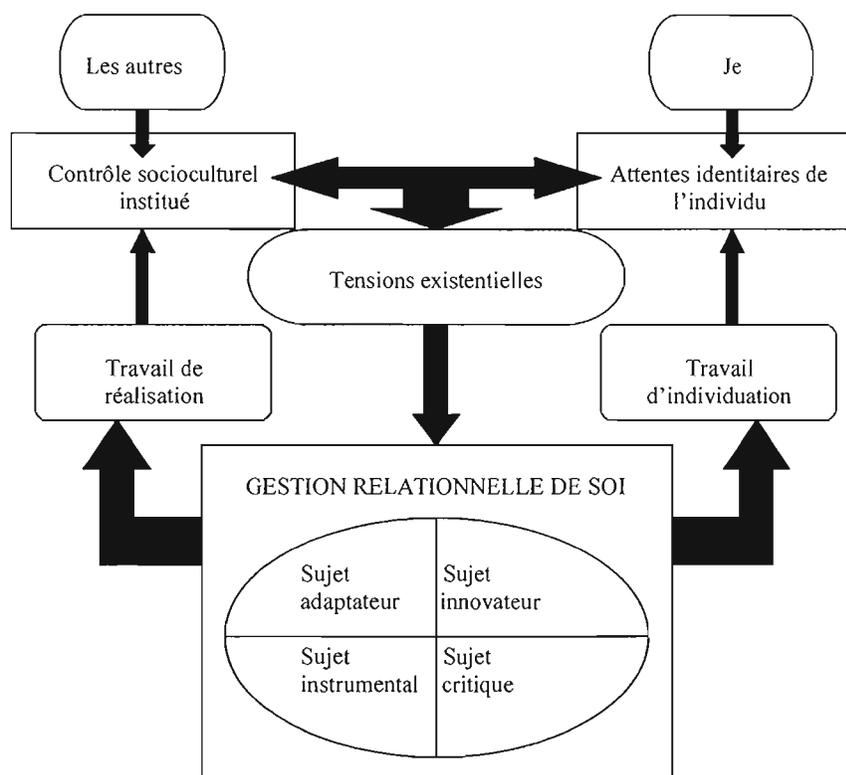


Figure 2.3 Modèle théorique de la construction identitaire de Bajoit. (Source : Bajoit, 1997 : 127.)

En somme, cette façon dynamique de comprendre la construction identitaire est tout à fait adaptée à notre objet de recherche. Le cadre du modèle nous permet d'explorer trois aspects de la construction identitaire : l'exploration des tensions identitaires, le travail de construction identitaire et l'identification de positions identitaires. Chacun de ces aspects sera traité dans notre recherche empirique afin de répondre à notre question, soit « quels sont les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue? ».

À la lumière de ce que Bajoit nous enseigne sur la construction identitaire, nous spécifions notre hypothèse en la formulant de la façon suivante : représentant une forte tension existentielle pour l'individu, l'expérience carcérale favorise un repositionnement identitaire du sujet qui cherche à concilier ses trois sphères identitaires (identité assignée, identité engagée et identité désirée) afin d'atteindre les sentiments de reconnaissance sociale, d'accomplissement personnel et de consonance existentielle. Dans ce but, le sujet sera amené à travailler davantage sur l'une ou l'autre des sphères de son identité personnelle selon le type de tension induite par la prison.

DEUXIÈME PARTIE

RECHERCHE EMPIRIQUE :

**LES EFFETS DE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE SUR LA CONSTRUCTION
IDENTITAIRE DES JEUNES DE LA RUE À MONTRÉAL**

CHAPITRE 3

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Dans ce chapitre, il sera question des aspects méthodologiques de notre recherche. D'abord, nous exposerons nos objectifs de recherche et les indicateurs que nous avons identifiés afin d'ancrer notre problématique dans la réalité du terrain et de déterminer les informations à recueillir. Ensuite, nous discuterons du type de recherche retenu pour recueillir les informations nécessaires. Puis, nous présenterons notre échantillon et la façon dont nous l'avons recruté. Après quoi, il sera question de quelques considérations éthiques dont nous avons tenu compte dans notre enquête terrain. Enfin, nous ferons état de notre méthode d'analyse et de notre cheminement réflexif et analytique qui nous ont menée à nos résultats.

3.1 Les objectifs et indicateurs

L'objectif général de notre recherche était de comprendre les effets de l'incarcération sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal. De manière plus spécifique, nous avons trois sous-objectifs, soit :

1. identifier quel type de tension existentielle ou identitaire l'expérience carcérale fait vivre à l'individu;
2. analyser le travail de (re)construction identitaire des jeunes de la rue suite à l'expérience carcérale;

3. identifier les transformations potentielles des positions identitaires des jeunes de la rue qui résultent de l'expérience carcérale.

Afin de réaliser ces objectifs théoriques, nous les avons détaillés en objectifs opérationnels, auxquels correspondent des indicateurs concrets à partir du modèle de gestion relationnelle de soi de Bajoit (1997, 2003, 2004). Comme le rappellent Quivy et van Campenhoudt (1995 : 114), « les indicateurs sont des manifestations objectivement repérables et mesurables des dimensions du concept ». Les indicateurs que nous avons définis ont servi à suivre la piste théorique que nous avons retenue pour comprendre les effets de la prison sur la construction identitaire.

Plus précisément, le découpage des objectifs en indicateurs puis en variables a été utile pour la réalisation de deux aspects de notre étude. D'une part, ils constituent le point de départ pour la construction de la grille d'entretien et du questionnaire, élaborés de façon à obtenir des réponses correspondant aux indicateurs recherchés. D'autre part, les indicateurs et leurs variables proposées ont servi lors de l'analyse des récits afin de déterminer le sens des réponses en fonction de nos grilles d'analyse (*voir* tableaux 3.6 et 3.7). Nous avons aussi fait l'effort de proposer des réponses possibles qui nous ont aidées à les reconnaître. Voyons plus en détail comment les objectifs se décomposent en indicateurs et en variables dans les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3.

1. Identifier quel type de tension existentielle ou identitaire l'expérience carcérale fait vivre à l'individu

Si nous revenons au modèle de Bajoit (1997, 2003, 2004), ce qui amène l'individu à (re)construire son identité est la présence de tensions existentielles ou identitaires qui découlent de la discordance entre ses trois sphères identitaires. La première question que nous nous posions était : « Qu'est-ce que l'expérience carcérale fait vivre aux jeunes de la rue sur le plan identitaire : un déni de reconnaissance sociale, un déni d'accomplissement personnel et/ou un sentiment de dissonance existentielle? »

Tableau 3.1
Variables associées aux indicateurs de tensions existentielles

| Indicateurs | Variables | Exemples de réponses |
|--|--|--|
| Sujet dénié (souffre d'un déni de reconnaissance sociale). | Le sujet n'est pas reconnu pour ce qu'il est. | Je suis un bon père, mais on m'a enlevé la garde de mon enfant parce que je suis allé en prison. |
| | Le sujet est reconnu, mais pour ce qu'il estime ne pas être. | On me voit comme un gars avec qui faire des coups, mais je n'aime pas faire ça, ce n'était que pour survivre dans la rue. |
| | Le sujet est reconnu, mais pour moins que ce qu'il estime être. | On m'a dit que je pouvais sortir de prison, mais que je n'étais pas prêt pour la liberté totale alors que j'ai tout fait pour le démontrer. |
| | Le sujet estime que ses droits ne sont pas reconnus. | Je suis allé en prison parce que j'étais dans la rue, alors on me donnait des tickets. |
| Sujet divisé (souffre d'un déni d'accomplissement personnel). | Le sujet n'est pas satisfait de ce qu'il est ou a été. | J'aurais voulu aller à l'université au lieu de suivre un programme d'insertion. |
| | Le sujet se dénie le droit de réaliser ses attentes pour ne pas « déranger » les autres. | Il a fallu que je m'occupe de ma blonde quand je suis sorti de prison, alors mes projets d'école ont pris le bord. |
| | Le sujet se dénie le droit de se réaliser par manque d'audace ou de confiance en soi. | Même si j'avais voulu, je n'aurais pas pu faire autre chose à cause de mon dossier. |
| | Le sujet se dénie le droit de se réaliser par culpabilité. | J'ai fait des niaiseries, il faut que je paie pour. J'ai perdu mon temps alors là, il est trop tard pour choisir ce que je veux faire; je prends ce qu'on m'offre. |
| Sujet anémique (souffre de dissonance existentielle). | Le sujet a renoncé à ses attentes et essaie d'adhérer aux normes sociales, d'où un sentiment de déni de soi. | J'ai fait ce que mon agent de probation m'a dit de faire : me trouver un travail « normal », mais je suis malheureux d'avoir abandonné mes rêves d'artiste. |
| | Le sujet persévère à vouloir réaliser ses attentes malgré la désapprobation sociale. | Je suis bien présentement dans la rue. C'est mon monde, j'ai ma gang, je suis libre. Mais en même temps, on me voit comme un perdant. |

2. Analyser le travail de (re)construction identitaire des jeunes de la rue suite à l'expérience carcérale

Rappelons que le travail de construction identitaire vise la conciliation des trois sphères constitutives de l'identité personnelle. Plus concrètement, le sujet désire avoir de l'estime pour lui-même (accomplissement personnel), tout en conservant l'estime des autres (reconnaissance sociale) pour ce qu'il s'est engagé à faire de sa vie (consonance existentielle; Bajoit, 2003 : 111). Par le biais d'un récit sur lui-même, il cherche à modifier son rapport à soi et aux autres afin de réduire ses tensions existentielles. Pour réaliser notre deuxième objectif de recherche, il s'agissait d'identifier comment et sur quelle(s) sphère(s) constitutive(s) de son identité le sujet « travaille » afin de réduire les tensions identitaires induites par l'expérience carcérale.

Tableau 3.2

Variables associées aux indicateurs du travail de construction identitaire

| Indicateurs | Variables | Exemples de réponses |
|---|--|--|
| Le sujet travaille davantage sur son identité assignée : il change son rapport au social. | Le sujet se soumet aux exigences sociales (des parents, des autorités, de la société) afin d'être reconnu. | C'est important que je me trouve un emploi en sortant de prison pour que mes parents soient fiers de moi. |
| | Le sujet rejette les attentes des autres puisqu'il ne les considère pas comme légitimes, malgré la désapprobation sociale. | De toute façon, quand tu travailles, tu donnes presque tout ton argent au gouvernement. |
| | Le sujet réinterprète les injonctions afin de les rendre compatibles avec les siennes. | L'important pour mes parents, c'est que je fasse assez d'argent pour vivre, pas que je travaille. |
| | Le sujet se conforme, en apparence, aux injonctions tout en poursuivant ses propres fins. | J'ai tout fait pour me trouver du travail, mais je suis juste bon comme vendeur de drogues. |
| | Le sujet rejette, en apparence, les attentes des autres, tout en cherchant leur approbation. | En vendant de la drogue, je pourrai me payer l'auto, la maison, la télé... tout ce qu'il faut pour être quelqu'un. |

| | | |
|---|--|--|
| | Le sujet rejette les attentes sociales dominantes, mais se soumet aux exigences d'un autre groupe afin d'être reconnu. | De toute façon, je ne veux rien savoir de la société. Avec ma gang, on a du <i>fun</i> , on fait de l'argent, je suis respecté. |
| Le sujet travaille davantage sur son identité engagée : il change ses engagements. | Le sujet choisit d'aller au bout de ses choix. | Même si plusieurs artistes vivent dans la misère, je ne vais pas renoncer à ma passion. |
| | Le sujet accepte de recommencer à zéro et de repartir sur de nouvelles bases. | J'ai choisi de refaire ma vie et ça commence par finir mon secondaire. |
| | Le sujet s'adapte, tout en restant conséquent avec ses choix antérieurs (modifie peu à peu ses moyens et ses fins). | J'ai toujours dit que je ferais un bon intervenant, mais finalement, je pense que je vais avoir besoin d'une formation, même si j'ai mon expérience de vie. |
| | Le sujet persévère dans ses choix, même s'il les sait négatifs pour lui. | Le travail légal, ce n'est pas pour moi. Même si c'est dangereux, je préfère faire des coups et faire de l'argent vite. |
| | Le sujet renonce à ses choix à la première difficulté, sans s'impliquer dans un nouveau projet. | J'avais commencé un nouveau travail, mais mon boss ne m'aimait pas alors je suis parti. Là, je suis de retour sur le b.s.; je ne sais pas trop ce que je vais faire. |
| | Le sujet poursuit à la fois ses choix antérieurs et un nouveau projet par peur du vide. | Ce n'est pas parce que j'ai recommencé l'école et que j'ai un nouveau logement que je vais laisser tomber ma gang. La rue, ça reste chez moi. |
| | Le sujet n'arrive pas à se formuler un nouveau projet ayant trop souffert d'un échec passé. | Depuis que je suis sorti de prison, je ne sais vraiment pas quoi faire d'autre que de traîner au parc et dans la rue avec mes chums. |
| Le sujet travaille davantage sur son identité désirée : il change son rapport à lui-même. | Le sujet s'assume comme un être social résigné à se tenir à la disposition des autres. | Pour réussir dans la vie, il faut faire ce que la société te dicte. |
| | Le sujet cherche à vivre le plus conformément possible aux exigences de ses désirs et envies. | Personne ne va me dire ce que je dois faire pour réussir. Je veux être artiste et c'est ce que je vais faire. |
| | Le sujet renonce, en apparence, à ses désirs, tout en cherchant secrètement à les réaliser. | Je vais à l'école parce que c'est ce que mes parents veulent. Mais je vais arrêter dès que j'aurai assez de tableaux pour faire une exposition et vivre de mon art. |

| | |
|--|---|
| Le sujet cherche des substituts à ses désirs, tout en y renonçant. | Au lieu d'être artiste, je vais devenir professeur d'arts plastiques. Ça se ressemble quand même. |
| Le sujet fait ce que la société attend de lui, mais en s'y impliquant le moins possible. | Je suis retourné à l'école comme on m'a dit de faire, mais s'ils pensent que je vais me forcer... |
| Le sujet reporte à plus tard ses désirs, sans rien faire de concret pour les réaliser. | Un jour, je serai écrivain. En attendant je traîne avec mes chums. |
| Le sujet est incertain : il ne sait pas quels sont ses désirs et/ou ce que la société attend de lui. | Je ne sais pas quoi faire de ma vie, il n'y a rien qui m'intéresse. |

3. Identifier les transformations potentielles des positions identitaires des jeunes de la rue qui résultent de l'expérience carcérale

Afin de déterminer si l'incarcération a eu un impact en termes de transformation identitaire, nous devons évaluer s'il y avait eu des changements dans la façon dont l'individu gère ses tensions existentielles. Afin de réaliser ce deuxième objectif de recherche, il s'agissait de comparer le type de position(s) identitaire(s) avant et après l'incarcération.

Tableau 3.3

Variables associées aux indicateurs de positions identitaires

| Indicateurs | Variables | Exemples de réponses |
|--|--|---|
| Le sujet a conservé le même type de position identitaire avant et après l'incarcération. | Le sujet s'est toujours conformé aux attentes des autres afin d'être reconnu socialement. | J'ai toujours fait ce qu'on attendait de moi parce que je ne peux tolérer la désapprobation des autres. |
| | Le sujet a toujours été rebelle face aux attentes des autres, même au prix de la désapprobation sociale. | Je me fous de ce que les autres pensent de moi. J'ai toujours préféré être un marginal qu'un mouton. |

| | | |
|--|--|---|
| | Le sujet a toujours été conséquent en allant au bout de ses choix. | Quand j'ai une idée dans la tête, il n'y a rien qui peut me faire changer. |
| | Le sujet a toujours été innovateur en acceptant de repartir à zéro. | Je suis toujours prêt à m'engager dans un nouveau projet. |
| | Le sujet a toujours été altruiste en se résignant à se tenir à la disposition des autres. | Ce qui m'importe, c'est que les gens autour de moi soient heureux. Mon but a toujours été d'aider les autres. |
| | Le sujet a toujours été authentique en cherchant à vivre selon ses désirs et ses attentes. | La chose la plus importante, c'est de vivre comme tu l'entends, peu importe ce que les autres en pensent. |
| Le sujet s'est repositionné sur le plan identitaire. | De conformiste, le sujet est devenu rebelle après son incarcération. | Avant, je faisais ce qu'on me disait de faire, mais plus maintenant. |
| | De rebelle, le sujet est devenu conformiste après son incarcération. | Avant, je faisais à ma tête et je ne voulais pas d'une vie comme tout le monde. Maintenant, tout ce que je veux c'est une petite vie tranquille, une femme, une maison, un travail... |
| | De conséquent, le sujet est devenu innovateur après son incarcération. | Avant, quand j'avais un projet, peu importe lequel, j'allais jusqu'au bout. Maintenant, il est temps de recommencer ma vie et de faire des nouveaux projets. |
| | D'innovateur, le sujet est devenu conséquent après son incarcération. | Avant, dès que les choses n'allaient pas à mon goût, je laissais tomber et je changeais de cap. Maintenant, si je veux arriver à quelque chose un jour, il va falloir que je persévère dans mes efforts pour atteindre les buts que je me suis fixés. |
| | D'altruiste, le sujet est devenu authentique après son incarcération. | Avant, je faisais tout pour que les autres soient bien. Mais ça ne m'a mené nulle part. Maintenant, je fais ce que j'ai envie de faire le plus possible. |
| | D'authentique, le sujet est devenu altruiste après son incarcération. | Avant, je faisais tout ce que je désirais, je réalisais toutes mes envies. Maintenant, j'ai envie de donner aux autres autour de moi, de leur apporter du bonheur. |

Il est essentiel de garder en tête que ces positions identitaires ne sont pas absolues ni limitatives, mais qu'elles représentent des indicateurs, des tendances dans la façon dont l'individu gère ses tensions identitaires. Généralement, il en ressort des combinaisons et des nuances entre les deux modes extrêmes. Entre les modes conformisme et rébellion, on retrouve des sujets adaptateurs, mais qui s'adaptent de différentes façons; entre les modes conséquent et innovateur, il y a des sujets pragmatiques qui vont adopter des comportements variés afin de répondre à leurs besoins de reconnaissance et d'accomplissement; entre les modes altruiste et authentique, ce sont des sujets stratèges dont l'attitude face à leurs désirs variera d'un individu à l'autre. De plus, l'individu peut changer de mode de gestion selon le contexte et même en combiner plusieurs. Nous ne pouvions donc qu'anticiper de découvrir des tendances propres à chacun sans pouvoir les figer dans une logique du sujet pure et définitive. Enfin, les modes de gestion sont en grande partie inconscients et involontaires et le récit que l'individu se raconte afin de concilier les sphères constitutives de son identité personnelle est teinté de ce « mélange de vérité et de mensonge, de lucidité et de ruse, de droiture et de compromission » (Bajoit, 2003 : 120) pour rester sujet. Notre objectif n'était pas de démêler tout cela, mais de parvenir à comprendre comment l'incarcération, qui menace l'identité personnelle du jeune de la rue, l'amène à réorienter le mode de construction de son identité, par l'adoption ou le rejet de valeurs et représentations, par le remodelage de ses attentes, bref, par son bricolage identitaire. Parce qu'en général, tout individu cherche à maintenir une image positive de lui-même.

3.2 Le type de recherche

Afin d'atteindre nos objectifs de recherche, nous avons analysé le processus dynamique qui est à l'œuvre en prenant en compte la dimension temporelle ainsi que les événements clés indiqués par les répondants et le sens qu'ils y donnent. À cet égard, des recherches portant sur l'itinérance (Laberge *et al.*, 1998; Bellot, 2000b) et sur les jeunes de la rue (Bellot, 2005) témoignent de la perspective dynamique et des différentes figures de ces expériences, celles-ci ne pouvant être comprises comme des états permanents, mais plutôt comme des phénomènes transitoires ou situationnels.

Nous avons donc opté pour une méthodologie qualitative et, plus spécifiquement, pour le récit de vie thématique. Différent du récit de vie biographique qui s'intéresse à l'histoire de vie complète, le récit thématique, comme son nom l'indique, se limite à une période précise de la vie de l'individu en référence au thème de la recherche (Mayer *et al.*, 2000 : 181). Évidemment, il s'agissait pour notre recherche de la période de vie centrée autour des incarcérations. Cependant, ont été aussi considérées les périodes précédant et suivant celles-ci puisque nous voulions analyser les transformations identitaires, ce qui nous obligeait à un va-et-vient. Conforme à notre cadre théorique, cette approche particulière, définie par Vikeman (cité dans Mayer *et al.*, 2000 : 180) comme « [...] la construction de l'histoire d'un sujet, c'est-à-dire d'un *se* qui raconte sa vie en tentant d'articuler son vécu en une unité cohérente, afin que s'élabore, pour lui-même et pour celui qui l'écoute, qui il est », était pertinente pour recueillir le récit construit par les répondants.

C'est par le biais d'un récit sur lui-même [que l'individu construit et se raconte] qu'il cherche à changer son rapport à soi et aux autres, afin de s'adapter et de réduire ses tensions. La gestion relationnelle de soi consiste d'abord à mettre en œuvre une capacité de se parler à soi-même, de forger un récit plausible par lequel chacun plaide sa cause devant lui-même, s'explique ce qui lui est arrivé, ce qu'il a fait, ce que les autres lui ont fait (Bajoit, 2004 : 111).

C'est ce récit intérieur que nous avons cherché à recueillir afin d'identifier les repositionnements identitaires survenus suite à l'expérience carcérale. Comment l'individu se raconte-t-il sa vie de rue? Comment explique-t-il son passage en prison? Comment cette expérience l'a-t-elle affecté? Pourquoi d'une telle façon plutôt qu'une autre? Cette approche nous a permis de découvrir non seulement les projets identitaires de l'individu, mais les stratégies qu'il a adoptées pour les réaliser en fonction des obstacles qu'il a rencontrés, bref, la praxis du sujet. Le récit de vie fournit une richesse de détails difficilement accessibles autrement, permet un regard plus dynamique et donne accès à l'expérience de l'individu situé dans une réalité sociale, entre l'action sociale des individus et le contrôle socioculturel institué, tout en faisant valoir la diversité des expériences à l'égard d'une même réalité sociale. Comme le souligne Ferrarotti (cité dans Carra, 2005 : 157) :

La biographie permet de saisir cette double dimension de l'individu en opérant la médiation de l'acte à la structure, de l'histoire individuelle à l'histoire sociale, en passant

par un réseau de médiations sociales qui sont autant de lieux de tension entre individus et groupes sociaux placés dans des relations inégalitaires et conflictuelles.

Fortin (cité dans Mayer *et al.*, 2000 : 187) affirme qu'avec le récit de vie, « le sujet est réadmis au cœur de la théorie » à cause de son rôle actif, puisqu'il est à la fois producteur de son récit et de son interprétation. Pendant nos entretiens, nous avons constamment cherché à recueillir l'interprétation des répondants, par le recours à des questions du type : « Comment expliques-tu cela? », « Pourquoi penses-tu que cela a eu tel effet? », etc. Ils ont donc participé activement à l'analyse de leur récit.

Toutefois, nous devons reconnaître certaines limites à l'approche biographique. D'abord, compte tenu de la taille de notre échantillon, nous ne pouvons prétendre à la représentativité. Mais ce n'était pas l'objectif de notre recherche pour laquelle nous visions plutôt une diversité des cas présentés. Ensuite, cette approche fait appel à la mémoire de l'individu pour structurer son cheminement, exercice exigeant pour quiconque, dont l'individu inscrit dans une trajectoire marginale pour qui la reconstitution de son histoire à partir de marqueurs temporels peut devenir complexe. Par exemple, la consommation de drogues et d'alcool peut avoir altéré les souvenirs. Effectivement, surtout pour les jeunes ayant vécu une longue expérience de la rue, entrecoupée de plusieurs incarcérations et marquée par une consommation importante de drogues, nous devons parfois revenir en arrière, revoir la trame chronologique et réajuster certains faits. Il arrivait que les répondants ne se souviennent tout simplement pas de certains faits, surtout lorsqu'il s'agissait de se rappeler les sentiments vécus à l'égard de certaines expériences. Par ailleurs, les expériences racontées peuvent être des souvenirs douloureux et chargés de souffrance que les individus préfèrent parfois taire (Laberge *et al.*, 1998). En effet, nous nous sommes parfois heurtée à un refus d'aborder ou d'élaborer certains aspects du vécu d'un répondant. Un autre type de difficulté que nous avons rencontré a été soit de recentrer la personne sur les questions, soit de l'amener à élaborer ses réponses. Dans un cas précis, le répondant était sous l'influence de drogues, ce qui a entraîné un débit de paroles très rapide, le passage d'un sujet à l'autre sans avoir complété ses réponses et la fin abrupte de l'entrevue. Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, le travail de construction identitaire étant en grande partie inconscient, certains éléments du récit peuvent échapper au sujet. En outre, l'objectif du récit étant de réduire les tensions existentielles qui peuvent toujours être présentes chez l'individu, il peut être

« déformé » par cette recherche de conciliation des sphères identitaires (Bajoit, 2003). Évidemment, nous n'avons pu le vérifier, mais nous supposons que cette limite est bien réelle, par exemple, chez certains répondants qui affirmaient ne pas avoir été affectés par l'expérience carcérale.

3.2.1 Les méthodes de collecte des données

Suivant l'approche biographique, nous avons privilégié la collecte de données subjectives à l'aide de deux méthodes. D'abord, nous avons eu recours à l'entrevue individuelle semi-dirigée, centrée autour de l'expérience d'incarcération et inscrite sur un continuum avant-après. Un guide d'entretien (*voir* appendice A) a servi à orienter le récit de manière à recueillir les données nécessaires à la mise à l'épreuve de notre hypothèse de recherche, tout en permettant au sujet de s'exprimer librement (Pauzé, 1984). Ce guide comprend d'abord un certain nombre de questions d'ordre factuel (âge, situation actuelle, détentions : nombre, motifs et durées, etc.). Puis, il comporte des questions relatives au travail de construction identitaire pendant l'incarcération, par exemple : « Quelle était ta perception de toi lorsque tu étais en détention? » ou « Comment envisageais-tu ton avenir pendant ta détention? ». Enfin, il y a des questions par rapport au retour dans la communauté, comme : « Quel a été ton cheminement depuis ta sortie de prison? ». Puisque les répondants avaient vécu plus d'une incarcération, ils étaient invités à se centrer sur celle qui, selon eux, avait eu le plus d'impact dans leur vie, sans exclure les aspects importants des autres.

Concernant le nombre d'entretiens, certains chercheurs (Bertaux; LeGall; Michelat, cités dans Mayer *et al.*, 2000 : 183) soutiennent que le choix du nombre d'entretiens vient du terrain lui-même, en ce sens que l'on cherche à atteindre la saturation du contenu tout en ayant une diversité de cas. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une recherche de maîtrise, nous en avons réalisé 10, ce qui nous a fourni une certaine pluralité de situations nous permettant d'explorer une multiplicité d'effets de la prison, sans nécessairement atteindre la saturation. Les entretiens ont duré en moyenne 100 minutes, le plus court étant de 69 minutes et le plus long de 145 minutes.

Afin de faciliter l'entrevue, certains éléments étaient primordiaux. D'abord, il fallait bien situer le répondant sur ce que nous cherchions à savoir et à comprendre, surtout puisque nous voulions qu'il prenne une part active dans la recherche en fournissant possiblement de nouvelles interprétations auxquelles nous n'aurions pas pensé. Pour cela, nous devions l'inviter à proposer ses propres interprétations et analyses. Ce type de dialogue, libre et ouvert, ne peut se faire sans un climat de confiance. Il s'agissait donc non seulement de rappeler au sujet les règles éthiques auxquelles nous étions liée, mais aussi de démontrer une attitude de « compréhension empathique », laquelle témoigne de notre confiance dans ses capacités d'autodirection (Pauzé, 1984 : 99). Des questions de relance telles que « Comment expliques-tu cela? » ou « Qu'en penses-tu? » reflètent bien cette attitude, tout en favorisant l'approfondissement de la réflexion du sujet. Notre expérience auprès des jeunes de la rue a certainement facilité les prises de contact avec les répondants puisque nous avons souvent réalisé des entretiens individuels dans le cadre de nos fonctions d'intervenante, situations qui exigent l'instauration « rapide » d'un climat de confiance. Nous savions que le choix du vocabulaire et des questions est essentiel à une interaction de qualité, ce dont nous avons tenu compte dans l'élaboration de notre grille d'entrevue et dans la réalisation des entretiens.

La deuxième méthode de collecte de données à laquelle nous avons eu recours est l'utilisation d'un questionnaire (*voir* appendice B). Ce questionnaire est composé d'affirmations à l'égard des différentes positions identitaires décrites par Bajoit (2003), par exemple : « Lorsqu'il s'agit des attentes des autres à mon égard et des exigences sociales (mon rapport au social), ce qui me caractérise le plus est ». Les répondants devaient choisir d'une à trois affirmations qu'ils jugeaient lui correspondre parmi les options possibles. Le questionnaire était administré vers la fin de l'entrevue afin de conclure sur les divergences et convergences entre nos intuitions découlant de l'entrevue et les réponses des répondants au questionnaire. Par exemple, si nous avons interprété, à partir des réponses du sujet à l'entrevue, que celui-ci était plutôt du type rebelle, mais que ce dernier s'était identifié comme conformiste, la discussion était relancée sur le sens de ses réponses et sur son interprétation des divergences. Bref, cette deuxième méthode était complémentaire à l'entretien et permettait de vérifier *in situ* certaines premières impressions qui découlaient de l'entretien. Notons que dans la plupart des cas, les réponses du sujet étaient très cohérentes

avec le récit qu'il nous avait livré, mais souvent, elles fournissaient des informations et des interprétations supplémentaires, entre autres sur la façon dont ils se percevaient à partir de leurs comportements et attitudes dans certaines situations précises.

Précisons qu'une entrevue-test a été effectuée afin d'éprouver notre grille et notre questionnaire et d'en repérer les difficultés, manques et corrections à apporter. Après une écoute en profondeur de l'entretien et une première analyse en lien avec notre cadre théorique, éléments soumis à notre directeur de recherche pour approbation, nous avons décidé de conserver notre guide d'entretien tel quel. Cette première entrevue fait donc partie de notre corpus d'analyse.

Enfin, tous les entretiens ont été enregistrés et transcrits intégralement au fur et à mesure de la collecte de données de façon à évaluer notre « performance » et ajuster certaines façons de faire, comme d'explorer davantage des aspects dont nous n'avions pas saisi l'importance de prime abord.

3.3 Notre échantillon

3.3.1 Nos critères de sélection

Puisque notre recherche s'interroge sur les jeunes de la rue qui ont vécu l'incarcération, nous avons retenu les critères de sélection suivants qui s'inspirent des caractéristiques des jeunes de la rue identifiées par Parazelli (1997) auxquelles nous avons ajouté des critères relatifs à l'incarcération :

- en rupture quasi totale avec les instances institutionnelles (famille, travail salarié, école, etc.);

- qui démontre un fort sentiment d'appartenance au milieu de la rue¹²;
- a fait au moins un séjour d'au minimum un mois en prison (peines de moins de deux ans) ou au pénitencier (peines de deux ans et plus);
- l'incarcération est relative à une ou des infractions commises alors que la personne se considérait comme jeune de la rue et est liée à sa vie de rue (par exemple, trafic de drogues, sollicitation, défaut de paiement d'amende);
- il doit s'être écoulé un minimum de six mois depuis la fin de la première incarcération.

Nous voulions avoir un nombre égal d'hommes et de femmes, mais avons finalement eu six répondants et quatre répondantes, ce qui correspond *grosso modo* au ratio hommes/femmes des jeunes de la rue au Canada estimé actuellement (Agence de santé publique du Canada, 2006). Nous cherchions aussi à avoir une diversité de situations (durées et types de détention, nombre d'incarcérations, motifs, mode de vie actuel, etc.), ce qui, cependant, était plus difficile à contrôler. Mais, comme l'affirment Labelle et Levac (2007 : 17) : « Dans la rue, à chacun son histoire [...] ». Les 10 répondants que nous avons rencontrés, s'ils avaient des points en commun, avaient effectivement chacun une histoire bien à eux.

3.3.2 Le recrutement

Le recrutement des participants s'est fait par le biais d'organismes communautaires qui interviennent auprès de cette clientèle. Nous avons contacté plusieurs ressources oeuvrant au centre-ville de Montréal, leur avons exposé notre projet et leur avons demandé d'installer une ou deux affiches dans leur organisme, à la vue des jeunes qui le fréquentent, en échange de

¹² Notons que les répondants ne devaient pas nécessairement s'inscrire dans ces deux premières caractéristiques au moment de l'entrevue, mais devaient l'avoir déjà été à un moment de leur vie, pendant au moins six mois.

quoi nous leur avons promis un résumé de nos résultats. La plupart ont accepté; plus précisément, il s'agit de : Dans la rue; la Clinique des jeunes de la rue du CLSC des Faubourgs; L'Anonyme; L'Auberge communautaire du Sud-Ouest; la Clinique Droits devant du RAPSIM; le Refuge des jeunes; le BCJ; CACTUS Montréal; la Maison Tangente. D'autre part, certains répondants rencontrés nous ont référée à leurs pairs.

Les jeunes intéressés à participer devaient nous téléphoner. À ce moment, nous leur posions quelques questions afin de nous assurer qu'ils répondaient aux critères de sélection, pour ne pas qu'ils se déplacent inutilement.

Enfin, nous remettons une compensation financière de 20 \$ à chacun des répondants. Cette compensation symbolique servait à reconnaître l'implication du sujet dans la recherche qui ne se limitait pas seulement à fournir le matériel d'analyse, mais aussi à participer à cette analyse en fournissant ses interprétations et analyses de son récit.

3.3.3 La présentation de notre échantillon

Le tableau 3.4, à la page suivante, présente un portrait général des 10 répondants de notre étude.

Tableau 3.4
Portrait des répondants

| Répondants | Âge | Originai- re de | Situation actuelle | | | Vie de rue | | Incarcérations | | |
|---------------------|-----|--------------------|---|--|--|--------------|--|---|--|-----------|
| | | | domicile | sources de revenu | situation judiciaire | durée | sources de revenu | nombre, durée | motifs | sortie |
| Alain ¹³ | 24 | Abitibi | hébergement 18-30 ans, long terme | formation ébénisterie (programme d'insertion) | probation de 2 ans (reste 1.5 ans) | 18-24 ans | trafic ¹⁴ | 1 mois | trafic | 6 ans |
| | | | | | | | | 6 mois | voies de fait avec lésions | 6 mois |
| Éric | 27 | Charle- voix | logement, colocation (7 colocataires) | emploi contractuel | 500\$ de contraventions | 16-19 ans | trafic, <i>squeegee</i> , quête (peu) | 5 X quelques jours | défaut de paiement | |
| | | | | | | | | 1.5 mois | trafic et vol | |
| | | | | | | | | 11 mois | trafic et défaut de paiement | 8 ans |
| Katia | 21 | Montréal | logement avec conjoint | emploi à temps plein | situation judiciaire réglée | 15-19 ans | trafic (avant 18 ans seulement), prostitution | plus de 40 fois, d'un jour à 1.5 mois | prostitution, bris de conditions (quadrilatère, couvre-feu...) | 2 ans |

¹³ Les noms des répondants sont fictifs.

¹⁴ Trafic de drogues.

| | | | | | | | | | | |
|---------|----|----------------------|---|----------------------------|--|-----------|--|---|--|---------------|
| Claudie | 27 | Basses-Laurentides | logement avec conjoint | emploi à temps plein | situation judiciaire réglée | 18-21 ans | trafic, quête (pour ne pas avoir l'air louche) | quelques fins de semaine au poste de police | trafic, possession simple et défaut de paiement | |
| | | | | | | | | 2 X 2 sem. | trafic | |
| | | | | | | | | 1 X 1 mois | trafic | |
| | | | | | | | | 1 X 1 sem. | trafic | 8 ans |
| Josiane | 25 | Lanaudière | hébergement pour femmes en difficultés (va et vient entre rue et ressources depuis 7 ans) | prostitution, aide sociale | bientôt mandat pour 2000\$ à 3000\$ de contraventions, quadrilatère; probation | 18-... | prostitution, aide sociale | environ 15 fois, d'un jour à 7 mois | vols, possession ¹⁵ , défaut de paiement, sollicitation | 6 mois |
| Jason | 24 | Rive-Sud de Montréal | rue | prostitution, aide sociale | mandat pour vol d'auto et 3000\$ de contraventions | 18-... | vols, trafic, prostitution, aide sociale | environ 12 fois, de quelques jours à 9 mois | vols, bris de conditions, sollicitation | quelques mois |

¹⁵ Possession de drogues.

| | | | | | | | | | | |
|---------|----|----------------------|--|---|---|-----------|--|--|---|---------------|
| Dave | 25 | Abitibi | appartement depuis 3 mois, en colocation | trafic (mais pas sur la rue), <i>squeegee</i> | mandat d'emprisonnement et promesse de comparaître pour 6000\$ à 7000\$ de contraventions | 18-25 ans | travail journalier (les premières années), trafic, <i>squeegee</i> | environ 8 fois dont 3 mois; 18 mois; 5 X 1 mois | bris de conditions, défaut de paiement, trafic, possession | quelques mois |
| Annabel | 23 | Rive-Sud de Montréal | rue (dort chez son père) | trafic, aide sociale, quête | situation judiciaire réglée | 22-... | trafic, aide sociale, quête | 1 jour | manifestation | |
| | | | | | | | | 2 mois | possession en vue de trafic | 6 mois |
| Vincent | 25 | Rive-Sud de Montréal | appartement depuis 11 mois, seul | aide sociale, trafic, devait débiter un emploi à temps partiel la semaine suivant notre entretien | conditions (couvre-feu, quadrilatère, etc.), contraventions (montant inconnu) | 21-24 ans | quête, <i>squeegee</i> , vols, trafic, jobines ¹⁶ (ex. Tapages) | 4.5 mois (avant la rue) | possession, vol, fraude, introduction par effraction | 5 ans |
| | | | | | | | | environ 10 fois, de quelques jours à 1 mois | bris de conditions, liberté illégale | 7 mois |
| Pascal | 26 | Ottawa | logement avec conjointe depuis 2 ans | emploi à temps plein | mandat pour défaut de se présenter à la cour et 1000\$ à 2000\$ de contraventions | 15-23 ans | travail journalier (agences), trafic, vols, <i>squeegee</i> | environ 5 fois : 2 X quelques jours; 1 X un mois; 1 X 3 mois; 1 X 6 mois | possession, voies de fait, défauts de paiement, possession en vue de trafic | 4-5 ans |

¹⁶ Petits travaux effectués pour un organisme ou un particulier, généralement en échange d'une rémunération.

Notre échantillon se compose de 10 répondants, 4 femmes et 6 hommes, âgés de 21 à 27 ans, la moyenne étant de 24,7 ans. Un seul des répondants était originaire de la ville de Montréal, trois provenaient de la Rive-Sud de Montréal, un d'Ottawa et les cinq autres de régions différentes (Basses-Laurentides, Lanaudière, Charlevoix et deux d'Abitibi).

Six des répondants étaient sortis de la rue depuis une période allant de trois mois à huit ans et habitaient en logement, soit seul, en couple ou en colocation. Deux des répondants étaient en maison d'hébergement, un espérant la situation transitoire et préparant sa sortie de la rue, alors que l'autre continuait à fréquenter la rue et poursuivait ses activités liées à la rue (consommation et prostitution). Enfin, deux répondants étaient toujours dans la rue.

Des répondants sortis de la rue, quatre occupaient un emploi à temps plein, un devait débiter un emploi à temps partiel (programme d'employabilité) la semaine suivant notre entretien, tout en poursuivant ses activités illicites (trafic de drogues) et en percevant de l'aide sociale. Le sixième subvenait à ses besoins grâce au trafic de drogues (mais pas du trafic de rue) et au *squeegie*. Un de ceux en hébergement était en formation sur un projet d'insertion professionnelle, alors que l'autre, comme nous l'avons mentionné, se prostituait tout en percevant de l'aide sociale. Enfin, des deux qui étaient toujours dans la rue, l'un vivait de l'aide sociale et de prostitution alors que l'autre s'adonnait à la quête et au trafic de drogues, tout en percevant aussi de l'aide sociale.

Concernant le temps passé dans la rue, celui-ci allait de trois à huit ans pour ceux qui en étaient sortis alors que ceux qui étaient toujours dans la rue ou en transition, il s'agissait respectivement d'un an, six ans (deux répondants) et sept ans. Les moyens de subsistance pendant la vie de rue, outre la prostitution, la vente de drogues, la quête et l'aide sociale, impliquaient aussi le *squeegie*, le vol, le travail journalier et les jobines.

En ce qui a trait aux expériences carcérales, nos répondants ont été incarcérés de deux à plus de 40 fois, toujours au provincial, pour des peines allant d'un jour à 11 mois. Les motifs étaient variés et incluaient les bris de condition (quadrilatère, couvre-feu, etc.), les non-paiements d'amende, le trafic de drogues, les voies de fait, le vol, la prostitution, la possession de drogues, la possession de drogues en vue d'en faire le trafic, la participation à

une manifestation, la fraude, les introductions par effraction et la liberté illégale. Quatre des répondants ont vécu une première incarcération avant de connaître la rue.

Enfin, sept des répondants avaient toujours des problèmes judiciaires à régler au moment de l'entrevue, soit des contraventions ou des amendes à payer, des probations non terminées (incluant parfois des conditions à respecter), des mandats d'emprisonnement ou une promesse à comparaître en attente. Le montant des amendes et contraventions à payer allait jusqu'à environ sept mille dollars.

3.4 Les considérations éthiques

Nous avons pris des mesures afin de veiller à l'anonymat et au consentement libre des répondants. D'abord, c'était les personnes intéressées qui nous contactaient pour prendre part au projet et non le contraire. Si elles acceptaient de participer, nous les informions des objectifs et modalités de la recherche ainsi que de l'utilisation que nous allions faire des données recueillies. Un formulaire de consentement (*voir* appendice C) a été signé par les deux parties attestant des engagements respectifs, du consentement libre et de la possibilité de mettre fin à sa participation en tout temps. Aucun nom réel n'est cité dans les documents; nous avons choisi des noms fictifs pour identifier les différents répondants. Enfin, nous avons transcrit les entrevues nous-mêmes et tout le matériel est protégé et sera détruit lors du dépôt final de ce mémoire.

3.5 La méthode d'analyse

L'analyse des entretiens a été effectuée à partir d'une analyse de contenu. Comme le soulignent Pourtois et Desmet (1988 : 199), l'objectif de l'analyse de contenu « [...] est de comprendre les communications au-delà de leurs significations premières » et devrait articuler rigueur scientifique et richesse de la subjectivité. Cela permet de minimiser l'écueil de l'approche biographique lié à ce que Passeron (cité dans Laberge *et al.*, 1998) nomme

l'« excès de sens » de cette méthode, le récit de vie donnant l'impression de fournir les réponses sans le besoin d'un travail de reconstruction sociologique. Plus précisément, Demazière et Dubar (2004 : 98) rappellent que l'objectif de l'analyse de contenu est de :

Sélectionner, dans les codes discursifs d'un entretien-récit, ceux qui permettent de reconstruire la catégorisation sociale à l'œuvre dans le récit, c'est-à-dire cette dimension du code narratif qui concerne le « monde social » défini comme une architecture de catégories (« ordre catégoriel ») mais aussi comme un ensemble de valorisations différentielles, de prises de position sur ces catégories et leurs relations (« univers de croyances »). C'est cet ensemble que nous appelons « logique sociale de catégorisation » et que nous tentons de formaliser dans les schèmes d'entretien produits par l'analyse.

Pour analyser l'expérience, il faut partir de la subjectivité (Dubet, 1994; Chantraine, 2004). Selon Weber (cité dans Dubet, 1994), il n'y a pas *un* système et *une* logique d'action; la sociologie de l'expérience nous convie à traiter l'individu comme un acteur social qui construit sa propre subjectivité en considérant la pluralité du monde social :

Tour à tour, les acteurs adoptent tous les points de vue, ils sont d'autant plus engagés dans cette circulation que s'éteint l'idée classique de la société [...] plus ils sont « actifs », devant parcourir un espace de logiques de plus en plus éloignées, étant confrontés à des identités et à des relations sociales de plus en plus diversifiées (Dubet, 1994 : 134).

Pour Chantraine (2004 : 13), cela signifie que pour saisir l'expérience carcérale, il faut aller au-delà du discours juridique selon lequel la prison est « le lieu d'exécution d'une "peine", où le détenu, privé temporairement de sa "liberté", prépare une "réinsertion", avant d'être "amendé" » et plutôt en concevoir, intra et extramuros, « l'ensemble des systèmes de contrainte et de déterminismes sociaux qui s'imposent aux acteurs ». Il s'agit donc d'appréhender les rapports subjectifs à l'incarcération à partir de l'analyse des trajectoires sociales, c'est-à-dire comment les personnes en sont venues à cette situation et comment elles la gèrent.

Une sociologie de l'expérience carcérale renvoie donc à une situation sociale particulière, l'enfermement en maison d'arrêt¹⁷, qui engendre des subjectivations, des contraintes, des

¹⁷ Les maisons d'arrêt françaises s'apparentent aux prisons provinciales du Canada; y sont incarcérés prévenus et condamnés à de courtes peines d'emprisonnement.

logiques d'actions qui épousent, contournent et, parfois, transcendent ces contraintes; ces logiques d'actions, en retour, remodelent et redéfinissent la situation elle-même (Chantraine, 2004 : 12).

En regard de ce qui précède, l'analyse a été faite en deux temps : d'abord, nous avons repéré et discuté des rapports des répondants à l'incarcération, puis, nous avons relevé les effets de l'incarcération, d'une part, sur la construction identitaire, d'autre part, de manière plus générale.

3.5.1 Les idéaux-types des rapports à l'incarcération

L'analyse des récits que nous avons recueillis a révélé que la prison ne représentait pas la même chose pour tous les répondants, ce qui nous a semblé, à première vue, avoir une influence sur le travail de construction identitaire. Nous avons donc cherché à définir ce que nous avons appelé, à l'instar de Chantraine (2004), les « idéaux-types des rapports à l'incarcération » pour nos répondants, bien que cela n'ait pas été prévu au départ. Selon cet auteur (2004 : 16), les idéaux-types permettent de décrire des expériences singulières « à l'aide d'un outillage conceptuel unifié ».

Nous avons d'abord relevé que les idéaux-types de nos répondants ne correspondaient pas à ceux définis par Chantraine, à l'exception du premier, ce qui nous a amenée à développer notre propre grille d'analyse en nous inspirant de résultats de divers travaux sur les détenus (Chantraine, 2004; Kokoreff, 2004; Otero, Poupart et Spielvogel, 2004; Voegtli, 2004). L'analyse du corpus d'entrevues nous a permis de dégager une grille de sens comprenant trois idéaux-types des rapports à l'incarcération. En repérant l'élément central des parcours des répondants, nous avons identifié les « situations idéales-typiques d'interface intérieur/extérieur » (Chantraine, 2004) de chacun des idéaux-types des rapports à l'enfermement qui correspondaient à leur situation. Puis, nous avons noté les points de convergence et de divergence entre les récits d'un même idéal-type.

Alors que l'expérience de certains répondants représente un idéal-type « pur », celles d'autres sont une combinaison de différents idéaux-types. Toutefois, pour notre analyse, nous avons

regroupé les répondants selon l'idéal-type qui concordait le plus avec l'expérience du répondant selon le récit qu'il en a fait. Ces idéaux-types ont servi de base à l'analyse des transformations identitaires.

Le tableau 3.5 présente la grille d'analyse que nous avons élaborée.

Tableau 3.5
Grille d'analyse des idéaux-types des rapports à l'incarcération

| Idéaux-types | Situations idéales-typiques | Élément central du parcours |
|---------------------------|--|---|
| Incarcération inéluctable | Aboutissement de la galère | La vie de rue (visibilité et répression routinière) |
| | Routine d'enfermement | Les placements à l'enfance et l'adolescence |
| Incarcération parenthèse | Pause dans une toxicomanie problématique | La toxicomanie, expérience totale, et la prostitution |
| Incarcération bifurcation | Changement de mode de vie | Un changement important dans le mode de vie : consommation, activités illicites, vie de rue |
| | Changement de « carrière » | Un changement important dans le type d'activités illicites |

L'*incarcération inéluctable* est l'un des cinq idéaux-types identifiés et définis par Chantraine (2004) à partir de ses travaux menés auprès de détenus de maisons d'arrêt françaises. Ce rapport est lié, d'une part, à l'aboutissement de la « galère » (Dubet, 1987) dont l'élément central est la vie de rue qui implique une grande visibilité des individus et une répression routinière. D'autre part, cet idéal-type est lié à un parcours déjà marqué par l'enfermement¹⁸, dont l'élément central correspond aux placements dans l'enfance et l'adolescence.

L'*incarcération parenthèse* s'inspire à la fois des travaux de Kokoreff (2004) sur les usagers-revendeurs d'héroïne en France et de l'idéal-type de l'incarcération *break*¹⁹ de Chantraine (2004). Ce rapport à l'enfermement est lié à une toxicomanie problématique devenue une « expérience totale » (Castel, cité dans Kokoreff, 2004) dans le sens où tout tourne autour de la consommation : accès à l'argent pour s'acheter la drogue, accès au produit, consommation. Si l'incarcération apparaît comme une parenthèse, c'est qu'elle fait partie intégrante du parcours devenu rythmé par une même séquence : consommation et activités illicites pour la payer, arrestation et emprisonnement, sortie, reprise de la consommation et des activités illicites (Kokoreff, 2004). La toxicomanie enveloppante est donc l'élément central du parcours. Bref, la prison est comme une parenthèse dans la consommation, elle a peu d'impact sur le parcours de l'individu, outre une « pause » forcée dans la dynamique toxicomaniaque.

L'idéal-type de l'*incarcération bifurcation* a été construit en nous référant aux travaux de Voetgli (2004) sur la construction identitaire et à ceux d'Otero, Poupart et Spielvogel (2004) sur la sortie de prison. Ce rapport à l'enfermement est lié à un repositionnement identitaire

¹⁸ C'est nous qui ajoutons ce deuxième élément. En effet, la routine d'enfermement, extension de la « routine carcérale » de Chantraine (2004), est apparue comme centrale dans le parcours de deux répondants pour qui le rapport à l'incarcération est l'inéluctabilité.

¹⁹ Si nous avons préféré qualifier ce rapport à l'incarcération de parenthèse plutôt que de *break*, c'est que dans ce dernier, « l'incarcération vient marquer une pause après une accélération et un crescendo dangereux [de la consommation] » (Chantraine, 2004 : 43), alors que dans les cas qui nous intéressent, l'incarcération est plutôt vécue comme une parenthèse dans la toxicomanie, c'est-à-dire ayant peu d'impact sur celle-ci, outre une possible accélération de la consommation à la sortie de prison.

important, d'où le terme « bifurcation », emprunté à Voegtli. Dans ce rapport à l'incarcération, celle-ci apparaît comme une rupture biographique, un point de bifurcation, c'est-à-dire un moment significatif de la redéfinition de l'identité (Voegtli, 2004). Ce moment critique dans le parcours du sujet est à concevoir comme « le produit croisé d'une décision subjective (transaction, négociation, conflit, abstention) et de l'objectivité d'une contrainte de cheminement (cursus préétabli dans une institution) » (Passeron, cité dans Voegtli, 2004 : 147). À partir de la façon dont le sujet donne sens à cette bifurcation, selon les contraintes, sa position dans l'espace social et ses ressources, il est possible de « comprendre la variabilité du travail de mise en cohérence de l'identité sociale » (Voegtli, 2004 : 147). Nous avons relevé deux principaux sens à cette bifurcation chez les répondants qui correspondent à cet idéal-type : d'une part, un changement de mode de vie (consommation, activités illicites, vie de rue) et, d'autre part, un changement de « carrière » ou de type d'activités illicites.

3.5.2 Le travail de construction identitaire

En ce qui concerne le travail de construction identitaire, nous avons d'abord procédé à une mise à plat temporelle de chaque récit selon un découpage pré et post-incarcération. Cette analyse visait à approfondir chaque récit afin d'en dégager le type de tension existentielle que la prison a pu faire vivre au répondant et qui expliquerait le travail de construction identitaire et les repositionnements identitaires. Nous nous sommes référée à deux grilles d'analyse élaborées, pour l'une, à partir des types de tensions identifiées par Bajoit (2003) et, pour l'autre, à partir des positions identitaires qu'il a développées, tout en étant sensible à l'émergence de nouvelles catégories. Suite au regroupement des récits selon le type de rapport à l'incarcération identifié au préalable, l'analyse cherchait à faire ressortir les convergences et les divergences entre les divers récits, des logiques typiques et des problématiques communes. Les tableaux 3.6 et 3.7 présentent les grilles d'analyse auxquelles nous nous sommes référée pour cette partie.

Tableau 3.6
Grille d'analyse des tensions existentielles

| Type de tension existentielle | Description de la tension | Sentiment vécu |
|-------------------------------|---|---|
| Sujet dénié | L'individu ne parvient pas à concilier son identité engagée avec son identité assignée. | Déni de reconnaissance sociale. |
| Sujet divisé | L'individu ne parvient pas à concilier son identité engagée avec son identité désirée. | Déni d'accomplissement personnel. |
| Sujet anémique | L'individu ne parvient pas à concilier son identité assignée avec son identité désirée. | Dissonance existentielle (déni de reconnaissance et d'accomplissement). |

Tableau 3.7
Grille d'analyse du travail de construction identitaire

| Sphère constitutive de l'identité | Type de position identitaire | Description de la position identitaire |
|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| Identité assignée | Sujet conformiste | Éviter la déviance en se soumettant aux exigences sociales. |
| | Sujet adaptateur | Adopter une attitude plus nuancée entre conformisme et rébellion. |
| | Sujet rebelle | Rejeter les attentes des autres, même au prix de la désapprobation sociale. |
| Identité engagée | Sujet conséquent ou conservateur | Se persuader qu'il faut continuer et aller jusqu'au bout de ses choix. |
| | Sujet pragmatique | Adopter un comportement plus nuancé entre conservateur et innovateur. |
| | Sujet innovateur | Accepter de tout recommencer à zéro et de repartir sur de nouvelles bases. |
| Identité désirée | Sujet altruiste | S'assumer comme un être social résigné à se tenir à la disposition des autres. |
| | Sujet stratège | Adopter une attitude plus nuancée entre altruisme et authenticité. |
| | Sujet authentique | Chercher à vivre le plus conformément aux exigences de ses désirs et envies. |

L'*identité assignée*, c'est ce que l'individu pense que les autres attendent de lui, ce qu'il pense devoir faire pour être reconnu par les autres comme il voudrait l'être (Bajoit, 2003). Nous voulions comprendre comment et pourquoi le fait d'avoir été incarcéré avait eu, selon les répondants, une influence sur la façon dont les autres les voient. Pour y arriver, nous avons eu recours à des questions comme : « Quelles ont été les réactions et les sentiments de ton entourage face à cette détention? », ce qui a mené à des réponses comme celle-ci :

Ils [ses parents] n'étaient pas surpris. Les deux fois où je suis passé en cour pour dossier criminel, ils étaient un peu plus choqués, mais les tickets, ce n'est pas criminel, ce n'est rien de grave, ils voyaient ben que ça n'a pas de bon sens. Ils espéraient juste que je me tanne d'y aller pis que je m'enligne comme là, comme ça va depuis une couple d'années (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Selon Bajoit (2003), l'*identité engagée* c'est ce que l'individu est et devient vraiment, les engagements identitaires qu'il a pris envers lui-même et qu'il est en train de réaliser concrètement. Ce que nous tentions de savoir ici est si le fait d'avoir été en prison a eu un impact sur ce que la personne est devenue, sur le cheminement qu'elle a parcouru et sur l'image qu'elle a d'elle-même. Nous avons développé des questions comme : « Comment la détention t'a-t-elle affectée par rapport à tes projets de vie? ». Cela a donné des réponses comme celle-ci : « Comme je te dis, je n'avais pas vraiment de projet pis je n'avais pas vraiment de plan. Je vivais vraiment au jour le jour pis je ne me cassais pas la tête avec grand-chose » (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

L'*identité désirée* correspond à ce que l'individu voudrait être et devenir, les projets identitaires qu'il voudrait réaliser, l'image qu'il a de ce qu'il devrait faire pour s'épanouir et s'accomplir. Ce sont ses rêves, ses projets d'avenir, le chemin qu'il voudrait parcourir (Bajoit, 2003). Pour obtenir de l'information à ce sujet, nous avons posé des questions du type : « Comment envisageais-tu ton avenir pendant ta détention? ». Ce qui a fourni des réponses comme celle-ci : « Ma vision de l'avenir était sur un coin de rue attendant mon *pusher*. C'est juste ça que je voyais. Plus loin que le *pusher*, je n'en voyais pas. Jusqu'au *pusher*, j'avais un avenir, sinon non, vraiment non » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Même si le récit que les répondants nous ont raconté peut être « déformé » par la recherche de conciliation des sphères identitaires, à aucun moment notre objectif a été de distinguer le

vrai du fictif puisque ces récits sont ceux que les jeunes eux-mêmes se racontent et qui contribuent à leur construction identitaire bien plus que la seule réalité objective. Comme Dubet (1994) et Chantraine (2004) le soutiennent, pour analyser l'expérience, il faut partir de la subjectivité.

En somme, notre codification répond au modèle mixte (Mayer *et al.* 2000), c'est-à-dire que nos catégories d'analyse ont été définies de façon déductive, soit à partir des modèles de Bajoit (2003) et de Chantraine (2004), tout en permettant l'induction de nouvelles catégories en cours d'analyse, comme nous l'avons fait dans le cas des rapports à l'incarcération. Cette méthode permet d'éviter un certain nombre d'écueils dans l'élaboration de nos grilles d'analyse (Pinto et Grawitz, cités dans Mayer *et al.*, 2000 : 166), soit:

- un schéma trop rigide qui esquive la complexité du contenu;
- un schéma trop superficiel qui ne permet pas une analyse en profondeur du contenu;
- une multiplicité de catégories qui fait en sorte que tout le contenu puisse être retenu;
- enfin, des catégories trop larges qui empêchent les distinctions entre les divers éléments qui s'y retrouvent.

Le chapitre suivant traite des résultats de notre recherche.

CHAPITRE 4

LES RAPPORTS À L'INCARCÉRATION DES JEUNES DE LA RUE

4.1 La présentation des résultats

Nous avons choisi de présenter nos résultats à partir des catégories issues de notre analyse finale. Ainsi, celle-ci est découpée en trois chapitres qui correspondent à notre cheminement analytique. D'abord, il sera question des types de rapports à l'incarcération. Ce premier chapitre d'analyse est divisé en trois sections dont chacune correspond à un idéal-type relevé dans les récits des répondants. Pour chaque type de rapport, nous discuterons des « situations idéales-typiques d'interface intérieur-extérieur » (Chantraine, 2004 : 15) et des éléments centraux des parcours des jeunes qui leur correspondent. Par là, nous chercherons à saisir leurs perceptions et leur évaluation de leur situation.

Ce chapitre-ci servira de fondement à la compréhension des repositionnements identitaires des jeunes de la rue faisant suite à une détention puisqu'il importe d'abord de comprendre leur rapport à l'incarcération qui lui donne un sens et explique, en partie du moins, les effets qui en résultent. Ce chapitre sera aussi divisé en trois sections correspondant aux rapports à l'incarcération, puis chacune sera subdivisée en trois sous-sections correspondant aux sphères constitutives de l'identité. Ici seront présentés les éléments convergents et divergents en termes de construction identitaire entre les récits des répondants d'un même idéal-type, pour conclure avec les convergences et divergences marquantes entre les trois idéaux-types, selon l'impact que la prison a pu avoir ou non en termes de repositionnements identitaires.

Enfin, nous terminerons notre présentation des résultats par un court chapitre sur les autres effets de la prison dans la vie des répondants. Même si notre questionnaire ne visait pas à identifier l'ensemble des effets de la prison, mais se centrait particulièrement sur la construction identitaire, d'autres types d'effets que nous jugeons important de mentionner ont émergés des récits. Ce dernier chapitre est plus sommaire puisque nous n'avons pas exploré en profondeur ces effets lors des entrevues. Nous ne pouvons donc prétendre à leur analyse exhaustive et approfondie, mais nous les avons tout de même discutés en nous référant à divers auteurs.

Soulignons que certains extraits d'entrevues ont été utilisés plus d'une fois, et ce, afin de les analyser dans une autre voie, d'insister sur un autre aspect.

4.2 L'incarcération inéluctable

4.2.1 L'aboutissement de la galère

Nous retrouvons ici plus particulièrement Éric et Vincent, même si tous les jeunes que nous avons rencontrés ont vécu une forme de « galère » à travers leur expérience de la rue. Mais rappelons que nous avons choisi de présenter le rapport à l'incarcération le plus significatif selon les dires des répondants.

Éric a 27 ans. Originaire de la région de Charlevoix, il habite Montréal depuis six ans, en colocation avec sept autres personnes. Il ne travaillait pas au moment de l'entrevue, mais venait de terminer quatre mois de contrats de débroussaillage et d'épandage. Il a été dans la rue, à Québec puis à Montréal, de 16 à 19 ans. Son entrée dans la vie de rue a été graduelle, d'une part, à cause de mésententes répétées avec sa mère sur les « règlements » qu'elle voulait lui imposer et, d'autre part, à cause de son attrait pour la rue qui venait de son ennui de vivre à la campagne. Pour subvenir à ses besoins, il avait recours à diverses « débrouilles », telles que le trafic de drogues, la quête et le *squeegee*. Éric consommait principalement de la bière et du pot, autant dans la rue, qu'avant ou après. Son parcours judiciaire est bien rempli. Au moment de l'entrevue, il ne savait pas s'il faisait l'objet d'un

mandat d'arrestation pour défaut de paiement d'amende. Il disait avoir entre cinq cents et mille dollars de contraventions, pour divers motifs tels que boire de l'alcool dans un parc, mauvais usage des biens publics ou traverser à un feu rouge. Concernant la prison, Éric a été incarcéré « environ » sept fois. Il ne pouvait dire le nombre exact de fois, ayant fait plusieurs courts séjours (de quelques jours), justement pour défaut de paiement d'amende. Il a aussi fait des séjours plus longs : deux d'environ un mois et demi, une fois pour vol et trafic et l'autre pour possession de cannabis, et un de 11 mois pour trafic de drogues. La dernière incarcération remontait à environ sept mois, pour possession de cannabis.

Vincent a 25 ans. Il a grandi en banlieue de Montréal, mais habite la ville depuis cinq ans. Au moment de l'entrevue, il était en logement, seul, depuis 11 mois. Il ne travaillait pas, mais devait commencer un emploi de cuisinier à temps partiel dans les semaines suivantes. Il subvenait à ses besoins avec des prestations d'aide sociale et la vente de pot. Sa famille n'était pas à Montréal, mais il continuait d'avoir de bons contacts avec son père et sa fratrie. Sa mère, partie aux États-Unis il y a une dizaine d'années, a choisi de rompre les contacts avec sa famille à son départ. Vincent est allé vivre en appartement à l'âge de 15 ans; il n'allait plus à l'école et travaillait. À 20 ans, il a été incarcéré pendant quatre mois et demi, pour vol, fraude, possession de drogues et introduction par effraction. C'est en sortant de prison, à 21 ans, qu'il s'est retrouvé à la rue. Il consommait déjà beaucoup de drogues et ne voulait pas renoncer à son mode de vie en retournant habiter chez son père. Pour survivre dans la rue, il a eu recours à pas mal tout ce qui était accessible : quête, *squeegee*, trafic de drogues, vols. Il est resté trois ans dans la rue, jusqu'à il y a un an. Sur le plan judiciaire, à part sa première sentence, Vincent a fait une dizaine de séjours de prison, de quelques jours à un mois, toujours pour des bris de condition. Il a eu jusqu'à 13 conditions à la fois, dont celles nommées « quadrilatère²⁰ » et « couvre-feu ». À part à sa première sentence, il n'a jamais été trouvé coupable de délit. Actuellement, il doit respecter certaines conditions

²⁰ Un quadrilatère est une interdiction, imposée par un jugement de la cour, de se trouver dans une zone précise de la ville définie par quatre rues (par exemple, entre Berri et Viau, Sherbrooke et Notre-Dame). Le quadrilatère est souvent le quartier où la personne s'est fait arrêter.

comme un couvre-feu de 20 heures à 7 heures et l'interdiction de fréquenter certains endroits et personnes.

L'élément central qui structure le parcours de ces répondants est la vie de rue. Leurs moyens de survie tournent autour d'activités illicites auxquelles s'ajoute la consommation de drogues et d'alcool, mode de vie qui implique une grande visibilité et donc plus de possibilités de se faire repérer par les autorités policières. Évidemment, ayant rencontré exclusivement des jeunes de la rue pour notre étude, nous retrouvons cet élément chez tous les répondants. Toutefois, d'autres éléments paraissent plus centraux dans les rapports à l'incarcération des autres répondants.

Les actes délictuels attribués aux jeunes de cet idéal-type n'occupent pas une place dominante dans leur construction identitaire, mais plutôt une présence diffuse – à l'opposé d'un investissement professionnel –, structurée autour de la consommation de drogues et liée à la survie (Chantraine, 2004). En effet, on ne peut parler de délinquance professionnelle ni de vie centrée autour de la criminalité, mais ces jeunes baignent au quotidien dans les activités illicites. Même que pour Vincent, cela a débuté avant même son entrée dans la rue.

De son côté, la plupart des détentions d'Éric sont liées à sa vie de rue puisque ses délits servaient à subvenir à ses besoins.

Qu'est ce que tu veux dire? Si mes délits ont rapport au fait que j'étais dans la rue? Ben, la fois d'un an oui, parce que j'étais dans la rue et je vendais de la drogue pour avoir de l'argent. La fois à Sherbrooke aussi. J'étais dans la rue, j'avais été voir des amis à Drummondville, je vendais du pot, j'en avais sur moi pis je me suis fait pigner. J'ai fait un vol et ça a adonné que j'avais de la *dope* sur moi. Je me suis fait pigner pour tout ça (Éric, 27 ans, 7²¹ incarcérations).

Et même si Vincent a été incarcéré une première fois avant son entrée dans la rue, les sentences qui ont suivi étaient aussi liées à sa vie de rue. Il a fait une dizaine de séjours en prison, toujours pour des bris de condition – quadrilatère, couvre-feu, suivi avec un agent de

²¹ Soulignons que pour la plupart des répondants, le nombre d'incarcérations correspond à une estimation puisqu'ils ne se souvenaient pas du chiffre exact.

probation –, conditions difficiles à respecter lorsqu'on est dans la rue. « *(C'était toujours des bris de condition?)*²² Oui, comme la dernière fois, c'était parce que je n'avais pas le droit d'être dehors à neuf heures. J'ai aussi un quadrilatère entre DeLorimier, Berri, René-Lévesque, Ontario » (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Si l'incarcération est définie comme étant inéluctable, c'est qu'il semble inévitable que le parcours de l'individu l'y mène : contrôles policiers répétés, multiplication des arrestations, rapports conflictuels avec les autorités, accumulation des amendes et contraventions, mode de vie, pratiques illicites, etc.

(Pendant que t'étais en dedans, qu'est-ce que tu te voyais faire en sortant?) Essayer mes nouveaux trucs que j'avais. Pis d'essayer d'être plus longtemps avant de retourner en dedans. C'était pas mal mes plans de match. *(Donc, tu t'attendais à y retourner?)* Oui. Pendant mes trois ans dans la rue, je ne me suis jamais dit que je ne retournerais plus en dedans. Je savais qu'avec le mode de vie que j'avais pis le fait d'être dans la rue, c'était inévitable, veut veut pas (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Ces jeunes savent pertinemment qu'ils jouent au jeu du chat et de la souris avec les autorités policières et, qu'inéluctablement, un jour, ils se feront (re)prendre. D'ailleurs, les périodes entre les incarcérations ne sont pas dénuées d'activités illicites, c'est seulement que les jeunes ne se sont pas fait prendre.

Ben, je suis retourné une fois à [la prison de] Sherbrooke parce qu'après mes quatre mois et demi, j'ai été presque un an sans retourner en dedans, je ne m'étais pas fait repogner. Quand ils m'ont repogné, ils m'ont envoyé à Sherbrooke pour un mois parce que j'étais en liberté illégale, parce que la première fois que je suis sorti, il fallait que je voie un agent pis je n'ai pas respecté mes conditions. *(Pis le fait qu'ils [les policiers] te reconnaissent?)* Tu changes cinq, six fois de place dans la journée. Beaucoup de stress (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Ensuite, le mode de vie de rue implique nécessairement une plus grande visibilité des comportements et des personnes, entre autres, par les policiers. Central à la vie de rue est le fait que la plupart des activités de la personne s'organisent autour de la rue, dans l'espace

²² Dans les extraits d'entrevues, les passages en italique placés entre parenthèses correspondent à nos interventions.

public. Aussi, plusieurs des « débrouilles » auxquelles elle a recours ont un caractère très visible, que l'on pense au *squeegee*, à la prostitution de rue ou au trafic de drogues sur la rue. Ajoutons que la gestion de l'insécurité, devenue une fin en soi, amène une nouvelle proximité de contrôle policier, d'où s'ensuivent des relations conflictuelles entre jeunes de la rue et policiers. Éric et Vincent soutiennent qu'ils étaient connus des agents de leur secteur qui leur remettaient des contraventions pour des motifs discutables et non criminels, provoquant un sentiment d'abus injustifié.

J'en ai pogné des [tickets] vraiment niaiseux qui sont réglés, je suis allé en prison pour à Québec. Je vais te donner un exemple : il y avait un bloc de béton à terre, pis j'ai mis le pied dessus, j'ai continué à marcher, pis les policiers en civil sont venus me voir pour prendre ma photo. J'ai refusé, je n'avais rien fait d'illégal. Ils ont dit : « Ah oui, tu veux refuser, ben nous autres aussi on va te faire chier, on va te donner un ticket pour ce que tu as fait tantôt ». Pour ça, ils m'ont donné un ticket « ne pas avoir utilisé les aménagements de la Ville à ses bonnes fins ». Je l'ai trouvé bonne. Pis, plein d'affaires de mêmes. Un moment donné, je m'en allais à l'école, j'avais mes livres en dessous du bras, ils m'ont donné un ticket de flânage. Parce qu'ils me connaissaient à Québec, pis ils ne m'aimaient pas. J'étais sur le coin de la rue, j'attendais la lumière verte, ticket de flânage pour ça. Pis, traverser sur une lumière rouge, plein d'affaires de même. J'en ai pogné deux pour avoir sauté le métro. C'est pas mal ça (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

D'ailleurs, ils considèrent les détentions inutiles ou d'une longueur injustifiée par rapport à leurs motifs ou en comparaison à d'autres délits, sans toutefois nier leur responsabilité.

(Comment percevais-tu ces détentions-là?) Dans un sens, c'était très inutile. [...] Quelqu'un qui va en dedans parce qu'il a tué quelqu'un OK, mais quelqu'un qui va en dedans parce qu'il n'a pas le droit d'être dehors, c'est tourner le fer dans la plaie. *(Est-ce que tu vois ça comme une injustice?)* Je ne vois pas ça comme une injustice parce qu'au fond, tu cours après. Si tu te fais arrêter, c'est parce que t'es dans l'illégalité. Mais c'est inutile dans un sens. S'il y avait plus de démarches de leur part, ce serait plus utile que crisser quelqu'un en dedans quatre jours pis après ça tu le recrisses sur le coin de la rue, à la même place que tu l'as arrêté (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

En somme, les éléments de convergence entre les récits de Vincent et d'Éric comprennent une délinquance non professionnelle, mais présente au quotidien; une incarcération attendue; une visibilité qui les amène à être connus des policiers; et une vision des détentions comme inutiles ou trop longues selon les infractions qui leur sont reprochées, sans déni de leur responsabilité.

4.2.2 La routine d'enfermement

Notre analyse nous a amenée à inclure dans l'idéal-type de l'incarcération inéluctable la situation idéale-typique que nous avons nommé « routine d'enfermement ». Nous retrouvons ici Dave et Pascal, qui ont connu des placements en centres, foyers ou familles d'accueil, dès l'enfance ou le début de l'adolescence. Nous les avons classés dans cet idéal-type parce que, pour eux, la prison, « c'est du connu »; elle représente la continuité d'une trajectoire déjà marquée par l'enfermement.

Dave a 25 ans. Il est originaire d'une petite ville d'Abitibi, région qu'il a quittée en 1997 pour se promener à travers le Québec et le Canada. Au moment de l'entrevue, il était en logement depuis trois mois, avec un colocataire. Avant cela, il était dans la rue depuis son départ de l'Abitibi. Il ne travaillait pas alors, pour survivre, il faisait du *squeegee* et un peu de vente de drogues. Il n'était pas admissible à l'aide sociale à cause de la situation financière de son père avec qui il avait des contacts mensuels. Sa mère est décédée il y a quelques années. Il a été placé en centres, foyers et familles d'accueil de l'âge de huit ans jusqu'à sa maturité, à cause de la santé fragile de sa mère. Sa sœur est demeurée dans la maison familiale, ce que Dave a ressenti comme du rejet et de l'abandon. Il disait s'être retrouvé à la rue par choix, pour voyager, tout en soulignant qu'à la suite du décès de sa mère et de sa première incarcération, la relation avec son père s'est brouillée à un point tel qu'il a dû quitter la maison familiale. Au début de son « trip », comme il le nommait, il réussissait à travailler, mais peu à peu, le mode de vie de rue et la consommation l'ont amené à cesser le travail pour des moyens de survie plus « adaptés », comme le *squeegee* et le trafic de drogues. Pour lui, son « trip » a duré quatre ans, pendant lequel il aimait son style de vie et la liberté qu'il lui permettait. Les trois dernières années, son « trip s'en venait plate », étant physiquement mal en point, la consommation prenant de plus en plus de place et se sentant harcelé par les policiers; c'est là qu'il disait avoir vraiment connu la rue. Après un dernier séjour en prison suivi de six mois en maison de transition, il est graduellement sorti de la rue, avec l'aide d'un organisme. Sur le plan judiciaire, Dave a plusieurs infractions à son dossier : possession et vente de stupéfiants, voies de fait, bris de conditions, défaut de paiement. Il a fait environ sept séjours de prison – il est incapable de dire le nombre exact –, d'un à 18 mois, dont cinq pour défaut de paiement d'amende. Il a été incarcéré la première fois à 18 ans, pour trafic de drogues,

avant de se retrouver à la rue. Au moment de l'entrevue, il faisait l'objet d'un mandat d'arrestation pour un bris de condition et pour plusieurs contraventions et amendes impayées, totalisant entre six et sept mille dollars.

Pascal, 26 ans, est originaire d'Ottawa, mais a déménagé à Québec vers 16 ans. Au moment de l'entrevue, il était en logement à Montréal avec sa conjointe depuis deux ans et travaillait à temps plein comme journalier, aussi depuis deux ans. Il était toujours en contact avec sa famille qui habite en banlieue de Montréal. Pascal s'est retrouvé graduellement dans la rue à partir de l'âge de 15 ans alors qu'il faisait des fugues du centre d'accueil où il avait été placé sous la Loi des jeunes contrevenants²³, pour un délit qui lui avait valu dix mois de détention, placement qui s'est poursuivi jusqu'à ses 18 ans à cause de son comportement. À sa sortie, il est allé en appartement, mais après quelques mois, il a abandonné son emploi et s'est retrouvé « officiellement » dans la rue. Même lorsqu'il était dans la rue, Pascal a toujours travaillé pour des agences, au moins quelques jours par semaine, en plus de recevoir de l'aide sociale, de faire du *squeegie* et parfois des petits vols et du petit trafic de drogues. Il consommait beaucoup, surtout de l'héroïne, ce qu'il continuait à faire de temps à autre, bien qu'il était sur un programme de méthadone depuis deux ans. Pendant qu'il était dans la rue, il avait des contacts avec ses parents qui continuaient à l'aider. Il est d'ailleurs allé vivre chez eux quelques mois pendant qu'il sortait de la rue. Sa sortie, comme son entrée, fut graduelle, échelonnée sur environ trois ans. Cela faisait trois ans qu'il n'y était plus retourné. Sur le plan judiciaire, Pascal a fait cinq séjours en prison, dont trois pour défaut de paiement d'amende, allant de quelques jours à un mois. Les deux autres séjours sont respectivement de trois mois pour voies de fait (bataille à la sortie d'un bar) et possession simple et six mois pour possession en vue d'en faire le trafic. Celle-ci est sa dernière sentence. Lorsque nous l'avons rencontré, il pensait faire l'objet d'un mandat d'arrestation pour défaut de se présenter à la cour suite à une accusation de possession de stupéfiants et avait entre mille et deux mille dollars de contraventions impayées, surtout pour du *squeegie*.

²³ Maintenant appelée Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

L'élément central qui structure le parcours de ces répondants est l'enfermement. D'une part, ayant vécu des placements dès l'enfance ou l'adolescence, ils ont le sentiment d'avoir été incarcérés avant même de connaître la prison. Celle-ci n'est que la suite logique, attendue, d'un parcours « tracé d'avance ».

Moi, je vois ça de même un peu, je dis souvent que j'ai fait de la prison toute ma vie parce que de 8 ans à 18 ans, j'ai été dans des centres fermés pis dans des centres d'accueil pis des familles d'accueil, pis un mois après être sorti, j'ai connu la prison. Je n'ai pas eu ben gros de vacances dans tout ça (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Ils considèrent ces placements comme injustes : injustes de la part de leurs parents qui soit les ont placés, soit ont fait peu d'efforts pour les en sortir; injustes de la part de l'État qui, à un certain moment de leur parcours, les ont pris en charge sans le consentement des parents qui n'ont plus eu leur mot à dire dans les décisions les concernant; injustes aussi en comparaison des sentences imposées aux majeurs pour les mêmes délits.

Je me suis fait arrêter, j'avais 15 ans, mon chum avait 18 ans. On s'est fait arrêter pour un vol pis lui a fait trois jours au Centre de détention de Québec pis il a pogné une probation, moi j'ai pogné 10 mois. On avait trois ans de différence, pourquoi lui a pogné une détention pis des travaux quand moi, j'ai pogné 10 mois, pis des travaux pis une probation. Ça n'a pas de bon sens, j'ai 10 mois de plus pis j'étais plus jeune, pis j'avais quand même une bonne situation sociale. [...] Pis après ça, le système, parce que j'avais des TS²⁴, ils ont demandé que je reste en centre d'accueil sous la Loi de la protection de la jeunesse parce qu'ils disaient que j'étais tannant en centre d'accueil pis ils ne voulaient pas me laisser sortir. J'avais réussi à sortir. [...] Quand je me suis fait arrêter une deuxième fois, je n'ai jamais réussi à sortir du système de la DPJ, c'est épouvantable. Ils appellent ça des sentences de la protection de la jeunesse : tu passes en cour, tu n'as pas de délit contre toi, mais tu passes en cour parce que le centre d'accueil, le TS veut que tu restes en centre d'accueil, même si tes parents disent qu'ils veulent que tu reviennes à la maison [...] Mes parents, au début, étaient ben contents parce que ça leur donnait un *break*²⁵ à eux autres aussi. Pis ils n'ont pas forcé fort fort pour que je sorte au début (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Pour sa part, Dave témoigne de son sentiment de rejet et d'abandon de la part de sa mère qui a choisi de garder sa fille avec elle et de le placer lui. Il affirme, comme Pascal, que ce

²⁴ Travailleur social.

²⁵ Pause.

sentiment d'injustice et la vie en centre d'accueil l'ont poussé dans une voie « marginale », dans un parcours « tracé d'avance ».

Ben, ma mère avait un problème de santé quand j'étais jeune, pis deux enfants, c'était trop pour elle, fait que c'était le gars ou la fille pis ça a été le gars. Ce n'est pas parce que j'avais des problèmes de comportement au début, mais j'en ai acquis assez vite en étant là-dedans. J'ai enregistré des affaires, je me suis rebellé parce que les premières années, je ne comprenais pas pourquoi j'étais là. J'ai reviré ça tout croche, pis c'est venu que j'ai fait des fugues. Un moment donné, elle a perdu ma garde pis la société a pris charge de moi à cause des tentatives de suicide. Ils m'ont gardé jusqu'à mes 18 ans. À la fin, même si elle avait voulu me sortir de là, elle ne pouvait pas (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Non seulement ces répondants ont connu l'enfermement en bas âge, mais ils ont aussi touché tôt à l'interdit, ce qui a, en retour, contribué à leur routine d'enfermement. Par exemple, Pascal a commis des vols, ce qui l'a amené au centre d'accueil en premier lieu, et ils ont tous deux commencé à consommer au début de l'adolescence.

C'est sûr, quand t'es petit pis que tu prends de la drogue, tu fais des niageries, tu ne vas plus à l'école, c'est sûr que c'est pour ça aussi. J'aurais pu sortir [du centre d'accueil] avant si j'avais fait comme du monde, si j'avais continué d'aller à l'école. Mais eux autres ne voulaient pas que je travaille, pis j'étais plus jeune, j'avais de la misère à garder des jobs, c'était plus compliqué, mais j'aurais pu forcer un peu pour sortir. Mais je ne faisais rien de mal, je prenais de la drogue. Au début, je me suis fait arrêter pour des vols pis je n'allais pas à l'école. Mais après ça, c'était juste parce que je ne voulais pas me conformer, je ne faisais rien de mal, je ne faisais pas de délits à part prendre de la drogue, mais ce n'est pas un gros délit (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Après le centre d'accueil, cela n'a pas été très long avant qu'ils se retrouvent en prison. Pascal avait 19 ans à sa première incarcération pour voies de fait et possession simple, alors que Dave venait tout juste de sortir du centre d'accueil lorsqu'il a été arrêté pour trafic de drogues. Évidemment, la mort de sa mère a été un facteur de plus de sa révolte. Il explique d'ailleurs son passage à la rue par la combinaison de ces différents éléments.

À 18 ans, je suis sorti [du centre d'accueil], j'ai été chez mon père. Ma mère est décédée, deux semaines après, j'étais en prison. À la fin, ce n'est pas compliqué de savoir pourquoi le gars était dans la rue. C'est sûr que je ne blâme pas là-dessus, tout le monde fait ses choix (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Il témoigne aussi du jeu du chat et de la souris avec les policiers, montrant qu'il savait qu'un jour ou l'autre, il se ferait arrêter. Il va même plus loin en affirmant que cela arrive à tout le monde dans la rue et que, d'une certaine façon, tu en es averti avant que cela se produise.

J'étais en train de *squeeger*. Ils [les policiers] étaient tannés, ça faisait à peu près... Je *squeegais*, pis ils n'arrêtaient pas de m'enquêter pis j'étais mandat. Pis ils jouaient un peu à ça, ils riaient, ils voyaient que j'étais nerveux. À chaque fois que je les voyais, je pensais que je rentrais en dedans. Là, ils me disaient : « On te laisse encore une chance [nom de famille], mais le prochain coup, on va te ramasser si tu ne règles pas tes affaires ». C'est évident que je n'allais pas me pointer au poste de police pis à la cour parce que ça ne me tente pas d'y aller, ça fait que je ne règle rien. Pis un moment donné, ils se sont tannés pis ils m'ont embarqué. Ça arrive un peu à tout le monde, quatre, cinq avertissements, si tu ne changes pas de coin, un moment donné, ils vont t'embarquer, c'est sûr (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

À l'instar de Vincent et d'Éric, ces répondants considèrent que les sanctions sont plus sévères à l'égard des jeunes de la rue qu'envers d'autres délinquants accusés de délits plus graves. Ils en ressentaient un sentiment d'injustice de la part des policiers et du système pénal, qui s'ajoute à celui qu'ils ont intégré depuis leur premier placement.

Fait qu'ils m'ont envoyé en prison tandis que des pédophiles et des voleurs ne se ramassent avec rien. Il y a des cas beaucoup plus graves que moi, de la grosse drogue, les Hell's Angels, pis ils se ramassent en dehors, pis moi je suis en prison. C'est pour ça que la première [incarcération] m'avait choqué, ben toutes les fois, les deux fois. Je ne comprends pas, parce que tu n'as pas d'adresse fixe, tu fais plus de prison que du monde qui fait des crimes plus graves. [...] Je pense que le système judiciaire a de la facilité à garder le monde de la rue quand il rentre en prison pour des tickets, ça n'a pas de sens. J'ai des chums qui ont fait 10, 11 mois pour ça (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Cependant, ils reconnaissent aussi leur part de responsabilité dans leurs détentions, du moins lorsqu'il s'agissait d'infractions et non de défaut de paiement d'amende : « Quand je faisais les affaires, je savais que j'étais dans le tort. [...] J'ai tout le temps eu, façon de parler, ce que je méritais, c'était à moi de ne pas faire ces affaires-là, j'ai tout le temps été conscient de ça » (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

En somme, trois éléments importants des récits de Pascal et Dave convergent : un enfermement précoce et jusqu'à maturité qui se répète dès l'entrée dans l'âge adulte, un contact avec les pratiques illicites dès l'adolescence incluant une consommation de drogues

qui prend de plus en plus d'importance et un sentiment d'injustice qui prend racine dans les premiers placements, mais qui se nourrit des incarcérations suivantes.

4.2.3 L'inéluctabilité et la répétition

L'analyse des récits de ces quatre répondants témoigne d'un rapport à l'incarcération qualifié d'inéluctable. La détention n'est apparue dans aucun cas comme une surprise ou quelque chose d'inattendu, et ce, que ce soit pour le jeune lui-même ou pour sa famille :

Non, je pense qu'elle [sa mère] savait déjà que ce n'était pas la première fois que je me faisais arrêter par la police. Je ne pense pas que ça lui changeait quelque chose. Si elle ne s'était pas doutée deux secondes que je faisais des choses illégales, là, oui. Mais non, elle le savait déjà (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Puisqu'inéluctable, le prononcé de la sentence d'emprisonnement ou l'incarcération comme tel provoque rarement une prise de conscience qui mettrait en échec l'inéluctabilité de l'enfermement. Dès lors, les retours en prison sont nombreux et l'incarcération devient routine : on y retrouve ses amis, on connaît les gardiens et on comprend le fonctionnement du système officiel et officieux. « Non, ça ne m'a jamais frappé [d'être incarcéré] parce que, dans le fond, c'était du vécu pour moi. J'ai fait 10 ans quand j'étais jeune, pis en dedans, aujourd'hui, la consommation est ben présente, t'es logé, t'es nourri » (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Par ailleurs, pour les quatre répondants, la prison n'a pas été une expérience trop pénible à vivre. Les séjours n'étaient peut-être pas désirés, mais ils ont su bien s'en tirer et faire en sorte de « passer du bon temps ».

(Est-ce que tu dirais que les autres sentences ont aussi été difficiles?) Non, je te dirais que ça n'a pas été si pire que ça. C'est vraiment la première qui est venue me chercher. *(Même quand t'étais là pour un mois?)* Un mois, ça n'a pas été si pire que ça. J'ai connu une bonne personne en dedans qui a fait que ça a passé plus vite. *(Pourquoi?)* Ben, côté consommation, je n'ai jamais rien manqué (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Même que Vincent avoue en avoir retiré des bénéfiques, non pas positifs, mais profitables. Il affirme qu'à un moment donné, il s'est aperçu qu'il n'avait pas détesté la prison, et ce, dès sa première sentence :

Pis c'est le fait que ça a été *rough*²⁶ quatre mois et demi, mais dans un sens, mon côté négatif en a pris un coup pareil, dans le sens de ce que j'ai acquis en dedans, ce que j'ai appris, les connaissances que je me suis faites. Je me suis rendu compte que je n'ai pas haï ça non plus. Je ne voudrais pas y retourner, ce n'est pas que j'ai tripé en dedans, mais ça m'a apporté certaines choses positives dans le négatif (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Et malgré les multiples incarcérations, la plupart de ces répondants considèrent que leur vie n'en a pas été vraiment affectée. Il semble que la prison n'ait pas laissé sa marque au point de les changer.

Non, je n'ai pas été traumatisé de ça [la prison], ça ne m'a pas marqué tant que ça. Je vais m'en rappeler. Comme Bordeaux, c'est impressionnant quand tu rentres là, c'est quasiment épouvantable même. Tu vois tous les gangs pis toutes les histoires que j'ai entendues, c'est tout ça qui fait peur. Mais m'influencer sur mon mode de vie pis sur ce que je fais, non, pas vraiment. Sur ma façon d'être, ma personnalité, non. [...] (*Pourquoi penses-tu ça, est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait l'expliquer?*) Parce qu'il n'y a rien qui m'a assez traumatisé, qui m'a assez marqué en prison pour que ça me change (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Vincent fait ici figure d'exception. Il considère que sa vie a été affectée négativement, qu'il a appris des choses et s'est endurci en prison, ce qui lui a permis de survivre plus longtemps dans la rue.

(*Est-ce que ta vie serait pareille ou différente si tu n'étais jamais allé en prison?*) Différente. Il y a ben des affaires que je n'aurais sûrement pas fait, je n'aurais pas essayé, des délits. Je n'aurais sûrement pas été aussi longtemps dans la rue. En partant, je ne suis pas quelqu'un de très ouvert face aux autres, je suis assez timide, je n'aurais peut-être pas *toffé*²⁷ aussi longtemps dans la rue, j'aurais peut-être changé de voie assez vite (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

²⁶ Difficile.

²⁷ Résisté.

Pour certains, leur mode de vie a pu faire en sorte que la prison paraisse peu de choses au regard de leur quotidien, comme l'explique Vincent : « Peut-être parce que le mode de vie que j'avais, je me câlissais de tout, donc je me câlissais du fait d'être en dedans aussi » (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

D'ailleurs, en sortant de prison, la plupart retournaient sans tarder à leur ancien mode de vie.

(Quand tu sortais de prison, c'était quoi ta première réaction?) J'appelais mon boss pour avoir une dose pas chère pis recommencer à vendre, faire de l'argent au plus vite. Retourner dans le *beat*²⁸. Je n'avais même pas encore mes lacets après mes souliers que j'étais déjà reparti. Je me remettais dans la même marde, je m'en crissais. Ben, pas que je m'en crissais, je ne voulais même pas le voir. Je me crissais de ma situation. *(Donc même quand tu sortais, ce que tu voulais faire, c'était ça.)* Oui, retourner dans le même *beat*. Je n'avais rien devant moi. Sauf la dernière fois (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Mais une peine plus longue – parce que plus on va en prison, plus les peines s'allongent – ou une accumulation de peines peut entraîner, un jour, une modification du rapport à l'enfermement. Vient un moment où les possibilités deviennent de plus en plus limitées, où il ne semble rester qu'à choisir entre « la manche²⁹, la mort, la professionnalisation [de la délinquance] » (Chantraine, 2004 : 72), le pénitencier ou la sortie (de la rue, de la drogue, de la criminalité). Chacun en son temps s'est retrouvé là.

Comme je te dis, je suis tanné [de la prison] là, parce que premièrement, ce n'est pas ma place, ça n'a jamais été ma place, c'est clair [...] Les causes pour lesquelles j'y retournais, c'était tout le temps de moins en moins pire. Je n'accumulais pas une frustration qui faisait que je faisais des délits plus graves à chaque fois, ça diminuait. Mais la loi fait que le temps ne diminue pas, plus ça fait de fois que tu y vas (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Toutefois, malgré cette volonté de ne pas retourner en prison, il n'y a pas de réelle volonté à changer de mode de vie, du moins pas complètement : « Oui, parce que je ne voulais pas retourner en prison. Mais à part ça, je ne voulais pas changer mon mode de vie » (Éric, 27 ans, 7 incarcérations). Les répondants ont modifié certains aspects de leur vie, sans remédier

²⁸ Schéma, habitudes.

²⁹ Mendicité.

à l'ensemble de leurs pratiques illicites, comme Dave et Vincent qui ont arrêté de vendre de la drogue sur un coin de rue pour le faire à partir de leur logement, ou Pascal qui consomme encore de l'héroïne, mais de façon planifiée.

C'est un peu ça, je ne suis pas stressé, mais je fais attention pareille, je ne fais plus les conneries que je faisais avant. (*Les conneries?*) Les conneries de vendre de la *dope* sur la rue. Parce que c'est un gros stress. Ça a ben beau être de l'argent vite facile, mais c'est un gros stress pis c'est un stress que je ne veux plus avoir sur mes épaules. Là, je suis chez nous pis on a juste à m'appeler pis je me déplace. Je suis pas mal mieux de même (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Même qu'Éric souligne qu'il n'a rien changé à ses activités illicites pendant qu'il était dans la rue, mais qu'il ne s'est pas fait prendre, ce qui explique pourquoi il n'est pas retourné en prison malgré qu'il ait continué à vendre de la drogue.

Mais j'en ai revendu de la drogue par après, plus tard, du pot. Je ne me suis pas fait pogner, par exemple, à part là, pour les trois grammes, mais ça, ce n'était pas du trafic. Mais quand j'en ai vendu à Québec, je ne me suis pas fait pogner. J'avais dit tantôt que je ne voulais pas faire des affaires criminelles pis tout, mais j'ai refait ça, je vendais du pot (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Bref, pour ceux dont l'incarcération est inéluctable, il semble difficile de briser le cercle des récidives et des retours en prison. Et, plus le temps passe, plus le dossier s'épaissit et plus le parcours semble mener vers un « engrenage » (Chantraine, 2004 : 17) duquel il devient de plus en plus difficile de se sortir, parce c'est « tout ce que la personne connaît ».

4.3 L'incarcération parenthèse

Nous retrouvons sous cet idéal-type Katia et Josiane chez qui la toxicomanie est centrale et a marqué profondément le parcours. Même si tous les jeunes que nous avons rencontrés ont vécu des problèmes de consommation, ceux de Katia et de Josiane ont eu un impact majeur sur leur rapport à la prison, vécue comme une parenthèse dans leur parcours toxicomaniaque.

Katia a 21 ans et est originaire de Montréal. Lorsque nous l'avons rencontrée, elle travaillait à temps plein dans un motel et habitait en appartement à Montréal avec son conjoint qu'elle fréquentait depuis environ cinq ans. Elle a été placée très jeune en famille d'accueil (nous en

ignorons la raison) et n'avait aucun contact avec ses parents biologiques, ni avec sa mère « adoptive ». Toutefois, elle voyait son père adoptif régulièrement. Katia a passé quatre ans dans la rue, de 15 à 19 ans. Violentée par sa mère adoptive, elle a quitté sa famille d'accueil pour s'installer en appartement supervisé à 15 ans, sur ordonnance de la cour. Après cinq mois, elle a pu quitter l'appartement supervisé pour un appartement autonome puisqu'elle travaillait et s'est retrouvée en colocation avec un étudiant. Peu de temps après, lassée de travailler et ayant l'impression de passer à côté de sa jeunesse, elle a abandonné ses emplois et a commencé à vendre du cannabis au carré Berri. Lorsque son colocataire l'a vue et a appris qu'elle n'avait plus d'emploi, il l'a mise à la porte et elle s'est retrouvée à la rue. Pendant un certain temps, elle a pu survivre en vendant du cannabis puisqu'elle consommait peu. Puis, aux drogues récréatives telles que l'ecstasy et les stimulants ont succédé le crack, drogue à laquelle elle a développé une très forte dépendance. Le trafic de cannabis ne suffisant plus à ses besoins, elle s'est alors tournée vers la prostitution. Katia dit avoir été très seule lorsqu'elle était dans la rue. Un jour, le crack n'a plus eu d'effet; cela, combiné au fait qu'elle venait de rencontrer quelqu'un qu'elle aimait et qui l'aimait en retour, l'a poussée à vouloir cesser de consommer et sortir de la rue. Elle a fait une cure de désintoxication, puis, après une rechute, une thérapie de quatre mois, avant d'aller habiter avec son conjoint. Cela a fait deux ans à la fin de l'année 2006 qu'elle n'avait pas consommé. Sur le plan judiciaire, Katia avait terminé sa dernière probation six mois avant notre rencontre et n'avait aucune contravention à payer. Lorsque je lui ai demandé combien de fois elle avait été en prison, elle ne pouvait me dire le nombre exact, y étant allée très souvent, au moins une fois par mois pendant les quatre ans qu'elle était dans la rue. À part la prostitution, elle ne faisait aucun délit, mais se faisait arrêter pour bris de probation, ce qui lui a valu plusieurs courts séjours en prison, d'une journée à trois semaines environ. Elle a aussi fait une détention d'un mois et demi pour entrave au travail des policiers avec bris de probation. Elle a vendu du cannabis seulement lorsqu'elle était mineure et lorsqu'elle a été arrêtée pour cela, elle a été envoyée en centre jeunesse.

Josiane a 25 ans. Au moment de l'entrevue, elle était dans la rue depuis l'âge de 18 ans, lorsqu'elle a quitté Joliette pour Montréal, bien qu'elle ait eu quelques appartements pendant de courtes périodes. Elle habitait dans un centre d'hébergement pour femmes en difficulté

depuis un mois et demi. Elle consommait principalement du crack et de la cocaïne par intraveineuse, mais aussi un peu d'héroïne. Elle a fait plusieurs surdoses ainsi que des psychoses toxiques, en plus de ses problèmes de santé induits par sa consommation. Afin de subvenir à ses besoins, elle recevait de l'aide sociale et faisait de la prostitution. Elle s'est retrouvée dans la rue lorsque sa tante l'a mise à la porte à cause de sa consommation et de son comportement. Josiane a deux enfants, de deux et douze ans, placés dans des familles d'accueil presque depuis leur naissance. Elle a aussi vécu en familles et en centres d'accueil après avoir été retirée de sa famille d'adoption à cause de mauvais traitements. Concernant sa situation judiciaire, Josiane a fait environ 15 séjours de prison de quelques jours à sept mois. Les motifs sont variés : possession de drogues, vols, sollicitation, bris de condition et défaut de paiement. Son premier séjour remonte à ses 18 ans et le dernier à six mois avant l'entrevue. Lorsque nous l'avons rencontrée, elle s'attendait à faire l'objet d'un mandat d'arrestation sous peu puisqu'elle avait entre deux et trois mille dollars de contraventions non payées. Elle avait aussi un quadrilatère qui s'étendait de Viau à Delorimier, entre Notre-Dame et Sherbrooke.

Plusieurs éléments structurants convergent dans les récits de Katia et de Josiane. D'abord, leur mode de vie est structuré autour d'activités illicites, et ce, dès l'adolescence. Elles ont commencé à consommer tôt, ce qui a rapidement amené Katia à vendre de la drogue puis à se prostituer et a mené à l'expulsion de Josiane de la maison : « J'avais 15 ans quand [...] je me suis ramassée à vendre du pot sur le coin de Berri-UQAM. Pis ça a commencé là, c'est là que je me suis ramassée, parce que l'argent était vite fait » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Leur consommation passe rapidement de drogues douces à des drogues plus fortes, ce qui les conduit à une consommation problématique, nommée « expérience totale » par Castel (cité dans Kokoreff, 2004 : 90), c'est-à-dire un usage compulsif qui entraîne une réorganisation de l'ensemble de leurs pratiques sociales devenues centrées autour de l'accès aux produits.

(Est-ce que tu consommais dans ce temps-là?) Oui, mais au début non. Au début, j'ai rencontré un gars à Berri pis je suis tombée en amour un peu, pis là ben j'ai commencé à

vendre pour lui. Après ça, j'ai commencé à faire du *speed*³⁰ pis de l'ecstasy, pis les *raves*³¹, les *raves*, les *afters*³². À toutes les fois que je finissais de travailler, je m'en allais là, je revenais travailler, je ne dormais jamais. Pis quand je pouvais dormir, je dormais dans des hôtels. Après ça, j'ai commencé à consommer d'autres choses. Plus tard, j'ai commencé à consommer du crack (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Dans le cas de Josiane, même la grossesse n'a pas mis un terme à sa consommation, ni même entraîné une diminution :

Mais en général, j'étais pas mal plus dans la rue, même quand j'étais enceinte, je n'étais pas mal dans la rue. Je restais debout dans la rue jusqu'à tant que je ne puisse plus rien faire pis que mes jambes et mes pieds soient tellement gelés qu'une intervenante vienne me chercher sur le coin de la rue ou que je braillais tellement que j'appelais Urgence-toxico pis qu'ils viennent me chercher parce que j'étais trop à terre. Ou me ramasser dans le banc de neige, gelée sur le *smack*³³. Pis on me ramassait parce que j'étais en train de crever parce que j'avais fait un point au lieu d'un demi-point, grosse erreur, j'aurais pu crever drette là. [...] (*T'étais enceinte dans ce temps-là?*) Oui (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

La toxicomanie occupant une place de plus en plus importante entraîne inévitablement « une restructuration des pratiques et trajectoires délinquantes » (Kokoreff, 2004 : 90). Pour les filles, la prostitution devient souvent le seul choix possible, l'univers de la vente de drogues étant plutôt masculin et le vol à lui seul ne permettant pas de subvenir aux besoins grandissants du produit.

J'ai consommé ça [du crack] pendant à peu près trois ans, trois ans et demi. C'est vraiment là que je me suis rendue. Pis en consommant du crack, tu ne peux plus vendre du pot, parce que tu as tout le temps besoin de plus d'argent, pis le pot ce n'est pas assez payant, fait que j'ai commencé à faire de la prostitution. Pis dans la prostitution, tu ne dors plus, tu fais tout le temps prostitution, crack, prostitution, crack, jusqu'à tant que tu tombes *knock-out*³⁴ au bout de sept jours parce que tu n'as pas dormi pis tu n'as pas

³⁰ Drogue stimulante.

³¹ Fête techno qui dure toute la nuit.

³² Club qui ouvre ses portes après la fermeture des bars (*afterhours*).

³³ Terme spécifique d'argot désignant l'héroïne.

³⁴ Inconsciente.

mangé non plus. J'étais rendue à 90 livres toute mouillée... (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

On comprend donc qu'une toxicomanie enveloppante, liée à la prostitution et au mode de vie de rue, a des effets néfastes sur la santé. Le manque de sommeil et de nourriture, les surdoses, le risque de contracter des MTS, les maladies non guéries, etc., tout cela s'impriment sur le corps et sur les capacités physiques de la personne. Josiane en témoigne en y ajoutant les effets sur sa santé mentale, ayant déjà fait quelques psychoses toxiques.

Mon corps est vraiment ravagé. J'ai des problèmes d'ORL³⁵ avec la gorge, j'ai failli crever, j'ai fait des *overdoses* de *smack*, de coke. Fait qu'un moment donné, ton corps va moins vite. Un moment donné, aussi, j'ai peur de faire une *puff* pis de rester collée, ça m'est déjà arrivé de faire une psychose (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

À cet égard, les séjours en prison peuvent donner lieu à une remise en forme. Bien qu'on puisse y avoir accès à certaines drogues, d'autres telles que le crack ou l'héroïne sont extrêmement chères et, lorsqu'on arrive de la rue, on a rarement les moyens de se les procurer. S'ensuivent donc les sevrages « forcés », qui libèrent le corps de ses toxines. Aussi, puisqu'il y a peu de façons de passer son temps en prison, on dort le plus possible et on ne saute aucun repas, ce qui fait en sorte qu'on reprend des forces rapidement. Enfin, l'accès aux soins de santé est aussi possible. « [...] Mais au bout de deux, trois jours, je pétai le feu, pis je me sentais forte. C'est sûr que j'avais des *cravings*³⁶, à l'intérieur de moi, c'est sûr que c'est différent. Mais mon extérieur, je me sentais bien » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Mais, comme le souligne Katia, la remise en forme physique ne s'accompagne pas nécessairement d'une remise en forme psychologique et surtout pas d'un arrêt définitif de la consommation, même s'il y a eu sevrage. Malgré l'absence de drogue, la consommation demeure très présente en prison, entre autres parce que les détenues ne parlent que de ça. Puisqu'en prison, on met les mêmes « types » de détenues ensemble, elles se retrouvent entre toxicomanes « en manque » qui, évidemment, parlent de consommation.

³⁵ ORL : Oto-rhino-laryngologie, c'est-à-dire les problèmes avec les oreilles, le nez et la gorge.

³⁶ Envies intenses de consommer.

Fait que ce n'était pas terrible à cause de ça, surtout en dedans où moi j'étais, c'est toutes des personnes qui étaient comme moi. Il y avait des voleuses aussi, des vendeuses, sauf que c'est ça qui nous donnait le plus de *cravings* parce que t'es enfermée avec du monde comme toi. Peut-être que si j'avais été avec du monde différent, je serais peut-être sortie pis je me serais dit : « OK, c'est assez ». Mais non, pas dans ce cas-là, tout le monde parle juste de ça : « On va faire une *puff* en sortant, on va faire une *puff* en sortant, il te restes-tu de l'argent... » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'autre part, il y a de fortes probabilités de voir des gens que l'on connaît en prison, la prostitution faisant en sorte que les filles se font arrêter régulièrement. Josiane dit qu'en entrant en prison, elle retrouvait la rue puisque les filles qu'elle côtoyait tous les jours y étaient aussi. Elle n'avait donc aucune difficulté à s'adapter, même qu'elle avoue aimer ça, surtout lorsque des trafiquantes sont dans la même aile qu'elle.

Parce que première des choses, tout le monde était là. [...] Quand ils [les policiers] m'ont ramassée pis que je suis rentrée à Tanguay, je me suis dit : « Tabarnak, c'est la *street*³⁷ icitte! ». J'ai fumé de la roche, j'ai fumé du pot. Pis là, je me suis rendu compte que c'était la *street*, c'était la même affaire, tout le monde était là, toutes les filles étaient là. [...] Oui, j'avais quatre *pushers*³⁸ dans ma *wing*³⁹. [...] Il y avait plein de monde, hostie que c'était *hot*. [...] Non, je n'avais pas de problème, je te le dis (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

L'état de manque, les discussions sur la consommation, son accessibilité et le fait d'être entouré de personnes connues font en sorte que dès la sortie de prison, il y a un réenclenchement imminent du cycle de consommation. Pour Josiane, la reprise de consommation est immédiate au point de débiter sur le terrain même de la prison. « J'avais ma pipe, par exemple, mon tube qui était plein de résine. Qu'est-ce que tu penses que j'ai fait? Je me suis assise dans le gazon en avant de Tanguay pis je me suis tirée une crise de grosse *puff* de résine. J'étais buzzée, tellement buzzée, que j'étais perdue » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

³⁷ La rue.

³⁸ Trafiquantes de drogues.

³⁹ Aile de la prison.

Katia aussi retournait dans les mêmes schémas de consommation et de prostitution à chaque sortie de prison. La prison n'avait pas d'effet en termes de changement de mode de vie, ce qu'elle justifie par le fait que l'arrêt de consommation pendant l'incarcération est forcé et non volontaire. Pour elle, la fin de la toxicomanie débute par une décision personnelle.

(Donc, quand t'es sortie, tu retournais dans la rue?) Oui, je retournais faire les affaires que je faisais avant de rentrer en dedans. C'était tout le temps la même chose, tout le temps, pendant quatre ans, ça a été la même chose. [...] Même si j'avais passé huit mois, un an là-bas, je suis persuadée que j'aurais consommé encore en sortant parce que j'ai été forcée à le faire [arrêter], ce n'est pas mon choix à moi, ce n'est pas ma décision à moi, pis ce n'est vraiment pas bon comme ça (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'ailleurs, dans son cas, le manque qu'elle ressentait avait des conséquences néfastes sur sa sortie, provoquant une accélération et un emballement de la consommation et, parallèlement, une prise de risque accrue, que ce soit sur le plan de la consommation ou de la prostitution. Par exemple, elle ne prenait plus la peine de choisir ses clients, ce qui pouvait la placer dans des situations dangereuses et sa consommation était beaucoup plus intensive qu'à l'habitude.

Ça fait que je faisais plus de gaffes, plus de niaiseries parce que ça faisait longtemps que je n'en avais pas fait [du crack], fait que je perdais la tête, pis aussitôt que j'en prenais une ben, c'était parti pis je ne regardais pas... Avant, je prenais le temps de choisir le monde avec qui j'allais, mais quand je sortais de prison, je m'en foutais parce que ça m'en prenait là. [...] Quand je sortais d'en dedans, j'étais en feu. Mais au bout de deux jours, j'avais de la misère à me tenir debout. [...] Mais quand je sortais de prison, je ne voyais plus, je voulais juste consommer, consommer, consommer. Fait qu'à un certain moment donné, je tombais *knock-out* dans une auto. Le gars n'était pas fou, tant qu'à me payer, il va m'emmener à quelque part pis *that's it* (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Cette reprise de la consommation et, parallèlement, des pratiques illicites mènent inévitablement, un jour ou l'autre, au retour en prison. Ce mode de vie précaire, à risque, centré autour de la consommation, est marqué par les retours multiples en prison qui s'inscrivent dans sa continuité plutôt que dans sa rupture. Par exemple, Katia a été incarcérée – au poste de police, en prison et en centre d'accueil – environ une quarantaine de fois au cours des quatre années qu'elle a passées dans la rue.

(Tu as été en prison combien de fois?) Souvent. Je ne peux pas te dire combien de fois parce que je suis vraiment allée souvent. *(Tu dirais autour de?)* Je dirais, mettons pendant quatre ans, je me faisais arrêter au moins une fois par mois. [...] Pis beaucoup beaucoup de bris de probation. Je dois avoir eu à peu près 80 bris de probation et de conditions dans

le temps que j'étais dans la rue. J'étais quadrilatère, j'ai eu un couvre-feu, j'en avais une liste ça de longue de conditions (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Josiane aussi témoigne de ses nombreuses incarcérations (une quinzaine de sentences) en soulignant sa connaissance du système de justice et pénitentiaire : « Je sais comment ça marche, je me suis fait arrêter tellement de fois, je suis allée en dedans tellement souvent » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

D'ailleurs, elle soutient que le fait d'avoir été incarcérée souvent et de ne pas vouloir y retourner l'amenait paradoxalement à y retourner. C'est en quelque sorte la peur de la réussite par peur de l'échec et le retour à ce qui est connu. La prison, pour Josiane, est un monde connu : elle y retrouve un cadre connu, des personnes connues, des repères et des habitudes, etc. Selon Chantraine (2004), ce type de situation vient à la suite d'une certaine routine carcérale et non en début de trajectoire. Le retour à la prison devient comme un retour à la normale. « T'as tellement peur d'être enfermée des fois que tu fais en sorte d'être enfermée » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Katia explique ses nombreuses arrestations et incarcérations par un désir des autorités de l'aider, entre autres à cause de son jeune âge.

J'ai vendu de la drogue quand j'étais mineure, mais à 18 ans, j'ai fait de la prostitution, fait qu'ils [les policiers] me trouvaient belle, pis ils se demandaient ce que je faisais là. Parce que je consommais pour à peu près cinq, six mille piastres de crack par jour, ça fait qu'ils se demandaient ce que je faisais là. (*Ils voyaient ça comme une façon de t'aider?*) Oui (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

En même temps, elle considère que cela n'était qu'un prétexte pour l'arrêter, qu'ils ne désiraient pas réellement l'aider. Elle souligne qu'on ne lui a jamais demandé de quoi elle avait besoin et qu'ils ne lui offraient rien d'autre qu'un séjour en prison.

(*Ça ne tient pas compte de ta situation...*) Non, c'est parce qu'eux autres, ils s'en foutent. Des fois, ils disent qu'ils ne s'en foutent pas pis qu'ils font ça pour nous aider, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas de ça dont j'ai besoin, j'ai besoin d'un logement, j'ai besoin de quelqu'un pour m'aider, pour me guider. Mais ce n'est pas eux autres qui me guident, eux me mettent les menottes, m'emmènent et me disent qu'ils essaient de m'aider. Elles sont où les ressources en dedans? Il n'y a pas de ressources. Amène-moi à une place où j'ai des ressources pis là, je vais peut-être vouloir croire que tu veux m'aider, mais si tu

m'amènes en dedans, il n'y a pas de ressources, tu ne peux pas m'aider (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Josiane affirme aussi qu'elle a été déçue de l'attitude des policiers et autres autorités à son égard. Elle a longtemps pensé qu'ils étaient là pour la protéger, mais a constaté que son « statut » de prostituée, droguée, jeune de la rue, ne lui valait pas les mêmes services et droits que les autres citoyens.

Ça m'a affectée parce qu'à partir du moment où tu te dis, quand t'es jeune, que la police va t'aider. Pis à partir du moment où t'es dans la rue, tu te dis que la police va t'aider s'il t'arrive de quoi. Pis là, finalement, il t'arrive de quoi pis ils te disent : « Il t'a-tu payée? ». « Je m'en câlisse, il m'a violée dans le coin de la ruelle, on s'en fout qu'il m'ait payée ou pas! ». « Non, on ne s'en fout pas. À partir du moment où il t'a payée, c'est parce que t'es d'accord ». [...] À partir de ce moment-là, tu te rends compte que non, les personnes qui sont supposées t'aider, les avocats pis ci pis ça [...] Parce que je me suis fait battre et taper sur la gueule par les policiers des centaines et des centaines de fois. C'est juste ça qui m'a traumatisée de rentrer en dedans. Rentrer vraiment par force pis te dire : « Tabarnak, tu n'es pas fine pantoute toi, t'es supposée m'aider pis tu ne m'aides pas pantoute ». [...] La police m'a vue en manger une, mais elle s'en est crissée (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

On voit donc qu'à l'inverse de les aider, la prison a eu plusieurs effets néfastes : accentuation de la marginalisation, prise de risques plus importante, accélération et emballement de la consommation. De cela, les répondantes sont conscientes, d'où l'émergence d'un fort sentiment d'injustice. Katia considérait certaines de ses détentions comme étant sans fondement puisqu'elle n'avait commis aucun délit, contrairement à ce que certains lui faisaient vivre en toute impunité à l'extérieur. Elle aurait voulu qu'on la laisse tranquille au lieu de prétendre l'aider.

(Comment est-ce que tu percevais la détention?) J'étais vraiment fâchée, parce que je me disais : « Je n'ai rien fait ». Quand je me faisais arrêter, je me disais : « Laissez-moi donc vivre ma vie tranquille, j'ai vécu assez de calvaire dans ma vie, je peux-tu oublier un peu. Il y a du monde qui tue, il y a du monde qui viole, je me suis fait violer moi-même et ce gars-là, il est encore là, pis il va toujours être là. Je ne fais pas de mal à personne ». Ce n'est pas moi qui courait après le monde pour embarquer dans leur auto, vraiment pas. [...] C'est tellement injuste pareil, parce qu'ils ne pouvaient pas m'apporter de quoi de bien. Ils m'ont-tu déjà demandé qu'est-ce qui était bien pour moi? (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Josiane aussi témoigne de ce sentiment d'injustice et des frustrations que cela lui fait vivre. Elle rapporte une situation où, étant en crise psychotique, les policiers lui ont remis une contravention sans prendre la peine d'appeler une ambulance.

Ils me disent vraiment des affaires niaiseuses sur mes tickets. Je les ai tous en photocopies à [nom d'un organisme] pis c'est vraiment insultant tellement ça n'a pas de bon sens. Un moment donné, j'étais sur Ontario, j'étais en psychose, ils m'ont juste donné un ticket pis ils m'ont laissée là, au lieu d'appeler l'ambulance ou quelque chose du genre. Déranger la paix des citoyens, quelque chose du genre (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Ce sentiment d'injustice, loin de leur être bénéfique, a des effets néfastes sur leur parcours. Katia affirme que lié à ses incarcérations, ce sentiment la poussait à consommer dès sa sortie, même si elle était déjà passée à travers le sevrage. Il s'agissait, d'une certaine façon, de montrer aux autorités que leurs actions n'avaient pas d'emprise sur elle.

(Donc même si tu n'avais pas consommé pendant 12 mois, tu ne penses pas que tu aurais arrêté de consommer?) Non, pas en prison parce que ce n'est pas un choix que tu fais, tu es forcée à le faire, fait que ça te frustre, fait qu'en sortant tu te dis : « Je vais me défouler, je vais leur montrer que je m'en fous d'eux autres [...] » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

En somme, l'action répressive a peu d'emprise sur ces répondantes; même répétée inlassablement, on ne peut que constater l'échec de l'action judiciaire. Bien que Katia avoue avoir déjà songé à arrêter de consommer pendant qu'elle était incarcérée, au moment de quitter la prison, ses intentions s'étaient envolées. Elle affirme que peu importe la durée de l'emprisonnement, elle n'aurait pas arrêté de consommer.

Mais je me disais, des fois, au bout de cinq semaines peut-être que tu vas pouvoir arrêter. Pis le monde qui ne consomme pas te dit que tu devrais faire de quoi de ta vie : « T'es assez jeune, tu as le temps de t'en sortir ». Fait que là, tu y penses. Mais en sortant, oublie ça, tous les discours, toutes les belles paroles sont partis depuis longtemps, tu penses juste à ta puff. *(Fait que même si t'as été là pendant...)* Non, ça ne change rien. Que j'aie été là un an, ça aurait juste été pire, je crois. Je pense qu'en sortant, ça aurait été un vrai calvaire. J'aurais eu besoin de plus que cette dose-là. Sérieusement, je ne veux même pas imaginer parce que ça ne m'est pas arrivé, mais je pense que ça aurait été très dur (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Josiane n'a même jamais pensé à arrêter pendant ses incarcérations. La seule chose qui occupait ses idées, son seul projet de sortie était de consommer : « *(Pendant que t'étais en*

dedans, qu'est-ce que tu te voyais faire en sortant?) Une puff. (rire) Une puff ou un gros gros hit⁴⁰. La fille dans ma cellule faisait de la morphine pis on rêvait de ça » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

En somme, trois éléments importants structurent les parcours de Katia et Josiane. D'abord, une consommation de drogues précoce qui se transforme rapidement en expérience totale et pour laquelle la prostitution devient le moyen principal de subvenir à ses besoins. Ensuite, des détentions qui ont peu d'effets dans leur parcours, outre une remise en forme physique. Enfin, une multiplication des détentions au point de former une routine carcérale qui s'insère dans la trajectoire comme une continuité plutôt qu'une rupture, puisque rythmée par une même séquence : consommation-incarcération-consommation. Bref, comme Chantraine (2004 : 61) l'indique : « Le passage en prison n'a pas participé à une réhabilitation quelconque, mais plutôt à une mise en forme du mode de vie marquée du sceau de la misère sociale dont la petite délinquance, jugée pénible, est neutralisée, temporairement mais régulièrement ».

4.4 L'incarcération bifurcation

4.4.1 Un changement de mode de vie

Nous retrouvons ici Claudie, Annabel et Alain. Il s'agit de trois répondants pour qui la prison a représenté le « fond du baril », a été un moment de prise de conscience important du chemin qu'ils avaient pris et de la destination vers laquelle ils se dirigeaient. L'élément central de cet idéal-type est que la prison a été une expérience marquante qui a joué un rôle de déclencheur d'un processus de sortie : sortie de la rue, sortie de la toxicomanie et des activités illicites, sortie du système correctionnel (Otero, Poupart et Spielvogel, 2004).

⁴⁰ Injection.

Claudie a 27 ans. Au moment de l'entrevue, elle travaillait dans une boutique de vêtements et habitait avec son conjoint dans une ville des Basses-Laurentides d'où elle est originaire. Elle voyait ses parents régulièrement ainsi qu'un de ses frères. Claudie a été deux ans et demi dans la rue, à partir de l'âge de 18 ans, lorsque ses parents l'ont mise à la porte à cause de sa consommation d'alcool et de drogues et de son comportement à leur égard. Au début, elle a fait le tour de ses amis, jusqu'à ce qu'ils lui disent de partir, en lui suggérant de venir à Montréal à cause de la présence d'organismes, conseil qu'elle a suivi. Rapidement, alors qu'elle quêtait, elle s'est vue offrir de vendre de la drogue. Elle a accepté puisque, d'une part, elle ne voulait pas travailler, elle voulait « triper » et, d'autre part, elle ne voulait absolument pas se prostituer; les choix qui s'offraient à elle étaient donc limités. En plus de vendre un peu de tout, elle consommait un peu de tout, mais avec une nette préférence pour la cocaïne, d'abord en poudre, puis en roche et, enfin, par injection. Plus sa consommation augmentait, plus sa garde baissait, jusqu'à ce qu'elle se fasse arrêter une première fois. Claudie a été incarcérée quatre fois, outre les nuits et les fins de semaines passées au poste de police. Elle a fait deux séjours de deux semaines, un d'un mois, puis un dernier d'une semaine. C'est depuis cette dernière incarcération, il y a huit ans, qu'elle a quitté la rue et a cessé de consommer. Sa situation judiciaire était réglée; il ne lui restait qu'à faire sa demande de pardon.

Annabel a 23 ans et est originaire de la Rive-Sud de Montréal. Lorsque nous l'avons rencontrée, elle vivait dans la rue depuis un an. Pour subvenir à ses besoins, elle recevait de l'aide sociale, quêtait et vendait du pot. Elle s'est retrouvée à la rue après une série d'événements qui ont chamboulé sa vie et l'ont menée au surmenage : elle travaillait 80 heures par semaine, elle se séparait de son conjoint avec qui elle était depuis six ans, elle s'occupait du fils de 16 ans de sa soeur et elle essayait de démarrer sa propre entreprise. C'est à ce moment que quelqu'un l'a initiée au crack, auquel elle a rapidement accroché, ce qui l'a amenée à perdre son emploi et son logement. Il ne s'agit donc pas d'un parcours typique. Au début, ses parents ont cessé de lui parler parce qu'ils avaient honte, mais, tranquillement, ils ont repris contact et, au moment de l'entrevue, Annabel dormait chez son père en attendant de rétablir sa situation. Après quelques mois passés dans la rue, elle s'est faite interpellé par les policiers et, puisqu'elle n'avait pas ses cartes d'identité, ils l'ont fouillée, ont trouvé de la

drogue sur elle et l'ont arrêtée. Inculpée de trafic, elle a reçu une sentence de deux mois. En prison, elle a fait son sevrage de crack auquel elle n'avait plus retouché depuis. En sortant, elle a été admise à un programme de méthadone. Par le passé, elle avait fait une journée de prison pour sa participation à une manifestation. Lors de l'entrevue, sa situation judiciaire était réglée.

Alain a 24 ans et vient d'une petite ville d'Abitibi. Au moment de l'entrevue, il résidait dans une maison d'hébergement pour jeunes adultes sans-abri depuis un mois après sa sortie de prison. Il participait à un programme d'Emploi-Québec en réalisant un stage d'ébénisterie. Sur le plan judiciaire, il avait une probation de deux ans, mais plus de suivi avec un agent. Alain s'est retrouvé dans la rue à 18 ans lorsqu'il a quitté l'Abitibi pour venir vendre de la drogue à Montréal, activité qu'il faisait déjà dans sa ville natale. Il faut dire que les rapports avec son père étaient plutôt négatifs, qu'il a vécu une partie de son adolescence en centre d'accueil et qu'ensuite, il est allé rester chez son frère plus âgé qui vendait de la drogue, modèle qu'Alain a suivi. De plus, il consommait depuis l'âge de 11 ans, ce qu'il a continué à faire jusqu'à sa dernière sentence de prison. Alain ne connaissait pas Montréal, n'y étant jamais venu auparavant, mais a rapidement pris contact avec les organismes communautaires. Pendant les sept ans qu'il a passé dans la rue, il s'est adonné un peu à la quête, a reçu de l'aide sociale, mais a surtout vécu de la vente de drogues. Sur le plan judiciaire, Alain a fait deux sentences de prison, une d'un mois pour trafic de stupéfiants à l'âge de 18 ans et une de six mois à 23 ans pour voies de fait avec lésions. Notons qu'il a été arrêté plus de deux fois, que les policiers du poste de son quartier le connaissaient et qu'il a reçu plusieurs contraventions pour différents motifs qu'il était encore en train de payer.

Ce n'est pas tant dans le parcours « général » de ces trois répondants que nous retrouvons des éléments convergents, mais plutôt dans leur expérience carcérale, dans le sens que la prison a pris pour eux et dans le processus de sortie qui a suivi. C'est donc sur ces éléments que nous insisterons.

D'abord, comme nous l'avons souligné plus haut, l'élément central de ce rapport à l'incarcération est que, pour chacun des répondants, la prison les a amenés à se rendre compte

que leur situation devait changer, à prendre conscience qu'ils avaient atteint le « fond du baril », et à réaliser qu'ils se dirigeaient dans la mauvaise voie.

Mais un moment donné, j'ai eu comme un genre d'instant de lucidité, si on pouvait appeler ça de même, de me dire : « Regarde, cette vie-là, tu ne peux pas faire de quoi avec, tu peux juste mettre ça dans un tiroir, de côté, pis l'ouvrir une fois de temps en temps, pis ah OK... mais tu ne pourras pas faire une vie de ça aujourd'hui. Ça fait qu'il va falloir que tu t'adaptes à la société, il va falloir que tu t'adaptes à te trouver de quoi de légal, une job pis de quoi de normal » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

La prison leur a donné le temps de réfléchir, de prendre du recul sur leur vie pour en faire le bilan. De plus, ne pas consommer permet d'avoir les idées plus claires au lieu qu'elles soient centrées sur le produit, son acquisition et sa consommation. Bref, ils ont profité de ce temps d'arrêt forcé pour faire un « travail de soi sur soi » (Otero, Poupart et Spielvogel, 2004 : 71).

Ça m'a donné le temps de penser, j'ai écrit beaucoup pis j'ai pensé à des affaires, des projets que j'ai. C'est sûr que j'ai mis des points aux lignes de plein d'affaires, comme justement, je me suis remise à m'entraîner, je suis redevenue végétarienne, j'ai arrêté le crack, pis j'ai pris des résolutions (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Mais ce qui les a poussés à faire ce travail sur soi est différent pour chacun et découle d'une combinaison de différents éléments. Par exemple, pour Claudie, fêter ses 19 ans en prison lui a fait prendre conscience qu'elle aurait dû se trouver ailleurs, que ce n'est pas un endroit pour célébrer son anniversaire, surtout à cet âge.

J'ai compris que j'étais conne quand j'ai passé ma fête en dedans, que j'étais vraiment conne de perdre ma jeunesse. Je passais ma fête de 19 ans en dedans. À 19 ans, tu as autre chose à faire que passer ta fête en prison. J'avais des barreaux dans ma chambre quand je me suis couchée le soir de ma fête, pis on se couche à 10 heures, j'avais autre chose à faire que ça (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Ce sentiment d'avoir « perdu son temps » en prison peut être un élément important dans le choix de passer à autre chose. Alain a souligné qu'il avait assez perdu de temps et qu'il voulait maintenant le rattraper. C'est pourquoi il a commencé une formation en ébénisterie au lieu de regarder le temps passer : « Pour l'instant, je suis en hébergement et je suis en démarche d'emploi, parce que moi, je veux refaire ma vie, je veux rattraper les six mois que j'ai perdus » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Il y a aussi le sentiment de ne pas être à sa place, que la prison, c'est pour les criminels et que, bien que la personne soit consciente d'avoir fait quelque chose d'illégal, elle ne se considère pas de la sorte. Cela a été le cas pour Claudie, surtout à sa première sentence, et pour Annabel.

(Ça a été quoi ta première réaction quand tu t'es retrouvée en prison?) Je regardais à terre, je n'avais pas d'affaire là, je n'avais pas d'affaire là dans ma tête. Je n'étais pas une criminelle, je n'étais pas si vieille que ça. Je me trouvais vraiment conne d'avoir eu 18 ans pis d'avoir vendu de la drogue (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Par ailleurs, ceux qui connaissaient Annabel, surtout ceux qui l'avaient connue avant qu'elle se retrouve à la rue, confirmaient qu'elle n'était pas à sa place en prison. Elle se rappelle qu'ils riaient tellement ils trouvaient que cela n'avait pas de sens.

J'avais des amis aussi qui venaient me voir. Le monde a trouvé cela très drôle que je sois en prison. Ils venaient m'écoeurer. (rire) [...] Oui, tsé, ils me voient avocate depuis que je suis née, j'ai tout le temps pris la défense de tout le monde, j'ai tout le temps été à cheval sur mes principes. Ils ne comprenaient pas. Ce n'était pas ma place pantoute (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Associée au sentiment de ne pas être à sa place, il peut y avoir une forme de regret des gestes posés qui ont mené à l'incarcération, comme ce fut le cas pour Annabel et Claudie, pouvant animer un désir de cesser les activités illicites. « *(Quand t'as su que tu te retrouvais en prison pour deux mois, ça a été quoi ta première réaction?)* J'ai capoté, j'ai capoté, je braillais. [...] C'est poche, tu regrettes... Je présume que le monde qui a fait de quoi le regrette, parce que tu ne veux vraiment pas être là » (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Un autre facteur présent chez tous ces répondants a été de prendre conscience que leur consommation les menait vers la mort, qu'ils devaient choisir entre elle et l'arrêt de consommation. « Pis après deux semaines, quand mon sevrage a été entamé, je me suis dit : "Wow! C'est une hostie de chance que j'ai. Une chance que je suis entrée icitte, je serais morte, c'est sûr!" » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Parfois, d'autres personnes concourent à la prise de conscience voulant qu'il soit temps de changer de mode de vie, que la prison n'est pas leur place et que la voie qu'ils suivent les

mène directement à la déchéance ou vers nulle part. Cela a été le cas pour Claudie, lorsque des codétenues lui ont fait miroiter son avenir si elle poursuivait dans la toxicomanie.

Pis en prison, il y a des filles qui m'ont dit, un moment donné, parce que j'avais 18 ans justement, j'étais la petite jeune, pis il y avait des madames, des putes, des filles à qui je vendais de la coke dehors qui me disaient : « Ça te tente-tu de me ressembler quand tu vas être plus vieille? Regarde-moi ». Pis elles me montraient leurs bras, leurs galles, leurs bobos pis leurs cicatrices pis leur face toute maganée. Il y en a qui avaient des creux dans les joues à cause de la drogue pis de la fatigue. [...] Les filles m'ont vraiment fait peur en me disant ça. Ça m'a fait du bien. Les filles, dans le fond, ont été *cool* de faire ça, de me dire ça (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Pour sa part, Annabel désirait retrouver son ancien moi, celle qu'elle était avant la consommation et la rue, reprendre le contrôle sur sa vie ou, comme le nomment Otero, Poupart et Spielvogel (2004 : 70), des « retrouvailles avec le sujet perdu ». Mais à quelques différences près : elle voulait un meilleur équilibre dans sa vie, faire ce qu'elle aime et ne pas s'oublier dans le processus.

(Est-ce que tu dirais que tu recherches un peu ton ancienne vie, avant de te retrouver dans la rue?) Oui, un peu, mais modifiée. Parce que c'est sûr que je ne l'aimais pas la vie d'avant. J'essaie plus de me retrouver moi, de trouver ce que je veux faire pour vrai, pas qu'est-ce que tel me dit qu'il y a des débouchés pis tel autre métier qu'il me verrait là-dedans. Non, c'est vraiment qu'est-ce que je veux faire (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Pour Alain, qui a commencé à vendre de la drogue très jeune parce qu'il avait vu son frère et ses amis qu'il admirait le faire, la prison l'a amené à disqualifier ses activités illicites, à concevoir que son mode de vie n'était plus viable et qu'il ne pouvait s'y accomplir. De plus, le fait d'être incarcéré a aussi eu un effet sur sa perception de lui-même : il s'est vu comme un perdant, statut dont il n'était pas fier.

Mais ce n'est plus ce que je voulais [vivre dans le milieu de la drogue]. Je suis rendu à 24 ans, je suis rendu à un âge qu'il faut que je me dise : « Regarde là, tu n'as plus 18 ans. Les années avancent pareil ». OK, j'ai juste 24 ans, mais je n'ai pas le goût de me ramasser à 30, 35 ans au pénitencier, pis que si j'ai un enfant, qu'il me voit dans le journal. « C'est quoi qu'il fait ton père dans la vie? », être obligé de mentir à ses petits chums parce que son père est dans le crime organisé. [...] Ben, c'est sûr que je n'étais pas

fier de moi, je me voyais ailleurs. Des fois, je me levais le matin et je me sentais *cheap*⁴¹, je me sentais comme un *looser*⁴² (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Mais la prison peut aussi être l'occasion de se « valoriser dans l'épreuve » (Otero, Poupart et Spielvogel, 2004 : 72), comme cela a été le cas pour Alain. Ses efforts pour modifier ses comportements problématiques, diminuer sa consommation et changer son mode de vie ont été l'occasion pour lui de se féliciter, d'avoir une meilleure estime de lui-même et de reconnaître ses réalisations : « Ma perception de moi a remonté quand même parce que je voyais les efforts que je faisais pareil, je finissais par les voir quand même. Je me disais : « Tu fais des efforts pareil, tu réussis à passer au travers pareil ». Fait qu'il y a quand même de quoi au bout de ça » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Parallèlement, l'incarcération a aussi été pour lui le déclencheur d'une reconnaissance par d'autres personnes significatives, sa mère et son frère en particulier, qui ont constaté ses efforts et l'ont encouragé à poursuivre dans cette voie. De même, cela a permis une amélioration de leurs rapports. « *(Donc, les actions que t'as faites en prison ont tranquillement aidé à...)* À resserrer les liens avec eux autres, à rouvrir des portes qui étaient fermées, dont je pensais qu'elles étaient fermées à vie » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Évidemment, ces différents éléments « déclencheurs » ne se présentent pas tous dès l'arrivée en prison, ni même à l'intérieur de la première incarcération. Le désir de changer de mode de vie s'installe progressivement et les projets pour la sortie se dessinent graduellement. Par exemple, à son arrivée, Alain pensait retourner dans son milieu à sa sortie, que rien ne changerait.

(Est-ce que t'as toujours envisagé ton avenir comme cela?) C'est venu avec le temps. Quand je suis arrivé [en prison], je me suis dit : « Non, non, je vais retourner dans le crime en sortant pis ça va ben aller ». Mais un moment donné, je me suis dit : « Aye le gros, c'est parce que là, il faut que tu changes ton mode de vie, parce que tu ne pourras pas continuer à faire ce que tu faisais dehors tout le temps, parce que ça finit toujours par

⁴¹ Bon à rien.

⁴² Perdant.

te rattraper, par te tomber dans la face ». Fait que je me suis autoprogrammé à dire : « Change ta vie, fonds-toi à la masse sociale pis fais ce que tu as à faire pour être un citoyen » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Au départ, il semble que ce soit plutôt la prison que les répondants veulent éviter, de laquelle ils veulent « sortir », plus que la rue en tant que telle ou la consommation. Toutefois, l'un ne va pas sans l'autre, car, comme le soulignent Otero, Poupart et Spielvogel (2004 : 70), « [...] vouloir en finir avec le milieu carcéral et le système correctionnel suppose d'abord que l'on apprenne à composer avec les situations qui sont interprétées par les autres ou par soi-même comme problématiques ». Pour ces répondants, en finir avec la prison a donc commencé par la résolution du problème à la source (ou un début de résolution), c'est-à-dire leur consommation de drogues. C'est en prison que le processus de sortie de la toxicomanie a débuté, d'abord par un sevrage de drogues, et ce, même s'ils ont fait des rechutes par la suite.

Moi, j'ai arrêté de consommer en prison dans ma tête. J'ai fait une ou deux rechutes en sortant de la prison, mais après deux ou trois mois que j'avais complètement arrêté la cocaïne. Pour moi, je ne les ai pas calculées ces rechutes-là. Moi, je sais qu'en prison, j'ai arrêté, je l'ai fait mon sevrage là-bas, j'ai fait mes cauchemars, j'ai sué la nuit, j'ai pué en masse, j'ai pris du poids, ça m'a fait du bien, c'est là que je me suis guérie (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Pour Alain, la sortie de la toxicomanie inclut sa participation à un programme de réduction des méfaits et à des rencontres de Narcotiques anonymes (NA) pendant son incarcération, ce qu'il considère avoir été utile et aidant pour lui.

Ben, j'ai fait mon programme en prison, j'ai fait un programme de réhabilitation, de réduction des méfaits qu'ils appellent. Moi, avant, je ne croyais pas à ça, parce qu'eux autres ce qu'ils font c'est mettons, exemple, moi, je suis un cocaïnomane, un *crackhead*, un gars qui fume du crack. Fait que la réduction des méfaits, c'est comme qu'ils ont reviré ça au cannabis, pour moi, pis ça a marché (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Il a aussi choisi de rompre les liens avec ses amis et ses connaissances, avec son milieu, sachant que s'il y retournait, il recommencerait à vendre et à consommer : « Non, parce qu'ils étaient tous des consommateurs de crack. J'ai coupé les ponts avec eux autres, au complet » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Bref, c'est à cause de la façon dont ils ont choisi de l'aborder que la prison a pu avoir des effets bénéfiques sur ces répondants. Ces trois répondants ont décidé de saisir la prison comme une possibilité, une occasion de travailler sur leurs problèmes.

Mais c'est quand je suis rentré que je me suis mis à me dire : « Regarde, prends donc la chance que t'as de faire des programmes de réhabilitation ». Je me suis informé, c'est la première chose que j'ai demandé : « Est-ce qu'il y a des programmes de réhabilitation? ». Moi, je faisais du *meeting* NA en dedans, je faisais des réductions de méfaits, je faisais des exercices de... moi, je suis un gars qui est extrêmement violent, extrêmement impulsif. J'ai travaillé mon côté violent là, j'ai fait des genres de thérapies de violence, pis j'ai trouvé ça bon pareil (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Claudie est très éloquente à ce sujet lorsqu'elle dit qu'en prison, elle préparait sa « future liberté » en arrêtant de consommer.

Non, ça [la prison] m'a valorisée parce que, pour moi, c'était ma chance d'arrêter de faire de la coke, c'était le seul moyen que j'avais d'arrêter de faire de la coke. Même une thérapie, il n'y a pas de grilles dans les fenêtres, en prison oui, fait qu'il n'y a aucun moyen de sortir de là. [...] Pis c'est là que j'ai vu à quel point j'en consommais, pis quand tu deviens à jeun plus qu'une semaine, tu te rends compte que maudit que t'en as fait des conneries. Parce que même si t'es à jeun depuis deux, trois jours, tu n'es pas vraiment tout à fait à jeun encore. Quand ça fait une semaine, deux semaines, tu te rends compte de ce que tu faisais pis que c'est peut-être mieux qu'on t'enferme un peu pour que t'ailles ta liberté. Ce que je faisais en prison, c'est que je travaillais sur ma future liberté, je me préparais un autre genre de liberté (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Annabel aussi témoigne de son choix de saisir la prison comme une occasion de se retrouver, de prendre soin d'elle, de se remettre en forme physiquement et psychologiquement.

Je dirais que ça [la prison] donne du temps pour se retrouver. Ça dépend comment tu le prends. Il y a du monde qui va foirer en prison, qui va s'empiffrer pis qui va s'en foutre, déprimer pis attendre, pis attendre. Moi, j'en ai profité, j'ai comme fait le contraire. Je me suis dit : « Crime, il y a des appareils pour s'entraîner ici, pis tout, je n'ai pas besoin de payer, je n'ai rien à faire donc, je suis aussi bien de m'entraîner, de bien manger... » (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Selon le point de vue de plusieurs répondants, non seulement de ce groupe, mais aussi des autres, la sortie de la drogue ou de la rue doit partir d'un choix personnel, d'une volonté, d'un désir de changer au point d'y mettre les efforts. À ce moment, l'individu se conçoit comme le premier responsable de son avenir, conception très significative des règles de l'individualité contemporaine du monde dans lequel nous vivons (Otero, Poupart et Spielvogel, 2004). Étant

soumis, comme tous les membres de la société, aux prescriptions normatives d'initiative, d'autonomie et de responsabilité individuelle, il semble que les répondants les aient intégrées, notamment dans la façon dont ils s'expliquent leur situation en général et, dans ce cas-ci, leur changement de mode de vie. C'est ce dont témoigne Alain lorsqu'il dit qu'il aurait pu faire des centaines de thérapies, mais que sans le désir profond d'arrêter de consommer, elles n'auraient servi à rien.

J'en ai faites pas mal [des thérapies]. Un moment donné, quand même tu en feras 125, c'est la volonté. J'ai fait des thérapies qui sont réputées au Québec, pis ça n'a pas plus donné grand-chose. Moi, je me dis que c'est une question de volonté. Il faut que tu veules. Quand même que tu fais une thérapie à 55 milles par mois, si tu ne veux pas, en dedans de toi, arrêter de te geler, tu n'arrêteras pas de te geler (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Et, comme le soulignent Otero, Poupart et Spielvogel (2004 : 72), parallèlement à cette conception individualiste de ses problèmes, on peut retrouver une « [...] amorce de déculpabilisation des "autres" tenus préalablement comme responsables de ses problèmes », tel que cela fut le cas pour Claudie qui, cependant, « partage » cette responsabilité avec ses parents.

« Regardez, il n'y a pas juste vous autres [ses parents] qui avez fait une erreur. Il y a moi aussi qui me sauvais tout le temps. Pis parce que je n'étais pas heureuse dans ma vie, ben je prenais de la drogue, pis je prenais d'autres drogues, pis tout ce qu'on me proposait, je le prenais, pis la minute que je pouvais crisser mon camp de chez nous, ben je le crissais ». C'est de la faute aux deux. Ce n'est pas juste de ma faute, ni juste de la leur (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Malgré cette conception individualiste des problèmes et de leur résolution, les trois répondants ont reçu le soutien d'une ou plusieurs personnes dans leur processus de sortie, ce qui constitue un apport non négligeable. Par exemple, Claudie a été hébergée à ses sorties de prison, par une ancienne codétenue et par deux de ses oncles. Cela lui a permis de ne pas retourner à la rue et, par le fait même, à la consommation, au moins temporairement : « [...] j'ai eu comme une chance, il y a quelqu'un qui m'a donné la main, [prénom], la fille que j'ai rencontrée en prison, elle m'a donné son numéro, en sortant je suis allée directement chez elle » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Alain, lui, a reçu le soutien d'une agente de probation, entre autres pour préparer sa sortie de prison : « L'agente de probation venait me voir tous les mois, pis on a fait un genre de bilan, comment je voyais ma sortie pis tout. Elle m'a ben gros aidé, elle m'a donné des coups de main, des *cues*⁴³, des organismes où je pouvais aller si j'avais besoin de telle affaire... » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Il a aussi reçu du soutien de sa famille sans lequel il affirme qu'il ne serait pas passé au travers de sa sentence comme il l'a fait, qu'il serait probablement retourné à son ancien mode de vie à sa sortie de prison.

(Comment te sentais-tu par rapport au soutien et à la reconnaissance que t'avais [de ta famille] quand tu étais en dedans?) Ça me motivait à continuer et ça me motivait à continuer ma thérapie, mon changement de vie et de me positiver à me dire : « Continue, lâche pas, il y a du monde en arrière de toi ». Mais si j'avais vraiment été tout seul, là j'aurais pris ça dur en crise, pis je ne serais pas rendu où je suis rendu ce matin. Je serais peut-être encore dans le crime par-dessus la tête, à vendre du crack dans Hochelaga. Leur soutien a aidé (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Contrairement à Claudie, Annabel n'a pas « déculpabilisé » les autres. Au contraire, la prison a été l'occasion de dire à ses parents que leurs agissements passés ont eu des conséquences dans sa vie. Cela a incité son père à vouloir, d'une certaine façon, réparer ses fautes, par exemple, en lui offrant de venir vivre chez lui le temps qu'elle reprenne le contrôle de sa situation et qu'elle soit en mesure de se payer un logement.

(Qu'est-ce qui a fait que tu as recommencé à aller chez lui [son père]?) Il me l'a proposé. Mon père, c'est à cause de lui que je dégénère tout le temps. [...] Il avait tout le temps des raisonnements super drastiques, super extrêmes. Il a comme salopé ma vie. Je lui ai fait remarquer quand j'étais en dedans. Pis là, il se reprend. Il n'a comme pas le choix. Il a dû se le faire dire par d'autre monde aussi. C'est flagrant que c'est de sa faute (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Cette mise au point avec ses parents a modifié leur relation et a permis à Annabel de recevoir leur soutien, même au-delà de l'hébergement. Elle considère qu'ils l'écoutent plus et prennent davantage soin d'elle, contrairement à ce qu'ils ont fait depuis son adolescence. Ce

⁴³ Conseils.

soutien est un facteur important de la stabilisation de sa situation, que ce soit par rapport à sa consommation ou à sa vie de rue.

*(Qu'est-ce qui a fait que ta situation s'est stabilisée depuis ce temps-là?) C'est pas mal d'avoir une place où dormir tous les soirs. Pis d'avoir dit à mes parents, ça faisait longtemps que je leur disais de s'occuper de moi, pis là, j'ai commencé à leur dire comment s'occuper de moi. Pis ils m'écoutent, pis ils le font. Pis quand je leur demande, ils le font, pis ça marche. Il n'y a jamais personne qui s'est occupé de moi, jamais jamais jamais. J'ai tout le temps été la plus grande, pis la plus *smart*⁴⁴, pis je ne savais pas comment demander de l'aide non plus, je n'en ai jamais demandé. On dirait que le monde ne voulait pas m'aider (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).*

Donc, même si pour ces jeunes, leur changement de mode de vie est un choix individuel qui repose sur leur motivation et leurs efforts personnels, l'aide externe est venue renforcer leur capacité à réaliser ce ou ces changements par l'appui dans leurs démarches et la reconnaissance de leurs efforts.

Malgré le « choc » de la prison, malgré que l'incarcération ait été ressentie comme un événement marquant et vécue comme le déclencheur d'un tournant dans leur parcours, la sortie de rue et de la toxicomanie n'est pas un processus linéaire. Il y a eu, des rechutes, des récurrences, des retours à la rue et, parfois, en prison.

Pour Alain, la dernière année passée dans la rue a été entrecoupée d'une cure de désintoxication, d'une thérapie, d'une détention, etc. « Ben, mettons six ans vraiment dans la rue, mais il y a eu une année où c'était *in and out*⁴⁵, thérapie, ressources, programme de désintox, des incarcérations, du temps dans les postes de police, pis il y a eu la prison là-dedans aussi » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

C'est vraiment après sa dernière sentence, lorsqu'il s'est retrouvé à l'Old Brewery Mission (OBM) avec des itinérants plus âgés, que son choix de changer de mode de vie s'est vraiment confirmé et qu'il a pris les moyens concrets de « s'en sortir ».

⁴⁴ Intelligente.

⁴⁵ Entrées et sorties ou allers-retours.

Mais OBM, c'est vraiment là que j'ai compris que je n'étais plus fait pour la rue. C'est vraiment là que j'ai compris que ce n'était plus ma place, ark! J'ai poigné le dégoût de ça ben raide. J'ai dit : « Tabarnak, je suis rendu où là? ». Faire la file avec des itinérants, se battre pour avoir un lit parce que tu ne sais pas si tu vas coucher là ou si tu vas coucher dans la rue. Je n'ai plus le goût de vivre ça. Ça m'a fait allumer encore sur des affaires. Pis je revoyais des anciens chums que j'avais vus qui étaient rendus dans la consommation assez excessive, qui étaient rendus gros de même [montre son petit doigt], malades pis tout (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Cependant, l'habitude étant ce qu'elle est, l'attrait pour l'argent vite fait l'a tirailé pendant un moment parce que c'est plus facile que de repartir à zéro, de refaire sa vie en commençant au bas de l'échelle. Au moment de l'entrevue, il n'avait toujours pas récidivé, ce qu'il explique par la conscience des efforts accomplis et par la conviction que la prochaine sentence sera beaucoup plus longue.

Oui, ça a été long [avant que je commence le programme d'employabilité] parce que j'ai essayé autre chose, je disais : « Je ne veux pas travailler, pis je veux prendre ça mollo », pis tout. Mais un moment donné, je me suis dit : « Là, tu n'as pas le choix ». Parce que là, je recommençais à vouloir faire du crime, parce que quand tu ne fais rien, ton cerveau l'enregistre. [...] Je voulais retourner vendre du crack, je voulais retourner sur la *run*, pis avec mes chums, pis tout. Là, ça a dit dans ma tête, la bonne conscience on dirait qu'elle est revenue, elle a dit : « Regarde le fou, calme tes nerfs, tu viens de sortir de là, veux-tu y retourner encore? Ça ne sera peut-être pas pour six mois, ça va peut-être être une sentence de pénitencier que tu vas faire là, le malade! ». [...] C'est un peu de ça que j'avais peur, d'être obligé encore une fois de tout recommencer, de refaire ma vie (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Pour sa part, Claudie a recommencé à vendre puis est retournée en prison même après avoir décidé de changer son mode de vie. Cela lui a pris plusieurs tentatives infructueuses avant de vraiment « s'en sortir ».

[...] je suis sortie de thérapie, je suis revenue, j'ai fait une autre rechute pis là je suis rentrée en prison pour un mois. Après ça, je suis partie chez une fille que j'avais rencontrée en prison. Sauf que ça n'a pas marché. De là, je suis revenue, j'ai fait une rechute. [...] Après, je me suis fait réarrêter, mais juste des petites *shots*, parce que j'ai recommencé à vendre, parce que je refaisais de la poudre. En tout cas, j'ai continué à vendre pis un moment donné, je suis rentrée en prison pour une semaine. [...] Là, je suis allée rester chez un des deux [oncles] [...] Il m'a mise dehors, je suis allée rester chez mon autre oncle, je suis partie de là, je suis allée en appartement, je suis partie de là pour retourner à Montréal faire une rechute (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Pour Annabel, il a d'abord été question d'une sortie de la consommation, avec le sevrage fait en prison suivi de l'accès au programme de méthadone. Il y a quand même eu des rechutes après sa sortie, mais depuis quelques mois, elle n'en avait plus refaites. Puis, au moment de l'entrevue, elle était dans un processus de sortie de la rue, dormant chez son père et mettant de l'argent de côté afin de se trouver un logement. Cette situation l'aidait à ne plus rechuter, parce qu'il n'était pas question qu'elle consomme chez son père, et à stabiliser sa situation. Toutefois, puisqu'elle était toujours dans la rue, elle continuait à vendre du cannabis pour subvenir à ses besoins, surtout qu'elle fréquentait peu les ressources.

J'arrive à le faire astheure [garder son chèque]. Mais mettons que les deux premiers mois, c'était sûr que non, le chèque partait, c'était clair. Après ça, mon père m'a prise chez lui, là, je suis chez mon père à temps partiel. [...] Là, je garde mon argent, je le fous dans un bas de laine (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

L'important pour ces répondants a été la prise de conscience que les choses ne pouvaient se poursuivre de cette façon, le désir d'un nouveau mode de vie assez ancré en eux qu'il demeure présent malgré les récidives et les rechutes. Il a fallu que l'amorce de changement qui avait débuté pendant l'incarcération soit assez important pour qu'il se poursuive progressivement.

En somme, les répondants, surtout Alain et Claudie, reconnaissent que la prison leur a été bénéfique à un moment de leur parcours où ils l'ont considérée comme telle, où ils ont choisi de la saisir comme l'occasion de se sortir d'une consommation dangereuse et d'un mode de vie qui ne menait nulle part.

C'est juste positif [la prison], je pense, parce que je commence à faire virer les trucs positivement. Si je n'étais pas rentrée en prison, je n'aurais jamais arrêté de consommer pis je serais peut-être morte aujourd'hui. Moi, c'est ce que je pense, je pense que je serais morte pis ce que j'ai vu en prison, ça m'a vraiment... C'est parce que j'ai passé mon étape de sevrage en prison, c'est *cool*, c'est vraiment écoeurant quand tu te rencontres qu'il n'y a rien d'autre que ça qui aurait pu t'aider à ce moment-là. C'était con, mais : « Merci la prison! ». Je remerciais les policiers qui m'avaient arrêtée, pis encore aujourd'hui, ça a été positif pour moi la prison. C'est ce que je peux dire (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Mais, comme Claudie le souligne, ce n'est pas la prison en soi qui est bonne pour la personne, ce n'est pas elle qui fait en sorte qu'ils se soient sortis d'un mode de vie négatif

pour eux. Il s'agit plutôt d'une question de choix et de rapport à l'enfermement : faire le choix de ne pas y retourner, donc faire le choix de changer!

Ce n'est pas parce qu'ils veulent te faire chier les bœufs, c'est parce que tu as fait quelque chose, pis ça va t'aider. [...] C'est pour ça qu'on rentre en prison, en fait, parce qu'ils disent que la prison, c'est supposé être bon pour les gens. Ce n'est pas tout à fait ça. Il devrait y avoir plus de travail au niveau de la tête en prison, parce que les gens sortent et reviennent en prison. Moi, je suis ben chanceuse d'avoir décidé que je ne ferais pas ça toute ma vie retourner en prison, parce qu'il y en a (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

4.4.2 Un changement de « carrière »

Il s'agit ici du rapport qu'entretient Jason avec la prison. Ici aussi, il en est un de déclencheur d'une bifurcation dans le parcours et l'identité du sujet, mais le changement ne s'est pas opéré sur les mêmes plans, il s'est plutôt limité aux activités illicites. L'élément central du récit de Jason est donc son changement de « carrière », après une incarcération « de trop », effectué afin d'éviter un retour en prison.

Jason a 24 ans et a grandi sur la Rive-Sud de Montréal. Lorsque nous l'avons rencontré, il était de retour dans la rue après une brève sortie de deux mois passés chez sa mère, en Ontario, sortie qui s'est soldée par une rechute dans la cocaïne par intraveineuse. Jason vivait de l'aide sociale et des revenus de la prostitution masculine, activité qu'il pratiquait sans être homosexuel. Sa vie de rue a débuté à 18 ans lorsque sa mère l'a mis dehors de chez elle après qu'il se soit fait prendre à voler à son travail. Dès son arrivée à Montréal, il s'est fait offrir de vendre de la cocaïne, ce qu'il a accepté. Il a occupé diverses fonctions dans le milieu de la vente de drogues, surtout parce qu'il ne consommait pas. Quelques mois plus tard, il a été arrêté pour vol et les policiers ont découvert qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrestation; ce fut sa première sentence de prison, à l'âge de 18 ans. En sortant, il a continué à vendre de la drogue jusqu'à ce qu'il parte vivre à Toronto pendant un an. C'est là qu'il a connu quelqu'un qui faisait partie d'un réseau de vols de voitures auquel il a participé en ramenant des voitures volées à Montréal. La quatrième fois, il s'est fait prendre et a reçu sa deuxième sentence de prison. En tout, il a été incarcéré une douzaine fois, de quelques jours à neuf mois, pour bris de condition, défauts de paiement d'amende, vols, recel de voitures et introduction par

effraction. Après la détention de neuf mois, lassé d'aller en prison et voyant ses sentences s'alourdir, il a voulu en finir avec le système carcéral. Il a donc cessé ses délits criminels et s'est tourné vers la prostitution pour subvenir à ses besoins. Quelques mois plus tard, il a commencé à s'injecter de la cocaïne. Depuis, il a fait deux courts séjours en prison pour bris de condition (quadrilatère). Sur les six ans passés dans la rue, il a été environ un an et demi en appartement, avant de commencer à consommer, et un an et demi en prison. Jason a une petite fille de quelques mois qu'il voit très rarement. Au moment de l'entrevue, il faisait l'objet d'un mandat d'arrestation pour un vol de véhicule, était en probation et avait environ trois mille dollars en contraventions non-payées.

Pour Jason, comme pour les répondants précédents, un moment est venu où il n'a plus voulu retourner en prison, mais, contrairement aux autres, cela n'a pas été accompagné d'un désir de changer de mode de vie. Pour lui, s'en sortir se limitait à se sortir du système correctionnel plutôt que se sortir d'un comportement problématique. Il s'est donc tourné vers une pratique illicite considérée moins criminelle : la prostitution. Il a, en quelque sorte, changé de « carrière » (Chantraine, 2004 : 80). Nous avons choisi ce terme pour nommer les activités illicites de Jason puisque dans son récit, il nous présente l'image de quelqu'un qui assume son statut de délinquant, qui, d'une certaine façon, a une « démarche » professionnelle, qui a le sentiment d'une vie hors-normes et qui constitue une solution de rechange aux effets négatifs de son mode de vie : casier judiciaire, trous biographiques, etc. (Chantraine, 2004 : 80). À plus d'une reprise, Jason affirme que : « De toute façon, je ne regrette pas d'avoir fait ce que j'ai fait. Quand je vais avoir 70 ans, si je me rends jusque-là, calice, j'aurai tout fait dans la vie ». Même si cette bifurcation peut sembler bénigne dans son parcours, elle imprime un changement profond sur son identité, comme nous le verrons plus en détail dans le prochain chapitre.

Un certain nombre d'éléments significatifs imprègnent le récit de Jason et son rapport à l'incarcération. On note d'abord une précocité des agirs délictuels. En effet, dès le début de l'adolescence, Jason volait chez des gens de son quartier. Puis, il a volé sa famille, ses amis et ses employeurs. Ces délits n'étaient pas poussés par une consommation importante de drogues, car, comme nous l'avons vu, celle-ci n'a débuté que tard dans son parcours. Ils

n'étaient pas non plus associés à sa vie de rue, du moins au départ, car ils ont commencé bien avant celle-ci.

Quand j'étais jeune, je ne me suis jamais fait pogner, j'aurais dû faire plein de centres d'accueil, je n'en ai pas fait. J'ai fait des intros⁴⁶ quand j'étais jeune, je crissais le feu dans des poubelles, des affaires de mêmes. Tous les gars font ça, les gars de neuf, dix, onze ans. [...] À partir de l'âge de 13 ans, je volais souvent mes parents. Je ne sais pas pourquoi je les volais, payer du pot, des fois, à l'école, m'acheter des cochonneries, aller à l'arcade, à la Ronde, des affaires niaiseuses de mêmes (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Puis, concernant ses incarcérations, ce n'est pas tant qu'il faisait des mauvais séjours, au contraire, c'est plutôt le fait d'être enfermé, et qu'il ne puisse pas aller et venir à sa guise qu'il n'appréciait pas.

J'ai fait du bon temps, je m'entraîne pis je ne me fais pas piler dessus par les autres, mais c'est plate, moi, j'aime ça avoir ma liberté dehors. Je n'aime pas ça être enfermé, je déteste ça. Même être en thérapie, j'ai fait des thérapies pour moi-même, pas par la prison, mais si j'étais en thérapie, je ne sais pas si je resterais là. Si je vois une chance de partir, je n'aime pas ça... En prison, tu ne peux pas te pousser. T'as des gardiens partout pis t'as des murs de 25 pieds avec du barbelé (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Il considère aussi que le fait d'être incarcéré lui renvoyait l'image d'un criminel, statut qu'il ne voulait pas. Il se voyait mal commencer sa vie, ce qui l'aurait décidé à passer à autre chose : « Je voyais que ma vie commençait comme une vie de criminel. Je ne veux pas ça » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Selon lui, c'est ce qui explique qu'il n'a plus commis de délits, outre la prostitution. Toutefois, rappelons qu'il a fait plusieurs sentences avant de décider de changer ses pratiques illicites.

La prison va apprendre à quelqu'un de normal de ne pas recommencer parce que c'est plate pis c'est un risque de vie. Tu peux te faire piquer⁴⁷ pour n'importe quelle niaiserie

⁴⁶ Introduction par effraction.

⁴⁷ Poignarder.

pis mourir. Ça ne vaut pas la peine de retourner là. Moi, j'ai perçu ça de même pis je trouve que ça a marché (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

D'ailleurs, même s'il dit que la peur de retourner en prison l'a poussé à changer d'activités illicites, il n'exclut pas complètement la possibilité de commettre d'autres délits, mais seulement qu'il y pense plus longtemps avant de passer à l'acte : « J'y pense dix fois avant de faire un gros coup [...] » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

En effet, son discours est parfois contradictoire à ce sujet. D'une part, il maintient que la prison est peu de chose dans une vie, tout en disant ne plus vouloir y retourner. D'autre part, il souligne qu'une détention est assez pour pousser quelqu'un à cesser de commettre des délits alors qu'il a fait une douzaine de séjours de prison. « Ce n'est rien la prison, c'est juste une étape dans ta vie. Il faut que tu saches quoi faire avec, c'est tout. Si tu décides de ne rien faire avec pis de recommencer, c'est ton problème. Moi, je dis c'est assez, une fois, c'est assez! » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Malgré cela, il soutient avoir travaillé sur lui-même et avoir fait des apprentissages importants pendant ses incarcérations, surtout en ce qui concerne le vol. Il dit que c'est en prison qu'il a appris à ne pas prendre ce qui ne lui appartient pas parce que cela n'y est pas toléré.

J'ai appris à travailler sur moi-même, parce que t'as rien que ça à faire travailler sur toi-même pendant neuf mois, c'est ça le but de la prison. Pis je me suis amélioré en pas mal tout, en façon de vivre. Pis t'apprends, en dedans, à ne pas toucher ce qui n'est pas à toi sinon tu vas te faire taper les doigts. Fait que j'ai amené ça dehors, je ne touche pas ce qui n'est pas à moi. Je trouve que c'est ça que ça a donné le plus. C'était ça mon problème, je touchais ce qui n'était pas à moi, pis j'ai réglé ça en dedans pis c'est correct là (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

De plus, malgré son discours contradictoire sur la prison, il a modifié radicalement ses pratiques illicites, affirmant avoir choisi cette voie puisque les risques d'emprisonnement sont minimes et que l'argent est gagné rapidement.

Je faisais de la prostitution dans le village. Parce qu'après avoir fait de la prison, les grosses sommes d'argent de même, c'était risqué de se faire pogner pis faire cinq, six, sept mois en dedans. La prostitution, ça fait quatre ans et demi que je fais ça, j'ai fait pour six cent mille piastres, j'ai fait deux semaines de prison pour ça. C'est pour ça que je faisais ça. Je ne suis pas gai, mais quand t'es sur le manque, tu vas faire n'importe quoi,

pis moi je ne voulais pas retourner en prison. Moi, la prison, ça l'a vraiment fait un impact (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Le recours à la prostitution a signifié pour lui le début d'une consommation de cocaïne problématique. À part quelques consommations isolées de crack et de cocaïne prisée, il ne s'en était jamais injecté jusqu'à quelques mois après avoir commencé cette pratique. Depuis, il en est devenu dépendant, ce qui le pousse d'autant plus à avoir recours à la prostitution et rend sa sortie beaucoup plus difficile.

J'ai fait de la prostitution pendant sept, huit mois avant [de m'injecter de la cocaïne]. [...] À la longue, 95 % des gars sont là à cause de la coke ou de l'héro. J'ai vu un gars se faire un hit, pis j'ai dit : « Je veux essayer ça ». J'avais déjà fumé du crack deux, trois fois, j'avais sniffé quand je vendais, peut-être 15 fois dans ma vie, rien d'extraordinaire. J'ai voulu essayer ça en me disant que je ne resterais pas accroché. L'erreur de ma vie. C'est juste ça que je regrette un peu (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Ayant passé deux ans dans la rue en consommant peu de drogues bien qu'il en vendait, il explique sa dépendance tardive à cause de la nécessité d'oublier après s'être prostitué. Rappelons à cet effet que Jason est hétérosexuel, ce qui constitue une difficulté supplémentaire à faire de la prostitution masculine et une atteinte à son identité : « Je ne peux pas faire ça [se prostituer] pis marcher sur la rue normal, comme si de rien n'était après. Faut que j'aille me laver le cerveau un peu. C'est de même que ça marche » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Qu'il s'agisse des délits qu'il a commis par le passé ou de la prostitution, à aucun moment au cours de l'entretien Jason n'a disqualifié ses pratiques illicites. Au contraire, soit il les excusait en ayant recours à différents arguments tels que les assurances dans le cas des vols, soit il les comparait à des délits plus graves comme le viol ou le meurtre.

Je n'ai pas de violence ni de drogues dans mon dossier. C'est quand même pas pire, je peux passer dans d'autres pays. Juste du vol, ce n'est pas si pire. Pis de la prostitution astheure, pis un bris de condition, le quadrilatère. [...] Le monde pense qu'un criminel va tout faire. Moi, je ne vole pas, à part deux, trois intros, mais dans ce temps-là, je ne pensais pas. Mais astheure, quand je vole du monde, je vole de quoi qui ne l'affecte pas vraiment directement, des choses qui sont assurées comme les chars, des affaires de même. Leur argent va revenir, c'est les grosses compagnies qui paient ça. Dans le fond, je ne suis pas si mauvais que ça. Ben, ce n'est pas bon, mais ça affecte moins la personne en tant que telle. Même si je brûlais sa maison, si le gars est assuré il va tout ravoir ses affaires. C'est sûr qu'il y a des biens sentimentaux... (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Tout porte à penser qu'il n'a pas de réel désir de cesser d'agir dans l'illégalité, mais seulement de se sortir du système carcéral. Toutefois, il reconnaît que la prison a eu un impact dans sa vie et sur ses pratiques illicites, soutenant que s'il n'avait pas été incarcéré, il serait peut-être allé beaucoup plus loin dans la criminalité qu'il ne l'a fait. La prison a donc constitué un frein dans un emballement de ses agirs délictuels.

(En général, penses-tu que ta vie serait pareille ou différente si tu n'étais pas allé en prison?) Différente. Si je ne m'étais pas fait pigner, j'aurais continué, peut-être que je me serais embarqué dans quelque chose que je ne connais pas. Peut-être que ça aurait été conducteur pour des vols de banque, pis peut-être qu'un moment donné, j'aurais été obligé de tirer sur un policier pis j'aurais aimé ça, je ne sais pas. On ne peut pas vraiment dire. [...] J'aime mieux avoir fait le trouble que j'ai fait là, comme ça, si j'avais eu à devenir ça, ça ne m'arrivera pas (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Lorsque nous l'avons rencontré, bien qu'il fût toujours dans la rue et actif dans la consommation, il semblait se trouver à un nouveau point de bifurcation, plus près de celui des répondants précédents. Effectivement, le fait de vieillir et d'avoir recours à la prostitution pour satisfaire une consommation problématique l'amenait à désirer un nouveau mode de vie. D'ailleurs, il était en rechute après deux mois passés à travailler, sans consommer, en habitant chez sa mère. Il s'agit peut-être du début d'un nouveau processus de sortie : de la toxicomanie et de la rue.

Je suis écoeuré. Un moment donné, c'est décourageant. Je ne veux pas avoir de cicatrice. Je suis écoeuré de la coke point. Je ne vais nulle part, pis je vieillis, j'y pense à mes affaires là. Je vais avoir 25 ans, je n'ai pas d'études, j'ai *fuck all*, où est-ce que je vais aller? Je ne vais pas attendre d'avoir 30 ans. [...] J'ai une petite fille aussi, ça aide plus à penser aussi (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

En somme, trois éléments importants structurent le récit de Jason : un désir de sortir du système carcéral, le recours à la prostitution plutôt qu'à d'autres pratiques illicites pour éviter le retour en prison, ce qui, portant atteinte à son identité, l'a entraîné vers une consommation problématique, enfin, une minimisation de ses délits et de l'impact de la prison sur sa vie.

4.5 Synthèse des rapports à l'incarcération

Lors de l'analyse des 10 récits de notre corpus, nous avons pu distinguer trois principaux types de rapports que les répondants entretiennent avec leur incarcération, soit l'incarcération inéluctable, l'incarcération parenthèse et l'incarcération bifurcation (*voir* le tableau 4.1). Selon le rapport dominant (puisque'il est possible de relever plus d'un type de rapport pour un même répondant), nous avons identifié des éléments communs dans les récits des répondants qui permettent de saisir pourquoi un tel type de rapport a été développé avec la prison.

Pour les répondants qui se situent dans un rapport d'inéluctabilité avec l'incarcération, nous avons repéré deux situations ayant favorisé ce type de rapport. Il s'agit, d'une part, de l'aboutissement d'une galère, qui comprend des activités illégales non professionnelles, mais très présentes; un emprisonnement prévisible; une visibilité qui favorise une répression routinière; et des détentions jugées inutiles. D'autre part, il y a la routine d'enfermement qui comporte des placements à l'enfance et l'adolescence suivis de détentions dès l'âge adulte, une précocité des actes illicites, une consommation de drogues de plus en plus importante et le développement d'un sentiment d'injustice dès les premiers placements. Tous ces éléments favorisent les récidives et les retours en prison, menant vers un « engrenage » d'où il devient de plus en plus difficile de se sortir.

Pour les répondantes qui correspondent à l'incarcération parenthèse, c'est l'expérience totale de la toxicomanie qui représente la situation idéale-typique de ce rapport. À cette situation sont liés trois éléments importants, soit une initiation hâtive à la consommation de drogues qui se transforme rapidement en dépendance exigeant le recours à la prostitution, et des incarcérations ayant peu d'impact sur les activités illicites et qui se répètent jusqu'à former une routine carcérale. Ces éléments contribuent à faire de la prison une simple parenthèse qui s'insère dans la trajectoire comme une continuité plutôt qu'une rupture.

Pour les répondants dont l'incarcération a conduit à une bifurcation, nous avons identifié deux orientations à cette bifurcation. D'abord, il y a le changement de mode de vie, c'est-à-dire que la prison a favorisé une sortie de la rue et de la toxicomanie puisqu'elle a été saisie comme l'occasion de « s'en sortir ». Ensuite, il y a le changement de carrière, c'est-à-dire le passage d'un type d'activités illicites à un autre, et ce, afin d'éviter le retour en prison.

Le tableau 4.1 qui suit résume cette première partie de notre analyse.

Tableau 4.1
Idéaux-types des rapports à l’incarcération

| Idéaux-types | Situations idéales-typiques | Répondants |
|---------------------------|--|---|
| Incarcération inéluctable | Aboutissement de la galère | <ul style="list-style-type: none"> • Éric • Vincent |
| | Routine d’enfermement | <ul style="list-style-type: none"> • Dave • Pascal |
| Incarcération parenthèse | Pause dans une toxicomanie problématique | <ul style="list-style-type: none"> • Josiane • Katia |
| Incarcération bifurcation | Changement de mode de vie | <ul style="list-style-type: none"> • Claudie • Annabel • Alain |
| | Changement de « carrière » | <ul style="list-style-type: none"> • Jason |

CHAPITRE 5

LES TRANSFORMATIONS IDENTITAIRES CHEZ LES JEUNES DE LA RUE SUITE À L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE

5.1 La construction identitaire à travers le récit de son parcours

Ce chapitre est au cœur de ce mémoire parce que c'est ici que nous tenterons de répondre à notre question de recherche : « Quels sont les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue ? » Par là, nous posons différentes sous-questions telles que : ces jeunes sont-ils amenés à se repositionner socialement et à envisager l'adoption d'un nouveau mode de vie correspondant davantage aux normes sociales dominantes après leur passage en prison ? Ou, au contraire, adoptent-ils une nouvelle identité délinquante et s'engagent-ils dans une « carrière criminelle » ? Quel chemin prennent-ils afin de pallier ce qui pourrait être un déni de reconnaissance sociale induit par le passage en prison ? Quelles stratégies identitaires mettent-ils à contribution afin de conserver une image de soi positive ? C'est ce que nous explorons dans ce chapitre à partir des récits que nous avons recueillis. Il s'agit de comprendre comment les différents rapports à l'enfermement s'expriment en termes identitaires chez les jeunes que nous avons rencontrés. Nous discuterons donc des effets de la prison sur les sphères identitaires identifiées par Bajoit (1997), soit l'identité assignée, l'identité engagée et l'identité désirée, et ce, selon les trois rapports à l'incarcération relevés dans le chapitre précédent afin de saisir les éléments de convergence et de divergence entre les répondants d'un même groupe et entre les différents groupes.

5.2 Les effets de l’incarcération inéluctable sur la construction identitaire

Rappelons que pour les répondants dont le rapport à l’incarcération est l’inéluctabilité, la situation idéale-typique est soit l’aboutissement d’une galère dont l’élément central est la vie de rue marquée par la visibilité et la répression routinière, soit la routine d’enfermement dont les éléments centraux sont les placements dans l’enfance et l’adolescence. Les éléments de convergence relevés dans les récits de Vincent et d’Éric (aboutissement de la galère) sont une délinquance non professionnelle, mais présente au quotidien; une incarcération attendue; une visibilité qui fait en sorte qu’ils soient connus des policiers; et une vision des détentions comme inutiles ou trop longues, sans déni de leur responsabilité. Pour Pascal et Dave (routine d’enfermement), il s’agit d’un enfermement précoce et jusqu’à maturité qui se répète dès l’entrée dans l’âge adulte; une précocité des agirs illicites incluant une consommation de drogues qui prend de plus en plus d’importance; et un sentiment d’injustice qui prend racine dans les premiers placements, mais qui se nourrit des incarcérations suivantes. Pour ces quatre répondants, le cercle des récidives et des retours en prison paraît difficile à briser, on peut même parler d’« engrenage » (Chantraine, 2004). Nous tenterons maintenant de comprendre comment ces répondants construisent leur identité à partir de ce qu’ils pensent que les autres attendent d’eux, de ce qu’ils veulent pour eux-mêmes et de ce qu’ils réalisent concrètement. Nous voulons savoir comment l’expérience carcérale s’inscrit dans cette construction identitaire et comment les jeunes gèrent, s’il y a lieu, leurs sentiments de déni de reconnaissance sociale, de déni d’accomplissement personnel et de dissonance existentielle.

5.2.1 L’identité assignée

Concernant l’identité assignée, nous avons relevé plusieurs éléments convergents dans les récits des quatre répondants. D’abord, comme nous l’avons mentionné dans le chapitre précédent, les parents des répondants semblaient être au fait des pratiques illicites de leur enfant, d’où une vision de l’incarcération comme étant inéluctable et l’absence de choc lorsqu’ils apprennent qu’il est en prison. « *(La première détention, ça a été quoi sa [son père] réaction?)* Quand je suis sorti des centres d’accueil, il m’a pointé du doigt pis il m’a

dit : “Toi, tu ne te rends pas jusqu’à tes 19 ans, tu te ramasses en prison”. Un mois après, j’étais en dedans » (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

La prédiction du père de Dave sur son incarcération à venir confirme ce que ce dernier prévoit aussi, sachant très bien qu’il prend des risques et que son mode de vie l’y dirige. C’est d’ailleurs ce qui s’est passé très rapidement : environ un mois après sa sortie du centre d’accueil, il était incarcéré.

(Qu’est-ce que ça t’a fait quand il t’a dit ça [qu’il irait en prison très vite]?) Je m’en foutais pis je le croyais, parce que j’étais révolté. Je venais de sortir, j’étais révolté, ça a brassé. En même temps, il y a un côté content : j’ai 18 ans, il n’y a plus personne qui peut me retenir. Je suis parti en fou, mais on m’a *breaké*⁴⁸ assez vite, un mois après, ça n’a pas été long (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Or, puisque son père avait été absent pendant tout le temps que Dave avait passé en centre d’accueil, soit dix ans, ce dernier n’aurait pas toléré que, tout d’un coup, il le sermonne ou essaie de jouer son rôle de père.

Sa réaction, je lui ai lâché un coup de téléphone parce que j’avais besoin de linge pis tout. On ne s’est jamais parlé de ça, j’ai fait mon *shift*⁴⁹. Parce que dans mes centres d’accueil, il ne venait pas me voir non plus, on ne s’appelait pas, il n’a pas été ben ben présent dans ma jeunesse. S’il avait eu un buzz de devenir présent par après, je lui aurais dit : « Calme-toi, qu’est-ce qui te pogne? » (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Le père de Vincent n’a pas plus réagi. D’une part, lui aussi s’attendait à ce que son fils fasse de la prison un jour ou l’autre et, d’autre part, cette situation n’étant désirée par aucun parent, il valait mieux éviter d’en parler, selon Vincent, surtout qu’il n’a fait que de courtes sentences.

Ben, je pense qu’aucun parent n’est content de voir ses enfants en dedans. Je pense que lui [son père] aussi préférerait ça au strict minimum. Ce n’est pas le temps de faire des liens quand ton gars est en dedans. Je trouve que c’est correct pareil. [...] Je ne sais pas, si j’avais fait deux ou trois ans en dedans, ça aurait peut-être été différent. Mais des petites sentences de même, ça ne vaut pas la peine de tourner le fer dans la plaie. Sa réaction, la

⁴⁸ Arrêté.

⁴⁹ Temps.

première fois, je ne peux pas dire qu'il est resté surpris, tsé, il s'en attendait. Mais ce n'est pas évident, disons que ce n'est pas la grosse fierté pour un parent (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Pascal, comme Vincent, minimise ses sentences, surtout lorsqu'il s'agissait de défaut de paiement, pour expliquer l'absence de choc chez ses parents. Selon lui, eux aussi les considéraient comme étant injustes, tout en souhaitant que leur fils en vienne à se lasser de retourner en prison et change de mode de vie.

Ils [ses parents] n'étaient pas surpris. Les deux fois où je suis passé en cour pour dossier criminel, ils étaient un peu plus choqués, mais les tickets, ce n'est pas criminel, ce n'est rien de grave, ils voyaient ben que ça n'avait pas de bon sens. Ils espéraient juste que je me tanne d'y aller pis que je m'enligne comme là, comme ça va depuis une couple d'années (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Puisque leurs parents s'attendaient à ce qu'ils se retrouvent en prison, connaissant leur mode de vie et sachant qu'ils agissaient parfois dans l'illégalité, les répondants considèrent que leur incarcération n'a pas modifié l'image qu'ils avaient d'eux. Ils reconnaissent toutefois que cette image n'était pas des plus positives au départ et que cela ne faisait que la confirmer davantage.

(Puisque c'était quelque chose dont ils [ses parents] s'attendaient un peu, ça ne changeait pas l'image qu'ils avaient de toi?) Non, non. Ils savaient que je prenais de la drogue pis que j'avais fait des choses quand j'étais jeune. Quoique je pense qu'ils n'avaient pas une très belle image de moi dans le temps non plus. Mais je n'avais pas une si pire image que ça, j'ai toujours été considéré comme un drogué, mais je ne me considère pas comme un criminel (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Pour le père de Vincent, c'est plutôt le fait que ce dernier soit dans la rue qui l'inquiétait plutôt qu'en prison.

Je pense qu'il [son père] était assez inquiet. Je pense qu'il a pris ça plus *rough* de savoir que j'ai été trois ans dans la rue que de savoir que j'ai été quatre mois et demi en dedans. Lui, il s'inquiétait plus de ce côté-là, comment ça allait. Je pense qu'il a tout le temps su que j'étais prêt à n'importe quoi, dans le positif ou le négatif, que j'étais prêt à faire n'importe quoi, ça fait que le fait que j'étais dans la rue, ça l'inquiétait. *(Quand tu dis « prêt à faire n'importe quoi »?)* Pour arriver à mes fins, pour consommer, avoir de l'argent, pour manger, autant dans le positif que dans le négatif. Dans la rue, j'étais plus dans le négatif là, pis ça, ça le stressait, dans quelle gamique je m'embarquerais encore (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Avec un parcours marqué par la vie de rue, les multiples détentions, une consommation problématique, etc., plusieurs parents perdent un jour l'espoir que leur enfant se reprenne en main et améliore sa situation, comme l'affirme Vincent :

Honnêtement, je pense qu'il [son père] n'a jamais eu, depuis que je suis rentré en dedans la première fois, il n'a jamais eu d'attentes ou il ne s'en est jamais recréé. Je ne pense pas qu'il ait un plan de match, genre, d'établi pour moi dans sa tête. Ça fait un bout qu'il a décroché de là-dessus. (*Pourquoi penses-tu?*) Ben, peut-être pas abandonné, mais le fait qu'il voit qu'il n'a pas le contrôle sur moi. Au lieu de tourner le fer dans la plaie, il voit que ça ne donne rien, ça fait qu'il a lâché prise. C'est plus facile comme ça aussi. (*Est-ce que c'était déjà un peu comme ça avant la prison?*) Non, je ne pense pas. Ça s'est déroulé avec le temps, les trois ans que j'ai été dans la rue. C'est plus la rue qui est le déclencheur que le fait d'avoir été en dedans (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Concernant l'effet de la prison sur les relations avec leurs amis, ces répondants maintiennent qu'il n'y en a pas eu puisqu'ils étaient dans la même situation qu'eux et ont donc souvent été incarcérés aussi.

(*Et sur tes relations affectives [la prison a-t-elle eu un impact]?*) Ben non. Mes amis pis mon monde à moi, c'est du monde qui accepte ça, du monde qui a des problèmes comme ça aussi, pour la plupart. C'est du monde qui ne juge pas pis qui est assez ouvert. Ça m'affecterait peut-être si j'étais allé au fédéral pour un crime crapuleux, mais pour ce que j'ai fait, non (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Bref, c'est un peu « qui se ressemble s'assemble », d'où l'absence de jugement négatif.

(*Est-ce que tu penses que le fait que tu sois allé en prison a changé la façon dont ils [ses amis] te voient?*) Non. Je n'ai jamais senti, pis pour moi, ce serait du jugement pis ceux qui jugent trop ne sont pas sur ma liste de chums. Pis ils ne seraient pas trop bien placés pour juger non plus, j'ai attiré pas mal du monde comme moi. Il y a de quoi qui ne marcherait pas s'ils commençaient à me juger (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Selon Bajoit (1997), on cherche tous la reconnaissance des autres pour ce que l'on est et ce que l'on fait. Mais en est-il de même pour les jeunes dont le parcours inclut la rue, la toxicomanie et la prison? Cherchent-ils à être reconnus dans ce parcours? Selon ce que nous ont dit nos répondants, il semblerait que oui, mais plus particulièrement dans le chemin parcouru depuis que leur situation s'améliore. Pendant longtemps, ils se sont plus ou moins préoccupés de ce que leurs parents pensaient de leur vie. Aujourd'hui, par contre, ils se sentent reconnus par eux, ce qui leur procure un sentiment de fierté, surtout après ce qu'ils leur ont fait vivre par le passé.

(Te sens-tu reconnu dans ton cheminement?) Ben oui, mes parents sont fiers. Ma mère, je n'ai pas toujours eu une bonne relation avec elle tout le temps. Je ne l'appelais pas souvent parce que j'étais gêné pis ça dégénérait un petit peu des fois. [...] Là, ma mère je sens qu'elle est fière de moi. [...] Je sens que je suis plus apprécié que je l'étais. Je suis vraiment content que ça aille bien. Je ne pensais pas que ça amènerait autant de joie, mais juste d'avoir un logement stable depuis une couple d'années, elle est contente. Des fois, il y a des oncles qui passent dans le coin pis ils appellent ma mère pour avoir l'adresse pour passer me voir. Ils sont fiers de moi. Pis je suis tout le temps content d'aller chercher de la bière à leur offrir quand ils viennent chez nous. C'est souvent du monde qui m'a aidé dans le passé, une couple de semaines pour me dépanner. Je suis content avec le chemin que j'ai fait (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Il semble en effet que plus ils avancent en âge, plus la reconnaissance des autres, surtout celle des parents, prend de l'importance.

(Par rapport à ta mère, comment te sentais-tu [quand il s'est retrouvé en prison]?) Ben, je n'étais pas fier ben ben. J'avais honte un peu. Je me sentais mal de lui faire vivre tout ça. Parce que je commençais à vieillir. Quand j'avais 14, 15 ans, je m'en foutais, j'étais en crise d'adolescence. Mais là, je lui en fais vivre pas mal trop, c'est plate pour elle. J'ai eu des prises de conscience un peu de ce côté-là (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Pascal souligne aussi que certains comportements sont plus acceptables de la part d'un adolescent ou d'un jeune adulte que d'une personne de 30 ans, jugée plus durement parce qu'ils ne sont plus considérés comme faisant partie d'un « trip de jeunesse ».

Je pense aussi que le jugement de mes parents, c'est sûr qu'ils n'étaient pas fiers de moi quand je faisais des niaiseries, mais ils devaient se dire : « Il a 20 ans ». Là, j'ai peur, surtout ma mère, de ce qu'elle va penser de moi si j'avais gardé ce *beat-là* jusqu'à 30-35 ans, ce qu'elle aurait pensé de moi, pis ma sœur. J'aurais de la misère avec le jugement de ce côté-là aussi (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Pour Éric, même si la reconnaissance des autres est devenue plus importante au fil du temps, on perçoit quand même certaines hésitations.

(Est-ce que tu te sens reconnu par les autres, ta mère par exemple?) Ah oui, elle est fière. Mais ça, ça ne me dérange pas ben ben ce qu'elle pense. Ben, c'est *cool* pour elle, parce que je lui en ai assez fait vivre, je lui ai assez fait vivre des déceptions par rapport à ce que j'ai fait, que c'est *cool* qu'elle soit fière de moi. *(Tu dis : « c'est cool pour elle ».* *Pour toi, ce n'est pas important ce qu'elle pense?)* Ben, j'ai dit ça, mais sans réfléchir. Parce que quand j'y repense, oui, c'est important parce que justement, je lui ai assez fait de peine que maintenant, je suis content qu'elle soit contente. *(Et pour toi, qu'est-ce que ça te fait de savoir qu'elle est fière de toi? À toi, pas à elle?)* Une certaine fierté (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

À ce sujet, Vincent affirme qu'il est plus important que lui-même se reconnaisse plutôt que d'attendre d'être reconnu par les autres. D'ailleurs, même s'il sent que son père est fier de lui, il ne s'attend pas à ce qu'il le lui témoigne.

(Est-ce que tu te sens reconnu par les autres dans le cheminement que tu as fait?) Certaines personnes, oui. Mais je ne m'attends pas à avoir de la reconnaissance face aux autres. Il me semble que c'est à moi de me la donner, pis je me la donne, plus qu'avant. C'est ça l'essentiel. *(Pis ton père?)* En tout cas, mon père ne me le dira jamais, je ne m'attends pas à ça non plus de lui. Mais dans sa façon d'être pis de me parler, oui. Il y a un petit peu plus de fierté quand même (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Cependant, ils ne disent pas tout à leurs parents; certains aspects de leur vie qui pourraient avoir un impact négatif sur leur regard demeurent cachés. Il peut s'agir de la consommation, comme pour Pascal, mais aussi de leurs pratiques illégales, comme le trafic de drogues pour Dave et Vincent.

Mais il y a ben des affaires que je leur cache encore, comme la méthadone, mes parents sont au courant, mais pas les autres. Mais mes parents pensent que ça fait deux ans que je n'ai pas touché à une seringue. Ça va bien mes affaires, sauf que je n'aime pas ça, c'est embêtant, je ne peux pas mettre de t-shirt. J'ai encore du chemin à faire, mais ça va bien (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

En ce qui concerne la façon dont les gens qui les connaissent peu ou pas les voient après leur passage en prison, les répondants soulignent que peu d'entre eux sont au courant et qu'il est préférable que cela reste ainsi puisque la prison est associée à la dangerosité, donc cela pourrait avoir un impact négatif sur leur regard.

(Qu'est-ce que tu penses que la société en général pense de toi parce que t'es allé en prison?) Ben, il n'y a pas ben ben de monde qui le sait. Mon boss, quand je travaille, ne le sait pas. Si je le dis, c'est sûr qu'il y a beaucoup de monde qui va être méfiant et qui va peut-être avoir peur. Mettons que quand tu vas voir pour une job, tu ne le dis pas (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Au-delà du regard des personnes significatives, les répondants préfèrent ignorer celui des gens qu'ils croisent, afin de protéger leur identité. Même s'ils affirment avoir subi des regards méprisants et des commentaires négatifs, ils essaient de ne pas y porter attention, puisque cela leur cause douleur et colère.

(Qu'est-ce que ça te faisait d'avoir des regards méprisants des gens?) Ben, j'essayais de m'en crisser le plus possible. C'est sûr qu'en dedans de moi, ça vient me chercher. Tsé, je n'ai jamais mis sur le dos de personne le fait que j'étais dans la rue. [...] Moi, je l'ai décidé pis tout. Le regard des autres, ça venait me chercher, mais pas plus qu'il le faut vu que c'était mes propres choix, c'est moi qui avais décidé d'être là. [...] *(Est-ce que c'était aussi dans la colère que ça venait te chercher?)* Ben, dans la colère pis l'impuissance aussi, le fait de ne pas pouvoir faire grand-chose... (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Plus généralement, lorsque questionnés sur leur acceptation des attentes sociales, on en relève un certain rejet de la part des répondants parce qu'elles ne sont pas compatibles avec leurs attentes propres ou parce qu'elles leur sont imposées.

(Tu dis : « Je rejette les attentes sociales parce que je ne les trouve pas acceptables, même si cela me cause de ne pas être reconnu par les autres ». C'est quoi pour toi les attentes sociales?) Ben, les attentes sociales de la société. Travailler huit heures, dormir huit heures, avoir des temps libres huit heures, ainsi de suite, cinq jours semaine. Payer mes taxes, faire mes impôts... *(Qu'est-ce que tu ne trouves pas acceptable dans ça?)* Ben, c'est que moi, ça ne me tente pas nécessairement d'être comme ça. [...] Je ne trouve pas ça acceptable que je sois obligé de faire ça, de me conformer à ça, ce n'est pas ça qui me tente (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Pour Pascal, il s'agit d'y répondre au minimum, en insistant sur les attentes en accord avec ses propres désirs et en étant prêt à assumer les conséquences de ne pas suivre celles qui ne lui conviennent pas.

Le monde s'attend à ce que t'aies un logement, que tu travailles, que tu fasses comme tout le monde, que t'aies une vie normale et structurée, que t'avances dans la vie. *(Comment est-ce que tu les ajustes pour qu'elles s'accordent avec les tiennes?)* Ajuster, ça veut dire que j'en fais le moins possible... je fais ce que j'ai à faire, mais le moins possible. Je ne sais pas si c'était le bon mot. Mais j'en suis certaines pis je laisse faire les autres, je fais ce qu'il me convient pis je laisse faire le reste. Je fais ce que je veux faire, pis ce que je ne veux pas faire, je ne le fais pas, même si je devrais le faire. Je suis prêt à payer le prix, si je ne le fais pas (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Pour Dave et Vincent, toutefois, se conformer aux injonctions normatives a pris une importance nouvelle depuis qu'ils ont choisi de changer leur mode de vie. Mais ce n'est pas tant à l'égard des autres qu'ils trouvent cela important, mais pour se sentir mieux, être fiers d'eux-mêmes et avoir la tête tranquille.

(Pourquoi veux-tu te conformer [aux attentes sociales]?) Pour être, dans un sens, plus fier de moi. Ce n'est pas vraiment pour les autres, c'est plus pour moi. Pis je peux arrêter de me casser la tête, comme de sauter le métro. D'avoir une meilleure structure pis d'être

plus content de moi. Aujourd'hui, attendre une demi-heure parce que je suis en train de manger un ticket, ça me dérangerait plus. Avant, j'y aurais ri en pleine face en lui disant de m'en donner deux, mais aujourd'hui, ça me fatiguerait (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

5.2.2 L'identité engagée

En ce qui a trait à l'identité engagée, un élément important qui est revenu chez presque tous les répondants de ce groupe est que la prison n'a pas modifié l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes, et ce, même s'il s'agissait de longues sentences. Puisqu'ils considéraient que ce n'était pas leur place, ils ne s'identifiaient pas aux autres « vrais » criminels.

(Est-ce que tu dirais que ça a eu une influence sur ton image de toi?) Non, ça ne me dérange pas. [...] Non, ça ne m'a jamais nui encore en tant que tel, je ne me suis jamais fait refuser une job à cause de ça, fait que ça ne me dérange pas plus qu'il faut. *(Et face à toi-même?)* Non. Ce n'était pas ma place pis c'est tout. Il y a du monde que c'est leur place pis qui passe leur vie là. [...] Je ne me considère pas comme un institutionnalisé, comme un gars de prison. Il y a du monde qui se considère comme ça, pas moi. Je connais ça parce que je suis allé, mais je ne suis pas un grand connaisseur. Non, ce n'est pas dans mon image la prison (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Il semblerait que leur identité soit d'abord et avant tout marquée par les placements qu'ils ont vécus étant plus jeunes et/ou par leur vie de rue. Dans le cas de Dave, les placements qu'il a vécus lui ont fait vivre un fort sentiment d'abandon et de rejet de sa famille, qui s'est traduit en révolte et en comportements marginaux. Cela a profondément marqué son identité, sans que celle-ci devienne complètement négative. Il affirme donc que son image de lui-même était meilleure lors de sa première incarcération que pendant son enfance et son adolescence alors qu'il est allé jusqu'à faire des tentatives de suicide.

(Comment te voyais-tu quand t'étais en prison?) Dans ma jeunesse, je me suis rebellé fait que je me suis étiqueté comme un rebelle pis un marginal, un petit peu hors-la-loi. Je faisais le contraire de ce qui était sensé être aux yeux de ben du monde. Mais je ne me suis jamais vu comme un voyou ou un bon à rien. Je sais ce que j'ai fait de bon pis ce que je suis capable de faire de bon, fait que je m'accrochais là-dessus pour me remonter le moral. *(Donc, tu avais plutôt la même image qu'avant d'entrer en prison?)* Oui. À mes 18 ans, en faisant la prison, j'avais une meilleure image de moi que quand j'étais jeune. Quand j'étais jeune, c'est là que j'ai pris ça *rough* les centres d'accueil pis les centres fermés. C'est surtout là-dessus que je me cassais la tête, pis que je ne m'aimais pas, pis

que j'essayais de me tuer. Je n'aimais pas ma famille, j'étais un frustré de la vie, je n'étais pas parlable et je pouvais quasiment mordre. Après ça, ça s'est calmé, j'ai décroché. [...] Aller en prison pour moi, ce n'était quasiment rien parce que j'ai connu ça à huit ans, pour moi, dans ma tête. C'est juste la prison pour grands celle-là. Ça a été plus *rough* quand j'étais jeune qu'aujourd'hui, ça, c'est sûr (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Vincent fait exception ici, peut-être parce qu'il n'a jamais été placé et qu'il a été incarcéré avant de vivre la rue. La prison a eu un effet négatif sur son image de soi, lui faisant prendre conscience de ce dont il était capable pour avoir de l'argent. Il considère qu'une détention est très peu valorisante en soi et à cause du traitement reçu, de n'être qu'un numéro, d'où une certaine perte d'identité, de valeur personnelle et d'unicité.

(Ta première fois en prison a-t-elle influencé la façon dont tu te voyais?) Oui, ben je te dirais plus après mes quatre mois et demi. Il y a ben des affaires que tu peux faire pour faire de l'argent, je me voyais plus croche que je pensais. Une image plus négative que positive. [...] Je ne pense pas que ce soit ça qui m'a valorisé le plus dans ma vie. Tu rentres en dedans pis t'es en relation avec des détenus pis des agents de sécurité. Déjà en partant, ça ne te motive pas ben ben, la façon qu'ils te traitent, la façon qu'ils te parlent [...], ça te fait voir que t'es un numéro en dedans, pis qu'ils s'en crissent (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Un second élément que nous avons relevé dans les quatre récits est que les engagements identitaires que les répondants ont pris envers eux-mêmes alors qu'ils étaient en prison, s'il y en a eu, n'ont pas résisté à leur sortie. Il s'agissait, par exemple, de cesser de consommer, de se trouver un logement, bref de ne pas retourner à son ancien mode de vie. Pour d'autres, on ne peut même pas parler de projets identitaires autres que le retour au même.

(Pendant que t'étais en prison, qu'est-ce que tu te voyais faire après?) J'avais tout le temps des bonnes idées : « Là, je suis tanné, là, je ne serai plus dans la rue, je vais me retrouver une job, je vais aller à Montréal, je vais travailler pis au lieu de dépenser mon argent dans la *dope*, je vais m'en aller en appartement ». Des fois, ça marchait deux mois, des fois, ça ne marchait pas. [...] J'avais des bonnes idées quand même, je me disais que ça allait bien aller. Je me disais que j'étais tanné, j'avais le temps de penser. Sauf qu'en sortant, la première chose que tu fais, c'est d'aller triper, tu retournes dans tes *patterns*⁵⁰ (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

⁵⁰ Schéma, mode de vie, habitudes.

Dave explique cela par le fait que justement, c'est leur mode de vie donc c'est facile parce que c'est ce qu'ils connaissent. De plus, malgré ses aspects négatifs, ils aimaient leur vie.

(Sauf que quand tu sortais [de prison], tu retournais dans la même chose?) Oui, parce que c'est facile, c'est ça que je connais. C'est facile de se débrouiller dans quelque chose que tu connais. Dans toutes ces années-là, même s'il y a eu ben gros du négatif, je ne demanderais pas une autre vie, je ne recommencerais pas à zéro (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Pour sa part, Vincent avoue qu'il n'avait pas d'autre projet que de retourner à sa vie d'avant la prison, la consommation et la rue, à part lors de sa dernière incarcération alors qu'il était déjà en logement et tenait à y rester : « *(Par rapport à tes projets de vie?)* J'ai mis mes projets de vie au plus strict minimum, ne pas voir trop loin. *(Donc même quand tu sortais, ce que tu voulais faire, c'était ça?)* Oui, retourner dans le même *beat*. Je n'avais rien devant moi. Sauf la dernière fois » (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Éric non plus, au-delà du choix de cesser de vendre de la drogue pour ne pas retourner en prison, n'avait pas d'autre projet.

Comme je te dis, je n'avais pas vraiment de projet pis je n'avais pas vraiment de plan. Je vivais vraiment au jour le jour pis je ne me cassais pas la tête avec grand-chose. [...] *(Et quand t'es sorti la deuxième fois?)* Ben, je suis retourné dans le même *pattern*. C'est sûr que j'étais content et tout, mais je suis retourné dans le même *pattern*, ça n'a pas été long. Il n'était pas question de job. Je retournais voir mes amis, pis triper et boire (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Selon les répondants, les projets de sortie de rue et d'arrêt de la consommation et des pratiques illicites ne sont pas issus de leurs passages en prison, mais ont commencé à prendre forme au moment où ils se sont lassés de leur mode de vie, de son côté destructif, de son instabilité, de l'éternel recommencement, les aussi des retours en prison associés à cette vie.

À la fin, j'étais dans la rue, c'était juste de la consommation, tout tournait autour de la consommation. Il n'y avait plus de plaisir là pantoute, quoi qu'il n'en ait jamais eu vraiment. [...] Trop destructif côté moral, physiquement, psychologiquement. *(C'est ce qui a fait qu'un jour...)* J'ai décroché. J'étais tanné, j'en avais vu assez là-dedans. En trois ans, j'ai vu assez de monde mourir dans la rue, quatre de mes chums qui sont morts. J'ai eu des expériences assez spéciales qui ont fait que je suis arrivé là (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

L'âge est aussi un facteur important du désir de changement de vie. Plus ils avancent en âge, plus leurs envies et désirs se transforment : un attrait de normalité prend forme et devient assez important pour qu'ils se mobilisent en vue de ce changement. « *(Qu'est-ce qui a fait qu'un moment donné, tu as décidé de changer de mode de vie?)* J'ai commencé à vieillir pis j'étais tanné. J'avais le goût d'avoir ma place stable, j'étais vraiment tanné de me promener, je recherchais la stabilité dans le fond » (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Les répondants reconnaissent qu'arrive un moment où la rue n'apporte plus suffisamment de satisfaction, de plaisir, de liberté, que ce n'est plus la même chose qu'au début.

Ben, je ne voulais pas rester dans la rue toute ma vie. Je me suis tanné de ne pas avoir de place à coucher, de ne jamais avoir d'argent. C'est plate. C'est le *fun* quand t'es jeune, quand t'es avec ta gang de chums. Mais je vois les vieux itinérants dans la rue, ils ne se font plus de *fun* eux autres, même si pour la plupart, c'est leur choix (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Lors de l'entrevue, tous les répondants étaient plutôt satisfaits du chemin qu'ils avaient parcouru depuis qu'ils avaient fait le projet d'un nouveau mode de vie. Par exemple, Éric considère que son parcours correspond à ce qu'il voulait faire de sa vie; il y trouve une source de valorisation et en retire un sentiment d'accomplissement personnel.

(Quand tu te regardes aujourd'hui, est-ce que ça correspond à ce dont tu t'attendais quand tu t'es dit : « C'est assez, j'ai envie d'autre chose! »?) Oui. Je fais pas mal le genre de job que j'aime. C'est manuel, je travaille dehors la plupart du temps. *(Est-ce que t'as l'impression de t'accomplir dans ce que tu fais maintenant?)* Ça me valorise, j'aime ça (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Dave et Vincent ont le sentiment de s'accomplir parce qu'ils voient qu'ils atteignent les objectifs qu'ils s'étaient fixés, qu'ils avancent de jour en jour, qu'ils réalisent des choses qu'ils ne pensaient pas faire un jour.

(Est-ce que t'as l'impression de t'accomplir dans le cheminement que t'as fait?) Oui. Parce que j'atteins mes objectifs, petit peu par petit peu. [...] Tous ces petits signes-là font que j'ai changé pis que je m'en vais dans le mieux et non dans le pire. C'est ça l'accomplissement pour moi (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Cependant, bien qu'ils aient tous le sentiment de s'accomplir, ils ont d'autres engagements identitaires qu'ils veulent réaliser, d'autres projets qu'ils poursuivent. Pour Pascal, il s'agit de

suivre une formation afin d'avoir un métier, ce qui signifierait plus de reconnaissance de ses capacités et de possibilités en termes d'emploi.

(Est-ce que le cheminement que tu as fait depuis ta dernière sortie de prison correspond à ce que tu voulais?) Oui, sauf que je voudrais avoir un métier. [...] j'aimerais avoir un peu plus d'argent, avoir un métier plus structuré, plus de stabilité. [...] Je voudrais avoir un métier que j'aime pour ne pas être obligé d'accepter n'importe quoi (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Dave a choisi de prendre les choses un jour à la fois, un petit projet à la fois, étant conscient de sa fragilité et que s'il cherche à tout faire en même temps, il risque de tout perdre d'un coup et de se retrouver à la case départ.

Je commence par des petites affaires de même, je ne vise pas trop haut, je ne suis pas rendu là. Je ne vise pas trop d'affaires, trop d'objectifs. Comme mes objectifs avec les intervenants de là-bas, on n'y va pas trop vite. Là, je suis sorti de la rue, la consommation prend moins de place, c'est déjà beaucoup, c'est déjà énorme. Si je vais trop vite, je vais frapper un mur, je vais y retourner. Fait que j'essaie de limiter ça. Demain, je vais commencer à faire une vraie épicerie, pis je vais commencer les budgets, surtout ça. Ils m'ont donné un *break* quand je suis arrivé, mais plus ça va, plus ça va devenir assez sérieux quand même. Les objectifs ne resteront pas petits de même. Un moment donné, ils vont s'en venir assez gros quand même (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Pour la plupart, leur situation judiciaire n'est pas complètement réglée. Par exemple, Pascal a des contraventions non payées et pour lesquelles il fait peut-être l'objet d'un mandat d'arrestation. Cela peut les empêcher de réaliser certains projets, tels que l'obtention d'un permis de conduire.

(C'est quelque chose [les contraventions non payées] qu'il va falloir que tu règles pour aller de l'avant dans certaines choses.) Oui. Avoir mon permis, m'acheter un duplex, me marier. Pis si je fais des applications pour des *jobs*, lui il peut *checker*⁵¹ pis voir que j'ai un dossier. Ce n'est rien de grave, mais je suis obligé de le cacher pareil. Je peux être dans un bar pis il peut avoir une descente, je peux marcher dans la rue pis me faire arrêter, je n'ose pas traverser sur une rouge. Il va falloir que je le règle éventuellement, sinon ça va toujours rester là (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

⁵¹ Vérifier.

Cette situation plane parfois comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des jeunes, leur rappelant constamment la possibilité de perdre ce qu'ils ont acquis.

[...] il y a ben des affaires que ça me bloque encore parce que j'ai des tickets. J'ai perdu mon permis pis je ne peux pas aller le rechercher tant qu'ils ne sont pas réglés. Mais je n'ose pas aller jouer là-dedans pis qu'ils découvrent des affaires pis qu'ils me disent que je suis mandat. Si je commence à jouer là-dedans, un moment donné, ça va me péter dans la face (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

La possibilité de retourner en prison alors qu'ils ont quelque chose à perdre a comme effet d'amener les répondants à cesser ou modifier leurs pratiques illicites. C'est là le plus important effet de la prison sur leur identité engagée.

Je pense que ça peut juste me pousser à changer de *beat* pis à ne pas vouloir y retourner [en prison]. Pis si je ne veux pas y retourner, je sais ce que j'ai à faire. Pour l'instant, je trouve que ça a du positif. [...] Ça a changé de bord. Maintenant, j'ai plus à perdre pis je suis tanné d'être dans le milieu où j'étais, de tourner en rond pis de recommencer tous les mois. J'ai vu ce que j'avais à voir là-dedans. [...] Je me suis dit : « Je vais me replacer les pieds, respecter mon couvre-feu le plus possible, limiter mes conneries ». C'est ce que je fais, ou que j'essaie de faire le plus possible (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Bref, plus le temps passe et plus les répondants de ce groupe travaillent sur leur identité engagée, se rapprochant de plus en plus des normes dominantes. Mais bien qu'ils se conforment davantage à ce qu'ils pensent que la société attend d'eux, il est primordial pour eux de le faire tout en ayant le sentiment de s'accomplir, c'est-à-dire de respecter leurs propres attentes et désirs, malgré que ceux-ci soient peut-être plus marginaux. En effet, ils veulent conserver leur côté différent, un peu rebelle et poursuivre leurs propres projets, pas seulement faire ce qu'on attend d'eux.

[...] il y a une partie de moi que je vois ben différente. La façon que je pense, il y a ben des côtés ben différents de ben des gens. Mon côté rebelle a des bons côtés, il en a des mauvais aussi. J'essaie de mettre toutes mes façons de penser mauvaises, mais que des fois je crois encore, dans le côté positif que la société me demande, au lieu de virer ça à l'envers. Tout le monde a besoin de travailler, je ne suis pas obligé de faire exprès pour aller vendre de la drogue sur un *corner*⁵². Je diminue (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

⁵² Un coin de rue.

5.2.3 L'identité désirée

Le premier élément qui nous a frappé en lisant les récits de ces répondants est qu'ils s'investissent peu sur le plan de l'identité désirée, et ce, avant même d'être incarcérés. Il semble qu'être dans la rue et sur un mode de survie fait en sorte qu'ils ne pensent pas beaucoup à l'avenir. Comme le souligne Vincent, lorsqu'on a l'impression de ne pas en avoir, à quoi bon se faire du mal.

(Est-ce que tu pensais à ta vie à plus long terme?) Non. J'essayais d'y penser le moins possible. *(Pourquoi?)* Ça me fatiguait. Je voyais que je n'avais rien devant moi en tant que tel pis que mon moment présent n'était basé sur rien, fait que j'essayais d'y penser le moins possible. Ça ne m'aidait pas à voir plus loin, je pensais jusqu'au coucher pis *that's it*. Le matin, c'était une autre journée (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

C'est parce qu'il ne respectait pas ses engagements envers lui-même que Dave a cessé de faire des projets pour plus tard et s'est centré sur son quotidien : « *(Est-ce que tu y es tout le temps allé au jour le jour, par étape?)* Oui, parce que j'ai tout le temps vu que j'ai souvent dit des choses que je n'ai pas faites, que me suis souvent promis des choses, que je ne me suis pas respecté moi-même. J'ai vu que ça ne marchait pas » (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

À cet égard, la prison semble avoir eu peu d'impact sur nos répondants. Même ceux qui ont vécu une longue incarcération, comme Éric ou Dave, ne pensaient pas à ce qu'ils feraient à leur sortie, sachant qu'ils retourneraient à leur ancien mode de vie.

(Pendant que t'étais en prison, comment est-ce que tu voyais ton avenir?) Mon avenir, party! J'ai été de même ben des années. On fait le party pis on essaie de diminuer les dommages. Surtout diminuer les faits et gestes que le party peut entraîner, ne pas faire trop de conneries pour retourner où je suis, c'est surtout ça. [...] Je souhaitais juste que la situation ne s'aggrave pas, que je consomme plus. Je suis sorti en été, ça fait que dormir dehors, ça ne me dérangeait pas. Je n'avais pas d'idée, je laissais le courant passer, pis j'essayais de limiter les dégâts (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

À part essayer d'éviter ou de retarder le retour en prison, il semble que les répondants avaient peu d'intérêts pour ce qui s'offrait à eux, que ce soit les études ou la recherche d'emploi. Comme l'affirme Éric, il était bien dans son mode de vie et ne désirait pas le changer, sauf concernant ses activités illégales. Mais encore là, c'était pour éviter la prison plus qu'un réel désir de changement.

(Pourquoi penses-tu que tu vivais au jour le jour?) Je ne sais pas. Je ne me voyais dans rien. Je ne voulais pas retourner à l'école suivre un cours. Je me foutais pas mal de tout. À part le fait de faire des délits, je ne voulais pas vraiment changer mon mode de vie. *(Tu voulais arrêter de faire des délits?)* Oui, parce que je ne voulais pas retourner en prison. Mais à part ça, je ne voulais pas changer mon mode de vie (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Pour certains, la prison a même eu l'effet contraire, c'est-à-dire qu'elle a freiné un peu plus les rêves et la formulation de projets, comme ce fut le cas pour Vincent.

[...] j'ai arrêté de penser à plus tard, surtout quand je suis rentré en dedans, c'est comme une porte qui tombe. Ça a aidé beaucoup à embarquer dans cette façon de voir là, de voir les choses. *(Pourquoi?)* C'est surtout le fait que t'es en dedans pour quatre mois et demi, t'essaies de ne pas voir trop loin, de ne pas voir pour des années, mais pour le lendemain, *that's it*. Pour moi, c'était *rough* pis ça rallongeait le temps, je trouvais ça trop long (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

En somme, même à leur sortie de prison, il semble que leur avenir avait peu d'importance. Ils n'étaient pas prêts à « entrer dans le moule » et à se conformer à ce que la société attendait d'eux, comme l'explique Éric.

(Et quand t'es sorti, comment est-ce que tu voyais ton avenir?) Je ne pensais pas à ça. Je me sacrais pas mal de ça, l'avenir, je n'y pensais même pas. C'est comme, il arrivera ce qu'il arrivera. C'est de même que je pensais. [...] *(Pourquoi pensais-tu comme ça?)* Je ne sais pas. J'étais jeune, peut-être que j'étais ignorant. Je ne sais pas. Je voyais le monde qui travaillait, qui se levait le matin pis ça avait l'air plate. Je me suis dit que ce n'était pas pour moi, je n'avais pas envie de faire ça (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Quelques années plus tard, les choses ont légèrement changé sur le plan de l'identité désirée. Les répondants désirent maintenant faire un travail plus stable, qu'ils aiment, qui correspond à leurs désirs et qui leur permet de faire ce dont ils ont envie.

(Est-ce qu'il y a des choses que tu aimerais encore faire, que tu aimerais réaliser?) J'aimerais ça voyager plus. Il y a des places que j'aimerais aller. Je pense qu'il va tout le temps y en avoir. [...] *(Maintenant, à part voyager, comment est-ce que tu te projettes dans l'avenir?)* Ben, c'est ça, je veux mon char et tout. Dans l'avenir, continuer à faire cette job-là, pendant que je suis encore en santé et capable de la faire. Travailler dehors, débroussaillage, j'aime ben ça. *(Ça serait quoi ta vie idéale disons dans une dizaine d'années?)* Avoir une job que j'aime, stable, payante. Pouvoir faire ce que je veux (Éric, 27 ans, 7 incarcérations).

Ils reconnaissent que leurs désirs ont changé depuis l'adolescence et le début de l'âge adulte et qu'ils se rapprochent maintenant de la norme. Par exemple, ils veulent une maison, une voiture, une certaine sécurité financière, etc.

Parce que j'ai hâte d'avoir une auto, pis je viens de m'acheter une TV pis tout. Je n'avais jamais eu ça avant, je trouve ça le *fun*. Là, on a un bail, des meubles à nous autres, des affaires que je n'ai jamais eues avant. Je n'en ai jamais voulu non plus, sauf que là, je suis avec ma blonde, j'aimerais ça avoir une maison ou un duplex. Pis là, j'ai un certain âge, je vieillis, pis j'ai quand même des bons exemples autour de moi, des chums qui ont des bonnes situations sociales. Je vieillis pis je trouve ça un peu *looser*, comme le monde de 30, 40, 50 ans qui attendent une job pour la journée dans un bureau d'agence. Pis j'aimerais ça aussi une bonne retraite, mettre de l'argent de côté pour mes vieux jours. Avoir une vie normale, même si ce n'est pas d'être riche, d'être au moins dans la moyenne, d'avoir une assurance, comme tout le monde dans le fond (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Comme on peut le constater, les répondants désirent des choses simples, habituelles; leurs rêves ne sont pas extravagants ou inatteignables. Ils rejoignent ceux du centre, la recherche d'un mode de vie moins marginal : « Je pense que c'est ça, d'avoir ma maison pis des affaires de même. C'est assez simple ce que je veux, je ne veux rien de gros. Juste avoir un métier que j'aime pis un lieu d'appartenance, une maison ou quelque chose de même » (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

D'ailleurs, Vincent et Dave ne parlent même pas de rêves parce que ce n'est pas assez concret pour eux. Ils considèrent qu'ils ont tellement de choses à régler dans leur vie que ce n'est pas le temps de rêver, mais d'agir.

(Est-ce qu'il y a des rêves que tu aimerais réaliser?) Pas vraiment. Disons que je ne suis pas *focusé*⁵³ sur mes rêves présentement. Je trouve que j'ai tellement d'autres affaires à régler avant de pouvoir me mettre à rêver, tellement des choses normales de la vie que j'ai à régler (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

C'est comme si la vie de rue leur avait montré que la vie est parsemée d'embûches, qu'il faut demeurer réaliste dans ce que l'on veut. Ils souhaitent pouvoir être bien dans ce qu'ils font et ce qu'ils sont, malgré les difficultés qu'ils rencontreront.

⁵³ Centré.

(Ce serait quoi ta vie idéale?) Il n'y en aura pas de vie idéale pour moi. *(Pourquoi?)* Pour moi, il y a tout le temps des imperfections, il y a tout le temps des affaires qui vont venir me chercher, l'injustice dans n'importe quoi. L'idéal, ça serait que je sois bien dans ce que je fais, *that's it* (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

D'ailleurs, comme nous l'avons vu concernant l'identité engagée, la peur de l'échec, surtout au début du processus de sortie, fait en sorte que les répondants ne veulent pas regarder trop loin en avant. Ils trouvent préférable de se centrer sur le présent, une étape à la fois.

(Pis maintenant, est-ce que tu te projettes dans l'avenir?) Oui, mais pas plus qu'il faut. Un mois à la fois, pis un objectif à la fois. *(Pourquoi?)* De peur que si je me mets trop loin, je me pète les bretelles avec ça pis ça ne marche pas pis que je décide de tout recrissier ça là. J'ai pour mon dire, une affaire à la fois, pis un coup que c'est fait, ben passe à une autre affaire (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Enfin, comme nous l'avons vu, les problèmes judiciaires qui ne sont pas encore réglés peuvent représenter un obstacle, réel ou illusoire, à la concrétisation de certains projets.

Pour l'instant, ça m'a restreint sur mes projets de vie parce que mes affaires ne sont pas réglées. Là, ça va bien, moi pis ma blonde on travaille, on n'a pas énormément d'argent, mais on pourrait être endossés, je serais capable de trouver des fonds pis mettons avoir un duplex, pis on serait capables de s'organiser. Mais là, je ne peux pas m'embarquer dans un projet comme ça, parce que j'ai des problèmes judiciaires, c'est quelque chose qui me bloque pis ça peut me péter dans la face n'importe quand. Là, je ne veux pas d'enfant, mais si j'en veux, il faut que je règle ça avant. Si je veux aller en voyage, ben ça va peut-être me bloquer pour mon passeport. Ma blonde aimerait qu'on se marie au civil, mais je ne veux pas aller au Palais de justice. En tout cas, ça me bloque sur plein d'affaires. Ce n'est pas le système qui me met ça dans les roues, mais c'est le système qui me l'a comme garroché (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

5.2.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération inéluctable

En somme, alors que les répondants de ce groupe étaient dans la rue et effectuaient des allers-retours en prison, ils accordaient peu d'importance au regard et la reconnaissance des autres, du moins afin de se protéger sur le plan identitaire. Mais en vieillissant et depuis qu'ils sont sortis de la rue, la reconnaissance des personnes significatives a pris de plus en plus d'importance, les confirmant dans leur nouvelle identité. Toutefois, ils demeurent prudents afin de préserver cette nouvelle identité encore fragile. Il semble que même l'absence de

reconnaissance des autres ne provoque pas un sentiment de déni de reconnaissance, du moins pas d'une grande importance, ce qui nous porte à penser qu'ils conservent leur position de sujets rebelles même s'ils tendent de plus en plus vers une certaine conformité aux attentes sociales. D'ailleurs, le fait d'être un peu « hors-normes » ne leur cause pas de tension existentielle.

D'autre part, le travail sur leur identité engagée occupe la plus grande part de leur construction identitaire et il apparaît que la recherche d'accomplissement personnel a priorité sur le besoin de reconnaissance sociale. Sur ce plan, ils peuvent être qualifiés de sujets pragmatiques oscillant entre le désir d'être conséquents et d'aller au bout de leurs choix et la capacité de repartir à zéro afin de réaliser leurs nouveaux engagements identitaires.

Bien qu'ils aient parcouru un long chemin entre la rue et qui ils sont aujourd'hui, la route ne s'arrête pas là. Ils ont encore des projets, des rêves, des objectifs qu'ils veulent réaliser, qui souvent se rapprochent du centre, comme un emploi bien payé, une maison, une voiture. Toutefois, leur investissement sur le plan de l'identité désirée aussi est secondaire par rapport à celui sur l'identité engagée. Selon notre analyse, ils demeurent des sujets authentiques, voulant vivre le plus possible conformément à leurs désirs, tout en étant prudents sur la tenue de leurs rêves et demeurant le plus possible dans le concret et l'atteignable, dans l'action au quotidien, même s'ils se projettent de plus en plus dans l'avenir.

Enfin, soulignons que ce n'est pas la prison en soi qui a amené ces répondants à se repositionner sur le plan identitaire, c'est plutôt l'ensemble de leur parcours qui, à un moment, n'a plus répondu à leurs besoins et les a conduits à développer de nouveaux projets identitaires.

5.3 Les effets de l'incarcération parenthèse sur la construction identitaire

Rappelons que pour les répondantes dont l'incarcération peut s'apparenter à une parenthèse dans leur trajectoire, la situation idéale-typique est une pause dans une toxicomanie problématique à laquelle est lié le recours à la prostitution. Trois éléments importants

structurent les parcours de Katia et Josiane : une consommation de drogues précoce qui se transforme rapidement en « expérience totale » (Castel, cité dans Kokoreff, 2004) d'où le recours à la prostitution; des incarcérations multiples au point de devenir routinières et de s'intégrer à la trajectoire et qui ont donc peu d'effets.

Gardons en tête que même si ces répondantes ont le même rapport à l'incarcération et présentent des éléments communs dans leurs parcours, elles n'étaient pas à un moment semblable de leur trajectoire lors de l'entrevue. Katia était sortie de la rue, ne consommait plus et ne faisait plus de prostitution depuis deux ans, alors que Josiane était toujours dans la rue et avait une toxicomanie active pour laquelle elle avait recours à la prostitution. Il est donc évident qu'une partie de leur travail identitaire diffère, même si ce qui a précédé la sortie de Katia ressemble à ce que vit Josiane.

5.3.1 L'identité assignée

Ce qui ressort d'emblée de ces deux récits est que, bien au-delà de l'incarcération, la prostitution provoque un sentiment de honte face aux personnes significatives et aux autres en général. Par exemple, Katia éprouvait tellement de honte face à son père à cause de son mode de vie qu'elle ne l'a vu qu'une seule fois en quatre ans : « *(Est-ce que c'était à cause de ta consommation et de la prostitution que tu ne le [son père] voyais pas?)* Oui, j'avais honte de moi » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'ailleurs, Josiane affirme que du moment où tu te prostitues, les gens ne voient plus au-delà, que cela confine ton identité à ce seul aspect de ta vie.

Je suis allée à [organisme] pis je me suis fait traiter de prostituée en cours de route. Je marchais pis j'étais en tabarnak de m'être fait traitée de prostituée. Tsé, on pense que t'as juste un talent de prostituée. [...] Tout ça pour dire que dans le fond, ça va me suivre partout, même à [organisme]. J'en fais moins pis les filles me traitent encore de droguée prostituée. [...] Me faire traiter de putain, ça me fait chier. Les cochons me traitent de putain aussi, ça me fait chier (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Toutefois, selon elle, sa tante, qui a joué un rôle de mère à son égard, ne la juge pas dans ce qu'elle fait, même si elle sait qu'elle consomme et se prostitue. C'est pourquoi Josiane pense

qu'elle ne la jugerait pas sur le fait qu'elle a été incarcérée si elle le savait : « Oui. Elle [sa tante] n'aurait pas de jugement là-dessus [la prison]. Je fais de la prostitution pis elle n'a pas de jugement » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Dans le cas de Katia, aujourd'hui sortie de la rue, elle se sent maintenant reconnue par son père, malgré son passé. Même s'il sait ou se doute de certaines choses, elle ne sent pas que son regard a changé pour autant.

(Est-ce que tu te sens reconnue par lui [son père] face à ce que tu es devenue aujourd'hui?) Il ne m'a jamais vue comme j'étais avant. Il est au courant, je lui en ai glissé des mots, des petites cracks, pour ne pas trop... parce que je pense qu'il aurait fait une crise cardiaque s'il avait su tout ce que j'ai vécu. Fait que je lui en ai dit des petits bouts pis le pourquoi je m'étais rendue là. Il s'en doutait, il savait qu'en partant de la maison, avec tout ce que j'avais sur le cœur, que je n'allais pas être à l'université dans deux ans. Ça lui a fait de quoi, ça lui a fait de la peine et tout, sauf qu'aujourd'hui, il ne me regarde pas comme si j'étais une fille qui a fait de la prostitution pis qui a fait du crack. Parce que je ne suis pas ça, je suis une fille qui travaille 40 heures, fait qu'il me regarde comme si j'étais sa fille, pis tout va bien. [...] il me regarde vraiment comme un être humain normal pis ça, c'est important (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Katia affirme que c'est très important pour elle que son père la regarde comme une fille « normale », puisque c'est ce qu'elle est aujourd'hui. S'il la regardait avec de la honte, cela la blesserait et elle aurait de la difficulté à le supporter puisque, d'une part, c'est la personne la plus importante dans sa vie et que, d'autre part, elle a dû elle-même se défaire de ce sentiment de honte, ce qui n'a pas été facile.

(Ça te fait quoi [que son père la regarde comme ça]?) Ça ne me fait pas un velours, mais s'il le faisait autrement, ça me ferait vraiment beaucoup de peine. Je trouve ça normal, mais s'il me prenait comme... parce que la honte, ça se voit dans les yeux de quelqu'un, ça se voit beaucoup. Pis s'il me regardait comme ça, je ne serais pas capable, parce que moi-même, j'ai passé par-dessus ça, pis au début, j'ai eu de la misère. (Elle verse quelques larmes) Tu vois, je m'en venais ici, j'étais forte... la seule personne qui peut me faire pleurer, c'est mon père. Je l'aime vraiment beaucoup (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Concernant le regard de son conjoint, Katia affirme que celui-ci n'a jamais changé, il l'a toujours considérée de la même façon, comme la fille qu'il aime, même s'il n'a jamais eu le même mode de vie qu'elle.

Lui [son chum], il me voit tout le temps de la même façon, autant quand j'étais dans la rue, pis j'étais la seule fille qui avait le droit de rentrer chez lui, parce qu'il avait beaucoup de choses. Pis autant qu'il me voyait, je ne sais pas pourquoi, demande-moi le pas, je ne sais même pas comment il pouvait m'aimer dans le temps que j'étais là, pis avec tout ce que je faisais en plus. Pis lui avait des chums normaux, il sortait dans les bars avec ses chums normaux, il y avait plein de femmes qui le voulaient, mais non. Je n'ai jamais compris, mais dans le fond, c'est peut-être ça l'amour. Il m'a toujours vue de la même façon, pis il me voit encore aujourd'hui de la même façon (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Quoique le regard que lui portent les gens qu'elle aime lui importe, elle ne s'attarde pas à ce que les autres pourraient penser d'elle et affirme qu'elle n'a pas besoin de leur reconnaissance.

Je vais te dire bien franchement, c'est bien rare que je m'arrête à ce que cette personne-là va penser. À part quand je vais passer une entrevue pour un emploi, je vais te dire, ce que monsieur et madame tout-le-monde pensent, je n'en ai vraiment rien à faire, parce que cette personne là, à moins qu'elle ait vécu ce que j'ai vécu, elle aura peut-être son mot à dire sur moi, mais à part de ça, je vais te dire une affaire, ça ne me dérange pas du tout (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Katia considère qu'on ne peut juger les autres sans avoir vécu des expériences semblables. Avant de se retrouver dans la rue, elle se préoccupait davantage du regard des autres, mais à partir de ce jour-là, elle a cessé de s'en inquiéter.

Jusqu'à mes 15 ans, j'avais peur de ce que tout le monde pensait de moi, je faisais beaucoup rire de moi ou des affaires comme ça. [...] Du moment où j'ai été dans la rue, je me suis rendu compte que monsieur et madame tout-le-monde ont une vie bien comme tout le monde justement. C'est cette journée-là que... Leur regard ne m'affecte pas du tout, ni dans ce temps-là, ni aujourd'hui. C'est sûr que je ne vais pas aller envoyer chier du monde, je ne suis pas une fille comme ça, je suis une fille très polie et tout. Fait qu'ils n'ont pas à me regarder d'une telle, telle façon (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'ailleurs, elle ne s'adapte pas aux autres pour leur faire plaisir ou parce qu'ils pensent différemment. Elle sait faire des compromis, mais refuse de changer pour les autres. Elle ne choisit pas ses amis en fonction de leur reconnaissance à son égard, mais plutôt parce qu'elle se reconnaît dans le groupe.

Je veux garder ma job pis je veux être reconnue par mon patron. Mais question amis, non, je ne fais pas ce qu'eux autres attendent de moi, je fais ce que moi j'attends de moi, pis s'ils ne sont pas contents, c'est parce qu'on n'est pas faits pour être amis. Je dirais que je vais moi m'inclure dans un groupe où je vais me reconnaître et non pas que les autres

vont me reconnaître pour ce que je suis. [...] Avec la famille pis les amis, je suis ce que je suis, pis je fais ce que je pense qu'il est bien de faire pis si quelqu'un n'est pas content, au pire, on s'assoit pis on en parle, mais je ne changerai pas mes opinions pis mes idées pour me convertir à l'idée de l'autre, ça, c'est sûr. J'ai toujours été de même [...] quand je dis que je n'aime pas ça pis que ça ne me tente pas, tu ne me forceras pas à faire de quoi. Si tu veux qu'on fasse de quoi, on va faire un compromis. Je ne laisse pas tous mes principes pour être aimée des autres. Je garde mes principes à moi (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

5.3.2 L'identité engagée

Lorsque nous avons rencontré Josiane, elle s'est présentée comme une droguée prostituée, ce qui nous fait penser que son identité est profondément marquée par cela. C'est d'ailleurs comment elle explique que la prison n'ait pas eu d'impact sur ce plan.

Moi, c'était vraiment la prostitution qui a fait en sorte que j'aie une image de moi vraiment négative. Pas la prison. Le fait de sucer une queue, ça m'a toujours traumatisée, ça me traumatise encore aujourd'hui. [...] Ça m'a ben traumatisée ça pis depuis qu'il y a des clients en plus qui sont méchants. [...] Ça m'a *fuckée*⁵⁴. [...] Pour moi, c'est ça, c'est plus la prostitution. Que j'aie été en dedans, je m'en calice, moi, j'ai réglé ce que j'avais à faire. Un coup que j'ai payé mes dettes, c'est payé mes dettes (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Toutefois, la situation n'est pas la même pour Katia qui affirme que la prison a eu un impact sur son image de soi. D'abord, sur le plan physique, l'arrivée en prison après quelques semaines de galère lui renvoyait l'image d'une fille mal en point.

C'est sûr que quand je suis rentrée en prison pis que je voyais le monde que ça faisait quatre, cinq mois qu'ils étaient là, je voyais que je faisais dur. J'avais la bouche toute creusée, j'étais fatiguée, maganée, pas propre, parce que je ne me lavais pas à tous les jours dans ce temps-là. [...] Fait que je rentrais, je ne me sentais pas bien (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Mais la vie en prison lui permettait de se remettre rapidement en forme puisqu'elle se nourrissait mieux, dormait beaucoup, faisait de l'exercice et ne consommait pas. Donc,

⁵⁴ Perturbée.

physiquement, elle se sentait mieux en quelques jours : « Mais au bout de deux, trois jours, je pétai le feu, pis je me sentais forte. C'est sûr que j'avais des *cravings*, à l'intérieur de moi, c'est sûr que c'est différent. Mais mon extérieur, je me sentais bien » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Mais la situation était tout autre en ce qui concerne la façon dont elle se sentait à l'intérieur. Le fait de ne pas consommer (et le temps d'arrêt forcé) faisait en sorte qu'elle avait la tête plus claire et voyait sa vie avec un autre regard, très pessimiste. De plus, l'envie de consommer étant très forte, celle-ci prenait toute la place : « (*Pis l'intérieur, ton estime de toi?*) Ça, c'était pire. (*La prison faisait que c'était pire?*) Oui, parce qu'on dirait qu'à l'intérieur de moi, c'était vraiment juste la drogue, vraiment juste ça, il n'y avait rien d'autre, je n'avais plus de cœur, j'étais pourrie à l'intérieur » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'ailleurs, lorsque nous lui avons demandée si une incarcération lui avait déjà causée des pertes (logement, emploi, aide sociale...), elle a répondu s'être perdue elle-même. C'était comme si elle perdait son identité et son unicité et devenait pareille aux autres détenues, toxicomanes, prostituées. Elle n'était « plus rien » et prenait conscience de sa grande solitude.

Je ne perdais vraiment rien, je perdais juste moi, c'est tout. C'est déjà beaucoup, hein! C'est le pire que tu peux perdre. Je me perdais, je n'avais plus la force de rien faire, j'étais juste comme tout le monde dans le fond, je redevenais comme toutes ces filles-là qui étaient autour de moi, pis moi, je trouvais que j'étais quelqu'un quand j'étais dans la rue. Quand je me ramassais là, je perdais tout mon intérieur dans le fond. Je me sentais seule, je me rappelais pourquoi j'étais toute seule. C'est là que j'avais le temps de penser au pourquoi j'étais là. C'est naïeux, mais je me rappelais tous les mauvais souvenirs, pas les bons, les mauvais souvenirs, pis là je me disais : « Regardé, je ne suis rien dans le fond ». C'est pour ça que je disais que je me perdais (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Soulignons qu'elle ne dit pas que le fait de se retrouver en prison en soi avait un effet sur son image de soi et sur la façon dont elle se sentait. C'était qu'à jeun, Katia voyait les ravages physiques et psychologiques de sa consommation et de son mode de vie et qu'en prison, elle avait le temps de réfléchir à sa vie et à sa solitude. Bref, c'est sa consommation et son mode de vie qui avaient un effet sur son identité, mais elle en prenait conscience lorsqu'elle était en prison.

D'autre part, si nous avons qualifié le rapport de ces répondantes à la prison de parenthèse, c'est que l'incarcération a peu d'effet sur leurs engagements identitaires, comme en témoigne Josiane qui reconnaît que depuis sa dernière sortie de prison, elle attend de se faire arrêter pour y retourner.

Je suis ben tranquille [depuis sa sortie de prison]. J'attends que mes mandats me tombent sur le dos. J'attends que mes tickets me tombent sur le dos. À part de ça, c'est tout. [...] Mettons que garder la paix, je ne le fais pas ben ben. [...] Je suis sûre qu'un moment donné, ça va me tomber sur la face, que je vais être en train de faire une transaction pis paf, la police pis : « Ah là, vous avez trop de tickets ». Pis je vais être en dedans pour encore un an, pis ça ne me tente pas pantoute. Je suis sûre que c'est ça qui va arriver (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

À chaque sortie de prison, Katia aussi retournait dans les mêmes schémas de consommation et de prostitution. Elle affirme que la prison n'avait pas d'effet sur son désir de changer de mode de vie.

Oui, je retournais faire les affaires que je faisais avant de rentrer en dedans. C'était tout le temps la même chose, tout le temps, pendant quatre ans, ça a été la même chose. [...] Même si j'avais passé huit mois, un an là-bas, je suis persuadée que j'aurais consommé encore en sortant parce que j'ai été forcée à le faire, ce n'est pas mon choix à moi, ce n'est pas ma décision à moi, pis ce n'est vraiment pas bon comme ça (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Elle déclare que si elle a un jour changé de mode de vie, c'est parce qu'elle l'a choisi, qu'elle s'était lassée de la vie qu'elle menait et avait rencontré quelqu'un qui est devenu assez important pour qu'elle ait envie d'autre chose : « Je voulais avoir de quoi dans la vie avec lui, pis c'est à cause de lui... pas à cause de lui, c'est moi qui a voulu m'en sortir pour lui, mais si ça m'a donnée une raison de m'en sortir, c'est bien correct comme ça, parce qu'aujourd'hui, je sais que je l'ai fait pour moi » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Katia a aujourd'hui le sentiment de s'accomplir, même s'il lui reste du chemin à parcourir. Elle sait reconnaître ses efforts, aussi minimes et « normaux » soient-ils, surtout considérant d'où elle est partie.

Pas parce que je suis rendue, je veux dire, il y a du monde rendu je ne sais pas trop où pis ils ont tout fait le chemin qu'ils voulaient faire pis ils ne sont pas encore accomplis dans leur vie. Moi, je ne suis vraiment pas rendue loin, pis je me sens vraiment bien dans ce que je fais. Je me sens autonome pis je force pour des petites choses, mais des petites

choses qui sont importantes pour moi. Ça fait que quand je les ai, je sens que j'ai accompli quelque chose de bien. Juste le fait d'où je pars pis où je suis rendue, là. Je paye sept cents piastres de loyer par mois, pis je travaille pis j'ai deux chats à m'occuper pis mon chum, je fais les soupers, je fais les dîners, je fais le ménage, je fais tout, fait que oui. Je ne peux pas dire que je me sens lâche. Non, je me sens forte et je me sens fonceuse, pour d'où je pars (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Donc, même si elle n'a pas atteint tous ses « objectifs » de vie, elle est fière du chemin parcouru et est confiante envers l'avenir et en elle-même.

Oui, voir où j'en suis maintenant malgré que je ne suis pas vraiment loin encore, je suis quand même juste dans un motel, sauf que je me dis qu'un jour, je suis sûre que je vais faire de quoi de bien dans ma vie. Je ne peux pas toujours avoir été malheureuse dans ma vie. Je regarde en haut pis je me dis que c'est impossible, il ne peut pas me donner juste ça, il ne peut pas (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Bien que Josiane soit toujours dans la rue, elle aussi a confiance en ses capacités. Elle reconnaît ses accomplissements passés et a une attitude positive envers l'avenir.

J'ai confiance en moi, par exemple. Je sais que je ne suis pas une conne pis je ne suis pas un trou de cul. Ça ne doit pas. Je suis capable de faire plein d'affaires pis à n'importe quel niveau, gelée, pas gelée, je pourrais faire plein d'affaires. [...] Ça fait que je me dis que tant que t'as ça dans la vie, ce n'est pas si pire que ça. Je m'en sors à tous les niveaux. Avec un petit brin d'humour comme j'ai, je suis capable de faire ben des affaires. Je suis plus une fille de même (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Même si elle est toujours dans la rue et active dans sa consommation, elle envisage d'en sortir un jour, avant ses trente ans. Entre autres, elle aimerait utiliser son vécu afin de sensibiliser les jeunes dans les écoles et les centres d'accueil. Ce serait pour elle une façon de se valoriser et de valoriser son parcours, d'y donner un sens.

C'est sûr que je vais travailler avec les enfants, c'est sûr que je vais prendre mon permis de conduire pour faire mes affaires pis passer d'école à école pis de centre d'accueil à centre d'accueil pour parler de mon vécu. Parce que je suis quand même une mère depuis l'âge de 13 ans, qui a été battue, violée, prostituée, toxicomane, héroïnomane. C'est quand même pas si pire. J'ai fait deux thérapies dans ma vie, pas pire. Je suis allée dans le Forum jeunesse, j'ai fait plein d'affaires dans ma vie. Je pense que j'ai assez d'expériences pour en sauver quelques-uns. Pas en sauver quelques-uns, mais en dissuader quelques-uns en tout cas (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

5.3.3 L'identité désirée

Malgré cette capacité de nommer des projets d'avenir lorsque questionnées à ce sujet, comme nous venons de le voir, il semble que lorsqu'elles sont dans la rue, ces répondantes sont centrées sur leur quotidien, c'est-à-dire sur la consommation. Pas de projet identitaire, pas de désir de changement, du moins pas dans l'immédiat ou dans un futur proche; elles investissent peu dans leur identité désirée.

Dans ma tête à moi, c'était clair, je n'avais pas d'avenir. Je faisais ça toute ma vie dans ma tête. Dans ma tête à moi, à 40 ans, je mourrais parce que j'avais trop consommé. Je ne voulais pas m'en sortir, je ne voulais vraiment pas avoir une vie. [...] Je voulais quelque chose de plus parce que je n'avais tellement pas vécu que j'avais besoin de plus pis ça ne m'intéressait pas cette vie-là, normale, que je mène aujourd'hui. Je ne voyais pas [mon avenir] (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Pour Josiane, il n'y a pas d'avenir sans arrêt de la consommation et il n'y aura pas d'arrêt de consommation sans thérapie, ce qu'elle n'envisage pas dans un avenir rapproché. Elle dit vouloir régler d'autres aspects de sa vie avant, ce qui est aussi retardé par sa consommation.

(Est-ce que tu pensais à plus long terme pendant que tu étais en dedans?) Non. Je n'ai jamais pensé à plus long terme, pauvre toi, je suis vraiment poche là-dessus, c'est au jour le jour. *(C'est encore comme ça?)* Oui, c'est encore comme ça. Moi, tant que je ne ferai pas une thérapie, c'est ça, on verra. [...] *(Donc, tu veux régler des problèmes judiciaires avant de t'en aller en thérapie?)* Oui, c'est clair. Pis mes problèmes de santé, pis ci, pis ça, je veux faire ça avant. Ce n'est pas compliqué. J'aimerais ben ça en tout cas (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Elle n'envisage pas de sortie de la rue ou d'arrêt de consommation avant ses 30 ans : « Oui, 30 ans, j'arrête ça, c'est clair. 30 ans, je ne suis plus dans le milieu de la drogue, c'est clair clair clair. Si je suis encore dans le milieu de la drogue à 30 ans, j'ai un gros problème pis je ne le serai pas, c'est sûr. C'est fini » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Dans le cas de Katia, si elle ne voulait pas changer de mode de vie, c'est parce qu'elle n'avait rien d'autre à quoi se rattacher, toute sa vie tournait autour de la consommation, elle ne connaissait pas autre chose. De plus, elle y trouvait une certaine satisfaction, ayant accès à des choses qu'elle n'aurait pu faire n'avait été de cette vie. Katia dit y avoir été « quand même » bien malgré tout.

Je n'avais rien à me raccrocher à l'extérieur de ça. Tout était à l'intérieur de ça, ma vie était là. C'était le *fun* quand même. Si ça n'avait pas été le *fun*, je n'aurais pas été là. Je pouvais aller des fois dans des gros hôtels chics que je ne pourrais jamais me payer aujourd'hui, je pouvais me ramasser dans un gros chalet, je consommais comme je voulais, il y a souvent du monde qui me faisait consommer comme j'en voulais, je me servais. [...] C'est vraiment pour ça que je me voyais là-dedans, parce que j'étais bien quand même... j'étais bien dans quelque chose que je n'étais pas vraiment bien dans le fond. Je connaissais juste ça, je ne connaissais rien d'autre (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

D'autre part, si son avenir ne faisait pas partie de ses préoccupations, c'est aussi qu'elle vivait dans le moment présent. Son mode de vie l'y contraignait, allant au rythme des clients et des « *puffs* ». C'est aussi le cas pour Josiane qui affirme, comme nous l'avons vu, qu'elle ne pense pas à son avenir et ne s'y projette pas. « Pis je ne pensais même pas à ça dans ce temps-là, je pensais juste au moment présent. Quelqu'un me demandait ce que je faisais dans une heure pis je répondais : "Veux-tu rire de moi? Dans une heure, c'est loin une heure". C'était très à la minute près » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Généralement, alors qu'elles purgeaient leurs sentences, Katia et Josiane ne voyaient dans l'avenir que la prochaine consommation. La bouffée de crack ou l'injection devenaient leur terre promise, leur cadeau de sortie.

(Pendant que t'étais en dedans, qu'est-ce que tu te voyais faire en sortant?) Une puff. (rire) Une puff ou un gros gros hit. La fille dans ma cellule faisait de la morphine pis on rêvait de ça. [...] (Donc ton objectif c'était de retourner consommer quand tu sortais?) Oui. C'est clair. Ah oui, oui, oui. Après tant de temps que ça, tu rêves de ça, tu baves (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

Bref, la prison n'a pas eu d'impact sur ce plan-là. Bien qu'elles aient pu avoir quelques fois l'idée d'arrêter de consommer, puisqu'elles avaient du temps pour réfléchir, dès leur sortie, les bonnes intentions s'envolaient.

Mais je me disais, des fois, au bout de cinq semaines, peut-être que tu vas pouvoir arrêter. Pis le monde qui ne consomme pas te dit que tu devrais faire de quoi de ta vie : « T'es assez jeune, tu as le temps de t'en sortir ». Fait que là, tu y penses, mais en sortant, oublie ça tous les discours, toutes les belles paroles sont parties depuis longtemps, tu penses juste à ta *puff* (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Pour Katia, l'avenir a commencé à prendre de l'importance lorsqu'elle a rencontré celui qui allait devenir son conjoint. C'est comme si l'amour lui a fait prendre conscience qu'il n'y

avait rien à l'horizon et que, maintenant, elle avait quelque chose d'assez important pour commencer à se bâtir un avenir, quelqu'un avec qui le faire et qui la rattachait enfin à la vie.

Il n'y avait rien qui m'attachait à la vie normale, il n'y avait absolument rien. Jusqu'à tant que là, mon chum, jusqu'à tant que je tombe en amour fou, pis un moment donné, je suis sortie de l'hôtel avec lui pis j'ai dit : « Je ne vois pas notre demain ». Pis je l'aimais beaucoup, vraiment beaucoup, pas parce qu'il vendait de la drogue, pas parce qu'il m'en donnait, vraiment parce que je l'aimais. [...] Je voulais avoir de quoi dans la vie avec lui (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Mais, même à ce moment-là, Katia n'avait aucun projet de vie précis autre que d'habiter avec son conjoint. Elle a décidé de prendre ça un jour à la fois, une étape à la fois, sans faire de grands projets pour l'avenir.

Je ne voulais rien. Je voulais arrêter, je voulais avoir un appartement, pis je voulais vivre avec mon chum. Mais pour le reste, je me suis dit que j'allais me laisser du temps. Je me dis que je vais y aller pas par pas, pis jour par jour, ben peut-être plus semaine par semaine, mais je me suis dit qu'un jour j'arriverais à quelque chose. C'est sûr que j'ai commencé par plus petit que ça encore, j'ai été sur l'aide sociale parce que j'étais en désintox, après ça je me suis trouvé une job à temps partiel, là je suis rendue à temps plein pis je me dis que les prochaines étapes, je retourne à l'école, des choses comme ça (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Non seulement Katia était habituée de prendre les choses comme elles venaient, sans regarder trop loin en avant, mais il s'agissait aussi de se protéger de rechutes possibles parce qu'elle s'en serait trop demandé et vivrait un échec : « [Quand] je serai à l'aise dans ce que je suis là, je vais pouvoir passer à autre chose. Je ne m'en mets pas trop sur les épaules parce que je sais que je vais peut-être tout foirer d'un coup pis je peux me ramasser loin » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Encore aujourd'hui, elle n'a toujours pas de projet de vie précis, même si elle voit un peu plus loin qu'avant. Elle sait qu'elle veut être heureuse, bâtir une famille et se sentir en sécurité, mais sinon, son chemin n'est pas tracé d'avance. Ce qui est important pour elle est d'évoluer, d'avancer dans sa vie, de faire des progrès.

Fait que j'y vais petit pas par petit pas pis je vais arriver à quelque chose j'en suis sûre, je suis encore jeune. Je ne sais pas encore, je ne peux pas dire [c'est quoi son projet d'avenir]. Je ne vois pas, je ne peux pas prédire l'avenir fait que je me suis toujours dit : « Je vais y aller jour par jour parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver ». [...] Dans le

fond, mon but, c'est d'avancer tout le temps, c'est de ne jamais rester *staller*⁵⁵ sur le même coin. Une fois que je suis capable de faire ça, passer à une autre chose pis tout le temps avancer (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Elle est d'ailleurs bien consciente qu'elle a encore du chemin à faire, des objectifs à atteindre et des difficultés personnelles sur lesquelles travailler si elle veut se sentir vraiment bien : « [...] parce que j'ai encore beaucoup de choses à régler. Je suis heureuse, mais il y a beaucoup de choses qui manquent encore à ce que ma vie soit bien, vraiment bien » (Katia, 21 ans, 40 incarcérations).

Pour sa part, Josiane a des projets de vie précis, comme celui de travailler avec les enfants ou en cuisine. Cependant, elle n'a pas de plan pour y arriver. Il ne s'agit que de choses qu'elle aimerait et envisage de faire un jour, mais avant lesquelles elle a une longue route à parcourir : « Ma vie idéale serait de ravoir mes deux enfants, étudier en théâtre, faire de la cuisine et d'avoir un *bed and breakfast* pour les personnes qui ont le VIH ou sidatiques » (Josiane, 25 ans, 15 incarcérations).

5.3.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération parenthèse

Comme nous l'avons vu, chez ce groupe, c'est vraiment la toxicomanie enveloppante et la prostitution qui y est associée qui ont un effet sur le plan identitaire. Par exemple, le fait de se prostituer et de consommer entraîne chez ces répondantes un déni de reconnaissance qui n'a pu être résolu, dans le cas de Katia, qu'à partir du moment où elle s'est affranchie de sa dépendance au crack. À ce moment, elle s'est de plus en plus conformée aux attentes sociales, tout en demeurant critique vis-à-vis de celles-ci et en faisant ses choix d'abord en fonction de ses propres attentes identitaires. Pour Josiane, nous ne pouvons rien affirmer puisqu'elle était toujours active dans la consommation et la prostitution au moment de l'entrevue. Malgré le déni de reconnaissance vécu, elle demeurait très rebelle par rapport aux attentes sociales.

⁵⁵ Bloquée.

D'autre part, ce mode de vie crée beaucoup d'insatisfactions sur le plan de l'accomplissement personnel parce qu'elles disent ne pas être fières de ce qu'elles font. Toutefois, Katia, qui est sortie de ce mode de vie, est satisfaite du chemin qu'elle a parcouru et Josiane, même si elle n'en est pas encore là, a confiance en elle et en ses capacités de faire autre chose. En ce sens, nous pouvons les qualifier toutes deux d'innovatrices, toutes deux étant prêtes à refaire leur vie et repartir à zéro, comme cela a été le cas pour Katia. Pour Josiane, nous ne pouvons que le supposer en se basant sur son témoignage.

Enfin, sur le plan de l'identité désirée, il semble que Katia et Josiane ne mettent pas l'accent sur cette sphère identitaire. C'est surtout le cas de Josiane qui vit au gré de ses désirs, telle une authentique pure, même si elle peut identifier des projets pour le moment où elle sera sortie de la rue. Aujourd'hui, toutefois, Katia semble être devenue de plus en plus stratège sachant qu'elle doit travailler sur elle-même et régler certains aspects de sa vie pour être réellement heureuse, ce qu'elle souhaite ardemment. Mais elle le fait en demeurant fidèle à elle-même, en équilibrant ses besoins et désirs avec ses responsabilités et engagements.

En somme, Katia et Josiane considèrent que la prison n'a pas eu d'impact majeur sur leur vie et leur identité. La prison fait ou a fait partie de leur vie de rue. Dans le cas de Katia, ce n'est pas ça qui l'a poussée à s'en sortir, au contraire, elle ne provoquait qu'une plus grande envie de consommer. Mais, en même temps, cet arrêt obligé lui donnait l'occasion de prendre un peu de répit et de se remettre en forme physique. Pour Josiane, rien encore ne la motive à changer de mode de vie, la prison encore moins que le reste. Bref, sur le plan identitaire, la prison agit comme une parenthèse, c'est-à-dire qu'elle pourrait ne pas avoir fait partie de leur trajectoire que celle-ci n'en aurait pas été très différente.

5.4 Les effets de l'incarcération bifurcation sur la construction identitaire

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le rapport à l'enfermement nommé bifurcation est lié à un repositionnement identitaire important, une bifurcation dans la construction de l'identité. L'incarcération (ou l'une d'entre elles) apparaît comme un moment significatif de la redéfinition de l'identité. Des quatre jeunes qui font partie de ce groupe,

nous avons relevé deux façons principales dont ils donnent sens à cette bifurcation, selon leurs expériences passées, les contraintes de leur parcours, leurs ressources et leurs choix individuels : un changement de mode de vie pour Alain, Annabel et Claudie et un changement de « carrière » ou de pratiques illicites pour Jason. Nous avons constaté que le travail identitaire diffère selon le type de changement effectué. Nous avons déjà abordé plusieurs aspects de leur construction identitaire dans le chapitre précédent puisque l'élément central de ce rapport à l'incarcération est le repositionnement identitaire qui en a résulté. Nous présenterons donc le travail de construction identitaire effectué sur les trois sphères constitutives de l'identité de façon à en tracer un portrait général.

5.4.1 L'identité assignée

D'abord, lorsque questionnés sur les attentes sociales en général, ces répondants admettent qu'ils font une sorte de tri parmi les attentes auxquelles ils choisissent de répondre. Cela s'effectue selon qu'elles leur conviennent ou non, et ce, même si leur nouveau mode de vie correspond davantage aux normes prescrites. Il ne s'agit donc pas d'un conformisme aveugle ou pur, mais plutôt d'un choix en fonction de leurs propres attentes et projets identitaires : « Ce n'est pas que je m'en fous [des exigences sociales], je vais les considérer, mais je vais être capable de m'en détacher, selon si ça me convient ou pas. Dans le fond, je vais t'écouter, mais ça ne veut pas dire que je vais nécessairement être d'accord avec toi » (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Ces répondants considèrent qu'il ne faut pas trop se laisser atteindre par le regard des autres, que ce qui importe davantage est la façon dont ils se voient eux-mêmes : « Veux-tu que je sois franc avec toi, je m'en fous éperdument de ce que la société pense de moi aujourd'hui. Ils penseront ce qu'ils veulent. Moi, je commence à être bien avec moi, de plus en plus » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Pour Annabel, cela fait même partie de son éducation : « Parce qu'il [son père] m'a élevée comme ça, à accepter le *feedback* pis la critique pis de me détacher de ça » (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Mais, bien qu'ils tentent de se prémunir contre les regards méprisants ou les préjugés, il leur est parfois difficile de rester insensibles. Cela semble avoir été particulièrement le cas alors qu'ils se trouvaient dans la rue. À ce moment, le regard des autres fait plus mal et imprime sa marque, parfois à long terme. Pour Alain, c'est parce qu'il aurait voulu avoir une vie « normale » lui aussi, mais qu'il n'avait pas les ressources pour y arriver, alors que pour Claudie, cela explique son manque de confiance en elle.

Ben non, c'est sûr que quand j'étais dans la rue, pis que je voyais le petit citoyen m'engueuler quand je *bummais*, « Va travailler! » ou « Hostie de drogué! », j'avais juste le goût de lui garrocher de quoi par la tête. [...] Ça me faisait de la peine, c'est sûr, parce que je n'étais pas bien dans ce que je vivais, je n'étais pas bien dans la rue. Moi aussi, j'aurais aimé ça en avoir une vie, pis travailler, pis finir mes études, pis tout (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Par ailleurs, ces répondants admettent prendre en compte, jusqu'à un certain point, le regard des autres dans leur propre perception de soi. L'image qu'on leur renvoie influence celle qu'ils se font d'eux-mêmes ce qui, en retour, peut influencer les choix qu'ils vont faire pour tenter de changer cette image de soi.

Il y a du monde qui était correct dans les détenus, qui me disait : « Aye, on te voit aller nous autres, pis on voit que t'es écoeuré d'être ici pis que tu veux t'en sortir ». Il y avait tout le temps quelqu'un pour venir me positiver. J'ai vraiment été chanceux de ce côté-là parce que ça m'a aidé quand même (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

En ce qui concerne les parents de ces répondants, ils gardaient leurs distances pendant que leur enfant était dans la rue et avait un mode de vie marginal. Leurs rapports, s'il y en avait, étaient maintenus au minimum et l'attitude des uns envers les autres paraissait être de l'indifférence.

(Comment est-ce que ta famille a pris ça [qu'elle se retrouve à la rue]?) Super mal. Mes parents ne me parlaient plus, parce que là, ils me voyaient quêter sur le coin de la rue, pis ils se demandaient si je faisais de la prostitution. Ils ne me parlaient plus, ils avaient honte de me voir. Pis mon père, dans le centre-ville, il connaît plein de monde. Ils l'ont vraiment mal pris (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Mais lorsque les jeunes ont choisi de s'en sortir et ont commencé à prendre des moyens concrets pour y arriver, leurs parents sont revenus dans leur vie et ont tranquillement commencé à leur témoigner de la confiance et du support.

(Lorsque tu es sortie [de prison], comment a été le contact avec tes parents?) C'était comme avant, mettons, comme avant, aussi froid jusqu'à tant que je décide de refaire ma vie moi-même pis, mettons, quand j'ai pris un appartement à Montréal avec mon chum, pis qu'ils ont vu que je suis restée plus qu'un an avec ce gars-là. Là, on dirait qu'ils ont dit : « Bon, notre fille est redevenue stable. C'est correct, on va pouvoir s'ouvrir à elle un peu. Elle va avoir le droit d'avoir une clé pis de revenir chez nous ». Là, ils m'ont redonné une clé, on a reparlé comme avant, on a fait un souper ensemble, pis ça a été (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Soulignons que ce n'est pas tant la prison qui a eu un impact sur les rapports entre les répondants et leurs parents, mais plutôt leur mode de vie en général, qui l'inclut. Toutefois, leurs attentes ont quelque peu changé à l'égard de leur enfant suite à son incarcération, mais principalement à cause des conséquences que celle-ci peut avoir, comme le dossier criminel.

Ils étaient plus tristes des conséquences [que du fait qu'elle se retrouve en prison]. *(Est-ce que maintenant que t'as un dossier, leurs attentes ont changé à ton égard?)* Ben oui, c'est sûr qu'ils visent un petit peu plus bas. Mon père, déjà quand j'ai fait le choix de me lancer en sciences sociales, il était vraiment triste. Mais mon père, c'est juste ça les déceptions depuis que j'ai fini mon secondaire. Il me voyait médecin, il est rendu à *waitress* là (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Aujourd'hui, la reconnaissance des autres est importante pour les jeunes de ce groupe, surtout dans le cheminement qu'ils ont fait et dans la personne qu'ils sont devenus. Ils ne veulent pas être jugés sur leur passé, mais sur qui ils sont maintenant.

Pas reconnue pour ce que j'ai vécu, mais reconnue pour la personne que je suis, oui. Mais reconnue, on s'entend là, acceptée, bien acceptée. [...] je me sens acceptée comme je suis maintenant. Je ne me sens plus jugée, je me suis déjà sentie jugée par ma famille, je ne me sens plus jugée. Ça arrive des fois avec mon conjoint que je me sens jugée, ben on s'en parle, pis je lui dis. Mais pas pour ce que j'ai fait, pour ce que je suis devenue. Parce que ce que j'ai fait, plus personne n'a rien à dire là-dessus, on a dit ce qu'on avait à dire là-dessus (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Pour Jason, dont le changement identitaire se situe sur le plan des activités illicites, c'est un peu différent. Nous avons d'ailleurs eu quelques difficultés à saisir réellement le travail sur cette sphère de son identité puisqu'il avait tendance à esquiver les questions s'y rapportant ou à y répondre partiellement, même lorsque nous posions la même question de différentes façons.

(Mais qu'est-ce que tu ressens de savoir que les gens près de toi, qui te connaissent, te voient comme un criminel prêt à faire n'importe quoi?) Ça me fait chier, c'est sûr, c'est

décevant. Je trouve que c'est les médias qui amplifient les affaires. Ils voient criminel, criminel, criminel, pis la plupart des criminels qui passent à la TV, c'est du monde qui bat des personnes pis des affaires de même. Je suis un criminel, mais je ne suis pas violent, pis je n'ai pas de drogues sur mon dossier (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

De plus, il paraît enjoliver le regard des autres à son égard afin de s'avantager. Par exemple, il affirme que les gens ont une meilleure opinion de lui parce qu'il a été incarcéré et dit que ses parents sont fiers de lui parce qu'il est passé à travers cette épreuve.

(Est-ce que tu penses que la prison a pu avoir un impact sur tes relations avec ton entourage?) Non, le monde me regarde plus haut, c'est sûr. Quand mes parents sont venus me voir en prison, eux autres ont eu peur pis là, ils me voient pis j'ai réussi à rester en dedans pendant neuf mois. Ils sont fiers de moi que j'ai réussi à vivre ça. J'ai fait ça au bout, pis j'ai fait mon affaire, je ne suis pas mort. Ils voient ça comme une étape pis ils voient que ça a marché. Eux, ils sont fiers de moi un peu. Ben façon de parler. Ils sont contents que j'aie réussi à m'en sortir, du vol pis des cochonneries de même... J'ai perdu des chums... même pas. Ils me regardent plus haut : « Ah! Il a fait de la prison, il est cool! ». Ben, dans ce temps-là, quand j'avais 19 ans, mes chums avaient cet âge-là, 17, 18 (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Mais d'un autre côté, il dit que ses parents attendent qu'il se sorte de sa situation, sans toutefois y croire : « *(Aujourd'hui, qu'est-ce que tu penses que ta mère ou ton beau-père attendent de toi?)* Que je m'en sorte, vraiment. *(Est-ce que tu penses qu'ils y croient?)* Non, pas là, pas après ça [sa dernière rechute] » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

5.4.2 L'identité engagée

Comme Bajoit (2003) l'a souligné, nous cherchons tous à concilier nos trois sphères identitaires afin de conserver une image de soi positive, pour nous-mêmes et face aux autres. Cela peut s'avérer particulièrement ardu pour les personnes vivant à la marge, surtout si elles sentent un regard réprobateur des autres et qu'elles éprouvent le sentiment de ne pas s'accomplir. Il nous a semblé qu'à travers le récit de leur vie de rue, les répondants cherchaient à conserver une bonne image d'eux-mêmes malgré leur situation.

(Quand tu étais dans la rue, quelle était ton image de toi?) Ben, j'étais hot, j'étais populaire, j'étais super populaire. C'était cool, j'avais tout ce que je voulais, une chambre d'hôtel, je pouvais inviter qui je voulais pis c'était moi qui avais le contrôle. J'avais plein

d'amis, plein de gens que je connaissais, j'étais la *hot*, j'étais LA fille : « Vas voir la fille là-bas! », c'était moi. [...] Tout le monde venait me voir parce que je vendais de la drogue, mais moi, je mettais ça de mon bord : c'est parce que j'étais populaire. T'es populaire parce que tu vends de la drogue, mais ce n'est pas une bonne affaire dans le fond. Non, j'avais une très bonne estime de moi (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Jason aussi tente de protéger son identité en insistant sur l'aspect pécuniaire de la prostitution plutôt que sur ce qu'il doit faire pour obtenir cet argent.

[...] je ne trouve pas que c'est un crime la prostitution. Les gens sont contents quand ils me voient, je ne vais pas écoeurer personne, c'est eux qui viennent me voir. Ils me payent pour quelque chose qu'ils veulent. Ce n'est pas légal, mais je fais plus qu'un juge. Je fais plus d'affaires qu'un juge aussi (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Nous avons constaté cette « résistance identitaire » dans les quatre récits des répondants de ce groupe, résistance qui a perduré jusqu'à un certain moment de leur parcours marqué par une détention de trop, du moins pour Claudie et Alain : « Oui. Ma plus grande sentence, c'est ma dernière. Après ça, j'ai pogné la chienne. Je suis revenue faire une rechute, mais il n'était pas question que je revende, c'était sûr que je ne voulais plus jamais rentrer en prison un mois » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations). Dans leur cas, une de leurs incarcérations a provoqué un sentiment de dépit, de honte et d'humiliation.

C'est un grand découragement [quand tu arrives en prison...]. Moi, j'avais des menottes pis là, ils t'enlèvent tes menottes, tu te débarrasses de tes trucs pis après tu te déshabilles toute nue pour qu'ils te *checkent*. C'est vraiment dévalorisant, dégradant. [...] Découragement, tu perds ta liberté. C'est ça que j'étais venue chercher dans la rue, pis c'est ça que je venais de perdre. J'étais vraiment anéantie (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Bref, le fait de se retrouver en prison les a amenés à se voir de façon négative. Même si leur image de soi alors qu'ils étaient dans la rue n'était pas des plus positives, elle a été encore plus dévalorisée en se retrouvant en prison.

(En quoi dirais-tu que ton image de toi était différente de ce qu'elle était en prison?) Ben, c'est sûr que c'était moins *destroy*⁵⁶ en dehors. Je me disais : « t'es capable », je me donnais plus de valorisation, plus de fleurs dehors qu'en dedans. Parce que dehors, j'étais

⁵⁶ Destructif.

libre, dans un sens. (*Dans le fond, la différence c'est qu'une fois rendu en dedans, ta perception de toi s'est un peu détériorée?*) Oui, elle s'est un peu détériorée, c'est sûr parce qu'il n'y a plus ben ben de positif (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Cette image de soi négative peut même provoquer des idées suicidaires, comme ce fut le cas pour Claudie : « Au début, oublie ça. Quand je suis rentrée c'était : "Je suis une crisse de conne, je vais mourir ici. Il va falloir que je me trouve des rasoirs..." Je n'ai jamais été suicidaire, mais c'était comme qu'il fallait que je fasse de quoi » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Mais cela n'a pas été le cas pour tous ou, du moins, ils ne l'ont pas tous dévoilé. Par exemple, Annabel résiste à cette image en jetant le blâme de son incarcération sur l'extérieur, sur l'injustice sociale face aux plus démunis et aux marginaux.

(*Comment te voyais-tu lorsque tu t'es retrouvée derrière les barreaux? Est-ce que ça a eu un impact sur ton image de toi?*) Non, non, non. Ça m'a fait voir qu'il n'y a pas de justice. Quand tu n'as pas le statut pour prouver... quand tu n'as pas le putain de papier, quand tu n'as pas le diplôme, le compte de banque, la maison, le char, quand tu ne peux pas prouver que t'es quelqu'un, tu n'as rien pour te protéger. C'est ridicule, complètement ridicule. Il n'y a pas de justice. Le monde en bas, il se fait piétiner. C'est sûr qu'ils se sont basés sur une image, j'avais l'air d'une vendeuse sur le coin de la rue, fait qu'ils sont venus m'écoeurer (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Pour Jason, il s'agit plutôt de se valoriser dans l'expérience, dans le fait qu'il soit passé à travers ses incarcérations et que cela l'ait rendu plus fort et plus résistant : « Oui, ça [la prison] m'a changé comme personne. Je suis plus fort, j'ai plus de nerfs, je ne me laisse pas piler dessus » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations)..

Toutefois, il semble que le fait de se retrouver en prison associé à celui de s'être lassé du mode de vie qu'ils mènent et au sentiment de ne plus pouvoir continuer dans cette voie les porte à vouloir s'en sortir, et ce, même s'ils n'admettent pas que la prison a un effet sur le plan identitaire, comme dans le cas d'Annabel.

(*Qu'est-ce qui a fait qu'à un moment donné, tu as décidé de changer de mode de vie?*) J'étais à bout. Un moment donné, ton corps ne se peut plus, tu te retrouves avec des cellulites, des abcès, t'es tout le temps malade, tu n'es plus capable de te lever, t'as mal partout. J'étais rendue en manque de *smack*, c'était des coups de couteau dans le ventre, des maux de tête écoeurants, tu n'arrêtes pas de vomir. T'es comme en train de crever, tu joues trop avec la mort (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Même Jason a des projets de sortie, quoi que, pour l'instant, il n'en soit pas là et n'ait fait que changer de « carrière » afin d'éviter la prison. Sa récente tentative de sortie lui a donné le goût de poursuivre dans cette voie, bien qu'elle se soit soldée par une rechute et un retour dans la rue. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Jason semble avoir entamé un processus de sortie : « J'ai travaillé pendant un mois, pis j'ai aimé ça. J'avais mon argent, j'étais indépendant. Je recevais mon chèque de BS pareil, mais avec ça, je payais ma mère, mon loyer là bas, des petits cossins » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Le processus de sortie est un parcours ardu, parsemé d'obstacles à surmonter, d'angoisses à dépasser, de reculs à accepter. Il exige ressources et efforts, motivation et endurance, aide et soutien. Après plusieurs années passées dans la rue, c'est comme recommencer sa vie à zéro, ce qui peut être décourageant.

C'est sûr que ça m'angoissait parce que je me disais : « Ayoye, va falloir encore une fois que je remonte l'échelle où j'étais rendu, pis que j'analyse pis que je me dise : « Est-ce que je continue ou je redescends pis je rembarque dans une autre chose complètement différente? ». C'est un peu de ça que j'avais peur, d'être obligé encore une fois de tout recommencer, de refaire ma vie. Là, tu restes entre deux sacs de vidanges. Tu te dis : « Ah! Hostie, ça vas-tu finir un moment donné? » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Malgré la difficulté du processus, la volonté des répondants, à l'exception de Jason pour le moment, les a poussés à entreprendre des actions concrètes afin d'y arriver.

J'ai fait des démarches d'emploi, des démarches d'hébergement, des téléphones... J'ai passé les trois premières semaines de ma sortie à juste faire ça. Le matin, je me levais, j'allais faire mes téléphones, je courais comme un coureur de fond, je faisais mes affaires pis j'essayais le plus possible de me sortir de cet hostie de milieu urbain là (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Et c'est à travers ce processus de sortie qu'ils ont retrouvé le sentiment de s'accomplir.

(Et toi, as-tu l'impression de t'accomplir dans le cheminement que tu as fait depuis que tu es sortie de prison?) Ben oui. Oui, oui. J'ai fait un grand bout de chemin. Déjà de perdre l'envie d'en faire [de la drogue], d'être capable de voir de la drogue pis d'être capable... de traîner des cartes d'identité sur moi sans faire de connerie pis sans me faire arrêter. Je sais que je n'aurai pas de misère à faire ma demande de pardon parce que ça fait sept ans que je n'ai rien fait de mal pis qu'il n'est rien arrivé d'autre, je n'ai pas eu de ticket, je n'ai rien eu d'autre. Fait que oui, je suis contente de ça (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Ce sentiment d'accomplissement personnel semble leur donner confiance en eux de façon à ce qu'ils osent essayer de nouvelles choses. Et, pour s'en sortir, il faut risquer, sinon on reste au même point.

Oui, parce que je suis capable de me dire dans ma tête, peut-être que ça ne marchera pas, mais essaie-le donc quand même. Parce qu'avant, je baissais les bras : « Ah, ça ne marchera pas tabarnak, mets ça de côté pis de la marde! ». Aujourd'hui, je le fais pareil et je me dis : « Même si ça ne marche pas, essaie-le donc, parce que si tu n'essaies pas dans la vie, tu n'auras rien » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Jason, qui est toujours dans le même mode de vie, et Annabel, qui est en voie de s'en sortir, constatent qu'ils doivent passer à l'action pour s'en sortir, s'engager dans de nouveaux projets, et affirment que c'est par cet engagement identitaire qu'ils retrouveront ce sentiment d'accomplissement.

(Est-ce que t'as l'impression de t'accomplir dans le cheminement que t'as fait depuis ta sortie?) Non, ben pas encore. Mais ça s'en vient. *(Qu'est-ce qui manque?)* Ben, les actions concrètes. Parce que là, je fais juste penser pis je commence à en parler, mais il faudrait que les *moves*⁵⁷ viennent avec (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Rappelons que la prison n'est qu'un des éléments qui a amené ces répondants à vouloir changer de mode de vie, à déployer de nouveaux projets identitaires. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, c'est à cause du sens que la détention a pris pour eux en fonction de la place qu'elle a occupée dans l'histoire de leur vie.

(Penses-tu que ta vie serait différente ou pareille si tu n'étais pas allé en prison?) Peut-être pas pareille, peut-être différente, parce que je m'étais déjà *automindé* quand même à la changer ma vie. Ça aurait peut-être été plus dur à changer s'il n'y avait pas eu ce petit répit de six mois là. *(Donc ça t'a donné un coup de main, mais ça n'a pas été...)* Non, parce que j'aurais été plus exposé aux mauvaises choses dehors qu'en dedans. *(Mais tu penses que ça aurait été possible quand même?)* Oui (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

⁵⁷ Actions.

5.4.3 L'identité désirée

Les répondants de ce groupe, comme ceux des autres groupes, soutiennent avoir eu peu ou pas de vision de l'avenir pendant qu'ils étaient dans la rue, que ce soit avant ou après avoir fait un séjour en prison. « *(Qu'est-ce que tu envisageais à long terme, est-ce que tu pensais à ton avenir?)* Non, pas du tout, absolument pas. Non, pour moi l'avenir, dans ce temps-là, c'était continuer à être libre, à faire mon chemin pis aider les gens avec mon sourire » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Bien qu'il ait eu le projet de retourner aux études à sa sortie, projet qui devait débiter pendant son séjour en prison, Jason l'a tout simplement abandonné étant donné que cela n'a pas été possible. À partir de là, il a cessé de penser à sa sortie et s'est appliqué à faire passer le temps le plus vite possible. « *(Une fois que t'as su que tu ne pouvais pas aller à l'école en prison?)* La motivation est partie. J'ai vu la prison comme un nouveau départ pour recommencer des affaires pis ça n'a pas marché. C'est plate, qu'est-ce que je fais? » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Annabel semble faire exception ici, la prison lui ayant donné le temps de réfléchir à son avenir, de penser à ses projets, de développer ses idées et de renouer avec certains désirs anciens : « *(Par rapport à tes projets de vie?)* Ben, j'ai eu le temps d'y penser, j'ai écrit, je me suis fait un genre de gros journal, je notais toutes mes idées. Justement, j'ai repris contact avec des idées que j'avais laissées de côté. J'ai retravaillé mes vieilles idées » (Annabel, 23 ans, 2 incarcérations).

Encore aujourd'hui, qu'il s'agisse d'Annabel ou des autres, ces répondants ont une vision plutôt floue de leur avenir, des projets de vie très généraux comme d'être heureux ou autonome, d'avoir une famille ou une maison. Ils ne parlent pas d'un domaine d'emploi particulier, d'un lieu où ils aimeraient habiter, du genre de vie qu'ils voudraient vivre. « *(Donc, tu es encore un peu comme ça, ton avenir...)* Oui, flou. Ce n'est pas clair. [...] Avoir des enfants, je pense que c'est un but. Essayer de leur donner les outils pour être capable d'évoluer comme il faut, c'est surtout ça. Je veux leur donner les bons outils » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Cependant, lorsqu'ils ont fait le choix de s'en sortir, c'était avec quelques idées de ce qu'ils recherchaient. Et, même si le parcours qu'ils ont accompli jusqu'à maintenant ne correspond peut-être pas tout à fait à ce qu'ils souhaitaient au départ et qu'ils considèrent qu'ils ont encore beaucoup à faire pour atteindre leur identité désirée, ils reconnaissent le chemin accompli.

Je suis contente de ce que j'ai vécu après la rue. J'ai fini mon école, j'ai arrêté de consommer, je me suis connue beaucoup. Là, il me reste à travailler sur mon mental parce que j'ai des choses que je ne suis pas capable de contrôler, je gère mal mes émotions. Je suis rendue là, je ne suis pas encore à mon apogée mettons. Il va falloir que j'apprenne à mieux me connaître un peu, mais j'ai déjà passé beaucoup de choses qui ont fait que j'ai du bagage qui m'aide dans la vie (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Même s'ils ont parfois dû mettre certains projets de côté, ils continuent à y tenir et soutiennent qu'ils ne font que les reporter, comme Alain par rapport à son désir de produire un album de musique : « Moi, je suis musicien pis j'aurais tout le temps voulu avoir une carrière là-dedans. Mais du jour au lendemain, ça a tout tombé. Mais c'est un rêve que j'ai de côté, un jour peut-être éventuellement faire un album » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Il soutient qu'il faut être réaliste dans ses projets et ses rêves et savoir lesquels sont accessibles et lesquels doivent être reportés ou même abandonnés.

Comme si j'ai envie de faire un voyage, je sais que pour l'instant, je ne peux pas. Je vais me concentrer à ramasser de l'argent pour, par exemple, avec le but dans ma tête d'aller faire un voyage quand même. Mais je ne te dirai pas que demain matin, je m'en vais dans les îles Fidji. Je ne peux pas y aller tout de suite, mais j'ai le goût d'y aller un jour, ça fait que je vais ramasser de l'argent pour y aller un jour. Tout en restant réaliste (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

En dehors des rêves de voyage, de musique et, dans le cas de Jason, de devenir millionnaire, les répondants désirent une petite vie tranquille, simple, qui leur procurera un sentiment de sécurité et de stabilité, ce à quoi ils n'avaient pas accès lorsqu'ils étaient dans la rue : « J'ai mes petits buts pis ce n'est pas... c'est ben *low-profile*⁵⁸. [...] j'essaie d'être heureuse

⁵⁸ Modeste.

ailleurs, j'essaie de me faire un autre genre de bonheur. Savourer les petits moments de bonheur à la place d'attendre qu'ils me tombent dessus » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

5.4.4 Les tensions existentielles des jeunes de l'incarcération bifurcation

Les propos de ces répondants laissent entendre qu'ils auraient vécu un déni de reconnaissance, de la part de leurs parents ou de la société en général, alors qu'ils étaient dans la rue et avaient un mode de vie marginal. Bien qu'ils aient tenté de s'en protéger, ils ont été affectés par le regard négatif qu'ils percevaient. Dans le cas de Jason, on ne peut que l'imaginer en voyant la façon dont il esquive ou détourne les questions à ce sujet. Notons que ce n'est pas la prison en soi qui aurait entraîné ce déni, mais leur mode de vie en général. Selon leur témoignage, nous pouvons avancer que ces répondants sont tous des sujets adaptateurs, mais que ceux ayant changé leur mode de vie en profondeur tendent de plus en plus à se conformer aux exigences sociales, tout en conservant un esprit critique face à celles-ci. Pour sa part, Jason, qui n'a fait que changer de « carrière », tend plutôt vers la rébellion, ayant choisi une « carrière » socialement désapprouvée : la prostitution. Ce changement n'a pas été fait en fonction des attentes sociales, mais pour ne pas retourner en prison.

Pour l'ensemble des répondants de ce groupe, à l'exception de Jason, ce n'est pas tant un déni de reconnaissance qui les a poussés à vouloir changer de mode de vie, mais plutôt un déni d'accomplissement personnel lié à l'ensemble de leur mode de vie : vie de rue, consommation, pratiques illicites et prison. La prison n'est qu'un élément déclencheur ou une situation qui a rendu possible le déclenchement d'un processus de sortie. Afin de compenser les effets du déni d'accomplissement, le gros du travail de construction identitaire s'effectue sur le plan de leur identité engagée. C'est par leurs nouveaux engagements identitaires que leur perception de soi s'améliore, ce qui se répercute aussi sur leur sentiment de reconnaissance sociale et de consonance existentielle. Nous pouvons reconnaître des sujets innovateurs qui ont accepté de tout recommencer afin de changer de mode de vie, malgré les difficultés rencontrées. Bien que Jason n'en soit pas encore là, il semble qu'il ait entamé un

processus de sortie qui l'amènera peut-être aussi à repartir à zéro, tel que son « plan de sortie » le prévoit.

Enfin, à l'instar des autres groupes de répondants, l'identité désirée ne semble pas être la sphère identitaire dans laquelle ils investissent le plus. Ils ont certainement des rêves et des désirs, mais tentent de rester le plus réaliste et le plus simple possible. Sur ce plan, on peut qualifier ces répondants de stratèges authentiques, c'est-à-dire des sujets désirant vivre selon leurs désirs tout en étant capables de reconnaître ce qui est à leur portée.

5.5 Synthèse des transformations identitaires chez l'ensemble des groupes

5.5.1 L'identité assignée : l'importance du regard des autres

La vie de rue, la consommation et les activités qui leur sont associées semblent avoir plus d'effets sur le plan de l'identité assignée que la prison en tant que telle. Pour la plupart des répondants, leur mode de vie marginal apparaît être la source d'un déni de reconnaissance plus ou moins important, surtout pour ceux et celles ayant recours à la prostitution. Bien qu'ils aient tenté de se protéger du regard négatif des autres en affirmant que cela a peu d'importance pour eux, il est possible de relever dans les récits qu'ils en ont été affectés. Semblent faire exception ici les jeunes dont le rapport à l'incarcération est son inévitabilité, soit parce qu'ils assument mieux leur identité de marginal et de hors-normes, soit parce qu'ils s'identifient davantage à des personnes qui leur ressemblent, soit parce qu'ils se sont endurcis face à l'absence de reconnaissance à travers leurs expériences de placements dans l'enfance et l'adolescence.

À partir du moment où ils sont sortis de la rue et de la toxicomanie, le regard des autres prend de plus en plus d'importance pour les répondants qui se conforment davantage aux exigences sociales, tout en conservant un esprit critique face à celles-ci. Bien qu'ils recherchent plus de reconnaissance, surtout de la part des personnes significatives, répondre à leurs propres attentes identitaires paraît prioritaire. Pour ceux qui ont toujours le même mode de vie

marginal, il s'avère que malgré le déni de reconnaissance vécu, ils demeurent rebelles par rapport aux attentes sociales, reportant leur changement de mode de vie à plus tard.

5.5.2 L'identité engagée : au cœur du travail de construction identitaire

Bien que leur mode de vie marginal puisse leur causer le sentiment de ne pas s'accomplir, la majorité des répondants ne changeraient pas leur passé. Ils y ont fait plusieurs expériences, apprentissages et y ont acquis un regard particulier sur la vie et la société. De plus, le chemin parcouru et les engagements identitaires qu'ils ont pris pour s'en sortir ont eu pour effet de pallier ce déni d'accomplissement et d'améliorer leur image de soi, pouvant aussi entraîner un sentiment de reconnaissance pour le cheminement qu'ils ont fait et pour la personne qu'ils sont devenus. L'importance de répondre d'abord à leurs propres attentes identitaires plutôt qu'aux exigences sociales ainsi que le besoin d'actions concrètes favorisent un travail centré davantage sur leur identité engagée que sur leurs autres sphères identitaires.

Soulignons que pour certains, comme ceux des groupes de l'incarcération inéluctable et de l'incarcération parenthèse, la prison a peu à voir avec leur sentiment d'accomplissement personnel, qu'il soit positif ou négatif. Celui-ci est davantage lié à leur mode de vie, d'une part, et aux démarches concrètes qu'ils ont faites pour s'en sortir, d'autre part. Pour la plupart de ceux du groupe de l'incarcération bifurcation, la prison est un élément qui s'ajoute à leur sentiment de ne pas s'accomplir ou qui vient le confirmer, d'où l'enclenchement d'un processus de sortie. Mais ce sont leurs actions concrètes pour y parvenir qui leur ont redonné un sentiment d'accomplissement personnel. Bref, il ressort, chez l'ensemble des répondants, une logique pragmatique, c'est-à-dire axée sur les actions concrètes.

5.5.3 L'identité désirée : des rêves réalistes

Le travail sur le plan de l'identité désirée paraît aussi secondaire à celui sur l'identité engagée. Les répondants ont évidemment des projets et des rêves qu'ils aimeraient réaliser

qui, d'ailleurs, se rapprochent de plus en plus des normes dominantes – faire un travail répondant à ses aspirations, fonder une famille, avoir une maison. Mais on remarque que la plupart sont prudents face à la réalisation de leurs projets et qu'ils demeurent le plus possible dans le court terme et les actions concrètes. Que ce soit par peur de l'échec ou par une habitude issue de la survie dans la rue, ils ont tendance à y aller étape par étape. De cette façon, ils vivent peu de dissonance existentielle puisqu'il y a peu d'écart entre leurs identités désirée et engagée.

En somme, ces répondants s'apparentent à des sujets stratégiques authentiques, c'est-à-dire désirant vivre le plus conformément possible à leurs désirs, mais en les équilibrant avec leurs besoins et en étant capables de reconnaître ce qui est à leur portée. Soulignons, encore une fois, que l'expérience carcérale en tant que telle n'est pas à l'origine de cet investissement minimal sur l'identité désirée; il s'agit plutôt du mode de vie et des expériences passées qui ont laissé leur marque sur ces répondants. Comme le dit Gilbert (cité dans Bourdon, 2007 : 8), « [...] dans l'univers de la rue, il n'y a qu'un temps : le présent. Pour aider les jeunes à raccrocher, il faut trouver des moyens de remobiliser leur désir de se projeter dans le futur ».

5.5.4 Et la prison dans tout ça?

Selon les témoignages que nous avons recueillis, ce n'est pas la prison en soi qui entraîne chez les répondants des repositionnements identitaires, c'est plutôt l'ensemble de leur parcours qui, à un moment, ne répond plus à leurs besoins et les conduit à développer de nouveaux projets et engagements identitaires qui, souvent, se rapprochent de plus en plus du centre. Même dans le cas des répondants pour qui la prison a joué un rôle de déclencheur ou de possibilité dans un processus de changement, c'est à cause du sens qu'elle a pris pour eux – le fond du baril, l'occasion de s'en sortir, la confirmation qu'il est temps de changer, etc. – associé à un mode de vie devenu dangereux, voire mortel, et qui n'apporte plus la même satisfaction qu'au début. Ce qui est remarquable dans l'ensemble des récits est que la prison est considérée comme partie intégrante de la vie de rue. Elle provoque rarement un choc et semble être un passage « obligé » ou, du moins, normal pour quiconque fait l'expérience de

la rue. Même si elle n'est pas aussi inéluctable pour tous que pour le premier groupe de répondants, ce type de rapport est présent chez tous les jeunes rencontrés.

Bref, dans tous les cas, ce n'est pas la prison en soi qui a fait vivre un déni de reconnaissance sociale, d'accomplissement personnel ou une dissonance existentielle, mais le mode de vie en général au sein duquel la prison occupe une certaine place. Toutefois, pour ceux dont le rapport à l'incarcération est la bifurcation identitaire, la prison, par le sens qu'elle a pris pour eux, a eu un effet plus important sur le plan identitaire, agissant comme déclencheur d'un changement important.

En somme, nous pensons que le récit que les jeunes nous ont raconté, avec ses lacunes, ses transformations de la réalité, ses « rationalités » et ses minimisations, témoigne d'un besoin de « survie identitaire », du maintien d'une image de soi positive, tout en donnant un sens à leur parcours souvent difficile et à leur lutte pour y faire face et s'en sortir.

CHAPITRE 6

LES AUTRES EFFETS DE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE

En dehors des effets sur la construction identitaire, l'incarcération peut avoir de multiples répercussions sur ceux qui en font l'expérience, comme nous en avons discuté dans le premier chapitre. Même si cela ne concerne pas directement l'objet de notre recherche à partir duquel nous avons construit notre guide d'entretien, nous avons pu relever, dans les récits des répondants, des incidences sur d'autres plans que celui de l'identité. C'est ce dont nous discuterons dans le présent chapitre. Ici, cependant, nous ne les distinguerons pas en fonction des rapports à l'enfermement des répondants. Nous les présenterons de façon générale et brève puisqu'il ne s'agit pas du propos central de notre étude et que nous ne les avons pas explorés en profondeur.

6.1 La professionnalisation de la délinquance

Selon Chantraine (2004), une des stratégies pour faire face au stigmatisme associé à l'incarcération et à l'exclusion qui peut s'ensuivre est la professionnalisation de la délinquance, qui permet de renverser les effets négatifs du stigmatisme de délinquant en valorisant la personne dans ce statut. De plus, Chantraine (2004) et Lemire (1990) nomment « connexité délinquante » le phénomène selon lequel la prison favorise la formation de complicités délinquantes et l'apprentissage de techniques délinquantes (voir aussi Kokoreff, 2004).

C'est principalement de ce phénomène de connexité délinquante que plusieurs répondants nous ont fait part dans leur récit. Autant les hommes que les femmes ont témoigné de la possibilité d'apprendre de nouvelles techniques délinquantes et de faire des contacts pour accomplir des délits une fois sorti de prison.

Disons que je me rendais compte que c'était la meilleure place [la prison] pour apprendre à faire des crimes. [...] Je suis sorti d'en dedans plus croche que je l'étais. Je sortais avec un beau petit diplôme. Ça m'a marqué ça. Il me semble de sortir d'en dedans pis d'être plus tout croche que quand je suis rentré, ça m'a marqué. J'ai appris des trucs, comment faire des vols, comment voler des chars... (*Est-ce que ça t'a servi en sortant?*) Oui, pas dans le positif, on s'entend, mais ça m'a servi pendant trois ans. (*Est-ce que t'as fait des contacts aussi?*) Oui. Il y en a certains que j'ai revus par après, avec qui j'ai fait des affaires. Disons que ce n'est pas la meilleure place pour réhabiliter quelqu'un. [...] Les relations que j'ai eues en dedans, les contacts que j'ai eus, les conversations. Le lien qui se crée en dedans, c'est une très bonne école pour certaines choses (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Il est évident que pour des personnes vivant des fruits d'activités illicites, il est possible que les apprentissages faits en prison servent par la suite. Cela, en retour, a de fortes probabilités d'occasionner un retour en prison et, possiblement, pour de plus lourdes peines s'il y a eu aggravation des infractions reprochées.

Cependant, même s'il y a apprentissages et contacts délinquants, la personne a toujours le choix de les mettre à profit et d'évoluer dans une voie délinquante ou, au contraire, de les ignorer et de choisir une voie plus en accord avec les normes sociales prescrites ou, du moins, qui ne soit pas plus négative qu'elle l'était avant l'incarcération. La plupart des répondants ont d'ailleurs signalé que bien qu'ils aient appris des trucs et fait des contacts, cela est resté à l'intérieur des murs de la prison.

T'apprends des trucs là-bas. Une fille nous expliquait comment ne pas se faire pogner à faire des entrées par effraction pour voler des vidéos, télés, ordis. Elle nous expliquait tout ça. Quand je suis sortie de là, j'aurais pu devenir voleuse professionnelle. [...] elle [une codétenue] voulait tout le temps me passer des *sugardaddies* : « Tu vas voir, en sortant d'ici, je vais te faire faire de l'argent, j'ai des numéros pour toi, t'es pas mal *cute*, tu vas voir, tu vas faire de l'argent. Il y a des gars qui aimeraient ça sortir avec toi pis qui t'amèneraient dans des places... » J'aurais vraiment pu sortir de là et devenir une *gangster*. Mais non... (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Rappelons que Hughes (cité dans Chantraine, 2004 : 92) affirme que les choix se limitent à mesure qu'une personne évolue dans une voie, d'où une perspective de choix contraints. C'est peut-être ce qui explique que certains des répondants rencontrés, comme Vincent, Dave ou Jason, ont toujours recours à des pratiques illicites (trafic de drogues, prostitution) pour subvenir à leurs besoins, considérant qu'il y a peu de possibilités autres qui s'offrent à eux. Mais nous ne pouvons que le supposer n'ayant pas exploré cette voie en profondeur.

Quoi qu'il en soit, c'est ici que l'expression populaire « la prison est l'école du crime » prend tout son sens pour certains jeunes.

6.2 La pauvreté et l'itinérance comme facteurs aggravants

Selon plusieurs auteurs (Laberge *et al.*, 1998; Marchetti, citée dans Combessie, 2001; Chantraine, 2004; Faugeron et Robert, cités dans Chantraine, 2004; Pires et Landreville, cités dans Chantraine, 2004), la pauvreté et l'itinérance aggravent les effets de l'incarcération. D'abord, il semble y avoir un ensemble de mesures discriminatoires avant, pendant et après l'incarcération : des détentions plus longues, moins de permissions de sortie et de libérations conditionnelles, plus de peines pour non-paiement d'amende. C'est ce qu'affirme Pascal en parlant du traitement différentiel du système judiciaire avec les personnes itinérantes et les jeunes de la rue.

Tsé, je me suis dit : « OK, j'ai de la *dope*, ils vont m'arrêter... », mais c'est choquant pareil parce que tu te dis que si la justice était sévère avec tout le monde, ce serait correct, je gèrerais ma pilule, mais tu regardes autour de toi pis t'es en prison juste parce que t'es dans la rue. Je pense que le système judiciaire a de la facilité à garder le monde de la rue quand ils rentrent en prison pour des tickets, ça n'a pas de sens. J'ai des chums qui ont fait 10, 11 mois pour ça. Ça n'a pas de bon sens (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Ensuite, puisque tout se paie en prison, sans argent on ne peut accéder aux denrées souvent essentielles de la cantine, ce qui peut être source d'humiliations, de tensions et de délits intramuros, et donc exacerber les inégalités sociales.

Là, il faut que tu te battes avec les noirs pour garder ton terrain, faut que tu te battes avec les Latinos parce qu'ils veulent avoir ta drogue, faut que tu te battes avec les Latinos parce que c'est eux autres qui ont le contrôle [...] je vais la garder ma drogue, je vais faire mon argent avec ça. Faut que je vive, que j'aie de la cantine, parce que la nourriture, on s'entend que ce n'est pas fort en dedans, qu'il faut que tu sois capable d'avoir de la bouffe quelque part (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Enfin, les détenus sont en général plus démunis à leur sortie de prison que lorsqu'ils y sont arrivés. C'est ce qui est arrivé, entre autres, à Pascal et Annabel qui ont perdu bien des acquis pendant qu'ils étaient en prison. Leur situation déjà précaire s'est détériorée davantage : « *(As-tu déjà perdu des choses matérielles?)* Oui, du linge, des logements, ben des chambres plus, j'ai déjà perdu ma place. Une fois, j'ai tout perdu, du linge pis plein d'affaires » (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

Bref, il peut s'agir, pour les personnes vivant à la marge, d'une deuxième forme d'exclusion. Pour plusieurs, ce sentiment d'exclusion, d'inégalité et de traitement différentiel est bien réel, comme on peut le voir dans la citation suivante :

[...] ils [les policiers] sont fendants avec les gens de la rue ou les itinérants ou les vendeurs de drogues. Ils abusent de leur pouvoir plus qu'avec un citoyen. Mettons toi, tu te fais arrêter demain matin, ben t'es une citoyenne, fait qu'il y a moins de chances qu'ils jouent à ça avec toi qu'avec un itinérant ou qu'avec un gars de rue ou quelqu'un qui est habillé, exemple un punk, quelqu'un qui est habillé un peu linge *fucké*, linge déchiré. Il va se promener, juste ici dans l'UQAM, il va se promener quelque part où est-ce qu'il y a de l'autorité, tout de suite, il va aller le voir : « Qu'est-ce que tu fais ici, pourquoi t'es ici? ». Tout de suite, il va être étiqueté. C'est comme ça (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Ce sentiment d'injustice, « [...] produit des inégalités sociales devant la loi » (Kokoreff, 2004 : 96), peut remettre en cause la légitimité même des peines de prison et se concrétiser par l'opposition entre les personnes visées et la société en général. En effet, pour certains des répondants de notre étude, comme Pascal et Vincent, ce sentiment d'injustice favorise une radicalisation des rapports à l'autorité et à la société, exacerbée par la perception d'un système de justice à deux vitesses : « *(Est-ce que tu penses que tu vas devenir un citoyen modèle?)* Non. En tout cas, pas dans la prochaine année. J'ai encore trop de choses à régler, je suis encore trop dans mon injustice, il y a trop d'affaires qui me font chier encore » (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

6.3 Les effets psychologiques

Selon Cooke, Baldwin et Howison (1990), l'incarcération, du moins la première, est une coupure radicale du monde connu et une entrée dans un monde inconnu, situation qui peut provoquer des difficultés psychologiques chez le détenu.

Ben, ce n'était pas évident [la prison]. Le plus dur, ça a été de ressortir dans le sens qu'il n'y a rien qui avait arrêté pendant que j'étais en dedans, que tout avait continué pareil. T'es vraiment coupé du monde, pis tu sors et il n'y a rien qui a changé, c'est tout le temps la même affaire. (*Dans ta situation à toi?*) Oui, entre autres. [...] Le reste du monde continue à vivre... (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Ces difficultés peuvent s'expliquer, entre autres, par la perte de contrôle et de choix, la détérioration de liens significatifs, l'absence de stimulation et l'absence d'un modèle positif. Les auteurs ont identifié cinq désordres liés à ces facteurs : 1) l'anxiété; 2) la dépression; 3) le manque de communication et le retrait; 4) les actes d'automutilation et de blessures volontaires; 5) le suicide. Ces différents effets psychologiques transparaissent peu dans les récits des répondants, du moins liés à la prison en soi. Il semble qu'ils soient davantage associés à leur vie de rue et à la consommation ou à leur enfance et adolescence. Toutefois, nous en avons relevés quelques-uns. D'abord, dans le cas de Katia et de Vincent, entre autres, la prison a eu un impact sur leur estime d'eux-mêmes qui s'abaissait de plus en plus, ce qui, en retour, favorisait des comportements autodestructeurs, c'est-à-dire une consommation et/ou des comportements plus risqués.

Oui, mais la consommation ne prenait pas autant de place. Avant d'aller en dedans, j'avais mon appart pis je travaillais pareil, malgré que la consommation était là. Elle n'était pas là pour les mêmes raisons que par après. Après, ça a été que tout tournait vraiment autour de ça, mon budget tournait autour de la consommation, tout. C'est plus par après que c'est venu me chercher. (*Pourquoi penses-tu que ça a fait ça?*) Ben, je trouve que ce n'est pas en dedans que t'apprends à te valoriser. Il n'y a rien qui augmente ton estime, pis il n'y a rien de valorisant à être en dedans (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

Alain et Dave, pour leur part, soulignent la difficulté de s'adapter dans un univers violent et chaotique, une « jungle », d'où émanent la peur et la méfiance des autres : « C'est un peu comme la chanson de *Guns and Roses*, "Welcome to the Jungle", t'es garroché dans une jungle pis adapte-toi » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

Cette situation tendue est à l'origine d'un stress énorme vécu par les détenus et qui peut se transformer en davantage de violence à cause de la tension entre les individus.

Pis ça brasse en dedans pour des niaiseries, il y a cette agressivité-là qui est là pour rien. Je ne suis pas quelqu'un d'agressif, je suis ben pacifique, je m'arrange tout le temps pour que l'ambiance soit *cool* autour de moi, qu'elle soit le *fun*. Là bas, il y a une grosse pression pis tu la sens, c'est une affaire qui n'est pas le *fun* à sentir, il y a un stress. Ça paraît beaucoup. T'apprécies d'être dehors, même si t'es dans la rue (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Quant à Claudie, elle affirme avoir eu des idées suicidaires lorsqu'elle s'est retrouvée en prison la première fois, à cause du choc que cette situation a provoqué chez elle : « Au début, oublie ça. Quand je suis rentrée c'était : "Je suis une crisse de conne, je vais mourir icitte. Vas falloir que je me trouve des rasoirs..." Je n'ai jamais été suicidaire, mais c'était comme qu'il fallait que je fasse de quoi » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Elle soutient aussi que le manque de stimulation et le peu d'utilisation qu'elle faisait de la parole et de la pensée lorsqu'elle était en prison ont entraîné une difficulté à s'exprimer : « Ça m'a coûté cher, pas juste matériellement, je n'avais plus de cerveau, j'avais le cerveau mou. C'est un muscle, ça, le cerveau, je ne l'utilisais plus du tout. Quand je suis sortie de là, j'avais de la misère à parler, je crachais souvent [...] » (Claudie, 27 ans, 4 incarcérations).

Rappelons que les difficultés nommées ci-haut se présentent à divers degrés selon les capacités d'adaptation du détenu, la longueur de sa peine, le lieu où il est incarcéré, le soutien du réseau extérieur, etc.

6.4 Un obstacle à la sortie de rue

D'une part, pour certains des répondants, comme Vincent, la prison a été un obstacle à la sortie de rue, que ce soit par une fragilisation de leur situation, par la professionnalisation de la délinquance et/ou par l'amplification des comportements autodestructifs.

(Et tu trouves que c'est la prison qui te ramenait dans la rue?) Ben, pas qu'elle m'a ramené là, mais disons qu'elle m'a facilité le chemin. *(Comment?)* Ben, la façon de me faire de l'argent plus vite, plus facilement, me faire des contacts plus vite. C'est plus

facile travailler 15 heures dans ta semaine que 40, surtout sur la consommation. Tu peux dormir le reste de tes 40 heures. Dans ce sens là, je trouve que ça m'a ouvert le chemin à être dans la rue. Il y a un gros côté noir en dedans de moi... (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

D'autre part, pour ceux qui sont sortis de la rue, la prison a pu constituer un obstacle au maintien dans le nouveau mode de vie qui demeure précaire pendant un certain temps, surtout tant que la situation judiciaire n'est pas réglée. Pour Pascal, une nouvelle incarcération pend au-dessus de sa tête comme une épée de Damoclès, lui faisant miroiter la possibilité de perdre tout ce qu'il a acquis en deux ans, depuis qu'il est réellement sorti de la rue : conjointe, logement, emploi, liberté. Il sait qu'il doit remédier à sa situation judiciaire, c'est-à-dire se présenter en cour pour une ancienne cause et payer les contraventions non-réglées, mais il mise sur le maintien de sa situation actuelle pendant une certaine période afin d'obtenir la clémence du juge.

Mais j'ai peur d'y retourner [en prison], par exemple. [...] j'ai tout pour moi, je travaille, je suis sur un programme de méthadone depuis presque deux ans, ça va bien, j'ai un appartement. Ils vont peut-être être plus cléments si j'ai un bon avocat, mais il y a toujours un risque. Un moment donné, je vais régler ça. J'ai peur d'y retourner parce que ça va bien là, j'aime ma blonde, ça fait deux ans que je suis avec, je ne veux pas perdre ce que j'ai, je suis trop bien. Je ne suis pas prêt à risquer, mais éventuellement, je n'aurai pas le choix. Je me dis que plus longtemps ça va bien, que je suis capable de fonctionner, plus les chances vont être de mon côté. Il faudrait au moins que je prenne un arrangement de paiement. [...] Je me sens un peu pris dans le système (Pascal, 26 ans, 5 incarcérations).

De son côté, Vincent témoigne de sa dernière incarcération, quelques mois avant notre entretien, et de la peur qu'il a eue de perdre ce qu'il avait acquis : son appartement, quelques meubles et d'autres acquisitions. Il soutient que c'est la seule fois où la prison a eu un réel impact sur lui.

Cette fois-là [sa dernière détention], ça a été vraiment *rough*, parce que je pensais que je venais de tout *scaper*⁵⁹ tout ce que je venais d'acquérir. [...] Oui, j'avais des acquis pis j'avais des affaires à perdre. Ça m'a fait allumer... Ça faisait une couple de mois que j'étais en appart, ça commençait à bien aller (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

⁵⁹ Ruiner.

À cet égard, les résultats de Colombo sur la sortie de rue des jeunes montrent que lorsqu'ils subissent les conséquences d'une discrimination associée à leur situation judiciaire alors qu'ils sont sortis de la rue, ces jeunes le ressentent comme une non-reconnaissance de leurs efforts pour s'approprier une nouvelle place sociale et un traitement différentiel en termes d'accès aux mêmes droits que les autres citoyens à cause de leur vécu de rue (Colombo et Larouche, 2007a).

6.5 La construction sociale du multirécidivisme

En 1975, Foucault considérait le système carcéral, à cause de ses effets, comme producteur de la délinquance, générant des délinquants par la transformation d'individus en criminels ou en les enfonçant davantage dans la délinquance.

Kokoreff (2004 : 92) parle plutôt de « construction sociale du multirécidivisme ». Il soutient que pour expliquer les retours multiples en prison de certains types de détenus (dans son cas, il traite des héroïnomanes des cités françaises), il ne faut pas considérer que les causes sociales de leur trajectoire, mais aussi analyser les logiques institutionnelles et territoriales, dont la logique pénale est centrale. Il présente différents éléments liés à cette logique pénale que nous retrouvons dans les récits de la plupart des répondants de notre étude. D'abord, il souligne la désignation, par les autorités, de délinquants, de toxicomanes et de multirécidivistes, marquage institutionnel qui, dit-il, finit par être intériorisé par les individus eux-mêmes (voir aussi Chantraine, 2004; nous avons discuté de cette désignation par les autorités au chapitre quatre). « Je me souviens, je suis sorti une couple de fois, les agents de sécurité me disaient : « À la prochaine! » Ils ne font tellement rien pour que tu partes de là... Je trouve que le lien avec le personnel d'incarcération est tellement pourri... Ça n'aide pas non plus » (Vincent, 25 ans, 11 incarcérations).

De plus, le dossier judiciaire et les condamnations passées jouent un rôle majeur dans les condamnations futures, devenant un stigmate à l'intérieur même du système pénal. Comme le dit Dave, plus tu vas en prison, plus les juges ont recours à la prison pour « punir » les délits et plus les sentences sont longues.

Mes premières sentences, ce n'était pas des voies de fait pis d'habitude, quand tu n'as pas de voies de fait à ton dossier, tu peux sortir à ton sixième. Si t'en as, automatique, tu tombes dans le deux tiers pis tu n'en décroches jamais, même si tu rentres pour un ticket. Là, tu peux oublier les PÉMO, tu n'as plus le droit de sortir. C'est pour ça qu'à la fin, ils me l'ont fait faire pratiquement plein, parce que j'en avais un ancien. Ça te suit toujours. Comme là, j'ai fait 18 mois, il y a des bonnes chances, surtout que ça fait une couple que j'accumule encore, je m'arrange pour ne pas y aller parce que je me doute pas mal qu'ils pourraient m'envoyer au fédéral le prochain coup. Ça s'en vient sérieux pas mal (Dave, 25 ans, 8 incarcérations).

Un autre point dont nous avons discuté au chapitre cinq est le contact précoce avec les institutions disciplinaires, que ce soit le centre d'accueil pendant l'enfance ou l'adolescence ou la prison dès l'âge de 18 ou 19 ans. Cela a été le cas pour plusieurs des répondants de cette recherche. Comme nous l'avons vu, la prison joue un rôle dans la socialisation des détenus, et ce, d'autant plus qu'ils ont été mis en contact avec ce type d'institution en bas âge, au moment où les modèles ont le plus d'importance.

Kokoreff (2004) mentionne ensuite l'emprise des dettes comme mécanisme institutionnel participant à la construction du multirécidivisme. Nous n'avons certes pas besoin de nous étendre sur ce sujet; il n'y a qu'à penser aux dettes considérables des répondants envers le système judiciaire et le nombre d'incarcérations liées à leur non-paiement. Considérant que les autorités ont affaire à des jeunes qui vivent dans (et de) la rue (ou plutôt y survivent), les contraventions devraient-elles être le moyen privilégié pour les pénaliser, puisqu'il est évident que cela aboutira à une sentence d'emprisonnement? Rappelons à cet effet l'étude de Bellot *et al.* (2005) selon laquelle 72 % des cas de non-paiement d'amende conduisent à des peines de prison. Selon Kokoreff (2004), cette emprise des dettes a un effet certain sur l'attraction envers les activités illicites, beaucoup plus payantes et certes plus accessibles à nos répondants que les modes de revenus légaux.

En somme, plusieurs facteurs liés directement à l'incarcération peuvent entraîner le multirécidivisme et l'accumulation des condamnations et des détentions, d'autant plus que, selon Kokoreff (2004 : 93) :

C'est la conjugaison de ces deux types de facteurs – la fragilité statutaire induite par les contraintes de l'administration et du marché du travail ainsi que l'attraction d'un style de vie fondé sur des pratiques illicites – qui permet également de rendre compte des rechutes et ratés qui ponctuent les trajectoires de toxicomanie [et, nous ajoutons, de vie de rue].

CHAPITRE 7

DISCUSSION

« Priver un homme de sa liberté est, probablement, la fonction la plus délicate que l'État démocratique doit exercer au nom de la collectivité dont il assume, en principe du moins, le bien-être et la sécurité » (Comité de rédaction, 1976 : 3).

L'objectif principal poursuivi par cette recherche était de comprendre les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal. Concevant l'expérience carcérale comme source d'une tension existentielle à cause de la difficulté à concilier les trois sphères constitutives de l'identité personnelle qu'elle induit, nous avons émis l'hypothèse que l'incarcération favorise un repositionnement identitaire de l'individu afin de répondre à ses besoins de reconnaissance sociale, d'accomplissement personnel et de consonance existentielle.

Les récits recueillis auprès de 10 répondants ayant vécu au minimum six mois dans la rue et ayant fait au moins un séjour de prison d'un mois et plus nous ont permis d'abord de confirmer que le fait d'être emprisonné constitue effectivement une expérience carcérale au sens où Rostaing (2006) l'entend, c'est-à-dire une expérience particulière composée d'une triple expérience. En effet, nous avons pu repérer des éléments quant aux trois « expériences » induites par l'incarcération :

1. une prise en charge institutionnelle enveloppante. L'organisation en prison est contraignante et régie par un ensemble de règles formelles et informelles, desquelles le temps et l'espace font partie intégrante, d'où une perte d'autonomie chez les détenus qui

doivent se subordonner aux gardiens et à certains autres détenus plus « puissants ». « [...] tu te fais quand même barrer pis débarrer ta cellule, tu ne peux pas sortir, tu sors, il y a une clôture, tu sors, t'es tout le temps *watché*, t'es tout le temps *targetté*, tout le temps surveillé par eux » (Alain, 24 ans, 2 incarcérations).

2. Une remise en cause identitaire, pour soi et/ou pour les autres. Les passages en prison et le dossier criminel constituent un certain stigmatisme pour l'individu dès lors reconnu comme délinquant, ce qui peut entraîner un changement dans sa perception de lui-même, dans la perception des autres à son égard et/ou dans la façon dont il est traité. « Quand j'ai fait de la prison, ils [ses parents] me voyaient comme un gros criminel » (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).
3. Une atteinte à la dignité. Chacun des récits recueillis témoigne des conditions de détention difficiles, de l'absence d'intimité, des fouilles corporelles, de la violence et de la tension entre les détenus. Les détenus vivent en promiscuité les uns avec les autres, et ce, même dans le cadre des fonctions physiologiques de base.

Des fois, c'était *rushant*, des fois, j'avais peur. Une fois, j'ai mangé une *shot*⁶⁰ par un gars qui disait qu'il n'aimait pas les tapettes. [...] C'est de la haute tension pareil. [...] Ils prennent des cannes de thon ou des boules de billard qu'ils mettent dans des paires de bas pis ils *swing* ça (Jason, 24 ans, 12 incarcérations).

Toutefois, il est apparu que, pour la plupart de ceux que nous avons rencontrés, la prison n'a pas provoqué de repositionnement identitaire en tant que tel, du moins aux dires des répondants. De plus, la sortie de rue, de la toxicomanie et l'arrêt des activités illicites ne sont généralement pas liés directement à la prison, mais plutôt à un choix, un idéal de normalité, qui apparaît à un moment donné, souvent graduellement, lorsque l'expérimentation est terminée, qu'elle a glissé dans la destruction et n'apporte plus le même sentiment de liberté et de satisfaction qu'au début. Même pour ceux dont la prison a été le déclencheur d'un processus de sortie, c'est d'abord à cause du sens qu'elle a pris pour eux, du rapport qu'ils

⁶⁰ Coup.

avaient à leur enfermement. À cet égard, la recherche de Colombo sur la sortie de rue des jeunes montre que :

Le passage de ces jeunes par la marge contribue à l'élaboration d'un imaginaire de normalité qui amène la plupart d'entre eux à décider, après plus ou moins de temps passé dans la rue, d'en sortir afin de s'approprier une position identitaire plus proche du « centre » de la société que de la marge (Colombo et Larouche, 2007b : à paraître).

Nous avons tout de même relevé certains effets du passage en prison, sur le plan identitaire ou sur un autre, et, bien qu'ils ne soient pas aussi « radicaux » que ce à quoi nous nous attendions, ils ont tous eu un impact, positif, négatif ou mitigé, dans la vie des jeunes que nous avons rencontrés.

Évidemment, il est possible que bien qu'ils affirment ne pas avoir été très affectés par la prison, plusieurs des répondants en aient ressenti quand même un déni de reconnaissance sociale et d'accomplissement personnel ainsi qu'un sentiment de dissonance existentielle. Il semble plausible que plusieurs des jeunes rencontrés éprouvent ou aient éprouvé des tensions existentielles à la suite de leur incarcération puisque leur mode de vie ne correspond ni tout à fait aux attentes sociales, ni tout à fait à leurs attentes personnelles, mais qu'ils les minimisent afin de conserver une image de soi positive, pour eux-mêmes et pour autrui. Mais nous ne cherchions pas à démêler cela, ce qui, de toute façon, aurait été voué à l'échec.

Ces conclusions nous ont conduite à un constat inquiétant : la prison peut être considérée comme une expérience normale de la vie de rue plutôt qu'extrême, déstabilisante et hors de l'ordinaire. On peut donc s'interroger sur l'usage que l'on fait de la prison aujourd'hui. N'est-elle pas censée répondre aux besoins de répression et de protection de la société contre le crime et de réhabilitation des criminels? Si tel est le cas, pourquoi emprisonne-t-on des personnes pour non-paiement d'amende ou pour des bris de conditions comme l'interdiction de se trouver dans un certain quadrilatère? En effet, plusieurs bris de conditions ne sont ni criminels, ni dangereux pour la société. D'autre part, plusieurs constats d'infractions sont émis pour des motifs très discutables et certainement pas menaçants (comme prendre plus d'une place sur un banc public ou marcher sur le gazon), sans oublier leur distribution discriminatoire (RAPSIM, 2004). Dans ces cas, la prison « [...] réaffirme une des bases qui a

permis de l'ériger : l'inégalité sociale » (Laplante, 1989 : 202). N'existe-t-il pas d'autres moyens que la prison pour intervenir dans ce type de situations?

Même dans le cas d'incarcérations pour des motifs plus sérieux et inclus dans le Code criminel, tels que le trafic de drogues, il y a lieu de se questionner sur l'efficacité de cette mesure, que ce soit sur le plan individuel (arrêt des activités illicites de l'individu) ou collectif (réduction de l'offre et de la demande). D'une part, surtout dans le cas des utilisateurs-revendeurs ou des toxicomanes qui ont recours à divers délits pour subvenir à leur besoin de drogues, l'incarcération n'a qu'un impact très limité, car elle ne règle en rien la toxicomanie à la source des délits (Brochu et Savard, 2003). D'autre part, même les opérations policières régulières visant à éliminer les petits trafiquants semblent avoir un impact mineur sur le trafic puisqu'ils sont remplacés très rapidement (Brochu, 1995). Bref, des solutions de rechange à la prison seraient peut-être plus bénéfiques, même pour ces types de délits, et ce, non seulement pour la personne incarcérée, mais pour la société en général.

CONCLUSION

Ce rapport de recherche est, pour nous, la concrétisation d'une démarche d'apprentissage du processus de recherche en sciences sociales. Il présente notre recherche de maîtrise, développée à partir d'un problème que nous avons constaté en travaillant auprès des jeunes de la rue à Montréal, qui posait la question suivante : « Quels sont les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue? ».

Située dans un cadre théorique issu de la sociologie de l'expérience et du sujet, nous partons d'une conception de la prison comme expérience carcérale pour ensuite tenter de comprendre et d'analyser les repositionnements identitaires. Pour cela, nous nous appuyons sur une approche qui se veut critique et herméneutique et qui définit le sujet par le travail continu qu'il fait sur lui-même pour structurer l'ensemble des dimensions de son expérience. À partir de la théorie de la gestion relationnelle de soi de Bajoit, nous avons pu analyser les récits de vie thématiques que nous avons recueillis auprès de dix jeunes de la rue (ou anciens jeunes de la rue) ayant déjà été incarcérés. Ce modèle théorique nous a permis de saisir les types de tensions identitaires vécues par les répondants, le travail identitaire auquel ils se livrent afin de les réduire et les repositionnements identitaires qui en résultent. Mais plus que tout, le modèle développé par Bajoit à partir de travaux sur la socialisation des jeunes nous a ouvert la porte à l'univers des jeunes que nous avons rencontrés tout en nous guidant à travers cet univers afin d'appréhender la construction de leur identité personnelle. En effet, l'identité et le processus de son développement étant difficiles à discerner à travers le discours des gens, ils doivent être théorisés pour qu'on puisse en rendre compte. À cet égard, les travaux de cet auteur nous ont été d'une grande utilité.

Essentiellement, nous retenons trois conclusions de l'analyse de nos résultats. D'abord, nous avons constaté que les répondants n'avaient pas tous le même rapport à la prison et que ce rapport était modelé par leur trajectoire de vie, qu'il s'agisse de ce qui a précédé la rue, de leur passage dans la rue, de leurs expériences de la prison et des moments entre les détentions

et de leur situation actuelle. Nous avons relevé et défini trois rapports principaux à la prison : l'incarcération inéluctable, l'incarcération parenthèse et l'incarcération bifurcation. Ensuite, nous avons établi que le travail de construction identitaire lié à la prison est tributaire, en grande partie, du rapport de l'individu à son enfermement. À cet égard, et c'est là un apprentissage important, nous avons dû reconnaître que, chez la plupart des répondants, l'expérience carcérale n'avait pas constitué une grande tension existentielle nécessitant un repositionnement identitaire important, tel un choc. Celle-ci s'inscrivait parfois comme une suite prévisible et attendue d'une trajectoire marquée par l'enfermement, la vie de rue, les activités illicites, la consommation et la répression routinière. D'autres fois, elle n'était qu'une pause forcée dans une trajectoire toxicomaniaque, une parenthèse dans une (sur)vie rythmée par la consommation, la prostitution et l'incarcération. Pour un certain nombre de répondants, toutefois, la prison a participé à une bifurcation identitaire importante, que ce soit en termes d'élément déclencheur ou d'occasion offerte, toujours selon le sens qu'elle a pris pour eux.

Bien que nos résultats ne soient pas aussi dramatiques ou radicaux que nous les avons supposés au départ, nous devons insister sur le fait qu'il ne doivent pas être considérés comme signifiant que la prison a peu d'importance dans la vie des jeunes de la rue et que nous pouvons continuer à y avoir recours sans dommages. Au contraire, selon nous, l'effet le plus négatif que nous avons relevé est justement cette tendance à la traiter comme normale et faisant partie de la vie de rue alors qu'elle est l'une des formes d'exclusion sociale les plus radicales qui soient dans nos sociétés dites modernes.

Sans prétendre à la généralisation de nos résultats, cette étude a tout de même le mérite de se pencher sur les jeunes de la rue et la prison, sujet peu exploré malgré une augmentation importante du recours à l'incarcération dans l'intervention auprès de ce groupe social. D'autre part, le choix de partir de la construction identitaire pour comprendre les effets de la prison s'avère judicieux puisque l'identité participe intensément des choix, des logiques d'action, bref de la trajectoire de la personne, ce qu'il nous a été permis de voir à travers les repositionnements identitaires des répondants. De plus, en dépit de la tendance à considérer les jeunes de la rue soit comme de simples victimes subissant leur vie, soit comme des délinquants vivant en marge de la société et de la loi, nous avons ici un aperçu des choix

qu'ils font et des contraintes qu'ils subissent, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leurs désirs de normalité et d'unicité. Bref, il nous est offert de les apprécier comme les jeunes qu'ils sont avec leurs contradictions et leur recherche de cohésion. Cette étude nous oblige donc à ne plus les « mettre tous dans le même panier » puisqu'ils nous ont démontré que malgré des parcours qui se ressemblent et des expériences de vie communes, chacun a son histoire et sa façon d'y naviguer.

En dépit de l'absence de pistes d'intervention concrètes, ce mémoire permet une prise de conscience sur un problème qui prend de plus en plus d'ampleur à Montréal, et pas seulement face aux jeunes de la rue, mais face à tous ceux qui n'entrent pas dans le cadre dominant et qui dérangent le paysage urbain. On peut comprendre que devant des gestes criminels évidents, comme diverses infractions reprochées à certains des répondants, le système pénal doit jouer son rôle. Encore là, il y a certes des solutions de rechange à développer et à mettre en place dans certains cas afin d'atténuer le cercle des récidives et l'engrenage carcéral, comme nous en avons discuté brièvement au chapitre précédent. Cependant, la situation est tout autre lorsqu'il s'agit de comportements jugés incivils et qui sont pénalisés dans le but inavoué de chasser les indésirables de la scène urbaine. En cherchant à invisibiliser les personnes marginalisées, on ne fait que les marginaliser davantage et on contribue à les enfermer dans des trajectoires d'exclusion.

En somme, il est évident que la réalité est beaucoup plus nuancée qu'au premier regard, que tout n'est pas noir ou blanc, bien ou mal, normal ou marginal. Cela justifie la prise en compte des récits des personnes marginalisées et interroge la façon de « gérer » ces personnes de façon standardisée. Cette recherche invite donc à considérer l'histoire personnelle de chacune, sans les penser comme un bloc homogène, jugées négativement et traitées en objet, mais comme des gens capables de négocier leur identité et d'être sujets et acteurs de leur vie. Bref, il s'agit de redonner aux personnes marginalisées un statut de sujet et de leur faire une place. D'une part, cela permettrait d'insister non seulement sur les aspects négatifs liés à la vie de rue et à la marge, mais aussi sur le potentiel émancipatoire qu'on peut y retrouver et sur les forces des personnes. D'autre part, cela pourrait les amener à développer un autre rapport, plus positif, avec le « centre », voyant qu'ils peuvent être pris en compte ou reconnus comme des personnes.

Au terme de notre parcours, nous pouvons affirmer que de nouvelles pistes de solutions doivent être explorées afin d'améliorer la cohabitation au centre-ville de Montréal. Toutefois, cette recherche de moyens, déjà mise en branle par certains organismes et comités de travail, n'est certes pas aisée. En effet, comment concilier les intérêts de tous les groupes présents sur la scène urbaine, alors qu'ils sont le plus souvent divergents, voire opposés? Comment inclure les personnes marginalisées dans les processus de réflexion et de gestion de ces solutions? Comment faire en sorte de dépasser les intérêts économiques et politiques pour aller vers une citoyenneté plus inclusive?

À la lumière de ces questionnements, nous avons commencé à réfléchir et à développer un nouveau projet de recherche au niveau doctoral. En effet, nous espérons découvrir de nouvelles pistes d'action en nous penchant davantage sur le processus de gouvernance urbaine des espaces publics face aux personnes marginalisées et à la place des différents acteurs qui y prennent part. En établissant une nouvelle forme de gestion urbaine, et ce, dans un esprit de démocratie, il est primordial de mettre en débat les intérêts multiples des groupes d'individus impliqués dans l'intervention auprès des populations marginalisées en incluant celles-ci en tant que citoyens et citoyennes dans un processus collectif et non seulement à titre d'objets d'intervention.

APPENDICE A

GRILLE D'ENTRETIEN

Partie 1 : Questions factuelles

1. Quelle est ta situation actuelle?
 - Âge
 - Situation de vie : logement, occupation
 - Situation judiciaire
 - Réseau social
2. Brièvement, comment s'est déroulé ton passage dans la rue?
 - Entrée dans la rue
 - Parcours de rue : épisodes, durée, occupations
 - Réseau social
3. Brièvement, quel a été ton parcours judiciaire?
 - Nombre de détentions, durée(s) et lieux
 - Âge lors des détentions
 - Infractions commises pour lesquelles il y a eu détention

Partie 2 : L'expérience carcérale

4. Dans quelles circonstances as-tu été incarcéré? Comment l'expliques-tu? Comment est-ce lié à ta vie de rue?
5. Comment s'est déroulé ton séjour en détention?
 - Tes relations avec le personnel de l'institution
 - Tes relations avec les autres détenus
 - Tes relations avec l'extérieur

6. Quels ont été tes réactions et sentiments face à cette détention?
 - Comment te représentais-tu la détention (injustice, inévitable, occasion de mettre fin à un cercle vicieux...)
 - Tes comportements et attitudes en détention
7. Quelle était ta perception de toi/image de toi lorsque tu étais en détention?
 - Est-ce que c'était pareil ou différent avant la détention? En quoi? Comment expliques-tu cela?
8. Quels ont été les réactions et les sentiments de ton entourage face à cette détention?
 - Leurs comportements et attitudes à ton égard
 - L'image que tu penses qu'ils avaient de toi
 - Les attentes que tu penses qu'ils avaient à ton égard
 - Est-ce que c'était pareil ou différent avant la détention? En quoi? Comment expliques-tu cela?
 - Comment te sentais-tu par rapport à eux? Par rapport à leurs réactions?
9. Comment envisageais-tu ton avenir pendant ta détention?
 - Qu'est-ce que tu te voyais faire à ta sortie et dans ta vie à plus long terme? Pourquoi?
 - Quels moyens as-tu pris pour y faire face (soit pour le réaliser, soit pour le contrer)? Pourquoi?
 - Est-ce que tu as toujours envisagé ton avenir comme ça? En quoi c'était pareil ou différent? Comment expliques-tu cela?
10. En général, comment la détention t'a-t-elle affectée?
 - Par rapport à ta perception de toi
 - Par rapport à tes projets identitaires/projets de vie
 - Par rapport à tes relations affectives
 - Sur le plan matériel
 - Par rapport à ton sentiment d'accomplissement personnel
 - Par rapport à la reconnaissance des autres à ton égard

Partie 3 : Le retour dans la communauté

11. Sur quelles bases as-tu quitté la prison?
 - Tes conditions de sortie
 - Tes conditions de vie : logement, occupation, consommation
 - Ton réseau social
 - Tes réactions immédiates : peur/angoisse, joie, découragement... Pourquoi?

12. Comment percevais-tu ton avenir à ta sortie?
 - Est-ce que ça correspondait à ce que tu voulais faire? Pourquoi?
 - Qu'est-ce que tu as fait par rapport à ça (soit pour que ça se réalise, soit pour le contrer)? Pourquoi?

13. Quel a été ton cheminement depuis ta sortie de prison?
 - Comment l'expliques-tu?
 - Est-ce que ça correspond à ce que tu t'attendais? En quoi? Comment l'expliques-tu?
 - Te sens-tu reconnu par les autres dans ton cheminement? Pourquoi? Que faudrait-il que tu fasses/sois pour que les autres te reconnaissent?
 - As-tu l'impression de t'accomplir dans ton cheminement? Pourquoi? En quoi? Que faudrait-il que tu fasses/sois pour te réaliser toi-même?

14. As-tu toujours des contacts avec des gens que tu côtoyais avant ton incarcération?
 - Comment penses-tu qu'ils te considèrent?
 - Qu'est-ce que tu penses qu'ils attendent de toi? Comment te voient-ils selon toi? Pourquoi?
 - Est-ce que tu as toujours pensé ça? Comment expliques-tu cela?

15. Plus largement, qu'est-ce que la société pense de toi? Qu'est-ce qu'elle attend de toi?
 - Est-ce que tu as toujours pensé ça? Qu'est-ce qui a changé et pourquoi?

16. Quel regard penses-tu que « monsieur et madame tout-le-monde » portent sur ceux qui vont en prison? Pourquoi? Qu'est-ce que ça te fait?

17. Quel regard portes-tu sur ceux qui vont en prison?
 - Pourquoi?
 - Est-ce que tu as toujours eu ce même regard? Qu'est-ce qui a changé et pourquoi?

18. En général, quelle influence a eu la prison sur ce que tu es aujourd'hui?
 - Identité
 - Attentes
 - Engagements et cheminement

19. Penses-tu que ta vie serait pareille ou différente si tu n'étais pas allé en prison?
 - En quoi?
 - Pourquoi?

APPENDICE B

QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE

Pour chaque question, indique l'énoncé qui te ressemble le plus.

A) Lorsqu'il s'agit des attentes des autres à mon égard et des exigences sociales, ce qui me caractérise le plus est :

1. Je fais ce qu'on attend de moi parce que je veux être reconnu par les autres.
2. Je rejette les attentes sociales parce que je ne les trouve pas acceptables, même si cela me cause de ne pas être reconnu par les autres.
3. J'ajuste les attentes sociales afin qu'elles s'accordent avec les miennes.
4. Je fais semblant de répondre aux attentes des autres, alors qu'en réalité je réponds à mes propres attentes.
5. Je fais semblant de rejeter les attentes sociales, mais en réalité je veux être reconnu par les autres.
6. Je rejette les attentes sociales dominantes, mais je réponds aux attentes d'un autre groupe pour être reconnu par lui.

B) Lorsqu'il s'agit de mes projets de vie et de mes engagements face à moi-même, ce qui me caractérise le plus est :

1. Je vais toujours au bout de mes choix.
2. J'accepte de les laisser tomber et de repartir à zéro.
3. Je suis capable d'adapter mes projets, soit en les modifiant, soit en changeant ma façon de les réaliser.
4. Je poursuis mes projets, même si je sais qu'ils peuvent être négatifs pour moi.
5. Dès que je vis une difficulté ou un obstacle, j'abandonne mon projet, même si je n'en ai pas de nouveau.
6. Je poursuis à la fois mes anciens projets et des nouveaux par peur de me retrouver devant rien.

7. Je n'arrive pas à me formuler de nouveau(x) projet(s) à la suite des échecs que j'ai vécus dans le passé.

C) Lorsqu'il s'agit de mes désirs et envies personnelles en ce qui concerne mes projets de vie, ce qui me caractérise le plus est :

1. Mes désirs ne sont pas importants; ce sont ceux des autres qui comptent.
2. Je vis le plus possible selon mes envies et désirs.
3. Je fais semblant de renoncer à mes désirs, mais en réalité je cherche à les réaliser.
4. J'essaie de trouver des remplacements à mes désirs, mais en réalité je leur renonce.
5. Je fais ce qu'on attend de moi, mais je m'y implique le moins possible.
6. J'ai tendance à toujours reporter à plus tard la réalisation de mes désirs, mais sans rien faire de concret pour les réaliser.
7. Je ne sais pas quels sont mes désirs, ni ce que la société attend de moi.

APPENDICE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Projet de mémoire :

L'expérience carcérale et l'identité personnelle des jeunes de la rue à Montréal

J'accepte de participer à la recherche portant sur l'expérience carcérale et l'identité personnelle des jeunes de la rue à Montréal menée par Annie Larouche, candidate à la maîtrise en intervention sociale de l'UQAM. L'étudiante réalise son mémoire sous la supervision de Michel Parazelli. L'objectif général de cette recherche est de comprendre les effets de l'incarcération sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal.

J'ai été informé qu'on me demande de participer à une entrevue individuelle semi-dirigée qui servira à analyser le travail de construction identitaire suite à l'expérience carcérale. Je suis également informé que les renseignements obtenus lors de cette recherche demeureront confidentiels. Seuls l'étudiante chercheuse et son superviseur auront accès au matériel recueilli. Les enregistrements seront conservés sous dossier sécurisé et seront effacés à la fin de la recherche.

Également, je comprends que je suis libre de mettre fin à ma participation à cette entrevue en tout temps, sans que cela me porte atteinte. Si j'éprouve un quelconque embarras avec une question ou une thématique en particulier, je peux refuser d'y répondre. À tout moment, je peux me retirer de l'étude.

Je suis assuré que les renseignements que j'ai transmis demeureront confidentiels et qu'ils ne seront utilisés qu'aux fins de la présente recherche. L'étudiante pourra utiliser des extraits de cette entrevue pour la rédaction de son mémoire, mais aucun renseignement personnel permettant de m'identifier ne sera diffusé.

La durée de cette rencontre ne devrait pas excéder deux heures. La participation à cette recherche ne comporte aucun risque connu. Ma participation est volontaire. Une compensation financière de 20 \$ me sera remise à la fin de l'entretien. Cette compensation symbolique sert à reconnaître mon implication dans la recherche qui ne se limite pas seulement à fournir le matériel d'analyse, mais aussi à participer à cette analyse en fournissant mes interprétations et analyses de mon récit.

Ma signature au bas de ce formulaire signifie que j'ai pris connaissance de ce document, que j'ai compris les informations mentionnées précédemment et que j'accepte de participer de façon volontaire au projet sur L'expérience carcérale et l'identité personnelle des jeunes de la rue à Montréal.

Signature de la personne interviewée : _____ Date : _____

Signature de l'étudiante chercheuse : _____ Date : _____

J'ai reçu 20 \$ pour ma participation : _____ (initiales)

BIBLIOGRAPHIE

- Accès équité (2007). *Questionnaire relatif à la situation des jeunes de la rue de la ville de Montréal. Analyse des résultats*, Montréal, Groupe de travail sur les droits de la personne, Faculté de droit, Université McGill.
- Agence de santé publique du Canada (2006). *Les jeunes de la rue au Canada. Constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003*, Ottawa, Agence de santé publique du Canada, Gouvernement du Canada.
- Bajoit, G. (1997). « Qu'est-ce que le sujet? », dans G. Bajoit et E. Belin (sous la direction de), *Contributions à une sociologie du sujet*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 113-130.
- Bajoit, G. (2000). « Qu'est-ce que la socialisation? », dans G. Bajoit, F. Digneffe, J.-M. Jaspard et Q.N. de Brauwere (Éds.), *Jeunesse et société. La socialisation dans un monde en mutation*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Ouvertures sociologiques », 19-41.
- Bajoit, G. (2003). *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Armand Collin, coll. <Cursus>.
- Bajoit, G. (2004). « Les jeunes en quête de sens dans un monde incertain », Actes du colloque *Qu'attend-on des jeunes aujourd'hui? Les jeunes et leurs valeurs*, Trois-Rivières, 5 novembre 2004.
- Beauchemin, S. (1996). « Nommer et comprendre l'itinérance des jeunes : une recension des écrits », *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, 99-125.
- Becker, H.S. (1963). *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press.
- Bellot, C. (2000a). « Jeunes en danger, jeunes dangereux : deux logiques réductionnistes du phénomène des jeunes de la rue », Actes du colloque du CRI, *Mythes, contraintes et pratiques*, Montréal, 9 juin 2000.
- Bellot, C. (2000b). « La trajectoire : un outil dans la compréhension de l'itinérance », dans D. Laberge (sous la direction de), *Errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 101-119.
- Bellot, C. (2001). *Le monde social de la rue : Expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École de criminologie.

- Bellot, C. (2003). « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe? », *Lien social et politique*, n° 49, 173-182.
- Bellot, C. (2005). « La diversité des trajectoires de rue des jeunes à Montréal », dans N. Brunelle et M.-M. Cousineau (sous la direction de), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages sur la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 71-96.
- Bellot, C. et C. Morselli (2003). « Tolérance zéro : racines et enjeux », *Politiques sociales*, n°s 1 et 2, 4-11.
- Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M.-N. et V. Noël (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal. Rapport de recherche pour le Secrétariat national des Sans-abri*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Berger, P. et T. Luckman (1986). *La construction sociale de la réalité*, Paris, Meridiens Klincksieck.
- Bourdon, M.-C. (2007). « Dans la jungle urbaine », *Inter*, vol. 5, no 1, 6-8.
- Bousquet, R. (1998). « Les jeunes de la rue : le fossé se creuse avec la police », *Recto verso*, n° 273, 46-47.
- Brochu, S. (1995). *Drogues & criminalité. Une relation complexe*, DeBoeck Université, coll. « Perspectives criminologiques ».
- Brochu, S. et C. Savard (2003). « Des substituts à la prison. Faire payer leur emprisonnement aux détenus n'est certainement pas la meilleure idée pour épargner de l'argent », *La Presse*, 26 octobre, A9.
- Cactus (2005). *CACTUS : un service communautaire efficace dont on veut restreindre le développement*, document distribué afin d'appuyer la démarche de l'organisme.
- Carra, C. (2005). « Le délinquant comme produit de la dialectique identité personnelle/régulations sociales. L'éclairage de l'approche biographique », dans N. Brunelle et M.-M. Cousineau (sous la direction de), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages sur la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 153-178.
- Castel, R. (1994). « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 11-27.
- Cauchy, C. (2004). « Les itinérants ne sont bienvenus "nulle part", dit le conseiller Yeomans », *Le Devoir*, 12 mai 2004, a5.
- Chantraine, G. (2003). « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'"inutile au monde" contemporain », *Déviance et société*, vol. 27, n° 4, 363-387.

- Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Partage du savoir ».
- Charest, R. (2003). « Police et prise en charge des personnes itinérantes à Montréal », *Politiques sociales*, n^{os} 1 et 2, 66-77.
- Charest, R. et J. Gagné (1997). « Le nettoyage du parc Berri », *Relations*, n^o 627, 11-14.
- Charmillot, M. (2000). *Socialisation et lien social en contexte africain : une étude de cas autour du sida dans la ville de Ouahigouya (Burkina Faso)*, Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en psychologie, Genève, Université de Genève.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue*, Thèse de doctorat en études urbaines. Université du Québec à Montréal (à paraître).
- Colombo, A. et A. Larouche (2007a). « Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est "bienvenu nulle part" ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n^o 1 (à paraître).
- Colombo, A. et A. Larouche (2007b). « Le dispositif Mendel auprès des jeunes de la rue à Montréal : un lieu de débat face à la disqualification de l'espace de la rue », dans M. Koebel et E. Walter, *Résister à la disqualification des espaces et des identités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales » (à paraître).
- Colombo, A. et M. Parazelli (2002). « Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile. Un enjeu pour la sortie de rue », *Frontières*, vol. 15, n^o 1, 39-46.
- Combessie, P. (2001). *Sociologie de la prison*, Paris, Découvertes, coll. « Repères ».
- Comité de rédaction (1976). « Éditorial. L'emprisonnement au Québec », *Criminologie*, vol. 9, n^{os} 1-2, 3-4.
- Cooke, D.J., Baldwin, P. et J. Howison (1990). *Psychology in prisons*, Londres et New York, Routledge.
- Côté, E. (2006). « Sans-abri et sans parcs », *La Presse*, 31 août, A1, A14.
- Damon, J. (2003). « La société et ses stratifications. "Désocialisés" et "désaffiliés". Remarques à partir du cas des SDF », *Cahiers français*, n^o 314, 58-63.
- Demazière, D. et C. Dubar (2004). *Analyser les récits biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Québec, Les presses de l'Université Laval.
- Digneffe, F. (1993). « Socialisation et déviance. Les origines de la perspective interactionniste », dans P. Tap et H. Malewska-Peyre (sous la direction de), *Marginalité et troubles de la socialisation*, Paris, Presses universitaires de France, 223-247.

- Dubar, C. (2002). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Dubet, F. (1987). *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Dubet, F. (1990). « Socialisation des acteurs et sujet social », dans C. Debuyst (sous la direction de), *Acteur social et délinquance. Une grille de lecture du système de justice pénale*, Liège-Bruxelle, Pierre Mardaga éditeur.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- Dubet, F. (1995). « Sociologie du sujet et sociologie de l'expérience », dans F. Dubet et M. Wiewiorka, *Penser le sujet autour d'Alain Touraine. Actes du Colloque de Cérisy*, Paris, Fayard, 103-121.
- Dutrénit, J.-M. (1993). « Déterminisme ou liberté? Paradigmes scientifiques et intervention sociale », *Service social*, vol. 42, n° 3, 104-136.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Franssen, A. (1997). « Balises et écueils d'une sociologie du sujet », dans G. Bajoit et E. Belin (sous la direction de), *Contributions à une sociologie du sujet*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 17-50.
- Gilbert, S. et V. Lussier (2007). « Déjouer l'impasse du lien et de la parole : d'autres repères pour l'aide en itinérance », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1 (à paraître).
- Goffman, E. (1968). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- Kokoreff, M. (2004). « Identité de carrières et expériences pénales. L'exemple d'usagers-revendeurs d'héroïne dans les quartiers pauvres en France », dans J. Poupart, *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 85-100.
- Labelle, F. et C. Levac (2007). *La rue, un chemin tracé d'avance? Une recherche anthropologique sur le parcours de 21 jeunes hommes de la rue*, Montréal, Le Refuge des jeunes.
- Laberge, D. et P. Landreville (2000). « De l'évènement à l'infraction. Du sans-abri au délinquant. Réflexions sur le processus de catégorisation dans le champ pénal », dans D. Laberge (sous la direction de), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 121-136.
- Laberge, D., Landreville, P., Morin, D. et L. Casavant (1998). *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*, Montréal, Collectif de recherche sur l'itinérance.

- Landreville, P., Laberge, D. et D. Morin (Collectif de recherche sur l'itinérance) (1998). « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.11, n° 1, 69-81.
- Lamoureux, J. (2001). « Marges et citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 29-47.
- Laplante, J. (1989). *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa.
- Lees, L. (2003). « The Ambivalence of Diversity and the Politics of Urban Renaissance: The Case of Youth in Downtown Portland, Maine », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, n° 3, 613-634.
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Criminologie ».
- Mary, P. (2003). « La tolérance zéro en Belgique », *Politiques sociales*, n°s 1 et 2, 41-51.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D. et collaborateurs (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur.
- McCarthy, B. et J. Hagan (1991). « Homelessness : A Criminogenic Situation? », *British Journal of Criminology*, vol. 31, n° 4, 393-410.
- Mercier, G., Parazelli, M. et R. Morin (1999). « La ville et le choc des imaginaires. Populations marginalisées et revitalisation urbaine », dans L. Noppen, D. Saint-Jacques et L.K. Morisset (dir.), *Ville imaginaire. Ville identitaire*. Québec, Nota Bene, 209-227.
- Mitchell, D. (1997). «The Annihilation of Space by Law: The roots and Implications of Anti-Homeless Laws in the United States », *Antipode*, n° 29, 304-335.
- Monnet, J. (1998) « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéo*, n° 56. En ligne, < <http://193.55.107.45/geocult/texte/monnet.htm> >.
- Myles, B. (2000). « Poursuite de l'«Opération client» dans le Centre-Sud », *Le Devoir*, 25 septembre, A2.
- Otero, M., Poupart, J. et M. Spielvogel (2004). « Sortir et s'en sortir. La montée de la norme d'autonomie dans les trajectoires de retour à la communauté des ex-détenus », dans J. Poupart, *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 61-84.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal*, Thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, UQAM/INRS-Urbanisation.

- Parazelli, M. (2000a). « L'appropriation de l'espace et les jeunes de la rue : un enjeu identitaire », dans D. Laberge (sous la direction de), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, MultiMondes, 193-220.
- Parazelli, M. (2000b). « L'encombrement sociosymbolique des jeunes de la rue au centre-ville de Montréal. Le cas d'un quartier en revitalisation : le Faubourg Saint-Laurent », dans J.-P. Augustin et C. Sorbets (dir.), *Sites publics lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*. Talence, La maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 169-199.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (2006). « Une gestion écosanitaire de l'urbanité? Le cas des jeunes de la rue à Montréal », Actes du colloque international pluridisciplinaire *Les enfants et les jeunes dans les espaces du quotidien*, Rennes, 16-17 novembre, Université Rennes 2, Maison de la recherche en sciences sociales.
- Parazelli, M. et A. Colombo (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté. Une application du dispositif-Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 2, 88-109.
- Parazelli, M., Morin, R. et G. Mercier (2003). *Éthique et populations marginalisées dans un contexte de revitalisation urbaine : le cas de Montréal et de Québec*, Rapport préliminaire de recherche.
- Pattegay, P. (2003). « À propos des jeunes "en errance" en France? », *Politiques sociales*, n° 1 et 2, 105-115.
- Pauzé, E. (1984). *Techniques d'entretien et d'entrevue*, Montréal, Modulo.
- Pedrazzini, Y. (2005). *La violence des villes*, Montréal, Écosociété (Enjeux Planète).
- Pourtois, J.-P. et H. Desmet (1988). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Liège-Bruxelles, Pierre Mardaga, éditeur.
- Quivy, R. et L. van Campenhoudt (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- RAPSIM (2004). *L'amélioration de la qualité de vie des Montréalais : quelle place pour les personnes seules et itinérantes?* Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, Montréal, RAPSIM.
- Roché, S. (2002). *Tolérance zéro? Incivilités et insécurités*, Paris, Odile Jacob.
- Rodrigue, S. (2004). « Cure de rajeunissement rue Ste-Catherine », *La Presse*, 25 mars 2004, A14.

- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rostaing, C. (2006). « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLIV, n° 135, 29-43.
- Service de police de la ville de Montréal (SPVM) (2003). « Rapport d'optimisation de la police de quartier », dans *SPVM: documentation et information*. En ligne, <http://spcum.qc.ca/upload/documentations/rapport_optimisation_2003_10_10.pdf>. Consulté le 8 mars 2006.
- Taboada Léonetti, I. (1994). « Intégration et exclusion », dans *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, V. de Gaulejac et I. Taboada Leonetti (sous la direction de), Marseilles, Hommes et perspectives, 51-78.
- Thomas, G. (2000). « Vie itinérante et réglementation des espaces publics », dans D. Laberge (sous la direction de), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 291-311.
- Vant, A. (1986). « À propos de l'impact du spatial sur le social », dans F. Auriac et R. Brunet (sous la direction de), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard-Fondation Diderot, 99-111.
- Vinsonneau, G. (2000). « Socialisation et identité », *Sciences humaines*, n° 110, 28-29.
- Voetgli, M. (2004). « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et Politiques*, n° 51, printemps 2004, 145-158.
- Wacquant, L. (2003). « Les mythes savants du nouveau sécuritarisme », *Politiques sociales*, nos 1 et 2, 27-40.